This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 38.
*1.5

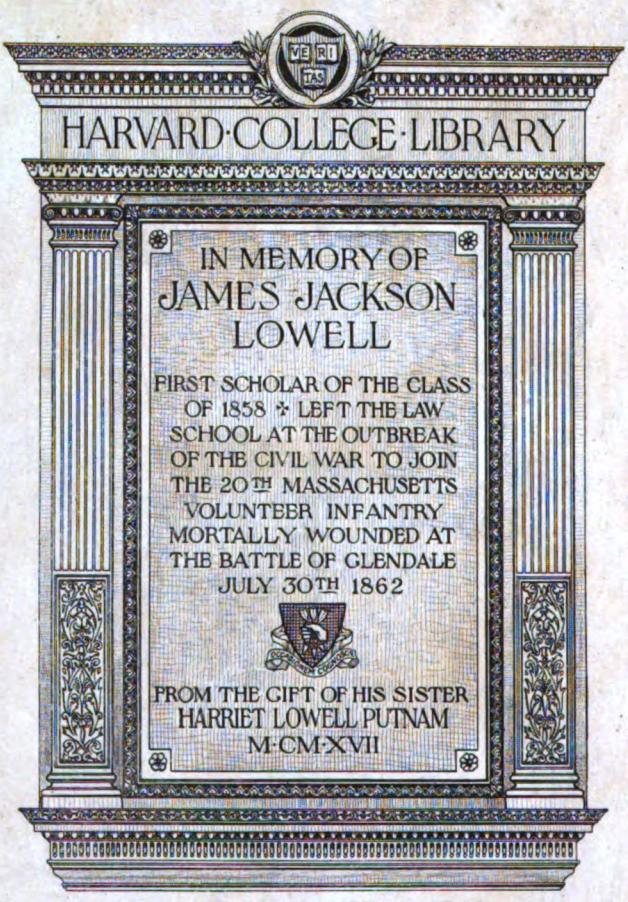

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

N° 1. — Juillet 1892.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME XIV

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1892

Digitized by Google

Fr 38.1.5

Harvard College Library
May 18, 1922
J. J. Lowell fund

Digitized by Google

LE

Tiers-Ordre de Saint-François

OU PICPUS

Outre le grand ordre des Frères Mineurs et celui des Sœurs de Sainte-Claire, saint François d'Assise en établit un troisième en faveur des chrétiens et des chrétiennes de toute condition destinés à vivre au milieu du monde. C'est l'ordre de la Pénitence, connu vulgairement sous le nom de Tiers-Ordre. Dès le commencement, ce Tiers-Ordre reçut les approbations et les encouragements des Souverains Pontifes, et bientôt se formèrent de nombreuses congrégations de religieux et de religieuses qui ne voulurent avoir que la règle du Tiers-Ordre, en y ajoutant les vœux ordinaires de religion.

Une communauté du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise existait à Lyon dès le xve siècle, peut-être même avant, car il est constant que ce furent deux religieux de la

Digitized by Google

province de Lyon qui, en 1443, allèrent en Portugal bâtir le premier couvent de cet ordre. Mais les troubles causés par les hérétiques en ces temps malheureux, les guerres, les pillages qui ne discontinuaient pas, ne nous ont laissé aucun souvenir de cette première existence; le Tiers-Ordre de Saint-François semble avoir disparu, et les auteurs qui en parlent ne signalent plus que deux provinces, Aquitaine et Normandie, conservant quelques couvents délabrés.

Mais en 1570 naissait à Paris un enfant, Vincent Mussard, qui devait avoir sur le Tiers-Ordre la plus grande et la plus salutaire influence. Il passa sa jeunesse dans la piété et le recueillement, cherchant sa voie et demandant à Dieu de la connaître. Il reçoit le sous-diaconat des mains de Mgr de Senlis, il veut se faire capucin, mais Dieu en décide autrement. Alors commence une véritable odyssée à la recherche d'une solitude. Il s'établit d'abord avec un compagnon, Antoine Poupon, dans la forêt de Senar, entre Corbeil et Melun, puis ne se trouvant pas assez éloigné du monde, il va au Val-Adam, à quatre lieues de Paris. Puis des disciples venant se mettre sous sa direction, ils cherchèrent une autre demeure et allèrent dans l'ermitage de Saint-Sulpice, au diocèse de Senlis. Des contradictions qu'ils eurent à supporter en cet endroit les contraignirent d'aller à Franconville-sous-Bois, dans le diocèse de Beauvais, où ils jetèrent définitivement, en 1594, les fondements de leur premier couvent. Dès l'année précédente ils s'étaient mis sous le gouvernement du provincial des Frères mineurs.

Ce ne fut qu'en 1601 qu'ils furent établis à Paris, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, dans un lieu appelé Picpus, et qui a fait donner ce nom à ces religieux. Jeanne de Sault en fut la fondatrice, et Louis XIII s'en déclara le

Digitized by Google

protecteur. A partir de cet instant, le Tiers-Ordre alla prospérant, et dans les nombreuses fondations faites du vivant du P. Vincent Mussard, il faut signaler celle de Beaujeu et celle de Lyon. Enfin après avoir beaucoup travaillé pour sa congrégation et lui avoir procuré trente-quatre maisons, le pieux organisateur mourut le 13 août 1637, au couvent de Picpus, dans sa soixante-septième année.

La règle du Tiers-Ordre comporte des jeûnes nombreux, le lever au milieu de la nuit, la discipline trois fois par semaine. L'habillement consiste en une robe de drap de couleur brune, et un capuce rond auquel est attaché une espèce de scapulaire qui se termine en pointe, dont les extrémités par devant et par derrière descendent jusqu'à la ceinture, qui est une corde de crin noir ou de poil de chèvre. Le manteau, de même couleur et de même drap, descend jusqu'à mi-jambe; ils sont nu-pieds et ont des sandales de bois; leurs chemises ou tuniques sont de serge, ils couchent sur des paillasses. Ils portent toute la barbe et la couronne monacale.

Faisant partie de la grande famille franciscaine, ils bénéficiaient des privilèges royaux. Ils étaient exempts de tous droits sur impositions, entrées de villes, subsides, péages, ports, pontages, passages et chaussées, et généralement de tous droits mis ou à mettre sur toutes les denrées nécessaires à leur vie et à leur subsistance. Ces privilèges, qui existaient avant la fondation du Tiers-Ordre, furent renouvelés en 1663.

Cette congrégation a pour armes d'or à une couronne d'épines de sinople, au milieu de laquelle il y a un lys sans tige, au chef de sable chargé de trois larmes d'argent, l'écu timbré d'une couronne ducale entrelacée d'une couronne d'épines, avec cette devise : *Pœnitentia coronat.*

Digitized by Google

Lyon était pour le Tiers-Ordre le chef-lieu de la province de Saint-Louis, roi de France. Outre le couvent de la Guillotière, dont nous allons parler, cette province comprenait ceux d'Aix en Provence, Beaujeu, Charolles, Chemilly, Digoin, Dijon, Fontaines près de Lyon, Gray, Dôle, Lons-le-Saulnier et Moulins-Engilbert.

Le couvent du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise était situé à la Guillotière, là où se trouve maintenant l'hospice des Vieillards. Mais auparavant, disons quelques mots de ce quartier, qu'on s'imagine trop facilement ne dater que d'hier. Sans vouloir en faire l'histoire, j'estime cependant qu'il sera bon et intéressant d'en avoir au moins une idée générale.

L'origine du nom de Guillotière est très obscure; à force de vouloir apporter des éclaircissements à cette première question, on a fini par l'embrouiller tellement qu'on n'y voit plus rien. Je me contente d'exposer les opinions. Les uns veulent que ce nom dérive de *Guy l'hostière*, l'hostière en ancien romain, voulant dire hôtel ou hôtellerie; ce qui revient à dire hôtel du Gui. Et voici l'explication : les Druides partaient jadis de l'Ile-Barbe pour aller chercher dans les forêts du Dauphiné le gui sacré. Après l'avoir trouvé, ils l'apportaient dans un temple situé sur le bord du Rhône, en attendant que les préparatifs de sa réception fussent terminés. — Ménestrier assure que les anciens titres donnent le nom de *Grillotière*, à cause de la multitude de grillets qu'on y trouvait. — Paradin retient aussi ce mot de *Grillotière* et l'explique par les *grillets et sonnettes de mulets de voitures* qu'on y entend constamment. — Beaulieu dit qu'un moine d'Ainay, nommé l'*Agrillotier*, céda en 1350 à son monastère le mandement de Béchevelin. — Bunel prétend qu'il y avait, à l'entrée du faubourg, une grange où son

Digitized by Google

propriétaire, nommé Grillot, servait à boire et à manger. D'autres enfin affirment qu'il y avait, dans les temps reculés, une auberge du faubourg tenue par deux associés, Guillot et Tière.

Enfin Cochard, dans son *Guide du voyageur à Lyon* dit qu'il y avait au bout du pont une auberge tenue par un homme, appelé Guillot, où les Lyonnais se rendaient le dimanche. M. de Valous, dans un opuscule sur l'étymologie de la Guillotière, penche pour cette dernière opinion, et apporte à l'appui de raisonnables témoignages. Cette appellation doit remonter jusqu'au milieu du XIIIe siècle, et l'auberge de Guillot, qui se trouvait au bout du pont au commencement de la route Grenoble, devait occuper l'emplacement qui est aujourd'hui le commencement de la Grand'Rue de la Guillotière.

L'histoire de la Guillotière se lie étroitement à celle de son pont, et ce pont a été le théâtre d'événements importants que je ne puis que signaler.

Sous la domination romaine, il y avait certainement entre les deux rives du Rhône des moyens de communication, mais il n'est pas fait mention d'un pont fixe.

Le P. Ménestrier dit que le jeune empereur Gratien fut assassiné sur le pont du Rhône par Andragathe, l'un de ses chefs, et en marge de son récit, le savant jésuite vise saint Jérôme et Prosper d'Aquitaine, mais ni saint Jérôme ni Prosper d'Aquitaine ne disent rien de semblable.

En 1190, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lyon se croisèrent et vinrent à Lyon, avant de partir pour la Terre-Sainte. Ils traversèrent le pont de la Guillotière, mais à peine eurent-ils mis le pied sur le sol que le pont se rompit; un grand nombre de personnes furent noyées. — Cet accident amena la fondation du pont actuel en 1245, attri-

Digitized by Google

bué par les uns à saint Benezet, par les autres à Innocent IV. — Le 11 octobre 1711, une formidable bagarre se produisit sur ce pont. C'était un dimanche, une foule considérable de Lyonnais étaient allés à la campagne; en rentrant le soir, cette foule trouva la barrière du pont fermée, et s'entassa, et augmenta d'instants en instants.

A ce moment, le carrosse de Mme de Servient, dame de la Part-Dieu, en rencontra deux autres venant de la Guillotière, le désordre ne fit que s'accroître et il aboutit à une catastrophe. Deux cent dix-sept personnes furent étouffées sur place, et vingt et une autres, transportées à l'Hôtel-Dieu ou à leur domicile, ne tardèrent pas à mourir des suites de leurs blessures. Mme de Servient fit donation, en 1725, de son domaine de la Part-Dieu au grand Hôtel-Dieu de Lyon, mais rien n'indique, comme on l'a souvent insinué sur la foi de certains auteurs, que cette donation ait été faite en expiation de ce malheur dont la dame de la Part-Dieu fut la cause involontaire. Au contraire, elle contient des charges onéreuses qui eussent grevé assez lourdement l'Hôpital, si Mme de Servient ne fût morte en 1733, et si les terrains de la rive gauche n'eussent pris une grande valeur par la construction des ponts du Rhône.

Je ne cite pas ici l'acte de donation de Mme de Servient; on le trouve aux Archives de l'Hôtel-Dieu, ou dans la *Revue du Lyonnais* (5e série, 6e volume) où M. Vachez nous en a fait connaître les parties essentielles. Mais parmi les charges de l'acte, comme il en est une qui touche les religieux qui nous occupent, je me permets de la citer. Voici la clause :

« Les Recteurs de l'Hôpital ne devront pas permettre que l'on vende aucun vin ni que l'on tienne cabaret dans la dite maison forte et ses dépendances. »

Et cette clause a une sanction : Si les recteurs contre-

Digitized by Google

viennent à cette défense du vivant de la donatrice, ils lui donneront un supplément de pension de 500 livres; si après son décès, cette somme de 500 livres devra être payée aux RR. PP. du Tiers-Ordre de Saint-François à la Guillotière.

Enfin, en 1815, au retour de l'île d'Elbe, le pont de la Guillotière avait été barricadé, mais dès que l'empereur parut, tout fut changé, et des cris unanimes d'enthousiasme le suivirent de la Guillotière à l'Archevêché.

Toute la rive gauche du Rhône a été souvent ravagée par les inondations, voici les dates des plus fameuses : 580—1570—1756—1801—1812—1828—1830—1836—1840 et 1856. Cette dernière fut un immense désastre. Elle sera probablement la dernière, grâce aux admirables travaux de M. Vaïsse, pour qui les Lyonnais ne sont pas assez reconnaissants.

La Guillotière est la patrie du général Duphot, assassiné à Rome, le 28 décembre 1797, à côté de Joseph Bonaparte, dont il devait le lendemain épouser la belle-sœur, Mme Clary, devenue plus tard la femme du général Bernadotte, mort roi de Suède. — Le général Meunier-Saint-Clair était aussi un enfant de la Guillotière; simple soldat en 1787, il s'éleva par sa vaillance jusqu'aux plus hauts grades de la hiérarchie militaire. — Il faut citer aussi le savant médecin Guillaume Rey, l'auteur d'une singulière dissertation sur un nègre-blanc, où il suppose la possibilité de deux Adam; retenons enfin le nom d'un des curés de la Guillotière, Philippe Villemot, astronome et mathématicien distingué, mort à Paris en 1715.

Certains faits historiques, certains passages de hauts et puissants seigneurs, les entrées solennelles ou les séjours des rois et des reines viennent encore donner quelque

Digitized by Google

relief à ce quartier. Signalons le passage à la Guillotière de saint François de Paule se rendant au Plessis-lès-Tours, notons aussi un arrêt forcé de Louis XI en 1475 ; une arcade du pont du Rhône ayant été rompue par la violence des eaux, Louis XI, qui revenait du Dauphiné, fut obligé de coucher à la Guillotière. — En 1491, on donna des fêtes pendant le séjour de Charles VIII; un tournoi célèbre, où le jeune Bayard triompha du sire de Vaudrey, le plus fameux jouteur de ce temps-là, fut donné à la Guillotière, non loin du château des Tournelles. — Louis XII vint à Lyon à plusieurs reprises; en 1509, il fit élever sur le pont une colonne en l'honneur de la victoire d'Agnadel. — En 1556, le cardinal Caraffa, neveu et légat de Paul IV, vint apporter au roi Henri II une épée bénite, et séjourna plusieurs jours au château de la Mothe pour y attendre les préparatifs de sa réception. — Le 2 décembre 1600, Marie de Médicis arriva à la Guillotière et y passa la nuit; le lendemain avait lieu à l'Archevêché son mariage avec Henri IV. — Louis XIII, après la prise de Montpellier, arriva à la Guillotière le 6 décembre 1622, la reine-mère y était déjà depuis quelques jours, ainsi que la reine régnante et Richelieu. Il fut résolu de faire une entrée solennelle à Leurs Majestés, et le château de la Mothe fut choisi pour le lieu de la réunion et le point de départ. — Quand on arrive à la Révolution, on voit les Révolutionnaires établir leurs batteries à la Guillotière, dont ils sont maîtres et bombarder Lyon; puis, c'est la Terreur avec ses barbares et sanglantes fusillades des Brotteaux.

La rive gauche du Rhône compte aujourd'hui une population de 150,000 âmes, mais il y a moins d'un siècle, elle n'en comptait pas 6,000. Ce qui est aujourd'hui la

Digitized by Google

Grand'Rue, avec quelques maisons éparses çà et là, constituait la Guillotière. En 1850, il y avait déjà 35,000 âmes.

Mais l'agglomération lyonnaise et l'affranchissement du péage des ponts du Rhône furent les deux grandes causes de la transformation de la rive gauche. Des progrès s'y font sentir encore, et le mot de M. Vitton, ancien maire de la Guillotière, pourra devenir un jour une vérité : « Aujourd'hui on écrit : à la Guillotière, près de Lyon, un jour on écrira : à Lyon, près de la Guillotière. »

Il ne faudrait pas oublier, dans cette énumération trop rapide, la peste de 1628 et la fondation de l'École vétérinaire par Bourgelat, mais l'histoire du couvent de Picpus nous donnera l'occasion d'en parler.

Qu'existait-il, jadis, à la Guillotière, au point de vue religieux ? Outre l'église paroissiale qui était alors située sur la place de la Croix, et le couvent qui est l'objet de cette courte étude, il y avait encore la Madeleine, la chapelle de Saint-Lazare, la chapelle d'un petit hôpital et Notre-Dame de Béchevelin. La Madeleine était une ancienne chapelle, annexe de l'église paroissiale. Elle était contiguë au cimetière du même nom. C'était là que se faisait la fête des brandons. Le premier dimanche de carême, les Lyonnais se rendaient dans la plaine de la Madeleine, pour célébrer le retour du printemps ; ils coupaient des branches vertes auxquelles ils attachaient des fruits, des gâteaux, etc., et rentraient ainsi ornés dans la ville. Ce même jour, les cultivateurs parcouraient leurs vergers avec des torches de paille enflammées, appelées *brandons*, pour brûler les nids d'insectes attachés aux arbres, ou bien ils brûlaient, sur le soir, les branches mortes et les feuilles sèches en faisant tout autour une joyeuse farandole. — La chapelle de Saint-Lazare avait été bâtie l'an 1203,

Digitized by Google

au faubourg de la Guillotière, par l'archevêque de Lyon, Reinauld II; elle desservait un hôpital de lépreux. — La chapelle du petit hôpital dont il est ici question est probablement celle de l'hôpital des Passants. C'était une dépendance de l'Hôtel-Dieu. On y donnait à souper et à coucher, pour une nuit seulement, à toutes les personnes, ou mendiants, ou étrangers, qui passaient par cette ville, ou qui arrivaient à Lyon le soir après la fermeture des portes.

Notre-Dame de Béchevelin était un très modeste oratoire dédié à la Sainte Vierge, en qui les mariniers du Rhône avaient la plus grande confiance, à cause des miracles fréquents qu'elle faisait en leur faveur. Tous les autres monuments religieux de la rive gauche du Rhône datent de ce siècle.

Mais fermons cette longue parenthèse pour ne plus nous occuper que de notre couvent des religieux du Tiers-Ordre de Saint-François-d'Assise; le peuple les appelait vulgairement Picpus ou Tiercelins.

Ces religieux furent établis à la Guillotière, en 1606, du vivant même du P. Vincent Mussard, qui y vint plusieurs fois. Le terrain, fourni par le duc et la duchesse de Mayenne pour la construction d'un couvent, consista « en une masure et un jardin devant. » Il faisait partie de la baronnie de Loyette, en Bresse, recueillie par les Mayenne dans la succession du maréchal de Trivulce. L'acte de donation est du 5 septembre 1606. En mai suivant, Henri IV approuva cette donation par lettres patentes et autorisa la construction de la maison. Le 28 octobre, Mgr de Bellièvre, archevêque de Lyon, approuva cette fondation.

Le consul d'Aussery (on lit aussi d'Ossaris) bâtit la

Digitized by Google

chapelle; d'autres bourgeois de Lyon aidèrent à la fondation des bâtiments du monastère. Lorsque le couvent fut construit, il était assez grand pour contenir une quarantaine de religieux; c'est aujourd'hui, avec des adjonctions, un hospice de vieillards des deux sexes. La chapelle, construite en 1626, occupait le même emplacement, moins la partie septentrionale qui a été ajoutée en 1844, qu'occupe de nos jours l'église paroissiale de la Guillotière; elle était dédiée à saint Louis, roi de France. La voûte avait été peinte par un artiste qui était longtemps demeuré à Gênes; il y avait de bonnes choses en fait de perspective, mais les figures y étaient assez mal traitées.

La route de Lyon à Vienne longeait le couvent, et les religieux avaient acheté un clos, appelé le Plantier, de l'autre côté de cette route. Le 20 juin 1614, ils obtinrent la permission de faire « une arcade et voûte sous terre pour passer de leur couvent dans leur clos du Plantier, et par là traverser le chemin tendant de Lyon à Vienne pour leur commodité. » Plus tard (7 novembre 1712), ils achetèrent encore pour s'agrandir la maison et le jardin de Saint-Pierre, sis au levant de leur clos.

Les religieux étaient à peu près installés dans leur demeure quand un terrible fléau, la peste, vint exercer ses ravages sur Lyon et ses faubourgs. Déjà en 1564, en 1581, en 1582, elle avait fait bien des victimes; elle reparut en 1628. La Guillotière, située sur la route du Midi, fut la première atteinte. Des soldats venus d'Italie l'apportèrent avec eux. Les premiers symptômes se déclarèrent à Vaux sur un soldat qui en mourut. Cette première victime fut enterrée la nuit par des camarades, dans un jardin, à deux pieds de terre seulement, et à l'insu du propriétaire. Quelque temps après, la pluie ayant découvert le corps, le

Digitized by Google

maître de la maison le fit enlever et porter au cimetière. Le même jour, ceux qui avaient effectué le transport se trouvèrent atteints de la maladie contagieuse ; et, avant qu'elle fût reconnue, tous les voisins de la maison l'avaient gagnée.

Aussitôt que cette nouvelle fut parvenue aux oreilles des commissaires de santé, ceux-ci s'empressèrent d'envoyer aux malades plusieurs Capucins accompagnés d'un chirurgien, et leurs firent tenir tous les vivres nécessaires pour les empêcher de communiquer avec la ville. Mais l'amour du gain rendit ces précautions inutiles ; les habitants de la Guillotière allèrent pendant la nuit prendre des denrées à Vaux pour les porter le jour aux marchés de Lyon. Le faubourg fut bientôt complètement infecté.

Les Franciscains du Tiers-Ordre ne furent pas épargnés. Ils eurent aussitôt recours au ciel : le 10 novembre 1628, ils faisaient selennellement à Dieu le vœu d'aller processionnellement à la chapelle de Saint-Roch (1), hors l'enceinte de Lyon, d'y offrir deux cierges d'une livre chacun, d'y célébrer les saints mystères et pendant un an d'aller tous les jours, après leurs vêpres, dans la chapelle de la Sainte Vierge, qui est dans leur église y chanter ses litanies, s'il plaît à Dieu faire cesser le fléau de la peste qui les afflige et guérir leurs confrères qui en sont frappés. Nous ignorons ce qu'il advint de ce vœu, nous savons seulement que la peste continua de sévir jusqu'en 1629.

Après cette épreuve, la vie religieuse reprit avec plus de vigueur au couvent du Tiers-Ordre, et les religieux eurent

(1) La chapelle de Saint-Roch était sur la colline de Saint-Just et desservie par les Minimes. Les églises, le Consulat, plusieurs associations de la ville s'y rendaient en leur temps en procession.

Digitized by Google

la généreuse ambition de l'étendre au dehors. Ils achetèrent, dans la rue Bellecordière, une maison pour en faire un hospice. Cette acquisition fut la source de nombreuses difficultés.

La propriété de Bellecordière consistait en bâtiments et jardins. Elle fut achetée par un sieur Faure au nom des Pères Franciscains de la Guillotière; le sieur Faure vint à mourir. Est-ce que toutes les précautions d'usage n'avaient pas été prises? Est-ce que toutes les formalités n'avaient pas été remplies? C'est possible, toujours est-il que les héritiers du sieur Faure réclamèrent dans la succession la propriété de Bellecordière. Ils obtinrent temporairement gain de cause, car le 22 août 1637, les religieux furent obligés de déguerpir de la maison et jardin formant leur hospice de Lyon, mais non sans se réserver leur garantie et prétention contre la succession de feu sieur Claude Faure, leur vendeur. Les religieux furent reintégrés quelques années plus tard.

Dans l'acquisition de cette propriété, il y avait une portion de jardin qui avait appartenue aux Dominicains de Confort. Ceux-ci voulurent se faire reconnaître pour le cens et servis de six deniers viennois, que les lods leur fussent payés et que fût nommé un homme vivant et mourant pour raison de milods. De là procès; mais cette affaire se termina par un compromis: les Franciscains reconnurent le bien-fondé des réclamations des Dominicains, payèrent la pension annuelle et choisirent pour homme vivant et mourant messire Sève, chanoine de Saint-Nizier.

Outre l'hospice, les Franciscains avaient des locataires dans cette maison de Bellecordière; cette particularité est attestée par de nombreux baux de loyer, et aussi par des

Digitized by Google

saisies faites les 16 juillet et 28 mai 1701, par le fermier des droits sur les locataires de cette maison, faute par les religieux d'avoir fourni dans le temps la déclaration de leurs biens, immeubles, rentes, etc. Ils en avaient aussi dans la maison de Puipelu, rue Palais-Grillet, appelée aussi maison du Chapellet, qu'ils achetèrent le 19 mai 1714 à Marie Puligneux. Cette maison fut vendue 20,000 francs le 21 mars 1738 à Antoine Charreton. L'argent provenant de cette vente devait être employé à la reconstruction de l'hospice de la rue Bellecordière.

Il y a aux Archives départementales, pour cette Congrégation comme pour les autres, des monceaux de papiers relatant d'infimes détails ; on ne s'étonnera pas que nous les passions sous silence. Qu'on me permette cependant de donner par curiosité une idée de la paperasserie procédurière de ces temps-là en citant le fait suivant :

Entre l'hospice et leur voisin Ferrus, bourgeois de Lyon, s'élève une muraille ; cette muraille vient à tomber. Alors commence une longue procédure : 1° Nomination d'experts pour visiter la muraille; 2° Rapport des experts, 6 et 13 septembre 1673 ; 3° Sentence du 17 mai 1674, qui permet aux demandeurs (les religieux) de donner à prix fait la reconstruction de la muraille ; 4° Autre sentence du 7 juillet qui permet le même ; 5° Autre sentence du 18 août qui permet le même conformément au premier rapport des experts, dépens compensés ; 6° Accord entre les parties, du 4 septembre, portant que ledit mur sera reconstruit selon le premier rapport, et demeurera mitoyen ; 7° Enfin quittance du 3 octobre suivant du sieur Piégay, procureur des demandeurs, pour ses vacations, au montant de 53 livres 15 sous.

Quand on voit une affaire si simple devenir si compli-

Digitized by Google

quée, on se demande ce que doivent devenir les affaires importantes. Ne nous plaignons pas trop néanmoins, car c'est grâce à ces papiers que nous arrivons à surprendre, souvent d'une façon inattendue, certaines manifestations de la vie religieuse. C'est grâce à eux que je signale les faits suivants :

Le tènement des Religieux du Tiers-Ordre mouvait de la directe de la Grande-Custodie de Saint-Jean. Il y eut à ce sujet des contestations entre les religieux, qui s'en disaient affranchis, et M. le comte Emmanuel Charpin de Genétines, grand custode.

Le zèle des Franciscains était manifeste : ils avaient organisé un tiers-ordre parmi les personnes qui vivaient dans le monde, ils les réunissaient dans un lieu désigné, et là leur donnaient les instructions nécessaires. Le 19 mars 1664, M. l'abbé de Saint-Just, vicaire-général de Lyon, donna aux Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François-d'Assise en l'état séculier l'autorisation de s'assembler en quelque lieu particulier pour en recevoir les instructions particulières à leur état de la part de quelques religieux dudit ordre.

Parmi ces Sœurs séculières, il y avait une dame Emerande Rival, veuve de sieur Daniel Vaure. Elle possédait un beau et grand crucifix de bois qui lui avait été donné par Mgr le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon. Elle le légua, par testament du 30 juillet 1659, aux religieux Franciscains de la Guillotière. Mais cette honorable dame avait un fils qui s'était fait carme-déchaussé. En sa double qualité de fils et de religieux, il voulut garder ce pieux souvenir de sa mère. Mais les Franciscains firent des réclamations, et un accord survint entre eux et les Carmes (27 janvier 1681), portant que ledit crucifix resterait entre

Digitized by Google

les mains du Fr. Henri, carme-déchaussé, fils de la dame Rival, sa vie durant, et qu'après le décès dudit Frère, il serait remis aux dits Religieux de la Guillotière, et pour en reconnaître l'identité, Mgr l'archevêque y fit déposer au pied le cachet de ses armes.

Cette portion du XVIIe siècle est toute pleine des guerres de Louis XIV. Le grand roi fit ce qu'avaient déjà fait maintes fois ses prédécesseurs, il demanda au clergé les secours pécuniaires dont il avait besoin. On sait avec quel patriotisme le clergé répondait à cet appel; il s'assemblait et votait les subsides demandés; c'étaient les *dons gratuits* et il tenait à ce mot pour bien signifier que ces dons étaient volontaires. Un roi de France voulut les exiger, il ne put rien obtenir. Or, lorsque Guillaume d'Orange est assis sur le trône, la guerre recommence, cette guerre terrible et longue de la ligue d'Augsbourg, qui passe par Staffarde, La Marsaille, Fleurus, Steinkerque, Nerwinde pour arriver à la paix de Ryswick. Il nous reste, au couvent de la Guillotière, quelques traces des contributions d'alors. En 1690, au mois de juin, le clergé de France s'assemble à Saint-Germain-en-Laye, et vote 12 millions à cause de la guerre et des besoins du roi. Les Franciscains sont taxés à 100 livres, payables en cinq fois; la totalité des cotes du diocèse de Lyon monte à 78,490 livres. En 1694, le roi demande encore 4 millions, les Franciscains sont taxés à 20 livres payables en deux fois. Je le répète, ces dons gratuits sont fréquents à cette époque.

Mais sortons de ces menus faits, qui ne sont que des épisodes, pour arriver à l'historique de certaines mesures prises par les archevêques de Lyon, et qui eurent sur la vie du couvent un contre-coup prolongé.

Digitized by Google

En 1680, l'église paroissiale de la Guillotière, qui était sur la place de la Croix, tomba de vétusté ; le service divin fut provisoirement transféré d'abord dans une très petite chapelle de confrérie, celle des Pénitents, qui bientôt après tomba-elle-même en ruines, puis, en 1739, dans une salle du couvent des Religieux du Tiers-Ordre, où il était encore en 1790.

Ainsi exposé, ce fait paraît assez simple, mais si l'on s'arrête à comparer les dates, il est facile de se rendre compte que ce transfert ne s'opéra pas tout seul.

Lorsque l'église paroissiale fut hors de service, on transporta le service divin dans la chapelle des Pénitents, et en même temps l'archevêque décida qu'on reconstruirait l'église au Lion d'Or, qui se trouvait dans le voisinage du couvent. Cette première décision ne fut guère agréée de la population qui murmura, et à tort ou à raison les Franciscains furent soupçonnés d'avoir excité ces plaintes ou de s'y être associés. Lorsque la chapelle de la confrérie fut devenue impraticable, il fut question de la chapelle du couvent, et le projet de reconstruction au Lion d'Or fut repris plus vivement. Ces mesures furent considérées par les religieux comme désastreuses pour eux. Nous avons quelques lettres qui donnent des détails sur cette histoire ; elles sont trop importantes pour que je ne les donne pas tout entières.

La première lettre est sans date et sans signature, mais le contexte indique assez qu'elle doit être la première et qu'elle doit être du P. Gardien, Albert de l'Étoile. Elle est adressée à Mgr de Saint-Georges, tant au sujet de la contrariété des habitants de la Guillotière pour l'endroit où ledit seigneur archevêque voudrait faire rebâtir leur église et dont il le soupçonne d'y avoir une part, que parce que

Digitized by Google

ledit seigneur a paru vouloir transporter les fonctions curiales dans l'église desdits religieux. La voici :

« Monseigneur,

« La bonté paternelle avec laquelle Votre Grandeur a bien voulu m'écouter et la parfaite équité qui lui fait rendre justice à tous, m'inspirent la liberté de me jeter à ses pieds et de recourir à elle pour la supplier de ne pas écouter la proposition qu'on doit lui faire de transporter les fonctions paroissiales dans notre église ; elle nous paraît si singulière et si peu fondée que nous espérons de Votre Grandeur, qui sait si bien démêler et rendre à chaque église ce qui lui est dû, qu'elle ne mettra pas notre soumission à cette épreuve, et voudra bien faire attention aux représentations que j'ai l'honneur de lui faire. La communauté du faubourg de la Guillotière n'a nul droit sur notre église, qui ne reconnaît pour fondateurs que la maison de Mgr le maréchal et celle de la ville de Lyon, qui dans cette qualité vient de contribuer depuis peu aux dernières réparations que nous y avons faites. Notre église, Monseigneur, n'a pas plus de soixante pieds d'étendue, et la plus grande des deux chapelles dix-huit ; elle n'a nulle issue sur la rue, et étant dans le centre de notre clôture, tenante à deux dortoirs, on ne pourrait plus observer de clôture régulière par la nécessité d'ouvrir le couvent et l'église à toutes les heures de la nuit pour l'administration des sacrements, et notre maison des plus recueillies, d'une parfaite intelligence avec nos pasteurs, perdrait tout à coup son repos et son recueillement par des fonctions paroissiales qui ne lui conviennent point, et se verrait à tout moment exposée à des démêlés qui troubleraient une paix nécessaire à la gloire

Digitized by Google

de Dieu et à l'édification du public, outre que, Monseigneur, les sages et pieuses ordonnances que Votre Grandeur a faites pour la construction d'une église et d'un presbytère seraient par là ou tout à fait éludées ou de beaucoup retardées, n'étant pas à présumer que des paroissiens qui depuis plus de vingt-cinq ans en arrêtèrent l'exécution, prennent une nouvelle ardeur, quand ils verront leur service dans une église qui, pour être petite, ne laissera pas d'être de leur goût, parce qu'ils n'auront rien à débourser. Si le pénétrant de Votre Grandeur, à qui rien n'échappe, avait besoin d'être instruit sur la situation de ce faubourg, je prendrais la liberté de lui dire qu'outre deux chapelles, l'une de Saint-Lazare et l'autre d'un petit hôpital, dans lesquelles on célèbre souvent, il y a celle de la Madeleine, annexée à celle de la paroisse, dans laquelle on célèbre chaque dimanche une messe fondée et par conséquent le saint sacrement pourrait (y) être transporté, si Votre Grandeur ne juge plus à propos de faire ouvrir ailleurs une chapelle comme elle l'avait résolu dans sa visite, mais comme elle est infiniment sage et éclairée pour régler ce transport que M. le curé et les paroissiens éviteront d'ailleurs, s'ils le veulent, je redouble seulement mes très humbles prières pour conserver le repos et la tranquillité à une communauté qui ne cesse de lever les mains au ciel pour sa conservation et pour l'heureux succès de ses desseins. A quoi nous allons donner une nouvelle application, surtout moi qui ai l'honneur d'être avec un singulier et profond respect. »

Mgr de Saint-Georges répondit ou par lettre ou verbalement : il manifestait la peine qu'il avait éprouvée en apprenant certains propos malveillants qu'on lui dit avoir

Digitized by Google

été tenus par les Pères Franciscains sur sa personne et son administration. Le P. Albert de l'Étoile, gardien, s'en excuse dans la lettre suivante :

« Monseigneur,

« Ayant appris que Votre Grandeur avait soupçonné notre communauté d'avoir donné dans les mouvements qui sont arrivés dans le bourg de la Guillotière au sujet du placement de l'église paroissiale, il m'a paru de mon devoir et du plus profond respect que nous vous avons voué, de vous rendre compte, Monseigneur, de notre conduite, et assurer Votre Grandeur que notre soumission à ses ordres, je dis même à ses intentions, a été tellement exacte et inviolable que bien loin d'avoir eu aucune part à tout ce qui s'est passé, nous n'avons jamais démenti par aucune de nos paroles et de nos démarches la respectueuse déférence qui est due et que nous devons inspirer aux ordres d'un si grand et si équitable prélat. Si je n'ai pas assez l'honneur d'être connu de Votre Grandeur pour en être cru, et que le témoignage de notre R. P. Provincial de Paris, qui aura l'honneur de l'instruire de notre conduite, lui soit suspect, je ne vous demande, Monseigneur, pour toute grâce que la seule justice que Votre Grandeur voudrait bien rendre au dernier de son diocèse, de faire informer par qui elle trouvera bon de la vérité du fait, prêt à être puni comme séditieux, si une seule de nos démarches dément ce que j'ai l'honneur de lui marquer, mais très sûr que nulle personne au monde ne peut, sans nous imposer du tout, rendre un témoignage contraire. J'ose même dire que notre conduite en ce point a été si bien soutenue et uniforme que tout autre moins jaloux de son devoir aurait pris soin de la faire remarquer à

Digitized by Google

Votre Grandeur. Mais moi, qui suis pénétré d'une vénération singulière pour elle, je ne me flatterai jamais d'avoir rempli la moindre partie de ce qui lui est dû, et je m'estimerais très heureux si, avec toute l'étendue de mon zèle et de mon respect, je puis la persuader que nul du diocèse n'en a davantage pour l'exécution de ses ordres et ne peut être avec une plus parfaite soumission que je le suis,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« Fr. Albert DE L'ÉTOILE, Gard. ind. des Religieux du Tiers-Ordre de Saint-François.

« Du faubourg de la Guillotière, ce 29 août 1698. »

Mgr de Saint-Georges fut content de ce désavœu, et en manifesta sa satisfaction, et demanda au P. Albert de lui manifester ses vues. Le Gardien écrivit aussitôt, 3 septembre 1698, la lettre qui suit :

« Monseigneur,

« La bonté avec laquelle Votre Grandeur a écouté le R. P. Gardien de nos Pères de Paris, celle qu'elle a bien voulu me marquer dans la réponse dont elle m'a honoré, et la justice qu'elle veut bien rendre aux sentiments de ma communauté me touchent si vivement que je ne puis assez m'en expliquer ni lui en rendre toutes les actions de grâces qui lui sont dues. J'aurai du moins l'honneur de vous assurer, Monseigneur, que je la ressens avec toute la res-

Digitized by Google

pectueuse reconnaissance qu'elle peut inspirer à un bon cœur et que nous n'oublierons rien, ni moi ni ma communauté, pour soutenir la bonne opinion que Votre Grandeur en a conçue et répondre à tout ce qu'elle attend de notre soumission. La construction d'une église paroissiale m'a toujours paru également nécessaire et digne du zèle de Votre Grandeur qui ne laisse aucun vide dans tout ce qui regarde son ministère ; le choix même d'un placement étant légitimement réservé à la qualité de seigneur et de prélat, loin de balancer un moment sur la déférence à ses ordres et à ses intentions, nous avons, Monseigneur, applaudi au dessein qu'elle a formé d'agrandir l'église et le presbytère. Mais puisque Votre Grandeur m'ordonne de lui dire mon sentiment, je le ferai avec un respect et une soumission aveugle. Il m'a paru que le transport de l'église plus avant dans le bourg du côté de la ville serait plus avantageux et aux pasteurs et aux fidèles : par là l'église, que quelques-uns disent être au milieu de la paroisse, et que tous doivent convenir être éloignée des paroissiens, se trouverait au milieu de la foule : les deux seules églises destinées au service de tous ne seraient pas confondues par leur proximité ni inaccessibles tout à la fois devant les inondations du Rhône, qui sont devenues familières depuis que son lit est écarté de la ville, et dont actuellement je suis occupé depuis plusieurs mois à réparer les désordres, et par là serait dissipée l'idée d'une dépense outrée pour les payer dont on se sert pour alarmer les paroissiens et traverser les pieuses intentions de Votre Grandeur. Car le prix de l'acquisition qu'il conviendrait faire serait beaucoup au-dessous de la dépense que la situation du Lion d'Or tire après soi, et serait en tout cas compensé par le prix de sa vente ou de son loyer. Voilà, Monseigneur, dans une simplicité et

Digitized by Google

droiture de cœur qui ne vous seraient point suspectes, si j'avais l'honneur d'être connu de vous, quelle est ma pensée, de laquelle je ne me suis jamais expliqué qu'à M. le Curé, lorsqu'il a eu la confiance de m'en parler, et dont Votre Grandeur peut juger elle-même par le peu de rapport qu'elle a avec le projet tumultueux qui a succédé celui de ses sages ordonnances, et duquel projet, je vous jure, Monseigneur, en présence de celui qu'on ne peut imposer, qu'à ce moment même, je n'ai encore parlé ni ouï dire un mot à personne sans exception ni restriction de tout ce qui compose la noblesse et bourgeoisie de la Guillotière, tant ils sont bien persuadés de notre parfaite soumission aux ordres de Votre Grandeur et de notre bonne intelligence avec le pasteur, qui d'ailleurs, plus intéressé que nul autre à démêler la vérité d'avec le préjugé et la prévention, a trouvé notre conduite digne de sa confiance et de ses remerciements. Mais comme il m'importe peu que les autres en soient convaincus, et que nul projet ne peut être louable à mes yeux que par la conformité qu'il aura à ses intentions et à notre devoir, nous souscrivons respectueusement à tout ce qu'elle ordonnera, et moi plus aveuglément que nul autre, ayant l'honneur d'être avec un singulier et très profond respect,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« Fr. Albert DE L'ÉTOILE, Relig.

« Lyon, le 3me septembre 98. »

Digitized by Google

Nous avons une réponse de Mgr de Saint-Georges, datée de Paris, le 8 du mois de septembre 1698 :

« J'ai reçu, mon Révérend Père, votre lettre du 30me du mois d'août dernier. Il est vrai que l'on m'avait dit que vous traversiez le dessein que j'avais de faire construire la paroisse dans un autre endroit plus commode que celui où elle était autrefois, le procès-verbal de visite contient mes raisons qui me paraissent plus convenables que celles de certains esprits qui n'y ont presque qu'un intérêt d'une commodité particulière qu'on ne peut considérer quand il s'agit de la commodité publique, la plupart sont des bourgeois de Lyon qui ne sont pas paroissiens, qui ont leur paroisse et leur domicile à Lyon, et qui ne vont qu'en passant dans leurs maisons de campagne qui sont à la Guillotière. Il se peut faire qu'on m'ait mal informé, aussi je ne m'arrête pas aux rapports qu'on me fait, je suis persuadé, mon Père, que votre communauté n'a point de part aux contrariétés qu'on a apportées pour faire construire l'église de la paroisse où elle était anciennement, la Guillotière est augmentée des deux tiers et peut-être davantage depuis que l'ancienne paroisse a été construire ; on n'y peut bâtir qu'une très petite église qui ne pourra contenir les paroissiens, on ne pourra y avoir un cimetière, ni une maison pour le curé. En mon particulier je ne me soucie pas où l'on mettra l'église paroissiale. Je n'y ai aucun intérêt que l'intérêt public, vous me ferez plaisir de me dire votre avis là-dessus. Dieu m'a donné des intentions droites, je ne demande que le mieux ; si vous prenez la peine de voir ce lieu, vous n'y trouverez pas de l'espace suffisant pour bâtir une grande église comme il la faut, y avoir un cimetière, une maison et un petit jardin pour un curé, il y faudra dans la suite

Digitized by Google

deux vicaires, il est bon que la maison du curé les puisse contenir. Je suis persuadé de toute la charité de votre communauté et que vous avez trop de prudence et de sagesse pour troubler sous main sans que vous y ayez aucun intérêt une intention que j'ai conforme au besoin de cette paroisse. J'espère même que vous ferez entendre raison à ceux qui seraient difficiles. Vous devez compter, mon Père, que j'ai une estime particulière et pour vous et pour toute votre communauté, vous en aurez toujours des preuves convaincantes quand je pourrai vous marquer que je suis très sincèrement

« Votre très humble et très obéissant serviteur

« De Saint-Georges, arch. de Lyon. »

L'abbé Ad. Vachet.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES

Démêlés de Soulavie

AVEC

L'ABBÉ DE BARRUEL

L'ABBÉ Soulavie, de Largentière (Ardèche), naturaliste, diplomate et historien, a eu une vie fort agitée. Comme naturaliste, M. d'Archiac, professeur au Muséum, l'a proclamé une des gloires méconnues de la France, car c'est lui qui, trente ans avant Cuvier, avait constaté la différence des couches géologiques, suivant les fossiles qu'ils renferment. Sa carrière diplomatique fut courte : nommé résident de France à Genève en mai 1793, il tint dans ce pays une conduite brouillonne et fut destitué et reconduit en France sous bonne escorte en septembre 1794. Comme historien, Soulavie n'a brillé ni par le style ni par la sûreté du jugement ; c'est un chroniqueur passionné, toujours suspect ; mais les cinquante

Digitized by Google

volumes qu'il a écrits ou édités sont une source de renseignements précieux où ont largement puisé, souvent sans le nommer, tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire du XVIIIe siècle. En attendant de donner au public un tableau complet de la vie et des ouvrages de ce personnage, nous allons aujourd'hui raconter un incident de sa vie, celui de ses démêlés avec le P. jésuite Barruel, auquel donna lieu la publication de l'*Histoire naturelle de la France méridionale*, publiée par Soulavie de 1780 à 1784.

Augustin de Barruel était né à Villeneuve de Berg, en 1741, d'une ancienne et noble famille du Vivarais. Élevé chez les Jésuites de Tournon, il était entré, à la fin de ses études, dans la compagnie de Jésus et avait professé avec distinction au collège de Toulouse. Quand l'ordre fut supprimé en France (1762), il passa à l'étranger où il occupa diverses chaires à Prague, Commoteau, Wradisch et Vienne. En 1772, il fut appelé à Paris par l'archevêque qui voulait le placer dans son diocèse. Deux ans après, il était gouverneur des enfants du prince Xavier de Saxe, oncle de Louis XVI. Une intrigue lui ayant fait perdre ce poste, il entra, en qualité d'aumônier, chez la princesse de Conti, et il y resta jusqu'à la Révolution.

Les premiers rapports de Soulavie avec l'abbé de Barruel datent de 1780. A la suite de la publication des deux premiers volumes de l'*Histoire naturelle*, Barruel désira voir Soulavie, et celui-ci, séduit par l'estime et l'amitié que lui inspirait son compatriote, et plein de confiance en lui, n'hésita pas à lui développer le plan de son ouvrage, à lui communiquer « des opinions qui n'étaient pas publiées », à agir enfin avec lui comme avec un ami à qui l'on ne

Digitized by Google

cache rien, et dont on recherche même les conseils. Voilà, du moins, ce que dit Soulavie dans un document dont nous aurons à parler plus loin (1).

Peu après, notre auteur, ayant appris que Barruel devait l'attaquer dans les *Helviennes*, le pria de s'abstenir au moins de parler des parties de l'ouvrage non encore publiées et dont il avait eu communication. Barruel le promit de vive voix et par écrit et, comme garant de sa promesse, lui renvoya « le volume imprimé, mais non publié encore », où se trouvaient les parties qu'on le priait de ne pas attaquer.

Or, le tome Ier des *Helviennes*, paru en mars 1781, prenait vivement à partie Soulavie, dont les théories géologiques et cosmogoniques avaient paru à Barruel en contradiction flagrante avec les Livres Saints. On y lit entre autres la note suivante :

Cette brillante idée d'un Océan qui produit du marbre au lieu d'huîtres, et des montagnes au lieu de poissons, ou du moins bien longtemps avant de produire des huîtres et des poissons, se trouve déduite très au long dans le premier volume de M. Giraud-Soulavie ; mais ne confondons pas cet auteur avec ceux qui ont secoué le joug religieux. Il n'a point fixé la durée de ses époques, et nous ne savons pas quels seront ses premiers résultats ; ainsi, nous supprimons tout ce que nous pourrions dire de son ouvrage ; nous n'en aurions pas même fait mention, sans le petit trait de ressemblance que les lecteurs verront entre son système et celui de M. Rupicole.

Soulavie reprochait surtout à Barruel d'avoir attaqué, non seulement les deux volumes parus, mais encore deux

(1) Consultation pour l'abbé Giraud Soulavie, auteur de l'*Histoire naturelle de la France méridionale*, contre l'abbé Barruel, auteur des *Helviennes* et du libelle intitulé *Genèse selon M. Soulavie*.

Digitized by Google

chapitres « qui n'étaient pas encore publiés et qui ne l'ont jamais été. » Il fut naturellement très froissé de ce procédé ; car attaquer ce qu'il n'avait pas encore publié, ce qui devait dès lors être considéré comme non existant, lui sembla un abus de confiance. Il faillit s'adresser aux tribunaux. Peu à peu, cependant, il se calma et finit même, paraît-il, par se réconcilier avec Barruel. Il y eut alors une sorte de trêve, Barruel ayant promis d'atténuer, dans le deuxième volume des *Helviennes*, ce qu'il avait dit dans le premier. Voici ce qu'il écrivait en 1782 à Soulavie :

« Il ne me fallait rien moins que le motif le plus puissant pour m'engager à prévenir mes lecteurs contre un homme dont je reconnaîtrai toujours que les talents et les connaissances honorent ma patrie. Quant au matérialisme, loin de vous en accuser, je montrerai, par vos propres ouvrages, que vous êtes bien éloigné d'y croire. Les petites haines d'auteur n'ont jamais eu d'accès dans mon cœur, moins encore pour vous que pour tout autre. Aussi s'en faut-il bien que j'aie suivi toutes les impressions qui m'ont été suggérées. J'ai pris le parti de laisser tomber cette petite guerre. Mon intention est même d'insérer quelque chose dans mon second volume, qui puisse diminuer l'impression dont je sais que vous vous plaignez... »

Dans une autre lettre, il lui disait : « Je suis bien éloigné de vouloir vous tourner personnellement en ridicule. Je vous estime trop pour cela et je respecte trop l'attachement que vous m'avez témoigné pour les principes religieux. »

Les choses se gâtèrent complètement en 1783. Soulavie était parti, au mois de juin, pour aller prononcer, à l'ouverture des États de Languedoc, son discours de l'*Influence*

Digitized by Google

des mœurs sur la prospérité ou la décadence des Empires (2). C'est en son absence que parut *la Genèse selon M. Soulavie*, où ce dernier est dénoncé comme matérialiste et impie, et où toutes ses idées cosmogoniques et géologiques sont attaquées avec l'impitoyable verve d'un croyant qui voit dans les théories du géologue des attaques indirectes et perfides contre sa foi. L'édition primitive de cet opuscule est introuvable (3), ce qui n'a rien d'étonnant si, comme on l'assure, le Garde des sceaux en fit alors détruire tous les exemplaires; mais, comme il est reproduit en tête du second volume des *Helviennes*, paru en 1784, Soulavie ne perdit rien pour avoir attendu.

Voici le début de ce pamphlet :

1° *Au commencement était la terre ;*

2° *Or, la terre n'était que de l'eau chaude et du verre fondu, car le feu dominait dans la formation de notre planète ;*

3° *Et comme cette eau chaude et ce verre fondu étaient une mer quartzeuse, vitreuse, vitrifiable, etc.*

Là où nous ne verrions aujourd'hui qu'une plaisanterie plus ou moins réussie, il y avait alors quelque chose de plus grave, vu le régime de la religion d'État et la qualité de prêtre de Soulavie. Il sautait aux yeux que le premier verset de cette Genèse, comparé à celui de Moïse, était une dénonciation d'impiété contre lui et équivalait à dire que Soulavie

(2) Discours que l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, l'empêcha de prononcer : il est reproduit dans le tome V de l'*Histoire naturelle de la France méridionale*.

(3) Elle n'existe pas à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

mettait Dieu à la porte de la création et supposait la terre existant de toute éternité.

Il y avait entre les deux écrivains un malentendu qui s'explique d'un mot : l'un faisait de la science, et l'autre faisait de la théologie. Soulavie exposait le résultat de ses observations sur les couches terrestres et les bouleversements du globe, et Barruel le suivait d'un œil défiant, toujours prêt à voir dans les faits exposés un démenti aux livres de Moïse et une entente souterraine avec les philosophes du temps acharnés contre la religion.

Soulavie avait dit : « Les grandes opérations de la chimie naturelle s'offrent encore dans ces régions sous les formes les plus imposantes. Nous décrirons l'état antique du monde physique, ses dégradations, ses réparations et ses métamorphoses diverses, sans que la matière, malgré l'inertie et l'inactivité dont les scholastiques ont voulu l'envelopper, paraisse avoir resté un seul moment en repos (4). »

Cette dernière phrase indigne Barruel qui s'écrie :

« Ces petits tours d'adresse, ces petits traits lancés contre les scholastiques, ces promesses, surtout, si propices à nos matérialistes, vont sans doute étonner les bonnes gens. »

Et ailleurs : « Que M. le Vicaire tienne sa parole, et je lui promets, moi, de démontrer ce que tant de nos sages ont si souvent dit sans le prouver, que la force qui rend nos Cartouches menteurs, fripons, voleurs, nos Desrues scélérats, n'est qu'un pur méchanisme, qu'ils sont fort excusables d'en suivre l'impulsion, et que la liberté, le bien moral, ne sont qu'une chimère. »

---

(4) Préface du 2e volume de l'*Histoire naturelle*.

Digitized by Google

Mais ce qui mettait le théologien hors de lui, c'est l'interprétation adoptée par Soulavie, et déjà admise, d'ailleurs, par d'éminents ecclésiastiques comme les pères Nedham et Bertier, au sujet des six jours de la création. Soulavie démontrait, ce qui était la conséquence de ses observations, que ces six jours n'étaient pas des jours comme on entend généralement ce mot, mais des époques d'une durée indéterminée.

Or, ce n'était là rien moins qu'un épouvantable blasphème pour les oreilles de Barruel, et voici comment sa verve s'exerce aux dépens du malheureux naturaliste :

Jusqu'à nos vicaires, tout nous fournit des armes contre le bon Moïse. Je veux vous faire voir jusqu'à nos philosophes en rabat, bravant toutes les craintes et les réclamations des vieux pasteurs, déchirant les premières pages de l'historien sacré, forgeant des hypothèses en dépit de Moïse, nous assignant des faits, des faits incontestables, des faits qu'on ne peut croire sans déchirer la Bible, nous montrant des époques et un laps étonnant de siècles avant le premier homme, opposant enfin à l'antique Genèse, la Genèse la plus favorable à nos systématiques. Quoi donc ! s'écrieront nos bons croyants, c'est là ce qu'un petit vicaire de village viendra nous proposer comme des faits prouvés, avérés, incontestables, puisés dans les archives de l'univers physique ! Au lieu de repousser les traits lancés par nos impies contre le premier monument de la révélation, il nous débitera tout ce qu'il y eût jamais de plus contraire à l'historien sacré ! C'est donc ainsi qu'une philosophie insensée a pénétré jusque dans le sanctuaire !... Et nos prêtres, eux-mêmes, ces hommes consacrés par état à défendre l'authenticité des Saintes Écritures, feront tout leur possible pour les rendre suspectes et nous faire adopter, en place de la révélation, des systèmes tout aussi ridicules qu'extravagants et imbéciles ! Non, non, cela n'est pas possible ; M. Giraud n'a pas publié à ce point les prônes et le catéchisme qu'il faisait dans sa paroisse.

Poursuivant son idée, Barruel compare le Dieu de Moïse

Digitized by Google

à celui du vicaire naturaliste, et l'on comprend que l'avantage ne reste pas à ce dernier.

Chez Moïse, l'ouvrage de la création se consomme en six jours et c'est beaucoup si en six mille siècles l'homme paraît enfin après nos huîtres dans le système de M. le vicaire. Un Dieu grand et sublime préside chez Moïse à la création : il dit, et l'univers ne connaît que l'instant pour obéir ; et l'ordre, la beauté, la richesse, la magnificence de la nature, tout, à l'homme naissant, annonce la puissance, la grandeur, la sagesse de son Dieu. Triste chronologiste ! Qu'est auprès de ce Dieu celui que tu m'annonces ? Ou lent et paresseux, ou impuissant, il abandonne aux mers le soin de se cristalliser à la faveur des siècles ; à la terre, le soin de se consolider ; aux montagnes, celui de s'établir sur leurs bases ; à l'océan, celui de creuser ses abymes; aux rivières, celui de tracer les vallées, de façonner le globe ; à un choc imbécile, celui de diviser l'empire du soleil et de la nuit. Et quand l'homme paraît, au lieu de cet Éden délicieux que le Dieu de Moïse lui prépare, que voit-il autour de lui ? des eaux qui se retirent lentement, laissant partout des champs couverts de fange, des fleuves dont le cours n'est pas encore fixé, des marais qui l'empestent, des volcans qui l'effrayent... Qu'est-ce encore que ce Dieu à la Giraud, ce Dieu qui ne se plaît, pendant un laps étonnant de siècles, qu'à produire des huîtres pour les voir digérer des montagnes ! qui ne se donne enfin un digne adorateur qu'après le long empire de tant d'êtres muets et sans intelligence ? Ah ! Monsieur le vicaire, était-ce le Dieu qu'au séminaire on vous avait appris à nous prêcher ?

Barruel revient plusieurs fois sur cette façon un peu exclusive d'entendre la puissance divine. C'est ainsi qu'il fait dire à son provincial :

Le Dieu que nous croyons n'a besoin ni des jours ni des temps. M. de Buffon créa cinq cents comètes d'une seule explosion. Notre Dieu créera dans un instant la mouche ou l'Univers. Il dit, et la lumière est faite : qu'il dise, et vingt millions de monde paraîtront (5).

---

(5) Les *Helviennes*, II, 103.

Digitized by Google

Il est certain que Barruel avait plus de verve et écrivait beaucoup mieux que Soulavie, et l'on peut supposer que cette polémique a dû faire rire alors bien des gens aux dépens de son adversaire. Toutefois, son brillant tableau de la puissance divine ne suffisait pas à changer la constitution géologique du globe, et la preuve que les théories du petit vicaire n'étaient pas si extravagantes, c'est que la science les a consacrées et qu'elles sont acceptées depuis plus d'un demi-siècle, même dans les rangs les plus orthodoxes.

Il y a lieu de penser aussi que Soulavie n'avait pas les vues blâmables que lui prêtait Barruel. Le fait est qu'il protesta contre les accusations de matérialisme et d'impiété dont il était l'objet. Il déclara qu'il n'avait jamais entendu donner au monde une autre origine que celle indiquée dans l'historien sacré, et il se hâta de faire paraître le cinquième volume de son *Histoire naturelle*, où se trouvent sa profession de foi (6) et le discours qu'il devait prononcer à l'ouverture des États du Languedoc, discours dans lequel il déclare que l'athéisme perd les États. Mais l'intraitable théologien ne fut pas désarmé et continua d'accuser Soulavie d'impiété et d'athéisme. C'est alors que celui-ci se décida à porter l'affaire devant les Tribunaux.

L'extrait suivant des *Mémoires de Bachaumont* nous paraît représenter assez bien l'opinion du public intelligent, extra-clérical mais non pas anti-clérical, sur cette polémique entre les deux prêtres vivarois, en même temps qu'il nous fait connaître certains détails ignorés, et notamment les fâcheuses conséquences morales et financières qu'avaient eues pour Soulavie les critiques de Barruel.

---

(6) Tome V, 237.

Digitized by Google

20 décembre 1783. M. l'abbé Giraud-Soulavie, prêtre du diocèse de Viviers, est un jeune physicien auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire naturelle de la France Méridionale*. Ce livre, ancien déjà, fut, à son origine, accueilli par l'Académie des sciences ; il obtint son approbation, et comme S. M. a concédé à cette compagnie la permission de publier en son nom ses propres ouvrages et ceux qu'elle adopterait, elle permit à l'auteur de jouir de ce privilège. L'Académie des inscriptions et belles lettres, qui avait proposé aux savants et aux naturalistes des recherches sur les antiques limites de nos mers, honora celui-ci du titre de son correspondant. Les académies de Marseille, Dijon, Pau, la Rochelle, Châlons, Metz, Nîmes, Angers, se l'associèrent. Un censeur royal, nommé par l'administration, examina le livre de nouveau. On reconnut son utilité et son orthodoxie authentiquement et légalement. Le souverain, après une discussion ultérieure faite par l'ordre du ministre, daigna en accepter l'hommage. — Cependant, un M. Barruel prêtre du même diocèse, l'un des auteurs de l'*Année littéraire*, après avoir été l'ami et le confident de son confrère, l'abbé Soulavie, l'a attaqué comme un hérétique, un impie et un athée ; il a porté sa première accusation contre lui dans une espèce de journal périodique répandu en Vivarais, leur patrie commune, sous le titre des *Helviennes*, destiné spécialement, ce semble, à défendre la religion contre les livres hétérodoxes. Non content de cette première escarmouche, il lui a livré un combat plus direct et plus en règle dans un pamphlet *ad hoc*, qu'il a nommé dérisoirement *Genèse selon M. Soulavie*, où, entre autres choses, il lui fait un crime d'avoir observé dans les montagnes du Vivarais des couches de coquillages pétrifiés avant les couches de plantes pétrifiées, tandis que Moïse dit les coquilles créées après les plantes ; et il part de là pour le dénoncer à la Sorbonne comme un philosophe audacieux, digne de la censure, pour lui prodiguer les qualifications les plus injurieuses et les plus atroces. — M. Barruel a si bien fait, il s'est tellement acharné contre M. l'abbé Soulavie, qu'il est parvenu à l'empêcher d'obtenir un canonicat de Viviers, d'avoir des lettres de grand vicaire, de prêcher devant le roi un sermon agréé, qu'il a fait suspendre les bienfaits du clergé envers ce membre si estimé, et qu'il est parvenu, sinon à le perdre tout à fait, au moins à le mettre dans le cas de se justifier. La patience de M. l'abbé Soulavie s'est lassée enfin, et il a attaqué au criminel son calomniateur. L'affaire est actuellement en ins-

Digitized by Google

tance au Châtelet et commence à faire du bruit; elle en fera sans doute beaucoup plus lorsqu'elle sera plaidée (7).

En décembre de la même année parut un *Mémoire pour M. Giraud-Soulavie, prêtre du diocèse de Viviers, contre M. Barruel*. Ce mémoire, signé du nom d'un avocat peu connu, M. le Vacher de la Terrinière ne parut pas répondre à l'importance du sujet. On le trouva long, embrouillé, mal écrit; mais malgré ces défauts, ajoutent les *Mémoires de Bachaumont*, on y juge le plaignant suffisant attaqué dans son état, dans sa foi, dans son honneur, pour qu'il ait droit d'accuser son adversaire de calomnie et de lui demander les réparations ordonnées par les lois. Un *post-scriptum*, très favorable à l'abbé Soulavie annonce que, tandis qu'on imprimait ce mémoire, M. le garde-de-sceaux a ordonné la suppression du libelle du sieur Barruel. Au reste, le sieur Barruel; provoqué depuis plusieurs mois, se tient sur la défensive, et reste dans un profond silence. On n'en a encore arraché que quatre lignes : il s'est condamné lui-même devant M. l'archevêque de Paris; il lui a dit que *vraisemblablement*, il perdrait son procès dans ce malheureux siècle, où l'impiété domine si ouvertement, mais qu'il y était tout résigné, qu'il lui serait glorieux d'avoir souffert quelque chose pour venger la majesté de la religion (8).

Voici, d'autre part, quelques lettres inédites de Barruel à sa famille, qui se rapportent à la période du débat où nous sommes arrivés :

---

(7) Bachaumont, *Mémoires secrets*, XXVII, 78.
(8) *Idem*, XXVII, 99.

Digitized by Google

Paris, 26 janvier 1784.

J'imagine, mon cher frère, que vous aurez reçu, en ce moment, et à peu près lu, les deux volumes de nos *Helviennes*... Vous aviez trouvé la tête volcanique de Giraud-Soulavie un peu trop ménagée dans la réponse que j'avais insérée dans le journal de Monsieur. Pour le coup, vous me ferez peut-être le reproche opposé. Mais, en vérité, peut-on y tenir quand on lit des systèmes anti-mosaïques publiés avec tant de confiance et si détestablement combinés! Franchement, où pouvais-je loger ailleurs qu'au petit Berne et cette tête et toutes celles que j'y ai placées! Ce n'est pourtant pas tout encore; il faudra y revenir pour en entendre bien d'autres. En attendant, salut à tous nos Helviens, etc.

Paris, 7 décembre 1784.

Mon cher Père, un petit tour d'adresse de M. Soulavie m'a empêché, depuis quinze jours, de répondre à votre dernière lettre; vous allez voir à quoi il a abouti. N'espérant pas sans doute grand'chose des voies de la justice, il a cru pouvoir plus aisément surprendre l'autorité, et y a réussi pour un moment, en faisant croire au Garde des sceaux que la Genèse qui se trouve au second volume des *Helviennes* n'appartenait nullement à cet ouvrage, et que les deux derniers volumes, eux-mêmes, avaient paru sans permission. En conséquence de son mémoire, la vente des *Helviennes* fut suspendue et tous les exemplaires restant encore chez mon libraire furent saisis, sans que mon libraire, mon censeur ou moi en eussions été prévenus. Le prétexte nous divertit d'abord, mais le coup était porté; il aurait formé un préjugé contre moi et il fallait se dépêcher d'obtenir mainlevée. C'est aussi ce que nous avons fait et la petite ruse n'a servi qu'à révolter bien des gens contre son auteur. Son triomphe éphémère m'a fait avoir une nouvelle approbation, une nouvelle permission bien exprimée particulièrement. Quant à la partie qui le regarde, il n'a pas été plus heureux auprès du cardinal de Luynes que, dans sa requête, il citait contre moi; car, s'il y eût un compliment flatteur, c'est celui que j'ai reçu de ce prélat lorsque, me voyant entrer chez lui après l'invitation qu'il m'en avait faite, il me répéta plusieurs fois ces paroles : « Il me manquait un plaisir en lisant votre ouvrage,

Digitized by Google

« celui de l'avoir fait... Quant à cet *Imberbe juvenis* qui vous fait un procès, qu'il ne se montre plus chez moi! »

Toutes les marques de protection que j'ai reçues depuis de Son Éminence ont répondu à ces paroles. Cependant notre homme n'a pas encore retiré sa requête, et notre procès en est resté là jusqu'ici. On me dit qu'il croit n'être jugé qu'au carême prochain, mais si notre archevêque, qui n'est que bonté pure, ne réussit pas à l'en détourner absolument, je vais moi-même presser ce jugement qui, d'ailleurs, exigera bien du temps, vu la marche que je dois nécessairement prendre. Ce monsieur évite, autant qu'il le peut, d'entrer dans le fond; il se plaint des injures qu'il prétend trouver dans ma critique; mais ces injures sont d'avoir déchiré la Genèse, de nous forger une histoire parfaitement contraire aux premières pages de la révélation, de nous avoir donné des idées propices aux matérialistes. Il est évident que ce ne sont pas là des injures, si son livre et sa doctrine autorisent ces qualifications. C'est donc de sa doctrine qu'il faut d'abord juger, et par conséquent il nous faut les commissaires de la Sorbonne qu'il a raison de redouter, mais qui ne me seront pas refusés. Il a voulu avoir au moins un docteur pour lui. Ce docteur de Sorbonne, très estimé, ne lui a donné, malgré toutes les sollicitations, que dix observations qui reviennent absolument à ma critique et j'en ai une lettre qui constate combien il a désapprouvé son ouvrage. Tout cela n'est rien encore respectivement à la défense que j'ai à lui opposer s'il ne retire sa requête.

Vous me faites dire ce que je n'ai point dit; vous interprétez mal ce que j'ai dit; ce que j'ai dit, fût-il succeptible de vos interprétations, je suis prêt à le soutenir. Tous ces reproches que vous croyez y voir, que par ménagement j'avais mis dans la bouche de l'enthousiasme, vous les méritez tous, et je vous les fais, à présent, en mon nom.

Voilà quelle sera ma défense et j'espère l'appuyer si bien que, certainement, M. Soulavie ne s'applaudira pas de m'y avoir forcé. Un parallèle de ses opinions et de celles que la Sorbonne a déjà proscrites, de sa doctrine et de celle de Moyse, mettrait le tout en évidence. Mais on commence à croire qu'il ne me forcera pas d'en venir à ce point. Quoi qu'il en soit, je le crains si peu que si la vanité me conduisait, je ne désirerais rien tant que ce procès.

Comme il ne reste plus qu'un très petit nombre d'exemplaires des *Helviennes*, dès la semaine prochaine, je vais en commencer une troisième édition du premier volume et une seconde des deux autres. Mais

Digitized by Google

il est bien à craindre que les exemplaires ne manquent avant que cette nouvelle édition ne soit finie, quoique nous y mettions trois presses. Faché d'avoir donné trop de réputation à notre Soulavie, je retire son nom de ma critique et quelques répétitions de ce *Monsieur le vicaire*. En général, j'y changerai très peu de chose et pas un mot à sa Genèse. J'en aurais fait de même pour toute sa critique, mais dans ses nouveaux volumes, il a rendu en quelque façon au moins, hommage à la révélation. C'est à cela seul qu'il devra une note que j'ajoute et quelques petits adoucissements.

Paris, 11 janvier 1785.

Mon cher frère... Je vous remercie bien de la lettre de change que vous m'avez envoyée. En auriez-vous déjà reçu une d'une toute autre espèce de la part de M. Soulavie? Dans le moment où tout semblait prêt à se terminer sans procès, où l'archevêque lui avait défendu de publier son mémoire et le pressait de se contenter d'une déclaration par laquelle je constatais que je ne l'ai point attaqué, ni voulu attaquer sa foi personnelle, mais simplement son livre et ses erreurs; dans ce moment, dis-je, il a répandu son mémoire et je sais, ou du moins il a dit qu'il vous en avait envoyé un exemplaire à vous et à mon père. Jamais on ne vit rien de plus faux et de plus grossier ; aussi la réponse ne s'est pas fait attendre ! Je vous en envoie un exemplaire par la poste. M. le chevalier d'Aleyrac vous en porte trente, que je vous prie de répandre à Largentière surtout, et à Viviers, parce que je sais qu'il en a beaucoup envoyé en Vivarais. Qu'il y en ait un pour M. l'abbé Deydier, pour le grand et le petit séminaire, M. l'abbé Roux, Choran, Delint, et tous ceux que vous verrez devoir être particulièrement instruits. Mais au reste, je vous en prie, vous et toute la famille, ne vous inquiétez pas plus que moi de cette affaire. J'espère suffire à la soutenir et m'y montrer surtout d'une manière un peu différente de celle de notre Monsieur. Vous pourrez en juger par ce premier mémoire, sur lequel je vous prie de me dire votre avis et celui de mon cher père, et autres personnes à qui il faut le communiquer autant que vous pourrez, pour effacer les impressions du sien. Il y a apparence que nous plaiderons au Châtelet dans un mois et demi à peu près.

Digitized by Google

Nous n'avons pas l'avis du père et du frère de Barruel sur sa réponse à Soulavie, mais voici comment elle est appréciée dans le recueil de Bachaumont :

26 février 1785. M. l'abbé Barruel a rompu le silence et publié un factum qui n'est guère mieux digéré que celui de M. l'abbé Soulavie ; il roule uniquement sur les procédés, et comme ils consistent dans des faits, il les rend à sa manière, c'est-à-dire de façon à se disculper parfaitement. Le seul aveu qui échappe et qui décèle son caractère aux yeux de ceux accoutumés à sonder les profondeurs du cœur humain, c'est lorsque, en rendant compte d'un accommodement en train, il saisit avec empressement une infraction prétendue de la part de son adversaire, pour rompre la trève et reprendre la plume ; il s'écrie dans un accès de joie qui perce malgré lui : *Que la raison, armée du fouet de l'ironie, venge enfin la révélation !*

Le paragraphe de ce mémoire que M. Barruel aurait dû rendre le plus intéressant, qui était le plus susceptible d'éloquence, où n'aurait pas manqué de se peindre une âme forte et énergique, c'est celui où il reproche à M. Soulavie de tâcher à prévenir les magistrats en leur insinuant qu'il a été jésuite. Au lieu de saisir cette occasion de venger son ordre et lui-même d'une pareille qualification, comme s'il avait à en rougir, il n'y montre que cet esprit de prudence et de circonspection qui caractérisait en général ses anciens confrères, mais qu'on doit regarder en cette occasion comme pusillanimité (9).

Au mois de mars, l'affaire est évoquée, suivant les désirs de Barruel, devant les juges ecclésiastiques.

Le 12 mars 1785, l'abbé Motret, en sa qualité de promoteur général, de l'officialité diocésaine de Paris, a remontré au lieutenant criminel du Châtelet, avoir eu connaissance que les sieurs Barruel et Giraud de Soulavie sont en instance par devant lui, pour raison d'injures, que le sieur Soulavie assure être contraires à sa foi, à son honneur, à sa réputation et qu'il prétend avoir été consignées par le sieur Barruel dans un

(9) *Idem*, XXVIII, 145.

Digitized by Google

livre intitulé les *Lettres helviennes*, imprimé avec approbation et privilège, dans lequel le sieur Barruel se propose, entre autres choses, de prouver qu'un autre livre, aussi imprimé avee approbation et privilège, et composé par le dit Giraud de Soulavie, contient des propositions dangereuses et un système de prétendus faits aussi contraires à la narration de Moïse et à l'enseignement public qu'à la saine physique et à la vérité ; et attendu que ladite contestation ne présente qu'une action purement personnelle entre deux ecclésiastiques, et que d'ailleurs le jugement de la cause dépend en grande partie de l'examen d'un point de doctrine qui intéresse essentiellement la révélation, il a requis que, conformément aux lois canoniques observées dans le royaume et aux ordonnances de nos rois, il lui plût renvoyer les causes et les parties à l'officialité, etc. Sur un *soit montré* du lieutenant criminel du 13 mars au procureur du roi, celui-ci a déclaré qu'il n'empêchait pour le roi la cause et les parties d'être renvoyées, etc., à la charge néanmoins du délit privilégié, comme aussi à la charge par lesdites parties, dans le cas où il y aurait lieu à des dommages et intérêts, à se pourvoir par devant le juge laïque : et ledit jour, 13 mars, M. Bachois a mis un *soit fait ainsi qu'il est requis* (10).

Malgré cette démarche de l'officialité et malgré les démonstrations d'estime et d'amitié que Barruel recevait dans les hautes régions du clergé, on est en droit de douter que les autorités ecclésiastiques eussent réellement envie de juger une affaire aussi épineuse pour elle dans les circonstances du moment, et l'on peut en voir la preuve dans le fait suivant que rapporte Bachaumont à la date du 3 mai 1785 :

L'affaire élevée entre MM. les abbés Soulavie et Barruel, tracasse si étrangement M. l'archevêque qu'il voudrait user de toutes les tournures possibles pour *l'assoupir sans aucune décision*. Il est question d'un voyage autour du monde que M. de la Peyrouse, capitaine des vaisseaux

(10) *Idem*, XXVIII, 266.

Digitized by Google

du roi, doit entreprendre incessamment par ordre de S. M. Comme il emmène avec lui plusieurs savants, tels que des astronomes, des géographes, des naturalistes, le clergé avait imaginé d'y faire employer l'abbé Soulavie en cette dernière qualité, et le Président de l'assemblée prochaine, M. l'archevêque de Narbonne, le lui avait insinué avec la promesse d'une pension de 6,000 livres sur les économats s'il acquiesçait à la proposition. Ce voyage devait durer quatre ans; c'était gagner tout le temps nécessaire, et il y avait à parier que le procès ne se réveillerait pas au bout de ce long intervalle. M. l'abbé Soulavie n'a pu se laisser gagner par des offres aussi obligeantes, aussi honorables mêmes; il en a senti toute la séduction et a préféré de poursuivre la réparation due à son honneur attaqué. Mais, afin de ne pas trop indisposer ses chefs, il a pris le prétexte du mauvais état de sa santé (11).

A la suite du refus de Soulavie, c'est le naturaliste Lamanton qui fut désigné à sa place pour faire partie de l'expédition de la Peyrouse (12). On sait quelle en fut la funeste issue. Le 1er avril 1785, les deux frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe* quittaient Brest, sous les ordres du comte de la Peyrouse qui montait *la Boussole*, tandis que le chevalier Fleuriot de Langle montait *l'Astrolabe*. A Tituila (île de l'archipel de Samoa), le 11 décembre 1787, Fleuriot, Lamanton et dix autres furent tués en allant chercher de l'eau. On ramena vingt blessés. La Peyrouse avait permis la descente bien à contre-cœur. L'expédition visita l'Australie d'où elle partait le 15 mars 1788 pour la Calédonie. Depuis, on n'en entendit plus parler, et ce n'est qu'en 1828

(11) *Idem*, XXIX, 7.

(12) Soulavie, en constatant dans un de ses ouvrages, l'étendue des connaissances de Louis XVI, dit : « C'est lui qui composa des instructions pour le voyage autonr du monde de M. de la Peyrouse, que le ministre crut dressées par plusieurs membres de l'Académie des sciences. » *Mémoires du règne de Louis XVI*, II, 49.

Digitized by Google

que Dumont d'Urville trouva, sur la côte de la petite île de Vanikoro, les débris des deux frégates, qui ont été transportées au Musée de la marine du Louvre. Quant aux victimes de 1787, le P. Vidal en a retrouvé les restes en 1882.

Soulavie avait sur la cheminée de son cabinet de travail le buste de Lamanton et le montrait souvent à ses visiteurs en disant : « Voilà celui qui est allé mourir à ma place en Océanie ! »

Deux autres pièces étaient venues compléter, sur ces entrefaites, la polémique des deux prêtres.

La première est la consultation pour Soulavie contre Barruel, datée du 26 avril et signée par MM. Godard, Piales, Elie de Beaumont, Target, Blondel, Levacher de la Terrinière et de Sèze.

La seconde est la réplique de Barruel. La consultation, dont nous avons indiqué le sens plus haut, est beaucoup mieux rédigée que le premier mémoire de Soulavie. Elle fait ressortir le tort fait à ce dernier dans son honneur, et insiste pour une réparation, en repoussant, d'ailleurs, formellement le renvoi de l'affaire devant l'officialité. Barruel, dit-on, en offrant de faire la preuve que ses attaques étaient fondées, a espéré sans doute que les magistrats, pour éviter de se prononcer sur des questions physiques ou théologiques, mettraient les parties *hors de cour*. Or, Barruel n'a rien à prouver et ne doit être reçu à rien prouver à cet égard, car l'ouvrage étant revêtu de l'approbation d'un censeur, il n'en faut pas davantage aux magistrats pour juger.

La réplique de Barruel est absolument conforme aux indications contenues dans la lettre qu'il écrivait à son frère et se résume ainsi :

Digitized by Google

1° Vous m'imputez ce que je n'ai point dit, et le contraire même de ce que j'ai écrit formellement ;

2° Vos applications, fussent-elles une suite nécessaire de ce que j'ai écrit, je les soutiendrais toutes fondées sur vos ouvrages ;

3° Par des applications forcées et parfaitement opposées au caractère de ma réfutation, vous dénaturez ce que j'ai réellement écrit.

Tels sont les trois points de l'auteur des *Lettres provinciales philosophiques*. Au reste, il traite tout cela sommairement et son mémoire n'a pas en cette partie huit pages in-4°.

Son grand cheval de bataille consiste en trois tableaux qu'il qualifie d'*intéressants*.

« Dans le premier, il met Moïse d'un côté et *M. Soulavie* de l'autre : c'est-à-dire les propositions de celui-ci accolées au texte de la Genèse, et il en conclut qu'il a le droit de dire à son adversaire : *Vous avez déchiré les premières pages de la révélation ; un petit philosophe à système ne s'y prendrait pas mieux pour les dénaturer.*

« Dans le second, c'est M. Soulavie et la Sorbonne. Il suit la même méthode et conclut : Donc, dire à M. Soulavie qu'il a bravé la Sorbonne, ce ne serait pas une injure, mais un reproche trop justement fondé sur ses écrits publiés.

« Dans le troisième enfin, M. de Barruel oppose M. Soulavie à M. Soulavie et prétend le trouver évidemment en contradiction avec lui-même quand il essaye de répondre à la critique de son antagoniste, ou de prouver que celui-ci a falsifié les écrits de M. Soulavie. »

Le plus clair de tout cela, c'est que les deux adversaires

Digitized by Google

invoquaient deux juridictions différentes, Soulavie voulant faire condamner son adversaire par la justice civile comme diffamateur, et Barruel se retranchant dans le domaine théologique et réclamant en conséquence la juridiction ecclésiastique.

Barruel écrivait, le 28 juin 1785, à son père en Vivarais :

L'anonyme qui vous a envoyé le mémoire de M. Soulavie est M. Soulavie lui-même. J'ai du moins une forte raison de le croire, puisqu'il l'a dit ici à l'abbé de la Vèze, de qui je le tiens. Pour m'en assurer un peu mieux, faites-moi le plaisir de m'envoyer sa lettre. Elle ne serait pas une pièce bien essentielle au procès ; n'importe, je suis curieux de l'avoir. Mais ce qui m'importe surtout, c'est que vous et mon cher frère très particulièrement, vous soyez un pen moins inquiets sur cette affaire. Vous pouvez bien penser que, n'étant pas ce qu'on appelle un crâne ni un fanatique, j'ai fait, dans cette occasion, tout ce qu'il était possible de faire pour éviter un procès de cette espèce. Le cousin d'Aleyrac pourra vous donner un échantillon de ma complaisance et du peu de succès qu'elle a eu sur notre tête volcanique. Je ne sais trop ce qu'il va faire en ce moment, mais le procès va prendre la tournure qu'il redoutait le plus : l'archevêque est décidé à le faire évoquer à l'officialité par son promoteur ; et de peur que M. Soulavie ne se croie en droit d'en appeler comme d'abus, sous prétexte que ni lui ni moi ne réclamons notre privilège ecclésiastique, il a été décidé que je le réclamerais, moi, et que le promoteur viendrait à l'appui. Dès lors, tous ses efforts pour être jugé au Châtelet seront inutiles, parce qu'il est constant que je puis réclamer mon privilège en tout état de cause. D'ailleurs, eussions-nous plaidé au Châtelet, ne croyez pas que je dusse avoir grand'peur.

M. le lieutenant criminel, qui aurait été, en ce cas, notre seul juge, est le plus honnête homme du monde, et personne ne voit mieux que lui l'indécence du procès suscité par M. Soulavie. Il m'a même demandé quelques jours pour l'amener à la raison, ce que je n'espère point du tout. Ainsi lundi ou mardi prochain, je fais signifier mon évocation à l'officialité, et ce n'est pas là sans doute que vous craindrez la prépondérance du parti philosophique. Notre Monsieur appellera infailliblement

Digitized by Google

au parlement. Eh bien! je ne le crains pas davantage à ce tribunal qu'à celui de l'archevêque. Ne me demandez pas comment cela se fait puisque j'ai été jésuite; je l'aurais été cent ans, qu'aujourd'hui, et surtout dans une pareille cause, je ne le craindrais pas davantage. Il suffirait même que le parti philosophique fût soupçonné de s'en mêler pour que je dusse être tranquille. Au reste, je ne m'endormirai pas. Mais j'ai tellement fait pour M. Soulavie que ce matin encore Mgr l'archevêque m'a dit jusqu'à deux fois : « Vous avez fait pour lui tout ce qu'il était possible de faire » et, à moins de sacrifier la vérité et l'honneur, on ne peut pas en faire davantage. Mais je n'ai pas encore montré toutes mes armes. Je vous enverrai bientôt l'extrait de ma deuxième réponse et surtout le triple tableau de Moïse et Soulavie, Soulavie et la Sorbonne, Soulavie et Soulavie, pièce originale, mais qui prouvera combien j'avais droit de pousser ma critique plus loin, si je l'avais voulu. J'ai peu besoin de cette seconde réponse dans l'esprit du public, ma première a fait ici toute l'impression que je pouvais désirer, et il s'en faut bien que le mémoire de M. Soulavie lui ait fait honneur. Il m'en avait annoncé un second particulièrement composé de ma correspondance. C'était ce que je souhaitais; mais il n'a pas osé jusqu'ici faire imprimer mes lettres; on verrait, en effet, qu'elles ont toujours été dans le goût de mon mémoire. Quelque parti qu'il prenne, je vous en prie, tranquillisez-vous, car dans mon procès, vos inquiétudes sont la seule peine que j'aie. Ne craignez pas non plus que la tranquillité de mon esprit m'empêche d'agir; je ne le fais que plus librement et en gardant tout le sang-froid dont j'ai besoin. Tout ce que je regrette, c'est le temps perdu. Le cardinal de Luynes m'envoya encore demander dernièrement mon quatrième volume. L'archevêque et bien d'autres se fâchent de ce que tout ceci le retarde. J'en suis aussi fâché qu'eux, mais voilà tout. Je vois M. Soulavie sans haine, sans ressentiment, à peu près comme un mal nécessaire; mais sans m'en irriter le moins du monde, priant Dieu pour lui bien franchement, mais à vous dire vrai, n'espérant pas trop être exaucé, car je sais que son parti est pris. Il a dit cent fois qu'il lui faut un arrêt. Je crois qu'il s'attendait à une autre espèce de renommée qu'à celle qui lui en revient; mais qu'y faire? Réimprimer les *Helviennes*, puisqu'il n'y a pas de quoi en fournir aux acheteurs. C'est aussi ce que nous faisons actuellement. J'ai supprimé son nom à l'article de la Genèse, j'y ai mis une note dont il se contenterait s'il était raisonnable; j'ai supprimé

Digitized by Google

peu de choses, mais entre autres cette plaisanterie de M. le vicaire. C'est tout ce que je puis faire. Comme il a envoyé son mémoire à nos curés de côté et d'autre, je vous laisse le soin de faire courir le mien. J'espère qu'il fera la même sensation qu'à Paris.

S'il vous était possible, je vous prie, de faire passer un exemplaire de mon mémoire à MM. Laboissière, La Chadenède et Chomel, ou du moins de faire en sorte qu'ils le lisent. J'en fais passer un exemplaire à nos prieurs de Saint-Genis et de Charlieu.

Paris, 8 juillet 1785.

Mon procès ferait-il encore quelque bruit dans le pays? Il a plu à M. Soulavie de donner encore ici un petit spectacle en distribuant une consultation de 48 pages, grande répétition de son mémoire. Je n'y ai répondu qu'en lâchant mon second mémoire que je conservais depuis six mois. Ce bon garçon aime à faire du tapage; mais il se donne bien des gardes de paraître à l'officialité, par laquelle il prétend ne devoir pas être jugé, car je sais très positivement qu'il veut en appeler comme d'abus de l'évocation même. Il se tourmente beaucoup et je le laisse faire, mais, soit dit entre nous, puisqu'il ne veut pas en venir à l'officialité, je suis averti que l'assemblée du clergé pourrait bien se mêler de terminer cette affaire d'une autre manière. Je ne puis vous en dire davantage en ce moment. N'en parlez qu'à mon cher père et à personne autre. Vous trouverez ci joint mon second mémoire. L'abbé de Surville, parti avec Montal, s'est chargé de vous en faire parvenir une douzaine d'exemplaires que vous distribuerez à ceux que cela pourrait encore intéresser. J'en ai fait passer à notre évêque et à M. l'abbé Deydier. Je crois vous avoir dit que tout ce tapage de M. Soulavie n'a pas empêché l'archevêque et l'assemblée provinciale de mettre l'auteur des *Helviennes* à peu près en tête de ceux pour qui elle demande des récompenses au clergé, et cela sans que j'en ai seulement parlé à Monseigneur. Cette affaire ne se décidera que vers le mois de septembre ou à la clôture de l'assemblée. En attendant, me voilà fort tranquillement remis à la suite des *Helviennes*; elles sont en si bon train que j'espère vous envoyer la fin avant que l'hiver ne soit passé. J'ai un mémoire à présenter au clergé pour un objet qui pourrait bien me fournir une occasion que je desire beaucoup, c'est-à-dire celle d'aller vous embras-

Digitized by Google

ser l'année prochaine au milieu d'un voyage que je dois consacrer à un objet très essentiel et que bien des gens voudraient que je fisse; mais, à dire le vrai, quelqu'utile qu'il fût aux objets qui m'occupent, je doute beaucoup qu'on en sente toute l'utilité. Je hasarderai et nous verrons, mais n'en parlez pas.

. . . . . .

Paris, 10 sept. 1735.

Je ne vous parle plus de M. Soulavie, ce bon monsieur peut bien intriguer tant qu'il voudra. Je l'attends au moment. Il pourra m'ennuyer mais il s'est trop nui à lui-même pour pouvoir me nuire à moi. On sait ici estimer ses mémoires et consultations; qu'il en débite encore mille, je ne lui dirai plus le mot que devant les juges quand il faudra paraître.

Paris, 15 décembre 1785.

Le cousin d'Aleyrac, capitaine de Languedoc, ne m'a-t-il pas encore écrit pour M. Soulavie et pour terminer, *en payant les frais*, ce fameux procès qu'il a la bonhommie de regarder comme une chose désagréable! Vous sentez bien que j'ai répondu : Qui a fait la sottise doit la boire, et tant pis pour M. l'abbé, s'il lui en cuit pour ses mille écus. Je l'attends sans trop savoir s'il poursuivra ou non, mais m'en souciant fort peu. On dit assez ici que le triple tableau l'a écrasé, je ne serais pourtant pas étonné qu'il donnât encore quelque mémoire de charretier, qui lui fit perdre encore le peu d'amis que le premier lui a laissés, car il lui a nui bien plus qu'à moi.

Comment se termina ce différend? C'est encore à Bachaumont qu'il faut le demander :

17 mai 1786. On est surpris, sans doute, de ne plus entendre parler du procès de M. l'abbé Giraud de Soulavie contre l'abbé Barruel, entrepris dans les commencements avec tant de chaleur. On le sera bien davantage en apprenant qu'il ne sera vraisemblablement pas fini du moins de la part du demandeur. Son objet était de ne point laisser sa réputation suspecte; mais la justice éclatante que vient de lui rendre le

Digitized by Google

président de l'assemblée du clergé, M. l'archevêque de Narbonne, en lui procurant la pension accordée aux gens de lettres par les États du Languedoc, en l'invitant de venir loger chez lui, de devenir le coopérateur de ses travaux dans la dignité où il est constitué : toutes ces faveurs lui ont prouvé qu'il n'avait rien perdu dans l'esprit du haut clergé, et il n'a pu se refuser aux instances du prélat pour laisser s'assoupir un procès scandaleux, dont le principal objet aujourd'hui ne pourrait être que de donner en spectacle deux ministres des autels et de faire rire les profanes à leurs dépens.

Soulavie agit sagement en renonçant à un procès, qui s'explique par le préjudice moral et pécuniaire que lui avaient occasionné les attaques de son adversaire, mais pour lequel la postérité seule pouvait être un tribunal compétent.

Aux yeux de la science, son rôle est incontestablement le meilleur. Il était le premier qui eût observé le grand fait de la différence des fossiles dans les diverses couches sédimentaires, et une preuve qu'il comprenait la portée de cette découverte se trouve dans un passage de son livre où il dit qu'il ne tient pas à la physique de son ouvrage, c'est-à-dire aux théories cosmogoniques auxquelles il s'était laissé entraîner sous l'influence de Buffon, mais qu'il tenait *aux faits, à l'ordre des faits, à la chronologie des faits* (13).

Cette découverte est, en effet, sa gloire; elle est restée et les railleries de Barruel sont depuis longtemps oubliées.

Un autre passage montre que si Soulavie était sensible aux attaques, celles-ci étaient, du moins, impuissantes à l'arrêter dans la carrière scientifique où il avait débuté avec tant d'éclat; c'est celui où, après avoir remercié ses souscripteurs, dont la liste se trouve en tête de ce volume, il

(13) *Histoire naturelle de la France méridionale*, IV.

Digitized by Google

dit que rien ne sera capable d'abattre son courage et qu'on s'attende à trouver en lui une résistance qui durera toute sa vie. Notre naturaliste avait trouvé en lui-même le vrai refuge contre les persécutions auxquelles tous les esprits supérieurs sont en butte, la vraie compensation aux petites misères inséparables de toute société humaine. Cette consolation n'est autre que la satisfaction intérieure que donne la découverte d'une vérité utile ou l'accomplissement d'un devoir rempli. Parlant des savants d'autrefois qui furent persécutés, il dit :

« Plus ils éprouvaient d'obstacles et plus ils s'élevaient contre l'infortune. Le sentiment d'une telle persuasion et d'uue fierté si énergique est bien plus satisfaisant que les suffrages du moment dont on ne peut disposer, et qui ne sont recherchés que par le vulgaire des écrivains qui n'ont pas d'autres jouissances (14).

Etranger aux sciences naturelles, Barruel ne pouvait apprécier la valeur des recherches de Soulavie. Il était d'ailleurs prévenu contre son compatriote, dont il connaissait les relations avec les philosophes du temps, et en qui il ne pouvait voir qu'un révolté, un traître faisant le jeu des ennemis de la religion. Qu'on joigne à cela le caractère exclusif de ses opinions, son tempérament passionné, son ardeur militante, et l'on comprendra aisément la vivacité de ses attaques contre Soulavie. Son excuse est dans sa parfaite bonne foi et dans la pureté de ses intentions, qui ne sauraient être mises en doute. Rien n'autorise, d'autre part, à suspecter la sincérité de Soulavie quand il affirmait que, dans ses études scientifiques, il n'était mû par aucune pensée

(14) *Idem*, IV, 28.

Digitized by Google

hostile à la religion. Le conflit survenu entre eux était dans la force des choses, et chacun de ces deux hommes servait à sa manière la cause du progrès, en obéissant à ses convictions intimes : l'un représentait la science pure qui cherche avant tout la vérité dans les faits de l'ordre matériel, et l'autre en s'inspirant uniquement de la tradition, constituait le tempérament nécessaire à toute science humaine pour ne pas devenir trop présomptueuse et pour se préserver de trop forts écarts.

A. Mazon.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

La Monarchie de Juillet

Par Paul THUREAU-DANGIN

Ouvrage couronné deux fois par l'Académie française

Grand prix Gobert, 1885 et 1886 (*)

Le mot qui peut-être résume le mieux la révolution de février 1848 est celui que prononçait le roi Louis-Philippe en Angleterre, peu de temps avant sa mort : « Les bourgeois de Paris ne m'auraient pas renversé s'ils ne m'avaient cru inébranlable (1). »

Personne, en effet, ne désirait le renversement de la dynastie d'Orléans et, jusqu'au dernier moment, personne ne le prévit. C'est ce qui ressort, d'une manière évidente,

(*) Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1892, 7 vol. in-8, 7e volume.

(1) P. 342.

Digitized by Google

du septième volume par lequel M. Paul Thureau-Dangin termine sa belle histoire de la monarchie de juillet.

Les élections de 1846 avaient été favorables au gouvernement; elles lui assuraient, dans la Chambre des Députés, une majorité de plus de cent voix; mais cette majorité, qui comptait un assez grand nombre de membres nouveaux, se montrait peu docile. Le roi Louis-Philippe, alors âgé de soixante-quatorze ans, désirait vivre en paix sans rien changer, tandis que le pays, qui ne vieillit jamais, demandait du nouveau; quant à M. Guizot, ministre depuis longtemps déjà, il oubliait trop qu'un peuple désire autre chose que la satisfaction de ses intérêts.

La politique étrangère de M. Guizot semble avoir été supérieure à sa politique intérieure. C'est peut-être, qu'à l'intérieur il lui suffisait de conserver la majorité dans les deux Chambres, pendant qu'à l'extérieur il lui fallait constamment combattre; or, dans ces luttes pacifiques, sa haute raison lui assurait de réels succès. Le principal ministre anglais, Palmerston, le poursuivait malheureusement d'une haine aveugle; il ne pouvait lui pardonner les mariages espagnols et le contrecarrait à chaque instant. A Londres, le duc de Broglie, ambassadeur de France, avait peine à lui tenir tête, et en Espagne, l'ambassadeur anglais Bulwer s'alliait aux révolutionnaires afin de miner notre influence. En Grèce, à la Plata, partout, les agents de Palmerston nous suscitaient des embarras.

Cette attitude hostile était heureusement contre-balancée par l'attitude de plus en plus bienveillante des grandes puissances du continent. Les principales Cours de l'Europe avaient d'abord considéré le gouvernement de la France comme un gouvernement révolutionnaire et s'en étaient défiées. A force de sagesse et de prudence, M. Guizot les

Digitized by Google

avait rassurées. En flattant habilement le prince de Metternich, en se montrant plein de déférence pour ses conseils qu'il traitait, dans l'intimité, de « galimatias judicieux (2) », il avait amené le cabinet autrichien à prendre, vis à vis de la France, une position presque sympathique.

L'intérêt poussait également la cour de Vienne à se rapprocher de la France. L'Autriche s'apercevait que la Prusse prétendait la remplacer à la tête de l'Allemagne, et elle espérait trouver dans la France une alliée contre cette nouvelle puissance.

Une occasion se présenta bientôt de mettre à profit ce rapprochement. Les radicaux, en Suisse, entendaient imposer aux petits cantons, comme ils l'avaient déjà imposée aux grands, leur politique irréligieuse; les petits cantons résistèrent et, pour défendre l'indépendance que leur garantissait la Constitution, formèrent une ligue restreinte, le *Sunderbund*. Ils avaient le droit pour eux, et l'Autriche serait intervenue volontiers pour les soutenir; elle ne voulait pas cependant le faire sans la France; mais en France on craignait qu'une intervention ne soulevât ce qu'on appelait les partis avancés. L'Angleterre, d'ailleurs, ou plutôt Palmerston, tout en feignant de vouloir s'entendre avec les autres États, soutenait secrètement à Berne comme partout ailleurs, les révolutionnaires. La guerre éclata au moment où les Puissances garantes de la neutralité de la Suisse allaient intervenir. Palmerston avait averti les radicaux des intentions de l'Europe et leur avait conseillé d'en finir vite: le Sonderbund fut écrasé.

---

(2) P. 156.

Digitized by Google

Quelque temps après, M. de Montalembert prononçait à la Chambre des Pairs, sur la question suisse, un des plus beaux discours qui aient illustré la tribune française. Il montra que le radicalisme était l'exagération, non pas du libéralisme, mais du despotisme, et qu'il absorbait et anéantissait le droit des minorités que, seule, la vraie liberté reconnaissait et consacrait. Le discours de M. de Montalembert ne perdrait rien de son actualité à être prononcé de nos jours.

L'Italie n'était pas moins troublée que la Suisse, bien que pour d'autres causes. Le gouvernement des États Romains était un gouvernement d'ancien régime : le pape qui fut élu après la mort de Grégoire XVI, sentit le besoin de le rajeunir. Pie IX n'était pas un politique : il le reconnaissait lui-même. « Je suis fort novice, fort peu expert en ces matières (3) », disait-il un jour à l'ambassadeur de France à Rome, M. Rossi. On ne le vit que trop. Flatté, trompé par les acclamations populaires, Pie IX promettait beaucoup, laissait espérer plus encore. Les Romains se croyaient assurés déjà, non seulement d'avoir un gouvernement parlementaire, mais encore de chasser les Autrichiens et de former, avec les autres états de l'Italie, une nation plus ou moins unifiée et puissante. Les Italiens étaient alors aussi incapables de chasser les Autrichiens que de se gouverner eux-mêmes. « Les peuples d'Italie, disait un jour le duc de Broglie à lord John Russell, n'ont pas besoin qu'on les enivre d'éloges et qu'on les pousse sur la place publique; ils ne sont que trop disposés à bien penser d'eux-mêmes et à prendre de vaines démonstrations, des chants, des danses

(3) P. 273.

Digitized by Google

et des cris de joie, pour des actes d'héroïsme patriotique. Ils ne sont que trop disposés à nous dire : Faites nos affaires et faites-nous des compliments (4). »

Les compliments à leur faire, l'Angleterre s'en était chargée. Lord Minto, que Palmerston leur avait envoyé, excitait partout les radicaux. Son rôle était d'ailleurs assez sommaire. A peine arrivé dans une ville, les meneurs l'entouraient, lui faisaient des ovations bruyantes; il se montrait au balcon et ses plus longs discours se bornaient à crier : « Vive l'indépendance italienne. » L'Angleterre était-elle au moins disposée à faire quelques sacrifices pour aider l'Italie à conquérir son indépendance? Pas le moins du monde. L'ambassadeur de Sardaigne à Londres ayant un jour demandé à lord Palmerston si l'Italie, en cas de lutte contre l'Autriche, pourrait compter sur un concours effectif de l'Angleterre, le chef du *Foreign office*, tout en protestant de sa sympathie, s'était bien gardé de rien promettre (5).

L'Angleterre se bornant aux compliments, c'était de la France que les Italiens attendaient le concours effectif. Mais, comme ce concours ne pouvait s'entendre que d'une guerre contre l'Autriche dont les droits en Italie reposaient sur des traités conclus par toute l'Europe, la France, qui se rapprochait alors du cabinet de Vienne, ne pouvait pas le donner. Cette conduite prudente, la presse de l'opposition la faisait prendre malheureusement pour un abandon des principes libéraux du gouvernement constitutionnel de la France et comme le résultat d'une alliance contractée avec les puissances absolutistes.

---

(4) P. 270.
(5) P. 267.

Digitized by Google

Plusieurs procès retentissants vinrent encore augmenter les embarras du gouvernement. Deux anciens ministres, tous deux pairs de France, MM. Teste et Cubières, convaincus de s'être laissés corrompre dans l'exercice de leurs fonctions, furent condamnés à l'emprisonnement; et le duc de Choiseul-Praslin, également pair de France, allait être jugé pour avoir assassiné sa femme, lorsqu'il s'empoisonna.

On voulut rendre le gouvernement responsable de ces crimes; on lui reprochait de tout corrompre à l'intérieur et de persister dans son système de corruption en refusant de rien réformer.

Cependant l'opposition grandissait, moins dans les Chambres toutefois que dans le pays. On trouvait qu'avec un suffrage restreint, n'ayant pour base que la fortune, la France n'était pas exactement représentée, et que le nombre des fonctionnaires qui faisaient partie des deux Chambres enlevait au parlement une partie de son indépendance. On faisait observer que la presse gouvernementale n'avait que vingt mille abonnés, tandis que la presse opposante en comptait cent cinquante mille. On proposa l'abaissement du cens électoral de 200 à 100 francs, avec adjonction des capacités et exclusion des fonctionnaires. Ces deux réformes furent repoussées à de fortes majorités.

L'opposition se mit alors à agiter l'opinion en faveur de la réforme; elle organisa des banquets à Paris et en province : ils réussirent peu tout d'abord. M. Odilon Barrot, leur principal promoteur, était bien loin de vouloir renverser la monarchie. Un jour cependant, disait alors un publiciste, « il se frotta les yeux et s'aperçut que depuis trois ou quatre mois, on le faisait dîner avec la république. » Il n'en persista pas moins jusqu'à la fin dans son aveuglement.

Digitized by Google

Pendant que la campagne des banquets agitait les esprits, plusieurs historiens, Michelet, Louis Blanc, préparaient l'opinion aux bouleversements en réhabilitant la Révolution française ; et l'histoire des Girondins, par son immense succès, plaçait Lamartine à la tête de tous les opposants.

C'était peut-être le moment de céder, et de modifier quelque peu notre système électoral et parlementaire. M. Guizot y aurait consenti : le roi s'y opposa. La campagne des banquets recommença. On décida d'en organiser un dans le quartier du Panthéon, alors le douzième arrondissement. Cependant, comme l'agitation se répandait parmi le peuple, l'opposition, aussi bien que le gouvernement, en fut effrayée, et dans l'espoir d'y mettre fin on fut d'avis, des deux côtés, de soumettre aux Tribunaux la question de légalité de ces réunions. Il fut convenu qu'au jour et à l'heure indiqués, M. Odilon Barrot et ses amis se rendraient au banquet; avertis à la porte de la salle par le commissaire de police qu'en se réunissant ils violaient un arrêté du préfet, ils passeraient outre; aussitôt qu'ils seraient assis, le commissaire constaterait la contravention et enjoindrait à la réunion de se dissoudre; M. Odilon Barrot répondrait brièvement en maintenant le droit de réunion, mais en engageant les assistants à se retirer; l'autorité judiciaire, saisie de la contravention, prononcerait sur la question débattue.

La question générale de réforme se trouvait de la sorte singulièrement rapetissée; il était d'ailleurs trop tard, le 21 février, les journaux de l'extrême-gauche appelaient le peuple à descendre dans la rue et à manifester en accompagnant les députés; une solution pacifique et judiciaire devenait donc impossible : les députés, craignant de troubler l'ordre public, renoncèrent au banquet.

Digitized by Google

Personne alors ne croyait qu'une révolution fût possible. Le roi, voyant reculer l'opposition, se montrait plein de confiance. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Normanby, étant venu le voir, il lui cria du plus loin qu'il l'aperçut : « Vous le savez, tout est fini; j'étais bien sûr qu'ils reculeraient ! » De même, à l'un de ses ministres, M. de Salvandy : « Eh bien ! Salvandy, vous disiez hier que nous étions sur un volcan ; il est beau votre volcan ! Ils renoncent au banquet ; mon cher ! Je vous avais bien dit que tout cela s'évanouirait en fumée. » Il répétait volontiers : « C'est une vraie journée des dupes (6). » A M. de Rambuteau qui lui apportait des nouvelles inquiétantes, particulièrement de l'état d'esprit de la garde nationale, il répondait : « Mon cher préfet, dans huit jours vous serez honteux des sottes peurs qu'on vous a inspirées et que je ne puis partager en aucune façon (7). » Enfin le roi disait plaisamment que les Parisiens n'avaient pas l'habitude de faire des révolutions en hiver (8).

M. Thiers avait la même confiance. A M. de Falloux qui s'alarmait, il répondait en haussant les épaules : « Une révolution ! une révolution ! On voit bien que vous êtes étranger au gouvernement et que vous ne connaissez pas ses forces. Moi, je les connais ; elles sont dix fois supérieures à toute émeute possible. Avec quelques milliers d'hommes sous la main de mon ami le maréchal Bugeaud, je répondrais de tout. Tenez, mon cher monsieur de Falloux, pardonnez-moi de vous le dire avec une franchise qui ne peut vous blesser, la restauration n'est morte

(6) P. 420.
(7) P. 404.
(8) P. 431.

Digitized by Google

que de niaiserie, et je vous garantis que nous ne mourrons pas comme elle. La garde nationale va donner une bonne leçon à M. Guizot. Le roi a l'oreille fine, il entendra raison et cédera à temps (9). »

Enfin les opposants les plus avancés, les républicains, M. Louis Blanc, M. Marie, pensaient de même. M. Louis Blanc déclarait qu'on ne pouvait exposer le peuple à être écrasé comme il le serait inévitablement. « Si vous décidez l'insurrection, s'écriait-il, je rentrerai chez moi pour me couvrir d'un crêpe et pleurer sur la ruine de la démocratie (10). » « Personne, dit M. Marie, ne voulait de révolution ; il n'y avait aucune préparation dans ce sens (11). »

Le roi de Belgique, Léopold, gendre de Louis-Philippe, se montrait plus clairvoyant que son beau-père et que tout le monde. Il disait alors, en effet, au duc régnant de Saxe-Cobourg : « Mon beau-père sera sous peu chassé comme Charles X. » Et il ajoutait : « La catastrophe éclatera inévitablement en France et par suite de cela en Allemagne. »

Chose singulière, certains républicains, se sentant sans prestige sur l'armée, firent des ouvertures au prince Louis Bonaparte qui se trouvait alors en Angleterre, et l'avertirent de se tenir prêt à passer en France au premier signal (12). Ils préparaient déjà, comme d'habitude, le retour de l'Empire.

Le soir du 21 février 1848, tout était prêt pour une répression vigoureuse ; l'armée devait prendre position le

(9) P. 403, 404.
(10) P. 418.
(11) P. 405, note.
(12) P. 405, 406.

Digitized by Google

lendemain matin. Mais les organisateurs du banquet ayant contremandé la manifestation et les journaux de l'opposition conseillant de s'abstenir, le gouvernement pensa qu'il était inutile d'exécuter les mesures résolues; il craignit même qu'un grand déploiement de troupes n'accrût l'agitation au lieu de la calmer. En conséquence, ordre fut donné à l'armée, pendant la nuit, de ne pas bouger.

Le 22 février, M. Barrot et ses partisans étaient d'avis que le gouvernement, en forçant l'opposition à se retirer, « lui avait épargné un complet fiasco. » Le roi, de son côté, félicitait chaudement ses conseillers: « L'affaire tourne à merveille, leur dit-il... Quand je pense que beaucoup de nos amis voulaient qu'on cédât (13)! »

Cependant des attroupements s'étaient formés sur la place de la Concorde. Une bande d'étudiants et d'ouvriers envahit même, le matin, la Chambre des Députés; elle n'y trouva personne, et se retira avant l'arrivée des dragons qu'on était allé chercher à la caserne du quai d'Orsay. A leur arrivée au Palais Bourbon, les députés de l'opposition, pour n'avoir pas l'air de reculer complètement, proposèrent de mettre en accusation le ministère. Ils eurent peu de succès. D'après M. Dufaure, qui se plaçait au point de vue du droit, « c'était dans le cas où le cabinet aurait laissé faire le banquet qu'il aurait mérité d'être mis en accusation. » D'après M. Thiers, qui ne considérait que l'utilité, « on se méprenait tout à fait sur l'état des esprits; tout était fini, complètement fini, et l'opposition n'avait plus qu'à subir sa défaite. » Quoi qu'il en soit, l'examen de la proposition fut fixé au surlendemain (14).

(13) P. 422.
(14) P. 426, 427.

Digitized by Google

Les troubles augmentant au lieu de diminuer et des barricades commençant à s'élever, le gouvernement en revint à l'idée de la répression. L'armée de Paris était alors commandée par le général Tiburce Sébastiani, officier brave et dévoué, mais sans grand prestige; et la garde nationale, par le général Jacqueminot, qui ne pouvait sortir de sa chambre, ni même se lever de sa chaise longue (15). On songea au maréchal Bugeaud, mais on craignit de blesser les deux titulaires et de se donner un collaborateur encombrant; rien ne semblait presser d'ailleurs : la nomination fut différée. Le soir, toutefois, la ville fut occupée militairement (16).

Le 23 février, de bonne heure, les troupes reprirent leurs positions de la veille. On continuait à penser que tout était fini et quelques députés conservateurs exprimaient même le regret que le désordre n'eût pas duré assez longtemps pour effrayer les intérêts et donner au pouvoir la force dont il avait besoin. Cependant l'émeute continuait sur plusieurs points, mais sans grand succès, et elle aurait peut-être fini par disparaître, sans l'intervention malheureuse de la garde nationale. Convoquée afin de soutenir l'armée et de lui donner au moins un appui moral, elle se mit à manifester en faveur de la réforme. Elle était bien loin de vouloir renverser le roi; mais le croyant inébranlable, elle voulait, comme disait M. Thiers, lui donner une leçon.

A la première nouvelle de cette défection, le général Jacqueminot se contenta de nier le fait. « C'est impossible, s'écria-t-il, c'est impossible; la garde nationale est fidèle,

(15) P. 401, 402, 428, 435.
(16) P. 429, 430.

Digitized by Google

je la connais (17). » Il ne fut bientôt plus possible de nier : la garde nationale réclamait la réforme et le départ de M. Guizot; on ne pouvait plus atteindre l'émeute qu'en tirant sur les gardes nationaux. Le roi ne put s'y résoudre; on l'entendait se répéter à lui-même : « J'ai vu assez de sang. » Élevé d'ailleurs au trône par la bourgeoisie parisienne, il pensait n'avoir pas le droit d'y demeurer malgré elle. « Est-ce que je pouvais faire tirer sur mes électeurs, » disait-il plus tard pendant son exil (18). Il essaya de gagner, de ramener la garde nationale, en lui accordant le renvoi du ministère. A la première demande qui lui en fut faite, M. Guizot donna sa démission; M. Molé fut chargé de former un cabinet : il ne put y réussir.

Le soir du 23 février, une collision eut lieu sur le boulevard des Capucines entre les troupes et les émeutiers; il y eut une cinquantaine de morts et de blessés. La lutte se trouvait ainsi engagée.

M. Molé ayant échoué, le roi, ballotté entre l'idée de résister et l'idée de céder, mit le maréchal Bugeaud à la tête de l'armée et de la garde nationale et appela M. Thiers. Le maréchal accepta sans hésitation; il se disait sûr de réussir, et la confiance qu'il manifestait rendit un instant l'espoir. Quant à M. Thiers, que le roi accueillit avec une humeur peu dissimulée, il exigea que M. Odilon Barrot lui fut adjoint; et, pendant qu'il était à la recherche de ses futurs collègues, le maréchal commença l'exécution de son plan.

L'émeute ne faisait que grandir; l'Hôtel de Ville était tombé entre ses mains : on ne se contentait plus de crier :

---

(17) P. 438.
(18) P. 441.

Digitized by Google

A bas Guizot! on criait : A bas Thiers! A bas Barrot! et même : A bas Louis-Philippe! il ne restait plus qu'à crier : Vive la république! Le roi essaya encore de ramener la garde nationale en la passant en revue sur la place du Carrousel : il fut froidement accueilli, rentra aux Tuileries et ne put que s'affaisser dans un fauteuil. Entourés par l'immense population de Paris, les soldats étaient déjà trop démoralisés par les hésitations des jours précédents pour faire une résistance sérieuse. Le maréchal Bugeaud, pour les réconforter, voulut leur adjoindre quelques gardes nationaux : il en chercha vainement : la garde nationale avait disparu ou était passée à l'émeute.

Un changement de ministère ne suffisait plus : on demandait l'abdication du roi. La reine résista vivement, noblement : « Plutôt mourir ici, s'écria-t-elle. » Cependant le bruit de la fusillade se rapprochait, l'émeute menaçait les Tuileries; le roi abdiqua en faveur de son petit-fils le comte de Paris et se retira à Saint-Cloud.

Le roi pensait, par son abdication, sauver au moins la dynastie. Mais l'émeute ne s'en contentait plus; elle entrait aux Tuileries. La duchesse d'Orléans, vaillante comme la reine Marie-Amélie, voulait résister encore : « C'est ici, disait-elle à son tour, qu'il faut mourir »; et elle ordonna d'ouvrir les portes; puis voulut monter un cheval de dragons; elle pensait en imposer aux émeutiers, mais aucun homme politique n'était demeuré auprès d'elle. Le duc de Nemours essaya vainement de l'emmener au mont Valérien pour y organiser la résistance. Au lieu de le suivre, la duchesse, avec ses deux fils, se rendit à la Chambre des Députés. Elle croyait encore à la puissance de la légalité, tandis que, dans le moment, tout appartenait à la force. Elle fut bien accueillie, essaya de parler, mais la Chambre fut

Digitized by Google

bientôt envahie. Personne n'était alors capable de donner un conseil. M. Thiers ne savait que s'écrier : « Le flot monte, monte. » Il se retira : il était si ému qu'il demandait par quelle porte il pourrait sortir, tandis qu'il en avait une ouverte devant lui (19).

Enfin M. de Lamartine monta à la tribune. En entendant ses premières paroles on crut qu'il allait se prononcer en faveur de la régence de la duchesse d'Orléans : il conclut en demandant l'établissement d'un gouvernement provisoire. A la foule qui avait envahi le Palais-Bourbon et qui était censée représenter le peuple et la France, on soumit la liste de ce gouvernement : elle applaudit, et les membres acclamés se rendirent à l'Hôtel de Ville. La dynastie, la royauté était renversée ; la duchesse d'Orléans, abandonnée, se retira.

Tel est le résumé de cette lamentable révolution de février ; M. Thureau-Dangin nous la retrace avec le plus vif intérêt. Les causes de cette révolution sont multiples, et il est difficile de dire quelles ont été les plus déterminantes. Les deux principaux personnages politiques de ce temps, M. Thiers et M. Guizot, n'avaient rien de ce qu'il fallait pour diriger le gouvernement en de pareilles conjonctures : M. Thiers avait plus d'esprit que de sagesse, et M. Guizot, malgré sa haute intelligence, croyait trop qu'on peut gouverner les hommes par la seule raison. Le roi avait pour lui la légalité puisqu'il était soutenu par les deux Chambres ; mais, doutant de son droit de souverain, il n'osa pas se défendre. Le duc de Nemours paraît avoir seul compris qu'il fallait sortir de Paris pour pouvoir résister à l'émeute et donner à la France le temps de repousser une révolution

Digitized by Google

dont elle ne voulait pas. C'est à la garde nationale de Paris que revient la responsabilité du renversement de la royauté et de tous les événements qui l'ont suivi. — On ne saurait trop insister sur cette désastreuse influence de Paris. M. Thureau-Dangin ne la signale pas, mais son ouvrage nous aide à la constater de nouveau.

E. Charvériat.

Digitized by Google

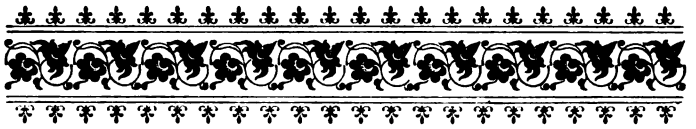

Chronique de Juillet 1892

3 juillet. — Distribution des prix de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône au Grand-Théâtre.

10 juillet. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'Honneur : MM. Fayolle, membre de la Commission des Hospices, et Chevillard, adjoint au maire de Lyon.

12 juillet. — Mort de M. l'abbé Auguste Coudour, curé de la paroisse de Notre-Dame-Saint-Vincent, l'une des victimes de la terrible catastrophe de Saint-Gervais (Savoie), dans laquelle plusieurs autres Lyonnais ont trouvé la mort. M. l'abbé Coudour était né à Saint-Rambert-sur-Loire, le 3 décembre 1819. Il est l'auteur de l'ouvrage suivant : *Vie du bienheureux Jean Grande, dit le Pécheur, de l'Ordre des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, précédée d'une notice sur l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu et son rétablissement en France*, Lyon, 1858, in-8o. Ses funérailles ont eu lieu à Lyon, le 16 juillet, au milieu d'une assistance nombreuse.

20 juillet. — Me Corbière, avocat, est nommé juge suppléant, près le Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Colonieu, nommé juge à Moutiers.

Digitized by Google

21 juillet. — M. Chaumonnet est nommé syndic des agents de change, en remplacement de M. Genevet, démissionnaire.

— Me Dubreuil est nommé bâtonnier de l'Ordre des Avocats. Sont élus membres du Conseil de discipline : Mes de la Perrière, Mathevon, Bonnet, Desprez, Vachez, de Villeneuve, Perrin, Munet, Bonnard, Boucaud, Gignoux, Tavernier, Jacquier et Morin.

23 juillet. — Distribution solennelle des prix à l'Institution des Chartreux.

27 juillet. — Distribution des prix aux élèves de l'École des Beaux-Arts, au Palais Saint-Pierre.

28 juillet. — Première représentation donnée dans la Salle Indienne au Théâtre-Bellecour, par la Société des artistes du *Chat noir*.

29 juillet. — Distribution des prix au petit Lycée de Saint-Rambert, sous la présidence de M. Rebatel, membre du Conseil général du Rhône.

— Distribution des prix du Conservatoire de musique au Grand-Théâtre.

30 juillet. — Distribution des prix aux élèves du grand Lycée, sous la présidence de M. Gailleton, maire de Lyon.

31 juillet. — Élection au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement. Sont élus au Conseil général : M. Ponteille à l'Arbresle, M. Boiron à Saint-Laurent-de-Chamousset, M. Carrier à Anse, M. Périer à Vaugneray, M. Bonnand à Givors, M. Sornay à Beaujeu, M. Lassalle au Bois-d'Oingt. — Sont élus aux Conseil d'arrondissement : M. Fays à Villeurbanne, M. Dru à l'Arbresle, M. Duperray à Anse, M. Perret à Vaugneray, M. Michel à Givors, M. Jomard à Beaujeu, M. Périgeat au Bois-d'Oingt, M. Troncy, à Lamure. Ballottage dans les autres cantons.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LE LIVRE DE RAISON

D'UNE FAMILLE BOURGEOISE

AU XVIIIe SIÈCLE

(1764-1779)

Si, dans leurs livres de raison, la plupart des pères de familles nous ont conservé le souvenir de quelques-uns des événements publics de leurs temps, il n'en a pas été de même de messire Antoine-Esprit Bienvenu, qui remplissait à Tournon, entre les années 1764 et 1779, les fonctions d'inspecteur des vivres des troupes de Sa Majesté, en Vivarais.

La famille de ce personnage n'est pas complètement étrangère à notre ville.

Les Bienvenu étaient, il est vrai, originaires de Donzère, en Dauphiné; mais dès le commencement du XVIIIe siècle, Antoine Bienvenu, l'un d'eux, vint s'établir, comme marchand, à Lyon. Et c'est ainsi que ses affaires commerciales le conduisirent, plus d'une fois, au Puy, où il fournis-

Digitized by Google

sait du fil de soie et de lin aux petits marchands de cette ville.

Antoine Bienvenu, qui connaissait le proverbe, naguère encore populaire dans le Velay :

Femme du Puy, homme de Lyon
Font une bonne maison,

contracta mariage au Puy, avec Gabrielle Peyret, qui mourut le 4 juillet 1751, à l'âge de 50 ans, en laissant quatre fils et autant de filles.

L'un de ces fils fut Alexandre-Marie Bienvenu, chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame du Puy, mort dans les premiers jours de l'année 1783, et dont on possède un opuscule intitulé : *Panégyrique de Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation*, par l'abbé Bienvenu, chanoine de l'église cathédrale du Puy, 1769. 44 p. in-18.

Un autre fils fut Antoine-Esprit Bienvenu, l'auteur du livre de raison, que nous avons sur les yeux et qui remplissait, quelques années avant la Révolution, l'emploi d'inspecteur ou de commis aux vivres, à Tournon en Vivarais.

Antoine-Esprit Bienvenu était, avant tout, un homme d'ordre. Car, dans son livre de raison, qui nous a été communiqué obligeamment par M. Paul Leblanc, de Brioude, il ne s'est attaché qu'à tenir note exacte de toutes les dépenses journalières de sa famille. Et c'est peut-être, à cause du cadre tout intime, dans lequel il s'est renfermé, qu'il a jugé peu digne de nous parler des événements dont il a pu être le témoin dans la ville qu'il habitait ou dans ses environs.

Mais si son livre de raison ne peut rien fournir à l'his-

Digitized by Google

torien, l'économiste peut, au contraire, le consulter avec fruit et en tirer de curieux rapprochements avec les faits contemporains. Et tous ceux, qui s'attachent à l'étude des mœurs, peuvent de même lui emprunter d'utiles renseignements sur la vie d'une modeste famille bourgeoise du siècle dernier.

Et d'abord, nous y voyons que rien ne ressemble moins à nos habitude de voyage que la vie calme et sédentaire de cette époque. Les voyages sont longs et pénibles; les communications difficiles. Aussi, ne quitte-t-on guère ses foyers que pour des raisons majeures. Pendant les quinze années que remplit notre livre de raison, il n'est fait mention que de trois voyages accomplis, suivant toute vraisemblance, par Antoine-Esprit Bienvenu, pour les nécessités de sa charge, l'un à Montpellier où il dut séjourner pendant douze jours, et les deux autres à Privas.

Le premier, qui eut lieu au mois de mai 1765, est mentionné de la manière suivante :

Dépense faite dans mon voyage de Montpellier, tant pour la dépense faitte en routte que pendant douze jours que j'ay séjourné à Montpellier, perruquier, étrennes aux domestiques, soixante-onze livres, cy.	71 livres
Plus payé à Sotison pour le loyer de son cheval, pour 20 jours à 20 sous, la somme de.	20
Total. . . .	91 livres

Ce qui nous apprend notamment qu'à la fin du siècle dernier, on ne voyageait encore qu'à cheval et que le trajet de Tournon à Montpellier durait quatre jours.

Moins long et moins coûteux, bien entendu, sont les deux voyages faits à Privas, mais c'est encore à cheval qu'il se rend de Tournon dans cette ville.

Digitized by Google

Ce fonctionnaire public, qui fait partie de la bourgeoisie de la ville de Tournon, où il possède même une maison, dont il loue une partie à un contrôleur général des Fermes, a gardé d'ailleurs des habitudes patriarcales, qui nous révèlent l'esprit d'ordre et d'économie de nos pères. Chaque année, il achète, pour la nourriture de sa famille, du froment qu'il fait moudre. Puis, la farine est tamisée à la maison, dans un moulin à farine, que toute famille dans l'aisance possédait, autrefois, à la campagne comme dans les petites villes. C'est aussi, dans sa maison, qu'est pétri le pain que l'on envoie cuire simplement chez le boulanger pour un prix fort minime. Car notre livre de raison nous apprend que pour une famille, composée pourtant de cinq personnes, cette dépense est seulement de 8 livres, et ne s'élève, au plus, qu'à 10 livres 10 sous, pour chaque année.

C'est qu'alors, et bien qu'on ne fît encore aucun emploi de la houille, le combustible coûtait peu de chose. Chaque année, Antoine-Esprit Bienvenu achète plusieurs voitures de bois pour son chauffage, à raison de 9 livres la toise seulement. Et, quant à la cuisine, elle se fait exclusivement avec du charbon de bois, payé 2 livres et même parfois 30 sous le quintal seulement.

Un autre trait de mœurs, que l'on retrouve dans d'autres livres de raison, c'est le soin que prenait, dans chaque procès, le père de famille, de demander une consultation écrite à un avocat célèbre de quelque Parlement. A cette époque, en effet, notre législation est encore si obscure et si embrouillée qu'il faut avoir vieilli dans l'étude du droit, pour en avoir pénétré tous les secrets. Ainsi procède donc Antoine-Esprit Bienvenu. Dans un procès qu'il lui faut soutenir contre un habitant de Donzère, berceau de sa famille,

Digitized by Google

il a pour conseil un avocat, domicilié à Tain. Mais ses lumières ne lui suffisent pas; il lui faut encore l'avis d'un avocat de Grenoble, et c'est ainsi qu'il écrit, sous la date du 16 septembre 1764 :

Remboursé à M. Belin, l'avocat à Tain, six livres pour une consulte qu'il a fait venir de Grenoble, pour l'affaire que j'ay contre Guibourdenche de Donzère, cy : 6 livres.

Le procès terminé, il s'agit d'acquitter les honoraires de son avocat. Mais ce dernier, — un ami sans doute, — refuse toute rémunération. Pourtant, messire Bienvenu entend se montrer reconnaissant. Cela peut arriver encore de nos jours. Mais aujourd'hui, en pareil cas, on offrirait à son avocat quelque objet de luxe, souvent d'un goût douteux, et parfois embarrassant et inutile. Nos pères, plus pratiques, visaient aux choses d'une utilité réelle, et voici sous quelle forme, messire Bienvenu témoigne sa reconnaissance :

1er octobre 1764. Achepté un habit de drap d'Elbeuf avec une veste de satin, dont j'ay fait présent à mon avocat qui n'a pas voulu d'argent du travail qu'il a fait pour régler mes affaires à Donzère, le tout s'est monté à 75 livres.

Une dépense, relativement onéreuse à cette époque, était celle de la coiffure, à cause de l'usage de la poudre. Messire Bienvenu paie ainsi, chaque année, à son perruquier, la somme de 24 livres « pour accommodage ». Et encore fournit-il lui-même la poudre.

Indépendamment de ces traits de mœurs, qui ont leur intérêt, le livre de raison d'Antoine-Esprit Bienvenu nous fournit des renseignements précieux sur la valeur comparative des choses.

Digitized by Google

Sur ce point, ce serait une erreur de croire que tout a subi l'effet de la dépréciation des valeurs monétaires et que, par conséquent, tout a augmenté dans les dépenses de la famille. Il est telle dépense, au contraire, qui est d'un prix bien moins élevé aujourd'hui qu'au siècle dernier.

Pour étudier ce point avec fruit, il convient d'examiner séparément : 1° le chiffre des salaires, c'est-à-dire de la rémunération des services; 2° le prix des choses usuelles, et 3° la valeur des choses, dont la production a été simplifiée et multipliée par les progrès de l'industrie.

Or, c'est en ce qui concerne la première catégorie de ces dépenses que les charges de la famille se sont accrues dans la proportion la plus considérable.

Ainsi de 1764 à 1779, le gage d'une servante est seulement de 28 à 36 livres, c'est-à-dire qu'il était dix fois moins élevé qu'aujourd'hui.

En 1765, la journée d'un jardinier est payée 30 sous et même parfois 24 sous. Ce salaire de 24 sous est aussi celui d'un vigneron, auquel on donne seulement 18 sous par jour pour faire des provins. Une lingère, chargée du raccommodage du linge, recoit 6 sous par jour, si elle est nourrie par ceux qui l'emploient. Tel est aussi le salaire payé, pour chaque siège, à un empailleur de chaises. La façon d'une chemise est payée 9 sous. Une nourrice reçoit une rétribution de 5 livres par mois. Enfin en 1765, Antoine-Esprit Bienvenu paie à son tailleur la somme de 6 livres 12 sous, pour la façon d'un habit de drap noir complet, dont l'étoffe lui a coûté 81 livres, y compris les doublures et les fournitures, prix d'achat, qui serait certainement bien inférieur aujourd'hui.

Dans un ordre plus élevé, voici le maître de danse des deux filles de messire Bienvenu, auquel on donne 4 livres

Digitized by Google

par mois. On ne nous fait pas connaître, il est vrai, le nombre de leçons que le mois comprenait. Mais sur d'autres points, nous avons des renseignements plus précis. Une rétribution de 24 sous est payée à la maîtresse d'école chargée d'apprendre à lire au petit garçon du rédacteur de notre livre de raison. Quant aux religieuses, auxquelles est confiée l'éducation de ses deux jeunes filles, elles reçoivent d'abord 30 sous, puis 2 livres par mois, à mesure du progrès de leurs élèves.

Viennent ensuite les dépenses que nécessitent les soins donnés à la santé des divers membres de la famille. Il est payé 12 sous au chirurgien barbier, pour une saignée faite à la dame Bienvenu. Nous avons aussi le compte du médecin, qui nous apprend qu'il lui était payé la somme de 10 sous pour chaque visite, pendant que le chiffre des fournitures faites par l'apothicaire s'élève à 5 livres 15 sous. D'où il faut conclure que c'est peut-être dans les professions libérales que les salaires ont subi l'augmentation la plus élevée.

Arrivons maintenant aux prix des choses les plus usuelles. Or, c'est ici, en tenant compte de l'abaissement de la puissance de l'argent, que nous trouvons le moins de changement.

Ainsi, à cette époque, une livre de sucre coûte 15 sous 6 deniers, et 17 sous au plus, ce qui est exactement le prix payé, il y a quelques années, avant la suppression de l'impôt établi sur le sucre.

Le prix du savon, qui était de 6 sous 3 deniers en 1764, s'élève à 8 sous, et même à 8 sous 6 deniers l'année suivante. Ce qui est presque le prix d'aujourd'hui.

L'huile de noix, assez abondante autrefois, et dont il était fait un usage constant pour l'éclairage, coûte 6 sous

Digitized by Google

6 deniers la livre, pendant que l'huile d'olive est vendue 7 sous. Le prix d'un cent de bouchons varie de 11 à 16 sous; une pièce de vin, que messire Bienvenu fait venir de Limony, localité du canton actuel de Serrières, lui coûte, les droits compris, 43 livres, ce qui était à peu près le prix payé, il y a 40 ans. Enfin, il est telle de ces dépenses qui n'a subi aucune variation. Ainsi, un cent d'échalas en bois de châtaignier coûte, à cette époque, 3 livres, ce qui est à peu près le prix actuel.

Mais, comme nous l'avons dit, il est certaines dépenses qui ont subi, en sens inverse, l'effet du progrès de l'industrie. On l'a vu déjà plus haut, pour la valeur du drap, qui, en 1765, coûtait un prix double de celui qui est payé aujourd'hui. Mais ce fait se représente pour beaucoup d'autres choses. Ainsi, par exemple, Antoine-Esprit Bienvenu écrit sur son livre de raison, à la date du 24 avril 1766 :

Achepté 200 bouteilles de Givors, compris l'emballage, à raison de 20 livres le cent.	40 livres.
Plus pour les droits	2 l 10 sous.
Total	42 l 10 s.

Cette note est l'un des plus anciens documents que nous possédions sur les premiers temps de l'industrie du verre, à Givors. Et elle nous apprend, en même temps, que le fisc, toujours assez peu soucieux des difficultés d'une industrie naissante, avait frappé ses produits d'une taxe égale au vingtième de leur valeur.

Au surplus, ce prix ne variait guère, car il figure encore à deux autres reprises dans notre livre de raison. Aujourd'hui, le prix d'un cent de bouteilles ne dépasserait guère 12 à 15 francs. Mais, par cela même, on se demande,

Digitized by Google

involontairement, à quel chiffre s'élèveraient actuellement certaines dépenses, sans les perfectionnements apportés à l'outillage industriel.

Toutefois, malgré ces perfectionnements, il est tels autres produits qui sont loin d'avoir subi la même décroissance. Car si un chapeau coûtait alors 12 livres, ce qui ne s'éloigne guère du prix actuel, il en est autrement des dépenses de chaussures. Au siècle dernier, une paire de souliers d'hommes était payée 3 livres 15 sous, et il en était ainsi même des souliers bronzés, chaussure de luxe, en assez grand usage à cette époque. De même des souliers d'enfants ne coûtaient que 24 sous et ceux des jeunes filles 34 sous seulement. On remarquera ici combien la valeur du produit a subi l'effet de l'augmentation des salaires.

D'autres dépenses, et surtout des dépenses d'objets de luxe, nous fournissent des éléments d'appréciation moins sûrs. Ainsi, lors de son voyage à Montpellier, Antoine-Esprit Bienvenu achète trois paires de bas de soie, dont deux blancs et une paire de gris, le tout au prix de 25 livres. Or, malgré le perfectionnement des métiers de tissage, il y a apparence que ce prix serait certainement dépassé aujourd'hui, mais toutefois, dans une mesure assez faible.

On voit, dès lors, combien la question de la variation du prix des choses les plus usuelles est complexe et combien il est inexact de dire, d'une manière absolue, qu'en tout et partout les dépenses de la vie de chaque jour ont augmenté d'une manière considérable depuis un siècle. Les exemples que nous fournit ce livre de raison nous démontrent, au contraire, que le prix des salaires seul a pris un accroissement incessant et souvent excessif. De là, vient l'augmentation de certaines dépenses de vêtements. Quant

Digitized by Google

au prix des choses les plus usuelles et notamment des produits du sol, il n'a guère subi que la hausse résultant inévitablement de la diminution de la puissance des valeurs monétaires. Et quant aux produits industriels, ils sont incontestablement devenus moins coûteux et plus accessibles à tous, grâce à l'emploi des machines et à une production plus abondante, qui compense, dans une large mesure, la hausse du salaire de l'ouvrier.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

LE

Tiers-Ordre de Saint-François

OU PICPUS (*)

Le Père gardien n'eut garde d'oublier les bienfaits de la famille de Villeroy en faveur de son couvent, et la sympathie que lui avait manifestée Mgr Camille de Neuville, quand, ayant interdit l'église paroissiale, cet archevêque ordonna qu'on fît les fonctions curiales dans la chapelle des Pénitents, et ne voulut jamais permettre qu'on se servît en aucune manière de l'église des religieux. Il crut donc ne pouvoir mieux faire que de s'adresser au maréchal de Villeroy pour lui demander sa protection dans cette circonstance difficile. Voici sa lettre :

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet 1892.

Digitized by Google

« MONSEIGNEUR,

« L'heureuse protection que la piété est sûre de trouver auprès de vous, et de laquelle votre illustre maison a singulièrement honoré l'église de ce couvent, me fait espérer que Votre Grandeur voudra bien souffrir qu'en me jetant à ses pieds, j'aie l'honneur de recourir à Elle pour lui dire que cette église dont Messeigneurs vos ayeux ont jeté les premiers fondements, qu'ils ont comblée de toute sorte de bienfaits, honorée de leurs armes qui sont les seules et dans le lieu le plus éminent du sanctuaire, et laquelle a toujours été si fort recommandable à feu Mgr l'Archevêque, cet incomparable prélat et le digne père de cette maison, duquel nous regretterons à jamais la perte, que bien loin d'avoir pensé à troubler notre recueillement par le transport de la paroisse dans notre église, lorsque l'église paroissiale tomba en ruines, ordonna que le service paroissial se fit dans la chapelle des Pénitents du faubourg, et par un effet singulier de sa tendresse pour nous, n'a jamais voulu souffrir qu'on ait pensé à construire l'église paroissiale près de la nôtre ! cette église, cependant, Monseigneur, respectable jusqu'ici par tous ces différents témoignages de la bienveillance de votre illustre maison, est devenue, depuis la dernière décoration qui en a fait une des plus propres de Lyon, un sujet d'envie et de cupidité au curé et à la paroisse de la Guillotière, lesquels menacés d'être mis dehors de la chapelle des Pénitents par la voie d'un prétendu décret, voudraient s'emparer de notre église pour y faire les fonctions paroissiales, et sans égard à l'incompatibilité de nos exercices réguliers avec de pareilles fonctions, au trouble que cette monstrueuse (*sic*) alliance causerait

Digitized by Google

entre le pasteur et nous, et à une infinité d'inconvénients inséparables de cette entreprise inouïe, présumant du succès qu'ils ont eu dans quelques-unes de leurs entreprises et de la faveur de Mgr l'Archevêque, se flattent de venir à bout de leurs desseins par son autorité; mais comme nous connaissons la prudence et l'équité de notre prélat, nous sommes persuadés qu'étant instruit de l'honneur qu'a cette église de vous appartenir, il n'y touchera jamais sans en parler à Votre Grandeur, et que nous n'avons rien à craindre si vous voulez bien alors, Monseigneur, lui faire apercevoir et nous faire sentir qu'elle est sous votre protection, et que vous ne souhaitez pas que l'on trouble le recueillement et la paix d'une communauté qui lève les mains au ciel jour et nuit depuis près d'un siècle pour l'heureuse prospérité de votre maison. C'est là, Monseigneur, la grâce que je vous supplie très humblement de nous accorder, et celle d'être persuadé que nous allons redoubler nos vœux avec la reconnaissance la plus vive, et dans cette éternelle et parfaite soumission avec laquelle j'ay l'honneur d'être,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur

« Le très humble et très obéissant serviteur. »

Mgr le maréchal de Villeroy prit en effet cette cause en main, honora une fois de plus le couvent des Franciscains de son illustre protection, vit l'archevêque qu'il trouva très bienveillant pour les Pères; l'affaire se calma pour quelque temps. Mais quelques mois après, Mgr l'Archevêque, pressé sans doute par les circonstances, reprit ses anciens projets. Cette fois il y eut de la part des Pères menaces de

Digitized by Google

résistance. Le P. Albert reçut de Monseigneur une lettre de mécontentement, il répondit aussitôt :

« Monseigneur,

« Quelques actions de grâces que je doive à Votre Grandeur de la bonté avec laquelle elle m'assure de nous conserver jusqu'à l'extrémité notre recueillement et notre église, je ne puis lui dissimuler ni assez lui exprimer la vive douleur que m'a causée la lettre dont elle m'a honoré, en m'apprenant que j'ai été assez malheureux pour lui déplaire. C'est un malheur, Monseigneur, que je ressens d'autant plus vivement que bien loin de l'avoir prévu, je ne me reconnaîtrais pas moi-même dans un style qui ne soutiendrait pas le profond respect que j'ai pour elle. Cependant elle m'assure qu'elle n'en est pas contente, et il ne m'en faut pas plus pour ne l'être pas de moi, et je lui demande très humblement pardon. J'espère, Monseigneur, que Votre Grandeur me l'accordera d'autant plus volontiers que c'est bien moins son rang et son autorité qui m'inspirent ce langage et la crainte de lui déplaire que le profond respect dont je me sens pénétré pour l'un des premiers et des plus dignes prélats de l'Église, la vénération singulière que j'ai pour son mérite, et le sincère et respectueux attachement que nous avons voué à celui qui nous tient la place de Dieu. Ce sont-là, Monseigneur, les règles de ma conduite et de mon devoir, et je dois dire à Votre Grandeur que ce sont là les sentiments dont cette communauté est pénétrée pour elle; c'est là aussi ce qui me fait espérer qu'au lieu de l'affliger à l'excès comme je l'avais appréhendé, elle voudra bien lui continuer l'honneur de sa protection et de n'écouter que sa générosité bienfaisante et les lumières de son pénétrant

Digitized by Google

infini dans le choix des moyens de faire cesser un décret si facile à éteindre, ou de transporter ailleurs les fonctions paroissiales, ce qui lui serait également aisé. C'est la grâce, Monseigneur, pour laquelle je me jette de nouveau à vos pieds en vous suppliant d'y ajouter avec mon pardon celle de me dire avec une très profonde soumission,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« Fr. ALBERT, gard. ind. des Religieux du T. O. »

Enfin voici une dernière lettre de l'archevêque de Lyon; elle montre la sagesse et en même temps l'énergie de ce prélat. Les Archives départementales disent qu'elle est une réponse à la précédente; il est facile de voir, à la lecture de cette lettre, qu'il n'en est rien. Elle est une réponse à une menace formelle des Pères qui a dû être faite précédemment, mais dont nous n'avons pas trouvé de traces :

« Je n'ai pas pensé, mon Père, à prendre votre église pour y porter le Saint Sacrement de la chapelle des Pénitents, parce que je ne dois pas avoir une telle pensée que je n'aie tenté auparavant tous autres moyens plus convenables avant que de se servir de votre église, mais vous voulez bien que je vous dise que si je ne trouvais point de lieu convenable pour y porter le Saint Sacrement, sûrement je le ferais porter dans votre église jusqu'à ce qu'on eût bâti une église paroissiale, et vous ne le pourriez empêcher. Quand le roi va dans les villes de son royaume, il a ses fourriers qui prennent indistinctement toutes les maisons pour loger les personnes de qualité qui suivent la cour,

Digitized by Google

et les marquent. Et quoi! Jésus-Christ, qui est le roi des rois, trouvera une communauté qui ne veut pas le recevoir? Faudra-t-il laisser toute une paroisse sans sacrement, tandis qu'il y aura une église dans cette paroisse? Toutes les raisons que vous me mandez ne sont pas comparables à l'inconvénient qu'il est nécessaire d'éviter, il n'y a rien dans l'Église qui soit plus imposant que le salut des âmes. Et comment le procurer sans sacrement et sans avoir un lieu pour le mettre et administrer les autres qu'il a institués pour ce sujet? Votre résistance, dont vous me menacez, ne m'arrêterait pas, quand votre église serait de fondation royale, je la prendrais de même pour y mettre le Saint Sacrement. Rien ne m'en pourrait empêcher. Dieu m'ayant mis les armes spirituelles entre les mains pour m'en servir contre ceux qui ne voudraient pas le recevoir, vous pouvez croire que je les emploierais; vous ne pourriez venir contre que par l'appel comme d'abus, qui n'est point suspensif, et dans lequel vous succomberiez infailliblement avec une grande confusion. Doutez-vous que si j'avais à prendre le parti de prendre votre église pour servir de paroisse, jusqu'à ce qu'on eût bâti une église paroissiale, que je ne prisse si bien mes mesures à la Cour et partout que vous ne seriez écouté en aucun endroit. Je vous dirai franchement que je suis un peu scandalisé de votre lettre peu charitable pour le salut des âmes, de refuser de recevoir le Saint Sacrement chez vous, pour être administré à tout moment aux fidèles de cette paroisse. Est-ce que le salut des âmes, pour lesquelles Jésus-Christ est mort, n'est pas plus précieux que vos offices et les règles de votre institut? Dans les temps de guerre, que l'on prend les monastères, on trouble bien davantage les communautés, qui ne font plus d'office, où les officiers et les soldats logent, et ici il ne s'agit que du

Digitized by Google

logement de Jésus-Christ, notre Rédempteur, qui veut bien demeurer sur nos autels pour être la nourriture des âmes pour une éternité, sans empêcher vos offices ni vos règlements, et vous témoignez que vous l'empêcherez. Je n'ai jamais ouï dire qu'un inconvénient puisse empêcher un très grand bien, notoire et nécessaire ; le bien public est toujours préféré au bien particulier, c'est une règle générale et principalement quand il est nécessaire ; c'est pourquoi on dit que nécessité n'a point de loi. Si vous m'aviez cru autant de sagesse et de prudence que vous m'en attribuez dans votre lettre, vous auriez jugé que je ne prendrais votre église que dans la pure nécessité, auquel cas vous ne pourriez l'empêcher. Ainsi, mon Père, votre lettre est très inutile. Si je prends votre église, ce ne sera que par pure nécessité. Je n'ai point l'inclination à inquiéter personne et principalement les bons religieux. Je voudrais que tout le monde fût content et pût faire son salut en paix, mais quand Dieu par sa providence nous oblige à faire des choses contre notre inclination, il faut agréer les peines, quelque désagréables qu'elles soient pour lui en faire un sacrifice, *sacrificium Deo spiritus contribulatus*. C'est par cette raison que la Providence de Dieu afflige presque toujours les justes, en sorte qu'il n'y a presque que les impies à qui tout réussit, mais c'est en cela même que consiste le bonheur des justes, qui préfèrent être humiliés avec Jésus-Christ, aux bonheurs et aux richesses des impies, *magis eligens affligi cum populo Dei, quàm temporalis peccati habere jucunditatem*. Ces inconvénients et les nécessités des événements sont des occasions pour marquer à Dieu sa fidélité et sa soumission. Il faut espérer que Dieu nous fera trouver des moyens qui conviendront à tout le monde pour loger le Saint Sacrement pour l'usage de la paroisse, puisque ceux

Digitized by Google

que vous m'avez proposés ne peuvent être acceptés. Je me recommande à vos prières, en vous assurant que je suis en S. N.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« De Saint-Georges, arch. de Lyon. »

Ces lettres nous permettent de suppléer à tous les détails qui nous manquent, et en voyant la décision épiscopale se maintenir toujours, jusqu'au moment où l'extrême nécessité sera évidente, et en même temps la résistance sourde et avouée des religieux craignant des complications probables, il est facile de comprendre les difficultés de la situation. Cet état de choses dura jusqu'en 1739. A cette date, il n'y eut plus moyen de temporiser ; les religieux prêtèrent, non pas leur chapelle, mais un appartement assez spacieux de leur couvent, qui servit d'église paroissiale.

Cette période, qui comprend les dernières années du XVIIe siècle et les premières du XVIIIe, me paraît celle qui fut la plus florissante. En 1707, le 13 septembre, l'autel de la chapelle fut consacré par Mgr de Damas, suffragant de l'archevêché de Lyon, dans lequel autel il a renfermé des reliques des saints Irénée, Laurent et Georges, martyrs. De plus les religieux franciscains semblent s'être fait une spécialité de la conversion des hérétiques protestants qu'ils trouvaient dans notre ville. Mondoz-Cotte, Ehrlihobzer, de Saint-Gall, en Suisse, Siméon Johan, notaire d'Annonay, Louis Mazade, de Lausanne, Pierre Noël, du pays de Vaud, André Salez, de Sauve en Languedoc, font abjuration des erreurs de Calvin et profession de la foi catholique, apostolique et romaine, entre les mains des Pères Franciscains. Il en fut de même en 1718, pour Antoine-Jean-Pierre

Digitized by Google

Creux, de Lausanne, en Suisse, qui prit ensuite l'habit de novice dans le couvent. Sa mère fit d'abord opposition à sa profession religieuse, mais se désista ensuite.

Cette communauté semble avoir eu, à un moment donné, une vie intellectuelle remarquable ; la bibliothèque était bien fournie et elle possédait deux sphères géographiques fameuses, de six pieds de diamètre, tracées, fabriquées et peintes par un religieux de cet ordre, nommé Henri Marchand, connu sous le nom de P. Grégoire, né à Lyon le 20 avril 1674. Henri Marchand développa de bonne heure le talent le plus décidé pour les mathématiques ; il fut surpris pendant son noviciat par le P. Maître, qui n'était pas géomètre, lisant le traité des sinus et des tangentes. Le P. Maître cria au scandale et alla le dénoncer au Chapitre comme s'adonnant à de mauvaises lectures.

Le P. Grégoire fut employé plusieurs fois par ordre du roi. C'est lui qui a vérifié et orienté le plan de la ville de Lyon, levé par Séraucourt. L'Académie de Lyon mit le P. Grégoire au nombre de ses associés, mais sa modestie l'empêcha d'assister aux séances. Il mourut à Marseille le 1er janvier 1750. Les deux globes terrestres dont nous avons parlé furent transportés à la Bibliothèque de Lyon, en 1790.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'estime qu'inspiraient ces religieux attirait des bienfaiteurs et des amis. Quelques-uns même choisirent leur chapelle comme lieu de sépulture. En 1726, c'est le comte de Soupat qui désire, pour lui et ses successeurs, être enterré dans la chapelle de la Sainte-Vierge. En 1752, c'est le comte de Montjouvent, chanoine et oncle d'un autre chanoine du même nom.

Je trouve aussi dans l'histoire de ce couvent un fait bien singulier. Le régiment de Souvré tenait garnison à Lyon.

Digitized by Google

En 1735, il alla en Italie et laissa ses effets, malles, cantines, etc., aux magasins du régiment. J'ignore par suite de quelle nécessité on fut obligé de vider ces magasins, mais ce qui est constaté, c'est que tout fut transporté chez les Picpus qui rendirent les effets à mesure des réclamations.

Les Franciscains ont reçu des pensionnaires dans leur couvent. Le 31 janvier 1765, Georges David, ouvrier en soie de Lyon, est reçu « comme pensionnaire donné, moyennant trois cents livres de pension annuelle et viagère et tout ce qui se trouvera lui appartenir à son décès, au moyen de quoi les religieux s'engagent à le traiter comme un des leurs tant en santé qu'en maladie, sauf le linge et le vêtement. »

Quelque temps auparavant ils avaient dû résilier un contrat presque semblable : Le 9 février 1761, François Marcet était reçu « comme domestique donné moyennant 999 livres 19 sols une fois payés, pour fournir sa pension alimentaire, à la charge par les religieux de le nourrir tant en santé qu'en maladie et de lui donner annuellement 30 livres pour son entretien. » Ce contrat fut résilié le 13 octobre 1763, et les 999 livres 19 sols furent remboursés.

J'ai à signaler aussi quelques déboires survenus aux religieux Franciscains de la Guillotière. Leur hospice de Bellecordière était desservi par un religieux qui était en même temps aumônier de la prison de Roanne. Cet aumônier dut s'ingénier à procurer quelques douceurs à sa double clientèle. Un jour (1718), on lui proposa du tabac de contrebande, il en acheta. Le Fr. Polycarpe, c'était son nom, fut probablement dénoncé, une perquisition eut lieu, et une amende de 1.000 fr. fut prononcée. Cette amende fut mo-

Digitized by Google

dérée à 300 fr., puis à 50 fr., mais le Fr. Polycarpe dut changer de résidence.

Les religieux avaient également une pharmacie, et pour rendre service au public, ils vendaient des remèdes. Mais, le 19 juin 1761, fut dressé « procès-verbal de saisie des maîtres-gardes et adjoints de la communauté des apothicaires de la ville et faubourg de Lyon, contre les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François-d'Assise du couvent de la Guillotière, aux fins de leur empêcher de faire aucun débit dans leur pharmacie. »

Vers 1740 fut reconstruite la maison de Bellecordière. A cet effet les Religieux vendirent leur maison de Puipelu, et aussi empruntèrent de l'argent à des amis de leur maison. Parmi ces derniers étaient un sieur Pierre Clayet et sa sœur Jeanne Clayet qui prêtèrent à diverses fois des sommes d'argent pour cette construction, à condition qu'ils toucheraient la rente. Ils moururent et passèrent leurs droits à leurs héritiers. Survint la Révolution; la Nation était devenue maîtresse des biens du clergé, elle acquitta les rentes par le Receveur du district de Lyon.

L'histoire du couvent de la Guillotière contient aussi une petite révolution intérieure dont je dois donner une idée : Le 15 septembre 1759, le Fr. Alexis Ruppert avait demandé d'être maintenu dans le droit et possession de porter le capuce. On acquiesça à sa demande. Les Pères virent cette faveur d'un air mécontent. De là, paroles blessantes, menaces, coups, mauvais traitements. Pour les éviter le Fr. Alexis et le Fr. Ferréol, qui s'était adjoint à lui, s'enfuirent aux Récollets. De là, plusieurs longs procès. Après une longue procédure, Fr. Alexis se désista et rentra au couvent. Qu'advint-il dans la suite? Sans doute on devait

Digitized by Google

avoir l'œil sur lui et être peu disposé à l'indulgence; aussi à la première faute fut-il condamné au cachot. Il faut croire que ces dissentiments intimes avaient écho au dehors, car voici une lettre d'un sieur Chirat, maître d'école à la Guillotière, adressée au Père procureur du couvent de Trévoux, qui nous met au courant de l'étrange dénoument de cette affaire. « Les Messieurs de l'Académie sont allés, cinquante de bande, tous armés jusqu'aux dents, ont escaladé les murs du jardin de la rue du Bourreau avec une échelle, sans aucun bruit, car qui que ce soit du couvent ne s'en est aperçu, et ils sont allés droit au cachot où le Fr. Ruppert était détenu, ils ont scié deux barreaux et l'ont tiré avec des draps, et ils ont eu bien de la peine à le sortir, car le pauvre homme prit mal au cœur quand il en fut dehors, de là ils l'ont porté à quatre jusqu'à la traille, qu'ils ont passée entre minuit et une heure, et ils l'ont conduit dans un endroit à Lyon pour le remettre, mais il a bien de la peine à se remettre, l'on croit même qu'il en mourra. »

Les Académiciens dont il est question sont les élèves de l'École Vétérinaire, fondée par Bourgelat. Bourgelat fut l'initiateur de la science vétérinaire. Il établit d'abord une infirmerie près de son manège à Perrache, alors qu'il était directeur de l'Académie royale d'équitation de Lyon, que Louis XIII, avait fondée en 1620. Plus tard, l'intendant de Lyon, Burtin, y accueillit favorablement le projet de Bourgelat, et un arrêt du Conseil, du 5 août 1761, institua une École Vétérinaire à la Guillotière; c'est là que le 1er janvier 1762 s'ouvrit une école qui n'avait point de modèle. On la prit pour une succursale de l'Académie d'équitation. Aussi l'École Vétérinaire a-t-elle conservé, parmi le peuple lyonnais, le nom d'Académie. Le lieu où elle fut établie à la Guillotière a porté longtemps le nom de Pré de l'Académie.

Digitized by Google

Cet établissement fut entièrement détruit par le siège de Lyon, et, en 1795, l'École fut transférée dans la maison des Deux-Amants, à Vaise.

Les trente dernières années qui précédèrent la Révolution ne sont guère que des années de décadence. Certains actes d'officialité le prouvent assez. Le nombre des religieux qui va sans cesse diminuant est aussi un indice certain de l'abaissement de la ferveur, de la diminution des vocations. En 1660, le couvent comptait plus de quarante religieux; en 1769, il n'y en a plus que vingt-deux, dix-sept profés et cinq Frères; en 1790, nous n'en voyons plus que neuf, huit Pères et un Frère convers.

C'est dans l'ancienne chapelle des Picpus qu'eut lieu le 29 septembre 1789, la bénédiction des drapeaux de la milice bourgeoise de la Guillotière. L'année suivante, commence l'ère des défiances et des persécutions. Le 7 mai 1790, la municipalité se présente au couvent des Franciscains pour faire l'inventaire ordonné par la loi. Il y avait présents six Pères et un Frère, deux Pères étaient absents. Voici leurs noms et leur âge :

R. P. Basile, visiteur,	62	ans.
« « Adrien, gardien,	50	»
« « Amédée, vicaire,	71	»
« « Athanase, procureur,	41	»
« « Marc-Antoine,	52	»
« « Norbert,	78	»
Frère Aman,	74	»

Les deux autres sont :

R. P. Jean-Chrysostome,	61	ans.
« « François,	42	»

Digitized by Google

Dans cet inventaire, il est constaté que les revenus du couvent s'élèvent à 9.851 livres.

Après cet inventaire, chacun des religieux dut séparément comparaître devant la municipalité pour déclarer s'il voulait profiter de la liberté qui lui était offerte ou continuer à vivre de la vie religieuse. Tous déclarèrent vouloir sortir du cloître, se réservant cependant la liberté d'y rester jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait déterminé l'époque du paiement de leur pension. A leur retour, les deux Pères qui étaient absents s'empressèrent de faire la même déclaration. N'est-il pas profondément triste de constater cette lamentable unanimité, de voir surtout des vieillards, qui touchent aux limites de la vie, renier ainsi leur passé, leur famille religieuse et leurs vœux? On sait comment ces espérances de pension furent déçues. Le 8 mars 1791, les religieux étaient dispersés.

Plus tard le couvent fut vendu comme propriété nationale à M. Janvier, qui y établit une fabrique d'acides; elle passa ensuite entre les mains de M. Creuzet, qui la vendit à la commune. L'ancien clos Creuzet formait jadis le jardin des religieux. En 1802, l'ancienne chapelle des Franciscains du Tiers-Ordre fut érigée en paroisse et une portion du couvent devint le presbytère.

En 1827, on a fondé dans une partie des bâtiments qui dépendaient de l'ancien couvent, un hospice pour les vieillards des deux sexes. Cet hospice qu'on vient d'agrandir encore, a été réuni aux hôpitaux de Lyon et est régi de la même manière; les soins que réclame la position des vieillards leur sont donnés par les sœurs de Saint-Charles, qui là comme partout, ne ménagent pas leur dévouement.

Digitized by Google

L'église actuelle de Saint-Louis date de 1844; ce n'est plus l'ancienne chapelle des religieux, ou du moins elle est considérablement agrandie.

Il me reste à dire que les Franciscains du Tiers-Ordre avaient à Fontaine-sur-Saône une maison claustrale. En 1755, ils y avaient établi une pension pour les aliénés qui pouvait recevoir une quarantaine de sujets. A la Révolution, le docteur Gillibert fit tous ses efforts pour sauver cette institution, il ne put réussir. Les Religieux furent chassés et les pauvres déments transférés à l'hospice de la Quarantaine.

L'abbé AD. VACHET.

Sources : *Dictionnaire des Ordres religieux.* — *La Guillotière*, par Meifred. — *Les Archives départementales*, une vingtaine de cartons sur les Franciscains de la Guillotière.

Digitized by Google

Charles FUSTER

Il faudrait, quand on parle de poésie, trouver des expressions infiniment délicates et suavement colorées, pour célébrer, pour magnifier, comme il convient, le rythme ailé, les pensées vibrantes et les rêves de l'âme, joyeux ou tristes, éclos au fil des jours et fixés par l'Inspiration. La mystérieuse Inspiration est, en effet, la conductrice du poète ; sans elle il n'y a rien que labeur vainement efforcé, vulgarité, banalité absolue ou, ce qui est plus grave, palinodie. Combien Horace a raison de conseiller à son ami Celsus de tirer les pensées de son propre fonds :

Monitus multumque monendus,
Privatas ut quærat opes, et tangere vitet
Scripta Palatinus quæcumque recepit Apollo.

Digitized by Google

L'Inspiration ouvre au poète les portes du temple sacré, où la Muse révèle à l'heureux initié tous les secrets délicats et charmants de son art.

Malheureusement le temple reste souvent fermé, la Muse sourde, et partant le nombre des fidèles fort restreint. Louons-les donc avec enthousiasme quand nous les rencontrons.

Et c'est pourquoi je salue aujourd'hui en M. Charles Fuster un membre de la phalange d'élite, ainsi que le prouve le volume de vers qu'il vient de publier et qu'il intitule *le Cœur* (1). Oh! les douces pages, pleines d'espérance, de résignation, de sublime, de tendresse et d'amour.

En les écrivant, l'auteur n'a pas eu d'autre ambition que de montrer qu'il est homme et qu'il n'est qu'un homme, selon la belle expression de M. Eugène Melchior de Voguë, c'est-à-dire un être vibrant de joie et de tristesse, riant et pleurant, indigné ou bien enthousiasmé, connaissant les grands courages et les pires désespoirs, comme nous, ses frères, compagnons de chaîne au labeur de la vie.

I

A vrai dire, *le Cœur* n'est pas un livre de début. Plusieurs volumes de vers l'ont précédé. Avant lui, *l'Ame pensive, les Tendresses* et *l'Ame des choses*, placèrent leur auteur au nombre des bons poètes actuels et — *quod raro!* des spiritualistes convaincus.

---

(1) *Le Cœur*. (Poésies de 1886 à 1892). Paris, Fischbacher.

Digitized by Google

Le dernier volume est digne de ses devanciers. C'est toujours la même altière et noble inspiration, les belles images lumineuses. Je trouve néanmoins dans *le Cœur* des accents que je cherche en vain dans les précédents.

Bien que nous ouvrant son âme et nous livrant ses impressions, l'auteur, selon moi, sort davantage de sa personnalité. Il se rapproche de nous.

Ce n'est plus comme dans *l'Ame pensive,* ces grandes et belles apostrophes où se complaît l'adolescent rêveur, ni les passionnés élans que nous révèlent les pages des *Tendresses*. Non, ce n'est plus cela. A l'heure actuelle, l'esprit du poète semble s'être adouci, calmé, apaisé, ressaisi. On sent bien encore gronder de temps à autre de sourdes indignations. Le mal, l'injustice, l'incapacité, l'ingratitude, le mépris, l'illogisme de la vie, font toujours souffrir ce cœur tendre, prompt à saigner, bien que, peut-être, chérissant sa blessure soufferte en l'honneur de l'Idéal.

Des indignations, impossibles à réprimer, prennent parfois l'essor dans des strophes enflammées ; mais le plus souvent dominent la tendresse et la résignation. Malgré tout le poète a trouvé l'oasis :

Après les bruits de fête et les troubles de gloire,
Après les baisers fous et les cris exaltés,
Après ces passions et ces sonorités,
C'est aux sources de paix qu'on a plaisir à boire.

Il est bon de descendre alors, rêveusement,
Au fond de quelque amour cristallin et tranquille,
Caché comme un couvent dans un recoin de ville,
Frais comme une citerne en plein désert fumant.

O charme de l'amour qui se tait, mais qui dure !
C'est la grisaille douce après l'âcre rougeur ;
C'est le bonheur voilé ; c'est, pour le voyageur,
C'est, pour les pieds saignants, l'oasis de verdure.

Digitized by Google

Quand j'ai bu la fournaise ou respiré l'encens,
Quand j'ai souillé mon âme en coudoyant l'envie,
Je vais à cet amour et je m'y purifie,
Loin des bravos, loin des appels, loin des passants.

Et sans plus m'enquérir de la forme savante,
Ni des succès bruyants et vains, ni du moqueur,
Je bois l'oubli magique aux lèvres de ton cœur,
O mon muet amour, ô ma fraîcheur vivante !

Ou encore, saisi d'enthousiasme pour les frères qui luttent, il s'écrie :

Si tu chantes, salut à toi qui vas chanter !
Chante dans la musique ou chante dans le livre ;
Le silence est le poids le plus lourd à porter ;
La chanson transfigure et la parole enivre.

Si tu souffres, salut à toi, qui vas souffrir !
Pour les cœurs sans remords il est des maux suprêmes,
Dont nul, même navré, ne se voudrait guérir,
Et que les mieux guéris appelleraient eux-mêmes.

Si tu pleures, salut à toi, qui vas pleurer !
Quand l'orgie et l'orgueil se taisent, à cette heure
Où l'âme des défunts en nous s'en vient errer,
L'homme simple et viril penche la tête et pleure.

Et si tu meurs, salut à toi, qui vas mourir !
L'âme doit immoler la chair expiatoire,
A la mort qui grandit notre œuvre on peut s'offrir,
Et c'est dans les cercueils que se pétrit la gloire.

Je félicite aussi M. Fuster de sentir si vivement les charmes de la nature, dont il nous trace des peintures achevées. Paysages d'hiver, arbres agités par la brise, vieilles demeures familiales, grandeur majestueuse des mers, horizons mouvants des flots, sont dessinés avec une sûreté

Digitized by Google

de touche, une habileté de main réelle. Dans plus d'une de ces pages descriptives, le pastelliste ne le cède en rien à l'écrivain.

II

L'esthétique de M. Fuster est haute. Il ne porte pas en son cœur cet amour de la solitude que chérissent la plupart des poètes. Il tend à l'Infini, mais il aime l'existence, quoiqu'il en dise; il aime la vie de famille, la calme vie du foyer, égayé par les sourires de l'épouse et les gazouillements de l'enfantelet; il aime aussi ses frères les hommes. Et comme il sait que sous le fardeau des jours, les courages chancellent parfois, il s'apitoie, s'efforce de consoler et trouve en son cœur de fiers accents de pitié émue.

Ses vers sonores rendent admirablement sa pensée légèrement mystique, parfois angoissée et en quête de l'oiseau bleu « caché dans l'aubépine », comme dit la chanson; son âme se réjouit et s'attriste tour à tour des illusions créées par la Chimère aux heures où elle s'établit à notre chevet. Néanmoins, si l'Idéal lui semble parfois difficile à atteindre, la poursuite du Beau bien aride, qu'importe! Le rêve du poète, pour n'être qu'un rêve, n'en fournit pas moins à qui le poursuit, toutes les plus hautes joies que puisse procurer l'intellectualisme.

La langue de Ch. Fuster est pure. Il emploie avec succès des vers bicésurés, comme dans l'*Extase*, d'une intensité rythmique rappelant les sonorités d'expression de l'exquis poète Jean Rameau. Mais il emploie de préférence l'alexandrin qu'il compose avec une grande facilité. Il fait un

Digitized by Google

usage fréquent des répétitions et arrive, par ce moyen, à donner à sa pensée un relief saisissant. Un pareil procédé, bien que simple en apparence, demande un talent exercé et sûr de lui. Je ne conseille pas aux novices dans l'art des vers, de s'en servir... avant de nombreux essais préalables.

*
* *

En résumé, si j'ai tenu à signaler à l'attention des lettrés lyonnais l'œuvre de M. Ch. Fuster, c'est parce que j'ai trouvé en ce poète des sentiments pénétrés, convaincus, sincères ; une tendresse d'âme virile et douce en même temps; des pensées élevées; uue absence complète de vanité littéraire et presque pas d'égotisme. Il n'a pas mêlé, comme l'a dit quelque part M. Anatole France, « d'insolentes espérances à sa volupté esthétique. »

Suisse d'origine, Charles Fuster a gardé de son pays d'enfance la nostalgie des sommets ; il a cherché l'Idéal sur les hauteurs que le subtil Gabriel Sarrazin (1) appelle « l'empire de l'aile ». Il semble que ses idées aient germé près des monts immaculés ou parmi ces paysages dont parle Édouard Rod, « enveloppés dans un silence que font ressortir, plutôt qu'ils ne le troublent, quelques bruits mystérieux, des cris d'oiseaux, un vague bourdonnement d'insectes cachés dans les fleurs, et, venant de très loin, perceptibles à peine, les sons des cloches des vaches et les aboiements des chiens (2). »

Et tandis qu'à l'horizon les glaciers scintillent et miroitent

---

(1) Gabriel Sarrazin, *La Montée*, (Paris, Perrin). Je ne saurais trop recommander la lecture des très belles pages de ce volume.

(2) Édouard Rod. *Nouvelles romandes*.

Digitized by Google

sous les rayons du grand soleil éclairant la grande paix des vallées profondes, et qu'un air aromatique, vivifiant, léger, pénètre les poumons de son agreste fraîcheur, le poète, avant de redescendre dans la plaine se mêler à la foule et reprendre sa tâche, adresse à son cœur ces recommandations magnifiques, qui serviront de conclusion à cette étude :

Sois indulgent à tous et tâche de comprendre !
Heureux le cœur naïf qui n'aura point compté !
Être héroïque est beau, vois-tu, mais être tendre
Vaut mieux, et le seul mot de la vie est « Bonté ».
. . . . . .
Malgré les trahisons ouvre-toi davantage.
. . . . . .
Tâche avant ton départ de faire un peu de bien.

Ce qui est, à mon sens, le plus grand bonheur qu'on puisse éprouver ici-bas.

Pierre DE BOUCHAUD.

Digitized by Google

PHILIPPINE WELSER

La liaison qui a existé, pendant plus de vingt ans, entre l'archiduc Ferdinand de Tyrol et Philippine Welser, a donné naissance à plus d'une légende que les arts, la peinture, la sculpture ont contribué à répandre, et à plus d'une erreur que la rareté des documents ne permettait pas de réfuter. Les uns, et de ce nombre fut Montaigne, qui voyageait en Italie et dans le Tyrol l'année même de la mort de Philippine (1), n'ont vu dans cette liaison qu'un de ces caprices princiers si fré-

(1) *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581.* 3 vol. in-12, à Rome et Paris, chez Lejay, libraire, rue Saint-Jacques, au grand Corneille. 1774. T. Ier, p. 165.

Digitized by Google

quents au seizième siècle. Les autres en ont exagéré l'importance et ont cru qu'elle avait influé sur la politique de la maison d'Autriche. Une connaissance plus exacte des faits a rendu à cette union d'un des neveux de l'empereur Charles-Quint avec la fille d'un simple patricien d'Augsbourg, à la fois sa pureté et son caractère absolument privé (2). Cette union, en un siècle où abondent les bruyants scandales, fut toujours légitime, bien que tenue pendant longtemps secrète, et Philippine Welser, dénuée de toute sorte d'ambition, n'eut jamais d'autre rôle, d'autre but, que d'assurer à un archiduc d'Autriche, mêlé aux plus grandes affaires de son temps, les charmes de la vie de famille et le repos domestique.

I

LE MARIAGE SECRET

L'archiduc Ferdinand de Tyrol, était le second fils de l'empereur Ferdinand Ier. Ses deux frères contractèrent d'illustres alliances. Maximilien, l'aîné, qui succéda à son père comme empereur, épousa sa cousine germaine, Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint; Charles de Styrie, le troisième, épousa Marie-Anne, fille d'Albert V, duc de Bavière. Quant à Ferdinand de Tyrol, il fut question pour

(2) Joseph Hirn. *Erzherzog Ferdinand II Von Tirol.* Innsbruck, Wagner, 1885, 2 vol. in-8o.

Digitized by Google

lui de plusieurs mariages, entre autres avec Marie Tudor d'Angleterre, et Marie Stuart d'Écosse. Mais, à la surprise générale, il refusa tous les partis qui se présentèrent. A toutes les propositions qui lui étaient faites, il répondait qu'il ne voulait pas se marier. La véritable, l'unique cause de ses refus, c'est qu'il avait déjà contracté mariage (3).

Chargé par son père du gouvernement du royaume de Bohême (4), Ferdinand se trouvait en l'année 1557 au château royal de Brzesnic en Moravie (5), lorsqu'il y fit la rencontre d'une jeune fille qui y était venue, probablement à la fin de l'année 1556, pour rendre visite à sa tante Catherine de Loxan (6), mère de Ferdinand de Loxan, gouverneur du château de Brzesnic. Née à Augsbourg en 1527, de François Welser, bourgeois de cette ville, et d'Anne Adler, Philippine était, disent les contemporains, d'une beauté incomparable. Elle semble avoir été également bien douée sous le rapport de l'intelligence et du cœur. Nous ne savons malheureusement rien de son enfance et de son éducation. Ferdinand la connaissait-il déjà ? On l'ignore. Plusieurs historiens ont avancé qu'il l'avait vue à la diète d'Augsbourg de 1548 ; mais cette affirmation ne repose sur

(3) Dans le partage de la succession de l'empereur Ferdinand, Maximilien eut, avec la dignité impériale, l'archiduché d'Autriche, la Bohême et la Hongrie ; Ferdinand, le Tyrol, l'Alsace et l'Autriche antérieure, *Vorlande*, composée du Brisgau et de la Souabe autrichienne ; Charles, l'Autriche centrale, qui comprenait la Styrie, la Carniole et la Carinthie.

(4) En 1548. Le royaume de Bohême comprenait alors la Bohême, la Moravie, la Silésie et la Lusace.

(5) Dans le cercle d'Iglau, district de Gross-Meseritsch.

(6) Catherine Adler, veuve du seigneur Georges de Loxan, vice-chancelier allemand de Bohême, mort en 1554.

Digitized by Google

aucun fondement (7). Quoi qu'il en soit, au mois de janvier 1557, il l'épousa. Il avait 28 ans, elle en avait 30. Le mariage fut célébré par Jean de Cavaleri, confesseur du prince.

Bien que le mariage eut été contracté dans le plus grand secret, il ne put pas demeurer toujours caché aux membres de la famille impériale. Ce ne fut cependant qu'au bout de deux ans, en 1559, et on ne sait de quelle manière, que l'empereur en eut connaissance. Il s'en montra profondément irrité. Il aurait peut-être pu en demander la nullité : il ne le fit pas. Les deux époux confessèrent qu'ils avaient péché gravement contre Sa Majesté Impériale, et la supplièrent de leur pardonner. L'empereur se laissa fléchir ; il fut seulement convenu que le mariage resterait secret à perpétuité ; que les enfants, nés et à naître, demeureraient exclus de la succession princière, mais que leur avenir serait assuré. Les fils seraient pourvus, soit de dignités ecclésiastiques, soit de seigneuries que leur père achèterait avec sa fortune personnelle ; chacune des filles recevrait une dotation de 10,000 florins en capital, et Philippine elle-même un douaire de 3,000 florins de revenu. L'empereur déclara qu'il faisait grâce aux deux époux ; il confirma, de son côté, les dispositions prises pour l'entretien des enfants, assura de plus à chacun des fils un revenu annuel de 10,000 florins, et leur garantit même la succession aux biens particuliers de la Maison d'Autriche, pour le cas où cette Maison viendrait à s'éteindre tout entière. Les enfants recevraient les armoiries des Habsbourg, le titre de *d'Autriche*, et seraient complètement exemptés d'impôts et de

(7) Hirn. II, 316, note.

Digitized by Google

droits de douane, dans toute l'étendue de l'Empire romain et des États héréditaires.

Il était impossible de prendre de telles mesures, sans en prévenir les plus proches parents : les deux frères de Ferdinand, les archiducs Maximilien et Charles furent, en conséquence, mis dans le secret, en 1560. A cette nouvelle inattendue, ils furent d'abord consternés, et trouvèrent matière à toute sorte de griefs ; ils ne tardèrent pas cependant à se radoucir et, l'empereur ayant signé un nouvel acte par lequel il confirmait les décisions qu'il avait déjà prises en 1559 (8), ils donnèrent leur consentement à ce pacte de famille, et promirent de se conformer aux décisions de leur père. Ils confirmèrent, en outre, dix ans plus tard, en 1570, six ans après la mort de leur père, un testament dans lequel l'archiduc Ferdinand prenait des dispositions pour l'entretien de Philippine et de ses fils.

Le secret avait dû être confié également à l'archi-trésorier de l'archiduc et au majordome de Philippine. Il fut néanmoins si bien gardé, que les ambassadeurs vénitiens eux-mêmes, si habiles à tout découvrir, ne surent rien du mariage. Ils n'ignoraient pas cependant la liaison de Ferdinand avec Philippine ; mais ils la prenaient pour une de ces situations que la licence des mœurs, si générale dans les cours princières au seizième siècle, ne tolérait que trop souvent. Montaigne, qui vint dans le Tyrol en 1580, écrit que Philippine était une concubine de la ville d'Auguste (9), et que l'archiduc l'épousa pour légitimer ses fils.

Les mesures que l'on prenait à la naissance de chaque

(8) Il stipula, en outre, en faveur de tous les fils nés ou à naître, une rente annuelle et commune de 30,000 florins.

(9) Augsbourg.

Digitized by Google

enfant, pour cacher non seulement le mariage mais encore la liaison, étaient, d'ailleurs, des plus singulières. La seconde année du mariage, avant qu'il fût encore connu de l'empereur, vers minuit de la Saint-Valentin, 14 février 1558, Philippine accoucha d'un fils au château de Brzesnic. Déposé entre deux portes, six jours après, par sa tante, Catherine de Loxan, il fut découvert par le concierge, reçu comme un enfant trouvé, et baptisé sous le nom d'André par le chapelain Jacques de Sterlowitz. Le 22 novembre 1560, également vers minuit, Philippine accoucha d'un second fils, au château de Burglitz en Bohême. Cinq jours après, un serviteur le trouva couché devant la chambre de Ladislas de Sternberg, grand trésorier de l'archiduc (10), et l'apporta aux femmes du château. Il fut baptisé par Cavaleri, et reçut le nom de Charles. Enfin dans la matinée du 7 août 1562, Philippine mit encore au monde, au château de Burglitz, deux jumeaux, un fils et une fille. Le lendemain, Catherine de Loxan et l'un de ses serviteurs parurent devant les portes, les deux enfants sur les bras. Ils déclarèrent qu'une femme les leur avait confiés en les priant de les porter à Philippine. Ils furent aussi baptisés par Cavaleri, le fils sous le nom de Philippe, et la fille sous celui de Marie, mais ils moururent tous les deux en très bas âge.

Il est à croire que les deux époux ne gardaient pas volontiers le secret de leur mariage; mais l'engagement solennel qu'ils avaient pris envers l'empereur ne leur permettait pas de le divulguer. Ce ne fut qu'au bout de quinze ans (11) qu'ils durent mettre quelques nouvelles personnes

(10) Hirn. II. 325.
(11) Après 1573.

Digitized by Google

dans le secret, et voici à quelle occasion. L'archiduc ne pouvant laisser à ses fils aucun droit de souveraineté sur les États qu'il avait reçus de son père et dont ils étaient exclus par leur naissance, montrait d'autant plus de sollicitude pour leur faire obtenir des charges importantes et lucratives. Comme il destinait l'aîné, André, à l'état ecclésiastique, il ouvrit des négociations avec la Cour de Rome pour le faire élever au cardinalat. On lui objecta, non pas son âge, bien qu'il n'eut encore que quinze ans, mais l'illégitimité de sa naissance. Ferdinand dut alors prouver qu'André était un enfant légitime. Il envoya, en conséquence, au Saint-Siège, une déclaration rédigée par lui et par Philippine et confirmée par Cavaleri, attestant qu'ils s'étaient valablement épousés, et que leur mariage avait été béni par l'Église. Grégoire XIII répondit que ce document était trop insuffisant pour pouvoir être présenté au Consistoire, et qu'il fallait produire au moins deux témoins dont l'un devait être le prêtre qui avait officié. Le premier document tout imparfait qu'il fût, avait cependant convaincu la Cour romaine de l'existence du lien conjugal. Ce fut pour cela que le Pape délia l'archiduc et Philippine du serment qui les obligeait à tenir leur mariage secret et, comme cette dispense appartenait à la juridiction papale, elle ne souleva pas la plus légère objection. Ferdinand la reçut avec reconnaissance et chercha à combler, autant que possible, les lacunes de sa première déclaration. Un notaire, Christophe Ebner, fut appelé, le mardi 7 septembre 1576, au château d'Ambras en Tyrol où se trouvait alors le couple princier et, dans un lieu clairement indiqué, à une heure exactement donnée, en présence de Ferdinand qui tenait Philippine par la main, Wellinger, chancelier de la Cour archiducale de Tyrol, lut une nouvelle déclaration des époux,

Digitized by Google

affirmant leur mariage. Cette déclaration, presque en tout semblable à la première, en différait seulement en ce que Catherine de Loxan, tante de Philippine, la signa comme second témoin, après Cavaleri. Elle attestait que tout ce que l'écrit contenait était vrai, et qu'elle avait tout vu elle-même. Le notaire Ebner dressa aussitôt, sur cette déclaration, un acte que le chancelier Wellinger et Blaise Kuen, conseiller privé et président de la Trésorerie, complétèrent en le signant comme témoins instrumentaires.

En envoyant cet acte au Pape, Ferdinand chargea Sporeno, son ambassadeur à Rome, d'y ajouter, au besoin, des observations verbales. Il devait déclarer que, dans une cause qui s'appuyait sur la pure vérité, on pouvait d'autant moins réclamer un nouveau témoignage, que l'un des témoins signataires de l'acte était le prêtre même qui avait célébré le mariage. Il fallait aussi considérer que les époux déclaraient vivre et vouloir vivre maritalement jusqu'à ce que la mort les séparât; que pendant de nombreuses années l'existence du mariage n'avait jamais été contestée; que les empereurs Ferdinand et Maximilien et l'archiduc Charles de Styrie avaient, en différentes occasions, reconnu cette existence et désigné Philippine comme étant la femme légitime de l'archiduc. On ne devrait jamais exiger, en aucun cas, une nouvelle bénédiction nuptiale, ou quoi que ce fût qui pourrait porter atteinte à l'honneur de la femme et des enfants. Enfin, si la Cour papale élevait de nouvelles difficultés, l'ambassadeur devait déclarer formellement que l'archiduc était décidé à n'y pas répondre et à remettre toute l'affaire entre les mains de Dieu. Ce cas, d'ailleurs, ne se présenta pas, et on n'eut plus désormais à Rome aucun doute sur la célébration du mariage et sur sa validité.

Les mœurs de l'archiduc n'avaient pas été irréprochables

Digitized by Google

avant son mariage. Il avait eu en Bohême, on ne sait de qui, et en quelle année, une fille naturelle qu'il appela Véronique de Villanders, du nom d'une famille éteinte du Tyrol (12). Mais pendant son union avec Philippine, union qui dura vingt-trois ans, on ne put jamais lui reprocher le plus léger écart de conduite, et la bonne harmonie qui régnait entre eux ne se démentit pas un seul instant. Philippine fut toujours pour son mari une compagne fidèle dont l'archiduc ne se séparait que dans les moments qu'il était obligé de consacrer au service de l'État et aux cérémonies de la Cour impériale. Tous deux vivaient d'une vie bourgeoise, c'est-à-dire, simple et tranquille, et Ferdinand ne laissait échapper aucune occasion d'être agréable à sa femme. On peut en citer un trait, quelque futile qu'il puisse paraître. On raconte que Philippine, visitant un jour la garde-robe de son mari, se mit à admirer une précieuse doublure en zibeline qui ornait un justaucorps. L'archiduc, qui était présent, la fit aussitôt enlever à son vêtement et lui en fit cadeau.

---

(12) Véronique fut élevée par Tobie Hoschegg d'Adlersberger, d'abord secrétaire de l'archiduc puis juge de la Kleinseite de Prague, et épousa le chambellan de l'archiduc, François Gonzague, patricien de Mantoue et seigneur de Campitello. Elle mourut en 1589, après quatre ans de mariage, laissant un fils appelé Ferdinand. (HIRN. II, 315-317 note)

Digitized by Google

II

PHILIPPINE EN BOHÊME, LES FRÈRES DE L'UNITÉ; PHILIPPINE EN TYROL

Ferdinand et Philippine habitèrent jusqu'en 1560, le le château de Brzesnic, et, depuis 1560 jusqu'en 1567, le château de Burglitz et quelquefois Prague.

C'était au château de Brzesnic que s'était célébrée leur union. Ce fut dans celui de Burglitz que se passa un épisode qui se rattache à l'histoire des Frères Bohêmes.

Vers le milieu du quinzième siècle, le spectacle de la corruption de la noblesse et du clergé avait déterminé un certain nombre de Bohémiens à revenir à la vie sainte et paisible des premiers chrétiens. Pensant qu'il devait y avoir quelque part des peuples ayant conservé leurs idées et leurs mœurs, et qu'il n'y avait qu'à les découvrir pour retrouver en même temps la vraie religion, ils se mirent à les rechercher. Ne les ayant pas trouvés, ils s'efforcèrent, en s'appuyant sur la Bible, de revenir eux-mêmes au christianisme primitif, organisèrent une nouvelle Église à la tête de laquelle ils placèrent des chefs appelés anciens, et prirent le nom de Frères de l'Unité ou Frères Bohêmes (13).

Ils ne tardèrent pas à avoir pour adversaires les trois partis, catholique, utraquiste et luthérien, qui divisaient alors la Bohême; et lorsque les utraquistes et les luthériens, qui étaient entrés dans la ligue de Smalkalde, eurent été

(13) A. GINDELY. *Geschichte der Bohmischen Brüder.* — Prague, 1868. I. 68 et s.

Digitized by Google

battus par Charles-Quint à Mühlberg (1547), les Frères, qui avaient pris peu de part au soulèvement, furent accusés d'en avoir été les principaux instigateurs.

Le chef des Frères, Augusta, fut arrêté, mis à la torture, puis enfermé avec Bilek, un de ses compagnons, au château de Burglitz. Situé à l'ouest, à quelque distance de Prague, sur les rochers qui dominent le ruisseau de Rakonitz, non loin de son confluent avec la Béraun, ce château, bâti vers 1110, était à la fois une forteresse, un rendez-vous de chasse et une prison d'État. Élisabeth, dernière princesse de la race de Premisch, femme de Jean de Luxembourg et mère de l'empereur Charles IV, y étant venue faire ses couches, on avait ordonné à tous les paysans de la contrée d'apporter des rossignols devant le château; et depuis lors ces oiseaux étaient fort nombreux dans les bois d'alentour. Ces raffinements de délicatesse dans un séjour de plaisance ne sont pas sans présenter quelque contraste avec les rigueurs de la prison d'État (14).

Les deux Frères de l'Unité furent enfermés dans des cellules situées au ras du sol et dans lesquelles des volets, placés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne laissaient pénétrer qu'une faible clarté. Des poêles, qu'on y plaçait pendant l'hiver, étaient chauffés seulement trois ou quatre fois par semaine. Les prisonniers avaient un lit avec un matelas et une couverture. Leur nourriture était assez bonne; mais l'obscurité était trop grande pour leur permettre de lire; ils étaient ainsi abandonnés à leurs seules pensées, et l'oisiveté complète à laquelle on les réduisait n'était pas la moindre de leurs souffrances. Leur garde se composait de vingt soldats ne parlant que l'allemand, afin qu'ils ne

(14) GINDELY. I. 327.

Digitized by Google

pussent entretenir aucune relation avec les prisonniers qui ne parlaient que le tchèque.

Ce ne fut qu'au bout de douze ans que le traitement qu'on leur avait infligé se trouva un peu adouci. Leurs fenêtres, élargies, laissèrent pénétrer quelque lumière dans leurs chambres, et, grâce à un domestique attaché à leur service, ils entretinrent une correspondance suivie avec leurs coreligionnaires. En 1561, leur situation s'améliora plus encore. L'archiduc Ferdinand, gouverneur de Bohême, s'étant établi au château de Burglitz avec Philippine Welser, Ladislas de Sternberg, son grand trésorier, entra en relation avec les prisonniers (15) et, sur son conseil, Augusta écrivit une lettre à l'archiduc pour le prier de lui rendre la liberté. L'archiduc accueillit favorablement cette lettre, et l'empereur Ferdinand lui-même se montra disposé à relâcher les deux Frères, à la condition toutefois qu'ils adopteraient l'une des deux religions officielles de la Bohême : le catholicisme ou l'utraquisme. Ils choisirent l'utraquisme. Les prêtres de cette religion, auxquels leur confession de foi fut remise, ne la trouvèrent pas suffisamment claire. Ils demandèrent diverses explications : Augusta les donna, mais sans les contenter.

Pendant ce temps Cavaleri, le confesseur de l'archiduc, voyait fréquemment Augusta dans sa prison, et s'entretenait avec lui de sujets théologiques. Le vendredi avant le dimanche des Rameaux, Ferdinand ayant quitté Burglitz pour se rendre à Prague (1561) (16), Philippine accompa-

(15) Sternberg avait épousé Catherine de Loxan, fille de Catherine de Loxan, tante de Philippine; il était donc cousin germain de Philippine. Sa femme l'accompagna dans ses visites à Augusta.

(16) Il y allait faire ses Pâques.

Digitized by Google

gnée d'une suite nombreuse, alla visiter elle-même, dans la soirée, les deux prisonniers. Son entrée, dit un chroniqueur, fut comme une apparition angélique. Elle demanda aux deux Frères s'ils avaient quelque désir à lui exprimer. Ils la prièrent de leur obtenir l'autorisation de passer ensemble les fêtes de Pâques; ils rappelaient que c'était un ancien usage chez les Juifs que le souverain, à la demande du peuple, délivrât alors un prisonnier. Philippine, après les avoir écoutés avec bienveillance, alla rejoindre l'archiduc à Prague.

Le vendredi saint, Sternberg reçut de l'archiduc l'ordre de faire sortir les deux Frères de leur prison, le matin du jour de Pâques, moyennant la promesse qu'ils ne chercheraient pas à s'évader. Devançant le jour fixé, Sternberg fit ouvrir leurs portes le lendemain. Augusta et Bilek ne s'étaient pas revus depuis douze ans, si étroite avait été leur captivité. Le jour de Pâques, ils assistèrent à la messe et au sermon, dans la chapelle du château.

Le lundi qui suivit le troisième dimanche après Pâques, Ferdinand et Philippine revinrent à Burglitz. Comme l'archiduc se promenait sur la terrasse entouré de ses enfants, il daigna, dit son historien, jeter les yeux sur les prisonniers et leur témoigner quelque sympathie. Philippine et sa suite en profitèrent pour demander leur liberté. Ils ne furent cependant pas immédiatement relâchés. Conduits à Prague, on leur donna, de nouveau, le choix entre le catholicisme et l'utraquisme. Bilek embrassa l'utraquisme et fut le premier relâché (25 juillet 1561) (17). Quant à Augusta, qui avait été ramené à Burglitz, faute de s'être encore entendu avec le Consistoire, l'empereur Ferdinand le rendit à la liberté trois

(17) GINDELY. I. 437 et s. HIRN. I. 325.

Digitized by Google

ans après (juillet 1564). Son emprisonnement avait duré près de seize ans.

Cet épisode des persécutions des Frères de l'Unité, est presque l'unique rayon dont brille la vie obscure de Philippine en Bohême; mais il suffit pour montrer en elle un cœur généreux et compatissant.

Trois ans après, en 1567, Ferdinand s'étant démis de la lieutenance de Bohême qu'il avait exercée pendant près de vingt ans (18), alla gouverner le Tyrol que son père lui avait laissé en héritage, et s'établit au château d'Ambras, situé sur la rive droite de l'Inn, à peu de distance à l'est d'Innsbruck. Philippine l'y suivit secrètement, leur mariage n'étant pas encore connu.

Du moment où elle demeure en Tyrol, les preuves de la bienveillance de Philippine se multiplient. Les malades et les infirmes, les pauvres surtout, éveillent sa sollicitude. Sa compassion pour eux était d'autant plus vive qu'elle ne jouissait pas elle-même d'une bonne santé. Sa résidence favorite d'Ambras devint comme un hôpital et un hospice. Son médecin, Handsch, nous fait connaître quels étaient ceux qu'elle y admettait. On trouve, dans les listes qu'il nous a laissées, des prisonniers turcs, un Moscovite, une jeune fille turque, un encaveur, un menuisier, un douanier du petit village voisin d'Aldrans, plusieurs idiots, des épileptiques. Philippine ne demandait pour leur admission d'autre titre que la misère. Elle avait à Ambras une pharmacie bien installée, où elle préparait elle-même les médicaments avec l'aide de son apothicaire Gorin Guaranta. Il ne lui manquait aucune des pommades et des potions recommandées par la médecine du temps.

(18) De la fin de 1547 au commencement de 1567.

Digitized by Google

Son livre de recettes mentionne le sirop de roses, le miel de roses, les jus de coings, de griottes, de figues, différentes compotes, des poudres pour l'estomac, des remèdes contre les coliques, l'épilepsie, les gonflements d'amygdales, la toux, le vertige, la phtisie, les empoisonnements. Elle avait recueilli des prescriptions de différents côtés; elle en devait certaines au docteur Vilebroch, d'autres à un médecin d'Augsbourg, le docteur Peutinger, d'autres encore à la médecine des anciens. A un pauvre journalier hydropique, elle envoie de l'huile d'absinthe; elle guérit un fiévreux en lui faisant prendre une boisson de safran, préparée par les Bénédictins.

Les soins qu'elle donnait aux malades et aux infirmes ne lui faisaient pas oublier les gens bien portants; elle cherchait non seulement à leur rendre service, mais encore à leur procurer certaines jouissances. C'est ainsi qu'elle se faisait une joie particulière de surprendre agréablement des jeunes filles de la bourgeoisie, en leur envoyant, en cadeau pour le jour de leur mariage, un vêtement de noces. Quant à ses serviteurs, elle était pour eux une maîtresse généreuse, toujours prête à leur accorder des marques de sa bonté. Plusieurs filles de ses domestiques, nées à Ambras, portaient son nom : elle avait été leur marraine.

On conserve encore plus de cinquante pétitions qui lui furent envoyées de toutes les parties du Tyrol. Sa compassion pour les malheureux était connue au loin. On lui adressait les prières les plus diverses. Des femmes demandaient la grâce de leurs maris emprisonnés ou bannis ; des prisonniers sollicitaient leur liberté ; des ouvriers sans ouvrage demandaient des secours ; des débiteurs cherchaient à obtenir par son intermédiaire un délai de leurs créanciers. Une pauvre femme, dont elle avait protégé les enfants, lui

Digitized by Google

demandait un emploi. Un greffier du Tyrol, Pierre Schmolz, habile calligraphe, qui avait déjà confectionné des livres de prières pour l'archiduc Ferdinand et pour le duc de Ferrare, était mort avant d'avoir pu achever un beau livre de prières destiné à Philippine; sa veuve la suppliait de l'acheter, tout incomplet qu'il fût, afin que ses enfants eussent de quoi vivre. Un habitant de Roveredo, gravement compromis dans un soulèvement, avait eu ses biens confisqués; sa veuve, grâce à l'intercession de Philippine, en recouvra une partie pour elle et pour ses enfants. Le fils d'un chanteur de la Cour sollicitait une bourse pour faire ses études; n'ayant pas osé remettre sa supplique à l'archiduc, il la présenta à « sa très gracieuse femme ». La demande fut d'abord rejetée par l'agent chargé de rendre compte des pétitions; mais Philippine insista, et la bourse fut accordée. Toutes les demandes ne pouvaient cependant pas être accueillies; toutes n'étaient pas non plus dignes de l'être; ainsi une femme d'Innsbruck demandait l'annulation d'un jugement de bannissement rendu contre sa fille pour vol.

Ce n'étaient pas seulement les pauvres gens qui recouraient à Philippine : la noblesse ne dédaignait pas de s'adresser aussi à cette fille de la bourgeoisie. La comtesse Regina d'Arco obtint par elle la liberté de son mari, Gerhard d'Arco. Mais elle fut surtout la protectrice des misérables; aussi les pauvres gens se souvinrent-ils longtemps de leur bienfaitrice (19).

E. Charvériat.

(*La fin au prochain numéro.*)

---

(19) Ils disaient qu'ils avaient malheureusement beaucoup perdu en perdant leur très gracieuse dame. (Hirn. II, 330.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 3 mai 1892.* — Présidence de M. H. Sicard. — Au sujet de la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Vachez fait observer que la considération, invoquée par M. Gobin et consistant à dire que le canal devant amener à Lyon les eaux du lac d'Annecy, pourrait être trop facilement intercepté, au cas de guerre, n'est pas une simple hypothèse, car lorsque les Allemands arrivèrent, en 1870, sous les murs de Paris, ils s'empressèrent de couper tous les aqueducs, de telle sorte que, pendant tout le siège, on dut se contenter, pour l'alimentation, de l'eau de la Seine. — M. Humbert Mollière ajoute que Totila, roi des Ostrogoths, en fit de même, quand il assiégea la ville de Rome, au milieu du ve siècle. — M. Leger présente quelques observations sur la question des eaux, en insistant sur la pureté relative des eaux du Rhône, comparée à celle des eaux alimentant la ville de Paris. Il résulte aussi, d'un tableau comparatif avec les eaux de la Loire, de la Vistule et de la Sprée, que l'eau du Rhône est préférable à toute autre. D'ailleurs, on exagère beaucoup la quantité d'eau nécessaire. La Compagnie peut fournir de 50 à 60,000 mètres cubes d'eau par jour, et il y a 70,000 ménages non abonnés. De même beaucoup d'industriels se contentent de l'eau de puits instantanés.

Digitized by Google

Quant au lavage des rues et des égouts, aucune filtration n'est nécessaire, il suffit de prendre l'eau directement au Rhône, et il est vraiment bien inutile d'amener, à grands frais, d'Annecy, 5 à 600,000 mètres cubes d'eau. L'orateur termine en signalant les raisons qui doivent faire écarter le projet Michaud. — M. Aynard remet sous les yeux de la Compagnie un mémoire qu'il a publié, il y a quelques années déjà, sur cette question. Dans ce travail, l'auteur rappelle que la quantité d'eau que peut fournir la Compagnie est pleinement suffisante. Il n'en est consommé, d'ailleurs, actuellement, que 18,000 mètres cubes pour les usages domestiques. Pour satisfaire à tous les besoins, l'orateur propose la création d'une double canalisation, l'une servant aux eaux filtrées, et l'autre au lavage des rues et des égouts. Les dépenses qu'exigerait cette double canalisation seraient bien moins onéreuses que celles que nécessitent tous les autres projets. — M. Delore déclare partager l'avis de M. Leger au sujet des analyses dont il a présenté le tableau. Néanmoins, malgré le perfectionnement que l'on a donné aux procédés de filtration, ces procédés étant sujets à des altérations et à des dérangements, il persiste à accorder sa préférence aux eaux de sources, filtrées naturellement dans les profondeurs du sol.

Séance du 10 mai 1892. — Présidence de M. Glénard. Hommages faits à l'Académie : par M. H. Mollière : *Rapport sur le service médical du Dispensaire pendant l'année 1891 ;* par M. Bleton : *Lyon-Salon, Revue illustrée du Salon de 1892.* — M. Charvériat communique une notice sur les maladies épidémiques qui ont régné en Allemagne, pendant la première moitié du XVIIe siècle, d'après un livre publié récemment par un médecin bavarois. D'après ce récit, la peste débuta, en 1620, dans l'armée austro-bavaroise; elle atteignit aussi l'armée espagnole. Le cours de la maladie, dont l'historien décrit les symptômes, est rapide, car généralement, le malade meurt au bout de cinq jours. La propagation de l'épidémie d'un pays dans un autre est rapide aussi. En 1632, le tiers des belligérants, rassemblés sous les murs de Nuremberg, en est atteint et en meurt. L'année suivante, la peste ravage la Silésie ; en 1640, elle se répand à Vienne, dans le Tyrol et jusque dans l'Engadine. Le peuple en attribue la cause à la malveillance, les savants, au contraire, à des animalcules invisibles, nos microbes actuels. Mais le plus souvent, elle se propage dans les nombreuses agglomérations d'hommes ; les paysans, chassés de leurs demeures par la guerre,

Digitized by Google

l'apportent dans les villes, où ils se réfugient. Mais, là, on cherche autant que possible à entraver les communications pour empêcher la transmission de l'épidémie ; on ferme les portes des villes, on barre parfois l'entrée des rues. Dans beaucoup de villes, on est obligé de créer des hôpitaux destinés exclusivement aux pestiférés. Les fossoyeurs, faisant défaut, on crée des confréries pour l'ensevelissement des morts. Les cimetières deviennent insuffisants, et l'on enterre souvent dans des propriétés particulières. Au milieu de ces épreuves, le peuple s'adresse à la Divinité et aux saints. On fait des vœux, des processions, des pèlerinages pour être délivré du fléau. Des cérémonies sont créées à cette occasion, et telle est l'origine de la représentation de la Passion, faite, tous les dix ans, à Oberamergau, en Bavière. Le fléau donna lieu autant à des actes de dévouement que de lâcheté et de faiblesse ; mais les premiers sont dus surtout aux membres du clergé et aux médecins. — M. Delore présente à l'Académie un nouvel appareil à filtrer dû à M. Garoce, son inventeur. Il en décrit le mécanisme et fait remarquer qu'il présente le double avantage de ne laisser passer aucun microbe et de fonctionner huit fois plus promptement que le filtre Chamberlan. Son nettoyage peut aussi être effectué avec la plus grande facilité.

Séance du 17 mai 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Morin-Pons fait passer sous les yeux des membres de l'Académie un exemplaire de la médaille en bronze du prix Chazière. — M. Clédat fait hommage du volume qu'il a publié sur *Rutebeuf*, dans la collection des grands écrivains français. — M. Mollière père présente une étude comparative du *Traité des lois* de Cicéron avec l'*Esprit des lois* de Montesquieu. Il analyse ainsi successivement les deux premiers livres du traité du grand orateur. Dans le premier, Cicéron examine d'abord la source du droit, dont la première est Dieu, et dont la seconde découle de la nature même de l'homme, et il arrive à cette conclusion que le droit et l'honnête ont leur base dans la nature, d'où il faut conclure qu'il faut les rechercher par eux-mêmes. Dans son second livre, Cicéron définit la loi primitive et souveraine, dont il a déjà parlé et qui ne saurait être une œuvre émanée du pur caprice de l'homme. Puis, l'orateur passe à la religion, à la manière de l'établir et de la consacrer par la loi, en rappelant que Dieu, souverain maître de toutes choses, gouverne et règle l'univers.

Séance du 31 mai 1892. — Présidence de M. H. Sicard. — Hommages

Digitized by Google

faits à l'Académie : 1° *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon* (1886 à 1890) ; 2° *Le séjour de Lamartine à Belley*, par un Belleysan. — M. Caillemer présente un rapport sur la candidature de M. Isidore Gilardin, conseiller à la Cour d'appel, à la place laissée vacante par M. Valantin, nommé membre émérite au mois de décembre 1891 et décédé depuis. — M. Vachez donne ensuite lecture du discours qu'il a prononcé, au nom de l'Académie, aux funérailles de M. Onofrio, membre émérite, décédé le 28 mai, et dans lequel il a rendu un juste hommage à la mémoire du magistrat, du lettré et de l'homme de bien. Puis la séance est levée en signe de deuil.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 27 avril 1892.* — Présidence de M. Breghot du Lut, — Rapport de M. Breghot du Lut sur la candidature de M. Lavenir, curé de la Tour-de-Salvagny (Rhône), nommé membre correspondant. — M. Larrivé achève la lecture d'une *Nouvelle Dauphinoise.* — M. P. de Bouchaud donne lecture de deux petits poèmes : *Méditation sur l'Idéal* et *Invocation au Repos.* — M. Léon Mayet termine la séance par des propos humoristiques : *Sur des roulettes.*

Séance du 11 mai 1892. — Présidence de M. Breghot du Lut. — M. J.-E. Beauverie lit un poème philosophique ayant pour titre : *La Pensée et le Doute.* — M. A. Bleton communique une nouvelle intitulée : *Les Confessions de Madame Artus.* — M. Antoine Grand fait part à la Société de quelques notes d'histoire lyonnaise : *Extraits du Cartulaire de la paroisse de Saint-Nizier.* — M. Auguste Vettard lit ensuite une poésie intitulée : *Le Feu sacré.*

Séance du 25 mai 1892. — Présidence de M. Breghot du Lut. — M. P. de Bouchaud lit deux poésies intitulées : *Les Angoisses de l'écrivain* et *la Foule le dimanche.* — M. Gabriel Gerin donne ensuite lecture d'une nouvelle dont la scène se passe dans la Tarentaise et qui a pour titre : *La Morte.* — M. Léon Mayet termine la séance par un article humoristique : *Les Écrasés par état.*

Séance du 8 juin 1892. — Présidence de M. Beauverie, doyen de la Société. — M. Marius Grillet lit une poésie qui a pour titre : *Plein air.* — M. Ernest Pariset fait le récit d'une visite à l'*Abbaye de Ripaille*,

Digitized by Google

séjour d'Amédée VIII, duc de Savoie. — M. Vettard lit trois sonnets intitulés : *Les Voix intérieures*, *le Panache*, *le Progrès*. — M. Grand continue la lecture des *Extraits du Cartulaire de Saint-Nizier*.

Séance du 22 juin 1892. — Présidence de M. Breghot du Lut. — M. Vachez donne lecture d'une étude historique, intitulée : *De l'indemnité des députés aux États-Généraux*. — M. A. Grand communique un extrait du *Cartulaire de Saint-Nizier*. — M. P. de Bouchaud lit une étude sur la vie et les œuvres de Claudius Popelin.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON. *Séance du 8 avril 1892.* — Présidence de M. Burelle. — M. Villon, admis à faire une communication devant la Société, montre et décrit les appareils au moyen desquels on peut faire actuellement circuler l'oxygène comprimé et le transformer en partie en ozone. Les récipients sont des cylindres d'acier essayés à 250 atmosphères et contenant environ un kil. de gaz à 120 atmosphères que, par un système particulier de fermeture, on peut faire sortir à une atmosphère et demie seulement. La production de l'ozone se fait dans une espèce de batterie de douze plaques d'aluminium traversée par un courant que l'intermédiaire d'une bobine porte à 25,000 volts. — M. Villon donne ensuite des détails sur l'emploi de l'oxygène pur ou ozonisé, pour prévenir ou guérir les maladies des vins, régulariser la fermentation, vieillir les alcools, désinfecter les magnaneries, etc. — M. Raulin adresse quelques questions sur les prix de revient et de vente de l'oxygène comprimé et des réponses qui lui sont faites, conclut qu'il y a encore avantage à produire l'oxygène au moyen du bioxyde de manganèse ou du chlorate de potasse, suivant les vieilles méthodes en usage dans la plupart des laboratoires. Quant à l'emploi de l'oxygène à haute dose pour favoriser la fermentation, M. Raulin s'en méfie et pense qu'il est préférable de s'en tenir à la proportion d'oxygène contenue dans l'air atmosphérique. — M. Marnas présente quelques observations dans le même sens. — M. Raulin dépose sur le bureau, pour les publications de la Société, quatre mémoires concernant ses études, à savoir : l'influence de la nature du terrain ; l'action des divers phosphates dans la culture des pommes de terre ; l'influence de l'humus ; l'action des diverses substances toxiques sur le *bombyx mori*.

Digitized by Google

Séance du 29 avril 1892. — Présidence de M. Lavirotte. — La correspondance contient une circulaire de la station viticole de Villefranche, indiquant les diverses précautions à prendre contre la cochylis, pour prévenir, en temps utile, les dégâts causés l'an dernier par cet insecte. — M. Lavirotte appelle l'attention des hommes spéciaux sur une épidémie d'avortements qui s'est déclarée chez son fermier, sur quatre vaches laitières qu'on utilise aussi pour le labour. — M. Gensoul rapproche ce fait de l'épidémie qui fait périr un grand nombre de veaux à la vacherie modèle de Semur. Les causes sont encore inconnues ; des études sérieuses ont été entreprises. — La récente exposition d'horticulture fournit le sujet de plusieurs communications et donne lieu à une discussion sur les causes de la disparition progressive de diverses espèces végétales spontanées.

Séance du 6 mai 1892. — Présidence de M. Burelle. — La séance est occupée tout entière par diverses communications qui font surgir deux circulaires du Syndicat pour la dépense des industries de l'éclairage, relatives au projet de dégrèvement du pétrole qui doit bientôt venir en discussion devant le Parlement.

Dans l'une de ces circulaires, le Syndicat expose que le dégrèvement du pétrole ruinerait la culture des graines oléagineuses, mettrait les stéariniers et les exploitants de schiste dans l'impossibilité de continuer leur industrie, troublerait profondément un grand nombre de bassins houillers, et toutes les industries annexes liées aux industries de l'éclairage.

La seconde circulaire est consacrée à une réfutation du discours prononcé à la Chambre des députés, le 15 décembre 1891, par M. Viette, l'un des promoteurs du projet de dégrèvement.

Plusieurs membres, après avoir fait observer combien la question soulevée est complexe et difficile à résoudre, font un exposé de l'état de plus en plus précaire de la culture des graines oléagineuses dans le nord de la France, aussi bien qu'en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, et déclarent qu'il leur semble bien difficile de relever cette culture, étant donnée la formidable concurrence des huiles de graines exotiques et des huiles minérales, sans compter cette circonstance que les tourteaux de colza ne valent pas, pour la nourriture du bétail, ceux de copra, d'arachide, de sésame, de palmiste, etc.

Séance du 20 mai 1892. — Présidence de M. Burelle. — De nouvelles

Digitized by Google

circulaires du Syndicat pour la dépense des industries de l'éclairage, ramènent la discussion qui a occupée la dernière séance, sur les conditions de la culture des graines oléagineuses. — M. Maurice dit que si la culture du colza a disparu du nord de la France, elle se soutient très bien dans notre région et dans le Midi, où les produits qu'on en retire, y compris les tourteaux, peuvent se vendre à un prix rémunérateur. — M. Leger explique le recul de certaines cultures, celles entre autres, du colza et de l'olivier, non pas, comme on le prétend communément, à un abaissement de la température moyenne, mais à un plus grand écart entre les températures extrêmes, provoqué par les déboisements. — M. Marnas attribue uniquement au déboisement de la Germanie, la disparition des vignobles qui existaient autrefois dans les comtés du sud de l'Angleterre, ainsi que de ceux qui étaient cultivés encore avec assez de succès, au temps d'Henri IV, dans le nord de la France. — M. Cornevin expose le résultat de ses expériences pour l'utilisation des marcs de groseilles rouges ou noires que rejettent les fabricants de confitures et de sirops, comme des résidus encombrants. Tous les animaux de la ferme, y compris les oiseaux de basse-cour, peuvent trouver, dans ces résidus, une nourriture saine, dont ils sont plus ou moins friands. Les marcs peuvent être donnés frais ou conservés soit par l'ensilage, soit par la dessication. Dans le dernier cas, il convient d'éliminer par le battage et le tararage, les rafles et les pellicules, pour ne conserver que les pépins qui constituent la partie importante pour la nutrition. — On peut encore extraire de ces pépins une huile limpide, très éclairante et brûlant presque sans fumée, qui paraît ne renfermer que de l'oléine pure.

Séance du 3 juin 1892. — Présidence de M. Burelle. M. Dépéret présente, pour les publications de la Société, la seconde partie d'un mémoire sur les terrains tertiaires du bassin du Rhône, rédigé d'après les notes de F. Fontannes, vérifiées et contrôlées par ses propres observations. Cette suite d'un remarquable travail, que le regretté Fontannes a laissé inachevé, est consacrée à la description de l'étage helvétien ou de la mollasse marine, qui s'appuie, en Provence, sur la chaîne de la Nerthe et s'étend, en passant par la Suisse, jusque dans la vallée du Danube. C'est sur ce document qu'a été dressée la feuille d'Arles, publiée par le service géologique. — M. Lavirotte entretient la Société d'une affection qui rend les vaches stériles du moins temporairement,

Digitized by Google

car cette maladie qu'on pourrait confondre, à première vue, avec certains accidents syphilitiques, se guérit facilement par l'excision et la cautérisation. — M. Péteaux présente des spécimens figurés de morilles monstres pesant l'un 507, l'autre 350 grammes ; il dit, à cette occasion, que le capitaine Sarrazin a découvert, dans les environs de Senlis, deux morilles encore plus développées, l'une pesant 600 gr. et l'autre pesant 1 k. 235 gr., les faits montrent que c'est une erreur de croire, d'après les affirmations de quelques botanistes, que le poids moyen des morilles oscille entre 30 et 50 gr. — M. Leger fait une communication sur les considérables augmentations de rendement dont la vigne est susceptible par l'emploi du plâtre, et montre que, bien que le vin contienne peu d'azote, la vigne ne peut cependant pas se passer d'engrais azotés.

Séance du 17 juin 1892. — Présidence de M. Burelle. — M. le Président informe ses collègues de la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Saint-Cyr, professeur honoraire de l'École vétérinaire, qu'elle comptait parmi ses membres depuis l'année 1865. — M. Cornevin fait l'éloge de ce collègue vénéré qui sut se faire une réputation bien méritée, comme professeur, comme savant, comme écrivain dogmatique, comme vulgarisateur. Les écrits qu'il laisse, notamment son *Traité d'obstétrique vétérinaire*, sa *Monographie de la pleurésie du cheval*, font autorité. Attaché pendant douze années à la rédaction du journal de l'*École vétérinaire de Lyon*, il a fini par triompher de ses contradicteurs, relativement à la transmission des maladies contagieuses. Chargé de la chaire de pathologie, il a introduit dans son enseignement les plus heureuses en même temps que les plus utiles innovations. — M. le Président entretient la Société du retour d'un projet de fusion avec la Société des Sciences industrielles ; sur sa proposition, il est décidé qu'une Commission spéciale sera désignée pour étudier la question.

Séance du 1er juillet 1892. — Présidence de M. Burelle. — La correspondance contient le règlement général de la Section française à l'Exposition universelle de Chicago et une invitation de l'Association française pour l'avancement des sciences, priant la Société de se faire représenter au Congrès qui sera tenu à Paris du 15 au 22 septembre prochain ; le choix de la Société désigne M. Gobin. Une Commission est nommée pour étudier le projet de fusion proposé par la Société des Sciences industrielles, dont M. le Président a été saisi par

Digitized by Google

le bureau de cette Société. Les membres désignés pour faire partie de la dite Commission sont, en dehors des membres du Bureau MM. Gobin, Marnas, Maurice, Gensoul, Leger, Isaac. Une autre Commission, composée de MM. Billioud-Monterrad, Marnas, Cornevin, Cambon, Deville et Gaudet, est désignée pour préparer le programme du concours à la suite duquel seront distribuées les primes offertes par le Ministère de l'agriculture, aux améliorations agricoles. Le secrétaire dépose sur le bureau, au nom de M. le docteur Adrien Loir, fils de M. Loir, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Lyon, ancien président de la Société, une brochure intitulée : *La Microbiologie en Australie*, où sont contenus les intéressantes observations que M. A. Loir a pu recueillir, grâce à sa position de directeur de l'institut Pasteur, à Sydney.

Séance du 15 juillet 1892. — Présidence de M. Gensoul, ancien président. — M. Maurice donne lecture d'un rapport d'admissibilité. — M. Gensoul informe la Société d'une première réunion de la Commission désignée pour étudier la question de la fusion avec la Société des Sciences industrielles. La Commission déposera son rapport à la séance de rentrée après les vacances. Après cette communication, M. Gensoul entretient ses collègues des effets produits par la foudre pendant les derniers orages et en particulier des dégâts occasionnés sur les toitures et les clochers des églises de Chateauneuf et Saint-Maurice (Saône-et-Loire). — M. le Président lève la séance, en rappelant que la séance de rentrée aura lieu le 4 novembre.

Digitized by Google

Chronique d'Août 1892

3 Août. — Ouverture de la troisième session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Devienne, conseiller.

7 Août. — Scrutin de ballotage pour l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Sont élus au Conseil général : Pour le 2e canton de Lyon, M. Rebatel ; pour le 3e canton, M. Méra ; pour le 4e canton, M. Grinand ; pour le 6e canton, M. Causse ; pour le 8e canton, M. Masson ; pour le canton de Villeurbanne, M. Garapon ; pour le canton de Thizy, M. Désigaud ; pour le canton de Lamure, M. Carret.

Sont élus conseillers d'arrondissement : Pour le deuxième canton de Lyon, M. Thomas ; pour le 4e canton, M. Guicherd ; pour le 6e canton, M. Poncet , pour le 8e canton, M. Bavoux ; pour le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, M. Faurax.

9 Août. — M. Raoult, juge d'instruction à Lyon, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Besançon.

M. Lafay, juge au siège d'Aix, est nommé juge au Tribunal de première instance de Lyon.

M. Benoist, juge au Tribunal de première instance de Lyon, est nommé juge d'instruction au même siege.

Digitized by Google

12 Août. — M. Degors, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Jacomet, nommé conseiller à la Cour d'appel de Montpellier.

13 Août. — M. Charreton est nommé avoué près la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Guichard.

16 Août. Mort de M. Jean-Baptiste Chardenet, ancien notaire à Lyon, et ancien administrateur de la Caisse d'épargne de Lyon, décédé à l'âge de 61 ans.

22 Août. — Ouverture de la deuxième session du Conseil général du Rhône, sous la présidence de M. Causse, doyen d'âge. Formation du bureau. Sont élus : Président, M. Clapot ; vice-présidents, MM. Grinand et Genet ; secrétaires, MM. Martel et Masson ; questeur, M. Bonnand.

28 Août. — Ouverture de la chasse dans le département du Rhône.

29 Août. — Concours, à Mornant, du Comice agricole des cantons de Givors, Saint-Genis-Laval, Mornant et Condrieu, sous la présidence de M. Ferdinand Gaillard, président du Comice.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉPISODES

DU

Siège de Lyon en 1793

Nous devons à l'obligeance de M. le comte Jules de Maubou cette intéressante notice sur son grand-oncle, Pierre Chappuis de Maubou, qui fut un des vaillants défenseurs de Lyon en 1793.

Malgré son âge avancé, M. de Maubou a bien voulu, en plus de cette notice, extraire des archives de sa famille, très riches pour la période révolutionnaire, les documents qui se rapportent à des personnages ayant figuré au siège de Lyon. De ce fait, cette relation a toute l'authenticité d'une page d'histoire.

PIERRE Chappuis de Maubou (1), naquit à Montbrison le 21 janvier 1748. Après de brillantes études, toutes les traditions de sa famille le

(1) I. Gabriel Chappuis, écuyer, seigr de Chaumont, testa le 17 juillet 1562. Il avait épousé dlle Catherine Verdier, dont :

Digitized by Google

dirigèrent vers la carrière des armes. Ses progrès avaient été des plus rapides, ainsi que nous l'apprennent les deux

---

II. Noble Vital Chappuis, écuyer, seigr de la Goutte, épousa, par contrat du 28 mai 1591, dlle Anne de la Veuhe, fille de noble Jacques de la Veuhe, et de dlle Germaine de Murat, dont :

III. Noble Pierre Chappuis, écuyer, seigr de la Goutte, épousa, par contrat du 7 février 1617, dlle Toussainte Reymond, fille de Me Bonnet-Reymond et de dlle Claude de Vinols, dont :

IV. Claude Chappuis, écuyer, seigneur de la Goutte, épousa, par contrat du 9 novembre 1648, dlle Claudine Barailhon, fille de noble Jean Barailhon, cons. du roi et son contrôleur général en la généralité de Lyon, et de dlle Claudine Gouyn, dont :

V. Pierre Chappuis de la Goutte, écuyer, seigr de Maubou et de la Bruyère, cornette de chevau-légers, épousa, 14 mai 1705, dlle Marie-Catherine Thoynet, fille de Sébastien Thoynet, écuyer, et de dlle Élisabeth Pasturel, dont :

VI. Pierre-Antoine Chappuis de la Goutte de Maubou, épousa, par contrat du 27 janvier 1738, dlle Marie Girard, fille de Pierre Girard, seigr de Roche-la-Molière, secrétaire du roi, et de dlle Marcelline Chauvou, dont :

1° Jean-Pierre, qui suit :

2° Pierre Chappuis de Maubou, écuyer, né le 21 janvier 1748, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'artillerie, commandant en chef de l'artillerie des Iles-du-Vent. Il dirigea l'artillerie lyonnaise vers la fin du siège en 1793, et fut exécuté le 24 octobre de ladite année ;

3° Pierre-François de Chappuis de Saint-Julien, écuyer, né le 14 mai 1749, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment d'Orléans infanterie, épousa dlle Agathe Colomb d'Écotay, dont une fille unique, Agathe-Marie-Magdeleine, mariée en 1814 à M. Jules Gaillard de Dananche ;

4° Pierre-Antoine Chappuis, né le 15 février 1752, enseigne de vaisseau, mort en juin 1774 ;

5° Marie-Catherine-Pierrette, née le 13 novembre 1738, mariée par contrat du 24 mars 1772, à Auguste-Toussaint Scott de Martinville, baron de Balvery ;

Digitized by Google

lettres suivantes (2), du duc de Choiseul, précieux témoignage du premier ministre de Louis XV, constatant l'intelligence et l'assiduité au travail du jeune officier.

« Versailles, le 25 avril 1766.

« Je vous donne avis, Monsieur, que le Roy vient de vous nommer à la place vacante à l'École des Élèves du

---

6° Marguerite-Pierrette, religieuse;

7° Jeanne Chappuis de Maubou, née le 18 novembre 1746, mariée à Gaspard Odde de Triors ;

8° Marguerite Chappuis de Maubou, née le 27 mai 1752, mariée par contrat du 10 février 1775 à Georges Bertrand de Chabron.

VII. Jean-Pierre Chappuis de Maubou, écuyer, seigr de la Goutte, de Nervieux et de la Salle, né le 8 avril 1744, page de Madame la Dauphine, capitaine au régiment de Lannau, chevalier de Saint-Louis, exécuté révolutionnairement à Lyon le 15 octobre 1793. Il avait épousé, le 13 avril 1774, Marie-Claire Rolin de Champclos, condamnée à mort le 3 germinal an II (23 mars 1794, dont :

VIII. Pierre-Marie Chappuis de Maubou, écuyer, né le 1er avril 1777, marié par contrat du 31 octobre 1802 à Marthe-Marie-Thérèse Hedwige Quarré du Plessis, dont :

1° Brice-Alexis, né le 16 août 1803 ;

2° Brice-Marie-Antoine-Jules, né le 28 mai 1809 ;

3° Jean-Marie-François-Augustin-Emmanuel, né le 27 novembre 1810, mort le 24 juin 1837 ;

4° Jean-Louis-Marie-Melchior, né le 7 juillet 1812.

Tiré de D'HOZIER, — 5e registre et supplément.

Parmi les membres des plus distingués de la famille de Maubou, on doit citer le maréchal de Villars et le vénérable père de la Colombière.

(2) Ces deux lettres de la main du ministre sont conservées dans les archives de la famille de Maubou.

Digitized by Google

Corps Royal de l'artillerie par la mort du s^r de Leydet. Je n'ay pas besoin de vous recommander de mettre a profit le tems que vous y passerés ; vous devés sentir que ce ne sera que de votre application seulement que dépendra votre avancement ; vous continuerés d'exécuter à cette École tous ce qui vous sera prescrit par M. le chevalier de Gomer et les autres officiers qui la commandent. Je vous préviens au surplus que d'après les bons témoignages qui m'ont été donnés de votre conduite et de votre application, je viens de vous procurer par gratification la somme de 194 l. 17 d., à laquelle montent les appointements dont vous auriés été jugé en état d'être admis à l'École des Élèves jusqu'à ce jour.

« Je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur,

« Le duc DE CHOISEUL. »

« Versailles, le 11 janvier 1767.

« Je suis très satisfait, Monsieur, de l'Examen que vous venés de subir à Bapaume ; il paraît, par le rapport que M. Camus m'en a fait que vous ne lui avés rien laissé à désirer sur les connaissances qui vous sont nécessaires pour être fait officier. Ce témoignage me fait d'autant mieux augurer de votre zèle et de vos dispositions, que vous n'êtes à l'École des Élèves du Corps Royal de l'artillerie que depuis le mois d'avril de l'année dernière. D'après le compte que j'en ay rendû au Roy, Sa Majesté a bien voulu vous accorder un employ de lieutenant en premier dans le régiment de Metz du Corps royal ; vous en irés prendre possession à Auxonne le plustot qu'il vous sera possible,

Digitized by Google

lorsque vous y serés, vous m'en informerés. Je vous envoye les ordres que j'ai fait expédier pour votre réception, vous les présentrés à l'officier qui commandera le régiment, afin qu'il vous fasse reconnaître en conséquence.

« Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous,

« Le duc DE CHOISEUL. »

Doué d'une grande énergie, infatigable au travail, M. de Chappuis eut un rapide avancement. Le 9 mai 1778, il était capitaine, le 3 juin de l'année suivante, directeur de la manufacture d'armes de Maubeuge, sous les ordres du chevalier de Rocheret; le 13 juillet 1786, major dans le Corps royal de l'artillerie des colonies; le 23 du même mois, chevalier de Saint-Louis (3). Enfin, le 18 janvier, M. de Chappuis reçut sa double nomination au grade de lieutenant-colonel et de commandant en chef de l'artillerie des Iles-du-Vent. Mais la Révolution, dont il devait être l'une des plus nobles victimes, arrêta cette belle carrière. Il pressentit les débuts de l'orage dans le poste important où la confiance du roi l'avait appelé. Trente-huit lettres de M. de Chappuis à sa famille et sa correspondance avec le comte de Puget, sous-gouverneur du Dauphin, nous donnent avec une rare finesse le courant des idées qui envahissaient alors les deux hémisphères (4).

(3) Son frère aîné, mon grand-père, capitaine de dragons, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 24 mai 1787.

(4) La plus grande partie des lettres de M de Maubou est adressée à sa *petite sœur*, Mme de Maubou; dans cette correspondance, il revient souvent sur les liens d'amitié qui l'unissaient à ses cousins de Rochetaillée et du Rozier. On remarque aussi avec quels sentiments délicats

Digitized by Google

Mon grand-oncle arriva à la Martinique dans le courant d'avril 1787. La guerre avec l'Angleterre paraissait imminente, car Louis XVI avait envoyé, en 1780, des troupes aux États-Unis sous le commandement de Rochambeau. Les premiers soins de M. de Chappuis furent dirigés sur l'état des fortifications et sur les forces que nous pouvions opposer à la puissance britannique. Deux années s'écoulèrent ainsi au milieu d'un travail à la fois administratif, militaire et scientifique. On trouve, dans ses papiers, plusieurs études sur l'artillerie qui constatent l'état des armes savantes à cette époque.

Les temps devenaient difficiles, une agitation sourde provenant de la Métropole et des anciennes possessions anglaises se propageait dans les rangs de l'armée. M. de Chappuis, pour tenir les soldats en haleine, proposa au gouverneur de la Martinique d'utiliser ceux qui étaient sous ses ordres à combler un marais appelé le Misérable, situé dans le voisinage de la ville de Fort-Royal, dont les émanations infectaient la contrée. Des études préparatoires pour ces travaux en avaient porté la dépense à des sommes considérables. Sous l'habile direction du colonel de Chappuis, les frais s'élevèrent à 72,108 livres ; cette réduction était due à l'intégrité la plus sévère et à une surveillance personnelle. Mais dans les masses indisciplinées, il fut accusé de détourner une partie des salaires à son profit.

On était alors au commencement de 1790, époque de la tourmente révolutionnaire dans la mère patrie ; les colonies n'avaient pas encore vu le déchaînement des multi-

---

il se rappelle au souvenir de ses trois sœurs, Mmes Scott de Martinville, de Triors et de Chabron.

Digitized by Google

tudes. Un commencement d'agitation avait pris naissance dans les rangs subalternes de la troisième brigade d'artillerie. Peu à peu, la fermentation augmenta, et dans les derniers jours de janvier, une insurrection éclata dans la ville ; plusieurs officiers durent se retirer dans le château. Le comte de Viomesnil, gouverneur des Iles-du-Vent, invite M. de Chappuis à passer à bord du vaisseau l'*Illustre*, afin de laisser s'apaiser une effervescence fort à craindre dans des masses de sang mêlé. L'agitation n'en devint que plus générale. La rade s'étendait entre les révoltés et leurs victimes. Les canonniers courent aux batteries qu'ils chargent à mitraille, les dirigent contre l'escadre ; un boulet atteignit la frégate l'*Active*, ancrée près de l'*Illustre ;* le pavillon royal, qui surveillait le mouvement des Anglais est insulté. Les rebelles menacent d'abîmer la frégate et le vaisseau dans les flots au premier mouvement. M. de Chappuis se dévoue, il s'arrache des bras du vicomte de Pontevès, commandant du vaisseau-amiral, le supplie de mettre une chaloupe à sa disposition et de le faire conduire seul et sans armes au-devant de la soldatesque mutinée. Il eût été inévitablement perdu si les officiers qui l'observaient du fort ne se fussent précipités à sa rencontre. Le rapport officiel dit que le gouverneur n'échappa aux baïonnettes dirigées contre sa poitrine que par le dévouement d'un sergent du régiment de la Martinique, qui lui fit un rempart de son corps. Un apaisement momentané se produisit.

Cependant M. de Chappuis, toujours en butte à la calomnie, se mit en devoir d'obtenir une éclatante justification. Il n'avait rien à craindre de la justice ; ses chefs s'étaient refusés à ce qu'il y fît appel avant le soulèvement. Il se constitua prisonnier pour qu'une commission, com-

Digitized by Google

posée en partie de soldats et de sous-officiers fût rendue juge de sa conduite. Nous possédons en autographe le texte du rapport que la *Gazette de Paris* a reproduit, en date du 10 mai 1790. Ce document, d'une certaine étendue, conclut en ces termes : « Nous attestons de plus, qu'après l'examen le plus scrupuleux de sa comptabilité, la réputation de M. de Chappuis est restée telle, que l'homme le plus délicat ne peut désirer pour prix d'une vie consacrée à l'honneur, que le bonheur d'en avoir une pareille. Fait au Fort-Royal, île Martinique, le 10 février 1790.

Je certifie que tout ce qui est motivé ci-dessus, est de la plus exacte vérité. Signé : le comte de Viosmesnil, le comte Damoiseau, maréchal de camp, directeur général des Fortifications. Suivent quatorze autres signatures des différents officiers ou membres du Comité, nommé pour l'examen des comptes présentés par M. de Chappuis, entre autres Iger, commissaire général ; Patheau-Desgatières, doyen du Comité permanent ; Rigordy, secrétaire de l'Assemblée générale de la Colonie et du Comité ; Bexon, ingénieur en chef des îles Martinique et Sainte-Lucie. »

Nous lisons dans le *Supplément au Journal de Paris*, du 22 juin 1790, que l'Assemblée générale de la Colonie, à la date du 23 mars, arrête :

« Qu'il serait envoyé à M. de Chappuis deux de ses membres en députation, pour lui témoigner, combien elle avait été sensible à sa démarche et lui dire qu'elle avait dans tous les temps été pénétrée des sentiments d'estime et de considération dûs à ses vertus et à ses excellentes qualités ; que le rapport qui lui a été fait par son Comité intermédiaire n'a pu que la confirmer dans l'opinion qu'elle

Digitized by Google

avait toujours eue de sa pureté, et qu'elle regardait la preuve de son innocence et de sa délicatesse comme acquise jusqu'à la démonstration pour tous ceux qui, sans avoir l'avantage de le connaître, auraient lu son mémoire. L'Assemblée a ajouté qu'elle se voyait, avec douleur, forcée d'employer le mot d'*innocence*, en parlant d'un militaire respectable, qu'un caractère si bien établi aurait dû mettre au-dessus même du soupçon. »

« MM. Lée et Durand, chevaliers de Saint-Louis, ont été priés de se rendre de suite chez M. de Chappuis, pour lui manifester les sentiments de l'Assemblée et lui présenter l'extrait de la présente délibération.

« Pour expédition :

« DUBUC fils, vice-président, faisant fonction de président. — RIGORDY, secrétaire. »

Le moment était arrivé où ceux qui s'étaient si généreusement associés à mon grand-oncle durent revenir en France pour rester fidèles à leur serment. M. de Chappuis se retira auprès de son frère aîné au château de La Salle près de Nervieux en Forez, où ses goûts simples, et son cœur qui réclamait depuis longtemps les épanchements de la famille, trouvèrent quelques mois de bonheur auprès de sa belle-sœur, Mme de Maubou, dont la nature d'élite était bien faite pour le comprendre. Mais tout s'écroulait autour de lui. Avec son sens droit, son expérience, sa connaissance des hommes, il ne devait pas tomber dans les illusions de l'émigration; ses regards se tournèrent vers l'intérieur.

Une réaction ne tarda pas à se produire dans quelques provinces, contre l'odieuse tyrannie jacobine. Lyon, aux premiers mois de 1793, se sentit entraîné, malgré des

Digitized by Google

opinions en sens contraire, vers la résistance. Indécis dans le principe sur le choix du drapeau, un sentiment unanime repoussait l'oppression ; il y avait hésitation entre les Girondins et les Royalistes. On comprit bientôt que pour agir avec ensemble contre un pouvoir aussi redoutable, il fallait un centre d'unité. La ville n'était pas en force pour s'isoler; combinant ses efforts avec ceux de la Vendée, elle mettait la Convention entre deux feux. Le courant devint général. Lyon qui comptait alors plus de 200.000 habitants, se soulève contre la municipalité dans la nuit du 29 et 30 mai 1793. Mais il fallait un chef connu par son caractère, ses talents et son expérience : on appella le comte de Précy, qui avait été lieutenant-colonel dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, échappé par miracle au massacre du 10 août. Le nouveau général voulait d'abord marcher sur la Convention; la défection d'une partie de ses troupes l'oblige à se renfermer dans la place à peu près ouverte de toutes parts, car les anciennes fortifications étaient en mauvais état et il fallait des prodiges pour soutenir un siège. Précy n'avait que 4.566 hommes d'effectif, ayant l'expérience des armes ; mais dans tous les rangs les défenseurs surgissaient. Avant les grands dangers, Précy fit un nouvel appel aux sectionnaires qui lui avaient conféré ses pouvoirs : 20.000 suffrages lui répondirent.

La Convention opposa aux Lyonnais d'abord 40.000 hommes sous les ordres de Kellermann. Le premier coup de canon fut tiré le 8 août. Les Républicains repoussés dans les premières rencontres virent leur armée portée bientôt à 100.000 hommes sous le général Dubois-Crancé, conventionnel, qui avait voté la mort du roi sans sursis. Toutes les hauteurs qui dominent Lyon étaient fortement occupées par les Lyonnais. La défense de la Croix-Rousse fut confiée à

Digitized by Google

des jeunes gens de quinze à vingt ans qui firent preuve d'un courage éprouvé. Ils repoussèrent maintes fois, avec un ensemble admirable, des détachements républicains qui escaladaient les hauteurs du côté de la Saône et du côté du Rhône ou qui s'avançaient dans la plaine de Sathonay. Le récit de ces combats m'a été fait par un de ces jeunes soldats, qui devint officier dans l'armée de Moreau.

Ce fut dans cet état de chose qu'une levée pour secourir les Lyonnais se préparait au cœur du Forez. Dans cette contrée de vieille et fidèle noblesse, les fortunes furent à la disposition des dévouements. Mon grand-père Jean-Pierre Chappuis de Maubou, ancien capitaine de cavalerie, non content d'offrir ses épargnes, engagea ses terres. M. de la Roche-Négly, revenu secrètement de l'émigration sous le nom de Rimbert, avait prévu les efforts qui allaient être indispensables. Mon grand-oncle s'associa à Rimbert pour réunir en faisceau l'élite des Foréziens. L'entreprise était difficile: Couthon et Javogues soulevaient les campagnes, il fallait se frayer un passage. Quelques pièces de canons formaient la petite artillerie dont M. de Chappuis avait le commandement; son cousin M. du Rozier, capitaine de dragons, avait la direction de la cavalerie, mon grand-père était sous ses ordres. On leur dut le succès de Salvizinet, où malgré le nombre et l'avantage de la position, cinq à six mille paysans, commandés par des chefs expérimentés et soutenus par un détachement de la brigade du général Nicolas, furent mis en déroute. Au fort de la mêlée, un de ces actes de sang-froid et de gaieté dans le péril qui caractérisent les braves signala mon grand-oncle. Au moment où les paysans mis en déroute fuyaient de tous les côtés, un de leurs chefs, sans doute furieux de leur défaite, se préci-

Digitized by Google

pita sur lui et lui tira presque à bout portant un coup de pistolet qui lui emporta le plumet blanc de son chapeau. « F..... maladroit, » s'écria Chappuis-Maubou; et d'un coup de sabre il lui fendit la tête; puis, se retournant froidement vers les siens : « Les Jean-F..... ne savent pas tirer, dit-il, ne feraient-ils pas mieux de labourer leurs terres? » (5).

La colonne forézienne faisait son entrée à Lyon au commencement de septembre. Le général de Précy voulant utiliser immédiatement le colonel de Chappuis, lui confia les travaux du génie et la direction de l'artillerie. M. de Chappuis signale sa présence à l'état-major de la Convention établie à la Guillotière, en dirigeant une bombe sur la maison où il présumait que les généraux, leurs officiers supérieurs et les représentants du peuple étaient à leur repas; la hardiesse d'une femme de service éteignit la mèche et prévint l'explosion.

Mais l'heure fatale avait sonné. La famine sévissait, les munitions s'épuisaient, 20.000 ouvriers, la plupart Jacobins, contenus jusqu'alors devenaient menaçants. Le bombardement était effroyable, l'armée de Précy sensiblement réduite. Parmi les officiers, le colonel du Rozier avait été tué. La trahison favorisait les assiégeants; les sections étaient en pourparlers avec les proconsuls auxquels on devait livrer le général et les officiers supérieurs. Ce fut dans cette extrémité, après 62 jours d'une résistance désespérée, le soir du 9 octobre, qu'un parlementaire vint annoncer aux Conventionnels la reddition de la place pour le lendemain. Précy convoquait à la même heure ses héroïques compagnons

(5) *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution*, par Alph. Balleydier, Paris, Curmer, 1846, tome II, page 87.

Digitized by Google

d'armes, dans la cour de la maison dite de la Claire; on savait qu'il n'y aurait de quartier pour personne, il ne restait que le hasard d'une périlleuse évasion.

Au milieu de la nuit qui devait précéder la terrible journée, M. de Maubou était au rendez-vous à cheval avec son frère; ils avaient été inséparables aux heures du danger, il leur était réservé de donner une preuve suprême de cette affection fraternelle qui perce à chaque page de leur correspondance. L'un et l'autre faisaient partie de l'avant-garde commandée par le général Rimbert. Précy et les autres officiers les suivaient de près. M. de Chappuis, accablé de fatigue, ne puisant ses forces que dans son courage, ne peut supporter la rapidité de la course, en traversant le faubourg de Vaise, il tombe de cheval. La colonne ralentit son pas et veut l'attendre; il la supplie de chercher le salut dans la fuite. M. de Maubou se dévoue à la destinée de son frère, et malgré les protestations de ce dernier, ils se retirent ensemble dans une maison voisine où ils sont arrêtés à l'aube du jour.

On connaissait les talents militaires du colonel Chappuis; sa réputation dans l'armée était établie. Les représentants du peuple, commissaires à l'armée de Lyon, avaient ordre de le sauver. On lui offrit la vie ainsi qu'à son frère et à sa belle-sœur qui venait d'être arrêtée au château de la Salle, s'il consentait à accepter un commandement dans les armées de la Convention. Il rejeta une première proposition avec dédain; son frère fut la première victime, il tombait aux Brotteaux, le 15 octobre (6). On espérait l'ébranler au

(6) Extrait des minutes de la Commission militaire déposées au greffe de la Cour Royale de Lyon.

Appert que, par jugement rendu par ladite Commission militaire, le

Digitized by Google

spectacle du sang des siens afin d'épargner celui qui était encore à répandre. L'offre fut renouvelée pour les jours de Mme de Maubou et de son second frère M. de Chappuis de Saint-Julien, ancien lieutenant-colonel au régiment d'Orléans, qui venait d'être arrêté à Bourg-Argental, mais sa réponse rapportée dans la *Biographie* de Michaud fut aussi énergique : « Je ne me suis battu et je ne puis me battre que pour mon Dieu et mon roi. » Alors il fut compris dans le convoi qui partait pour la mitraillade des Brotteaux, le 24 octobre.

Rien de plus sinistre que ces terribles exécutions, qui resteront sans exemple dans l'histoire. A l'endroit où s'élève aujourd'hui le monument expiatoire des victimes du siège, s'étendaient de vastes terrains souvent submergés par les inondations du Rhône. Le sol en a été détrempé par le sang plus que dans n'importe quel lieu du monde. Le nombre des victimes était arrêté d'avance pour chaque exécution. L'appel dans les prisons en remplissait les cadres, car les proconsuls avaient une cruauté bureaucratique dans ce qu'ils appelaient leurs devoirs envers la nation. Le bourreau, le geôlier étaient

---

quinze octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, Jean-Pierre Chapui dit Maubou, prévenu d'avoir servi dans l'armée des rebelles en qualité de capitaine de chasseurs à cheval, était noble et ci-devant décoré de la Croix de Saint-Louis, a été condamné à la peine de mort et à la confiscation de ses biens.

Extrait collationné délivré conforme.

VINCENT, commis-greffier.

Nous, président à la Cour Royale, certifions la signature du sieur Vincent et la qualité par lui prise, en foi de quoi nous avons fait apposer le sceau de la Cour et avons signé.

Lyon le 7 mars 1817.

THIÉNOT.

Digitized by Google

surveillés, on leur demandait compte du chiffre des têtes marquées pour la mort, il fallait parfois pour en compléter le chiffre, choisir parmi des prisonniers qui n'avaient pas encore comparu devant leurs juges; la Terreur était soupçonneuse et jalouse. De longues suites de charrettes défilaient vers les Brotteaux, entourées par des hordes de volontaires, conduites par des commissaires en bonnets rouges. Les soldats de la France qui marchaient aux frontières avaient horreur de ces massacres; on leur préférait les prétoriens de Collot d'Herbois, qui trouvaient leur office après la mitraillade en assommant les victimes que le feu avait épargnées. M. de Chappuis en fut un exemple, car il a été achevé à coups de crosse. Arrivés au lieu du supplice, les défenseurs de Lyon étaient placés sur une ligne unique devant une tranchée préparée à l'avance pour leur servir de fosses. Les canons étaient en face, les massacreurs, le sabre ou le fusil en main, sur les deux flancs.

La terre de cette sanglante arène était sillonnée par plusieurs journées d'exécutions, quand M. de Chappuis vint y occuper sa place; ses derniers pas durent fouler les ondulations du sol fraîchement remué, huit jours auparavant, sur le corps de son frère. A côté de M. de Chappuis, était Rimbert, le général de Montcolomb à la fleur de l'âge, des vieillards, des prêtres et des artisans; il occupait l'extrémité du rang, ses mains étaient liées. Tous attendaient la mort, le coup n'était suspendu que pour un dernier effort sur M. de Chappuis; car l'ordre du Comité de la guerre était pressant, il renouvela sa réponse et ce fut sa dernière parole (7).

---

(7) Extrait des minutes de la Commission militaire déposées au greffe de la Cour Royale de Lyon.

Jugement de la Commission militaire qui condamne le nommé Pierre

Digitized by Google

Il restait encore une victime dans les cachots de la Terreur, Mme de Maubou, fille de l'un des derniers conseillers du Parlement de Trévoux, M. Rollin de Champclos ; elle descendait par sa mère du célèbre jurisconsulte Favre,

---

Chapuy dit Maubou, cy-devant noble, chevalier de Saint-Louis, à la peine de mort.

La Commission militaire ayant lu et mûrement examiné les réponses aux interrogations qui ont été faites au nommé Pierre Chapuy dit Maubou, déclare en son âme et conscience et à l'unanimité, que le susnommé a servi dans l'armée des rebelles de Lyon en sa qualité de ci-devant lieutenant-colonel d'artillerie, et qu'il est parti de Montbrison, lieu de sa naissance, avec la colonne des contre-révolutionnaires lyonnais qui tenait cette ville sous le joug de l'oppression et de la tyrannie qu'il s'enferma avec elle dans les murs de la ci-devant ville de Lyon où il employa ses talents militaires à la défense de cette ville rebelle en visitant les redoutes et en rendant compte au rebelle général Précy de la qualité de leur construction, qu'il sortit de cette malheureuse cité avec la colonne des traîtres fuyards, dans la nuit du huit au neuf du courant mois, à cheval armé de deux pistolets et de son épée et que conformément à la loi du dix-neuf mars dernier qui disait :

« Art. 6 : Les individus nobles ou ci-devant seigneurs, les agents « ou domestiques de toutes ces personnes, ceux qui ont eu des emplois « ou exercé des fonctions publics dans l'ancien gouvernement ou depuis « la Révolution, ceux qui auront provoqué des attroupements des « révoltés, les chefs, les instigateurs subiront la peine de mort. »

Après avoir été convaincue par la déclaration des juges et que le fait demeure constant et avéré. En conséquence et en application de ladite loi, la Commission militaire reconnaissant par les réponses dudit Chapuy, qu'il a pris part aux révoltes des contre-révolutionnaires lyonnais en se jettant dans leurs colonnes, s'enfermant dans leur ville, en employant ses talents militaires et sa qualité de lieutenant-colonel d'artillerie à combattre contre l'armée de la République, déclare que le nommé Pierre Chapuy dit Maubou cy-devant chevalier de Saint-Louis, est chef et principal instigateur des révoltes de Lyon, que son crime est constant et avéré et qu'en réparation duquel la Commission

Digitized by Google

président du Sénat de Chambéry à la fin du XVIe siècle. Mme de Maubou ne suivit pas immédiatement son mari et son beau-frère; on parut l'oublier pendant quelque temps. Elle eut la douleur et la consolation d'être réunie dans les prisons au second de ses beaux-frères, Pierre-Antoine Chappuis de Saint-Julien, qui n'avait pas combattu à Lyon, mais dont le nom était un titre de proscription; il avait quitté l'armée quand il en vit changer le drapeau. Il devait survivre à tant de désastres en s'échappant comme par miracle sous un déguisement grossier.

Ce ne fut que le 3 germinal de l'an II, 12 février 1794, au lever du jour, que Madame de Maubou comparut devant l'inexorable Commission; elle croyait encore avoir un lendemain, mais à peine eut-elle le temps d'épancher son cœur dans une lettre admirable, car le procès-verbal

---

militaire le condamne à la peine de mort, à la confiscation de ses biens, en conformité de la loi ci-dessus relatée.

Et sera le présent jugement envoyé sur le champ aux représentants du peuple et au général en chef de l'armée des Alpes, pour qu'il soit mis à exécution dans le jour.

Fait, clos et arrêté dans la salle du Palais de Justice, lieu des séances de la Commissaire militaire, le troisième jour du second mois de l'an deux de la République une, indivisible et démocratique. Signé à la minute : Béranger, capitaine; Faure, lieutenant; Julien, lieutenant; P. Pellegrin et Ant. Bavin, sergents.

Expédition collationnée.

MARCHAND, commis-greffier.

Nous, premier président de la Cour Royale de Lyon, certifions la signature du sieur Marchand apposée ci-dessus ès qualité par lui prise, en foi de quoi avons signé la présente et à icelle fait apposer le sceau de la Cour...

Lyon, le 28 janvier 1817.

BASTARD D'ESTANG.

Digitized by Google

d'exécution est du même jour, une heure après-midi. Ses derniers adieux à son « cher et malheureux enfant », ont probablement été écrits pendant l'appel à l'échafaud, car l'écriture irrégulière paraît être d'une main tremblante. La lettre était renfermée dans un petit portefeuille noir, en basane très souple, de 12 centimètres de long sur 8 de large. Le papier jauni par le temps est des plus vulgaires. Ce portefeuille contenait, en outre, une mèche de ses beaux cheveux blonds et son anneau nuptial.

Nous avons le bonheur de posséder encore cette lettre, véritable relique pour notre famille.

12 Février.

« J'ignore, mon fils, quel sera mon sort, je viens de comparaître devant le tribunal des hommes, après trois semaines de détention, je te l'ai caché, pour ne pas t'affliger, mais dans l'incertitude où je suis de mon existence à venir, je veux te donner mes derniers moments à toi, et à mon Dieu. Je me résigne à tout, mon fils, Dieu est le maître de ma destinée, je redoute davantage son tribunal, mais j'espère qu'il agréera ma résignation et ma soumission. Je n'ai qu'un regret si je perds la vie; c'est toi, mon fils, qui m'y attaches et qui me la fais regretter, j'avoue que j'ai de la peine à rompre ce dernier lien que je chéris si tendrement.

« Mon enfant, je te laisse sur une mer bien orageuse, conduis-toi avec prudence; que la religion, l'honneur, soient toujours la base de ta conduite. N'oublie jamais ton vertueux, digne et excellent père, la tendre mère qui t'aime autant qu'il est possible de chérir un enfant, qui devait faire le bonheur de notre vie; mais Dieu ne l'a pas pensé

Digitized by Google

ainsi, il est maître de nos destiné, je me plains, mais je ne murmure pas.

« J'appréhende, mon fils, de paraître devant Dieu que j'ai si mal servi toute ma vie, et qui m'avait comblé de bienfaits, mais j'espère en sa miséricorde, car le sacrifice de ma vie ne me rassurerait pas si je ne comptais sur son infinie bonté et sur sa clémence. Le sacrifice qui me coûte le plus, c'est de te quitter, mon ami, car celui de ma vie n'est plus rien ; elle est malheureuse depuis la mort de mon mari, de ton père. J'ai l'espoir d'aller le rejoindre bientôt, et un jour nous serons réunis tous les trois, si Dieu nous en fait la grâce. Je lui demande à genoux celle de mourir avec la résignation et le courage qu'il a eus sur la croix; c'est mon modèle, que je serais heureuse d'atteindre. Qu'il soit le tien toute ta vie, mon fils, et il le sera ; ton cœur m'est connu, il est vertueux ; cette idée fait ma consolation.

« Tu n'auras pas de fortune, mon ami, il faut que tu fasses ton sort. Tu es jeune, apprends un métier. J'ignore si tu pourras réclamer quelque chose de nos fortunes; songe que l'argent ne fait pas le bonheur, qu'il git dans notre façon de penser. Je t'envoie dans ma lettre mon anneau nuptial, où est gravé le nom de ton père et le mien ; ne t'en sépare jamais. Nos liens ont été heureux et doux, je pleure dix-sept ans de bonheur, que j'ai passés avec le plus brave, le plus honnête et le meilleur des maris; quelle âme honnête et douce !... Je t'envoie de mes cheveux, mon ami, ils te feront plaisir, ce sont ceux d'une mère tendre, qui veut vivre sans cesse dans la pensée, dans le souvenir de son fils.

« Regarde Motte comme ton père, c'est un digne et brave homme, il a eu soin de ton père, il a de l'expérience et il te donnera de bons conseils ; aie toujours de l'amitié

Digitized by Google

pour lui et de la reconnaissance des soins qu'il te donnera. Je te recommande Mure et Jean, la Brunos, Claudine, si tu es jamais dans le cas de leur rendre service; ils m'ont donné des preuves de leur attachement et de leur amitié, je les regarde comme de vrais amis et tu peux compter sur eux. Ils te diront bien des choses, ils te remettront le portrait de ton père, de ta tante du Boure et le mien, sur une tabatière de ton père, et d'autres petits effets. Ces deux petits monuments seront chers à ton cœur. Ton oncle du Boure (8) court les mêmes dangers que moi; depuis trois semaines nous sommes réunis, sa vie est comme la mienne et peut-être encore plus en péril. S'il ne périt pas, il te servira de père, il me l'a promis, m'assurant qu'il en aurait la tendresse. Suis ses conseils; c'est une âme honnête, qui ne peut que t'en donner de bons et sages. Mais je n'ose me flatter qu'il te soit conservé, cet espoir ferait ma tranquillité.

« Ne te laisse pas aller à une trop grande douleur, malheureux et cher enfant, supporte avec courage tes malheurs; ils sont au comble; la religion seule peut et doit te soutenir. Les grandes révolutions ont toujours occasionné de grands malheurs, c'est inévitable; il faut te soumettre et te résigner.

« Tu trouveras dans tes cousines du Rozier, de bonnes parentes, de bonnes amies, qui étaient bien attachées à moi. Tu parleras avec elles de ta malheureuse famille; elles entreront dans des détails que je ne puis entreprendre, elles ne peuvent que te donner de bons et salutaires conseils; je te recommande à leur amitié. S'il t'est jamais

(8) M. de Chappuis de Saint-Julien, arrêté à Bourg-Argental.

Digitized by Google

donné de les fréquenter, vois-les souvent, tu ne saurais mieux faire.

« Il y a cinq jours, mon ami, que je ne me suis pas déshabillée, que je suis couchée dans une église, sur la paille, et ce soir dans un grenier tout ouvert. Eh bien ! mon ami, je n'ai pas la moindre incommodité ; vois la bonté de Dieu, qui me donne des forces pour supporter ces misères. J'ai beaucoup de compagnons d'infortune, qui tous ont le même courage ; des vieillards, des infirmes, et personne ne se plaint, c'est admirable ! Adieu, mon ami, ne perds jamais de vue tes principes de religion, ne t'en écarte jamais.

« Reçois les embrassements de ta mère qui te donne sa bénédiction.

« Adieu, cher et malheureux enfant. Adieu, mon fils, je suis ta tendre mère (9). »

CHAMPCLOS-MAUBOU.

---

(9) Extrait des minutes de la Commission révolutionnaire déposées au greffe de la Cour royale de Lyon.

Ce jourd'hui trois germinal, an deuxième de la République française, une, indivisible et démocratique. Nous Jean-François Brechet, secrétaire-greffier de la Commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie par les représentants du peuple. En vertu du jugement de ladite Commission révolutionnaire en date de ce jour, et accompagné des citoyens Parenthon et Forest, officiers municipaux, nous sommes transportés sur la place de la Liberté à une heure d'après-midi, pour assister à l'exécution qui a été faite sur ladite place de la Liberté par l'exécuteur des mandements de justice, qui a sur le champ guillotiné Marie-Claire Champclos, femme Maubou, âgée de trente-six ans, rentière, native de Villefranche, département du Rhône, demeurant à Montbrison, département de la Loire, comme convaincue d'être contre-révolutionnaire.

Après laquelle exécution nous sommes retirés à l'heure d'une un

Digitized by Google

Madame de Maubou fut fidèle jusqu'à la fin au nom qu'elle portait ; elle répondit sur l'échafaud à une parole outrageante du bourreau par les paroles de son beau-frère : « Je meurs pour mon Dieu et pour mon roi. »

Je ne puis oublier de rapporter ici un phénomène psychologique inexplicable. Mon père, âgé de 14 ans, était au collège de Tournon. Sa mère lui avait annoncé, avant l'expédition Forézienne, qu'il serait pendant un certain temps sans recevoir de nouvelles de sa famille, mais qu'il ne fallait en avoir aucune inquiétude. Il ignorait donc la mort de son père et celle de son oncle. Le jour du martyre de sa mère, une tristesse mortelle s'empare de lui, ses larmes étaient intarissables. Son professeur de rhétorique, son ami, son confident, son directeur le retint dans sa chambre toute la journée, ne pouvant s'expliquer lui-même la cause de ce désespoir.

Au retour d'Égypte, Bonaparte demande M. de Chappuis ; on lui apprit sa mort. « C'est une perte, il y avait de

---

quart de relevée, après avoir rédigé le présent procès-verbal, fait et clos à Commune-Affranchie les jour et an que dessus et avec les citoyens Parenthon et Forest.

Signé à la minute : PARENTHON, FOREST et BRECHET, secrétaire.

Extrait collationné,
VINCENT, commis-greffier.

Nous, Premier Président à la Cour royale de Lyon, certifions la signature du sieur Vincent apposée ci-dessus et qualité, par lui prise, en foi de quoi avons signé les présentes et à icelles fait apposer le sceau de la Cour.

Lyon, le 20 janvier 1817.

BASTARD D'ESTANG.

Digitized by Google

l'avenir dans cet homme, je comptais sur lui. » Nous tenons cette parole de M. Vincent de Vaugelas, qui l'avait entendue de la bouche même de l'Empereur et l'a transmise à mon père.

Après de grands revers, mes parents, vers 1817, désirèrent obtenir une place aux pages du roi pour mon frère aîné ; mon grand-père ayant été page de Madame la Dauphine, en 1758, avant ses services dans l'armée. Le comte de Précy voulut appuyer cette demande ; il le fit en ces termes :

« Le comte de Précy certifie que deux de MM. de Maubou et une femme de ce nom, ont péri à la suite du siège de Lyon où ils avaient donné les plus grandes preuves de zèle et d'attachement au roi, et qu'il ne connaît aucune famille qui mérite plus les bontés de Sa Majesté. — Le comte de Précy. »

Les chevaliers de Saint-Louis des département du Rhône, de la Loire et de Saône-et-Loire, dont nous avons les suppliques, eurent la pensée de me placer, pour mon éducation, à l'école paternelle du Comité, quoique mon père ne fût pas dans l'Ordre ; mais en retour, mon grand père et mes deux grands oncles avaient mérité cet honneur. Le prince de Condé voulut être en tête des signataires, recommandant ainsi cette pétition :

« Je recommande avec un grand intérêt à Monsieur le Président et à Messieurs du Comité général de l'administration de l'Institution de Saint-Louis, la demande d'une place gratuite dans la maison de Senlis, pour Jules de Chappuis-Maubou. La noble conduite du père de cet enfant, celle de son aïeul et de ses parents morts victimes

Digitized by Google

de leur fidélité au Roi, la pénible position de sa mère et l'honorable suffrage du Comité central du département de la Loire paraissent former de puissants titres à cette grâce. — Chantilly, le 7 août 1817. — Signé Louis-Joseph de Bourbon.

Mais il fallait la sanction de Louis XVIII pour cette double faveur. Le roi répondit que certaines familles lui appartenaient par les traditions du sang, et qu'il devait s'attacher des maisons nouvelles ; par suite les deux demandes furent rejetées (9).

Je ne puis terminer cette notice sans donner un souvenir au serviteur fidèle Jean Bella, mentionné dans la lettre de ma grand'mère. Il m'a transmis ces renseignements précieux sur les derniers moments de nos parents. On l'appelait Saint-Jean dans la famille. Il était entré au service de mon grand-père à l'âge de 15 ans, et il est mort à Escolles à 75 ans. Il a été séparé de notre famille depuis le commencement d'octobre 1793, pour y rentrer définitivement en 1802. Saint-Jean était au château de la Salle pendant le siège de Lyon. Il avait été témoin des sollicitations pleines de dévouement d'un ancien régisseur que nous croyons avoir été Motte, celui que Madame de Maubou met en tête des personnes auxquelles son fils devra de la reconnaissance.

Au moment de l'arrestation de Madame de Maubou, elle devait à Saint-Jean ses gages d'une année. L'expédition

(9) Cette demande, datée de Montbrison, le 17 avril 1817, est signée par : Le marquis de Rostaing, président du comité central du département ; le chevalier de Chappuis-Maubou, vice-président ; le chevalier Alex Romeuf, trésorier, maréchal de camp ; le baron de Vaugirard, maréchal de camp ; le chevalier Despérichons et le chevalier Duguet.

Digitized by Google

lyonnaise ayant tout absorbé, ma grand'mère dit à Saint-Jean de prendre la calèche, les deux chevaux et les harnais neufs et vieux et de quitter la Salle sans perdre une heure. Saint-Jean refusa, c'était sa première désobéissance, mais il dut céder aux injonctions de ma grand'mère. Jean Bella s'établit à Montbrison, chaque semaine il conduisait des voyageurs à Lyon en couchant à Saint-Étienne. A son arrivée, son premier soin était de visiter nos chers prisonniers en leur apportant quelques douceurs. Il s'était procuré à prix d'argent des intelligences dans les prisons, et il connaissait le jour et l'heure des exécutions. Suivre ses maîtres jusqu'à la mort, nous disait-il, était son devoir le plus sacré. Mon grand-père fut foudroyé au moment de l'exécution, mais mon grand-oncle vivait encore après la décharge de la mitraille, il le prit sur ses épaules. Mais un brigand de la horde jacobine l'atteignant, il reçut un coup de baïonnette dans le flanc droit, dont j'ai vu la cicatrice. C'est Saint-Jean qui m'a donné la description de la plaine funèbre. Il était également au pied de l'échafaud de ma grand'mère, qui a pu lui remettre le portefeuille contenant la lettre. Enfin ayant appris le mariage de mon père, il arrive au château de la Combe en Mâconnais. Mon père était absent et il dit à ma mère : « Je suis Saint-Jean et je viens reprendre ma place. » Lorsque, en novembre 1819, nous sommes partis pour le collège de Brigue dans le Valais, ma mère et Saint-Jean nous ont accompagnés jusqu'à Genève ; en nous quittant, le bon vieillard voulut nous avoir les uns après les autres dans ses bras. Nous ne l'avons pas revu, il se mit au lit quelques jours après le retour, et lorsque le prêtre lui apporta le saint Viatique, il se fit asseoir dans son lit et les mains jointes, il dit ces belles paroles : « Mon Dieu, Maître des Maîtres, je vous

Digitized by Google

demande pardon de ne pas vous avoir été aussi fidèle qu'à mes bons maîtres de la terre. » Les serviteurs comme Jean Bella n'ont pas été rares pendant la révolution, aussi la statistique des victimes les mentionne-t-elle en nombre considérable.

Comte Jules DE MAUBOU.

Digitized by Google

Naples en 1792

(NOTES D'UN PRÊTRE LYONNAIS ÉMIGRÉ)

L'AUTEUR des notes qui vont suivre, l'abbé Duc, a pris soin d'établir sa généalogie en tête des pages trop courtes qu'il a écrites sur son séjour en Italie. Sa famille était originaire de Saint-Didier-sur-Chalaronne, où elle était possessionnée dès le XVe siècle. Les deux branches principales se ramifièrent à Thoissey et à Misérias. La branche de Misérias donna Benoît Duc, né en 1636, qui fut châtelain de Thoissey, et dont l'arrière-petite-fille épousa le général Lauriston. On sait que celui-ci fut nommé ambassadeur en Russie en 1811, ministre de la Maison du Roi (1820-24), maréchal de France (1823), ministre d'État (1824).

Joseph Duc naquit à Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain), le 20 février 1863. Il fut ordonné prêtre à Lyon en 1788,

Digitized by Google

nommé vicaire à Chambost-Longessaigne (Rhône), puis à Rillieu (Ain), d'où il s'exila (août 1792), en Italie. C'est à ce moment que commençe le récit de son émigration, récit présenté avec précision et simplicité. Ayant habité Naples pendant six ans, l'abbé Duc a pu résumer fidèlement en quelques pages les traits essentiels de la cité, rappeler son golfe, son climat, ses riches cultures, indiquer ses principaux monuments, dire les mœurs de ses habitants. Certes, il y a loin de cette sobre relation aux pages exquises d'un psychologue délicat, comme Bourget dans les *Sensations d'Italie*, à l'œuvre puissante d'un observateur comme Taine dans l'*Italie et la Vie italienne*. Mais le tableau en raccourci de l'abbé Duc, pour n'être pas chargé de couleurs et d'ornements, n'en présente pas moins une description exacte de la ville, dont un séjour de six ans lui avait donné une connaissance complète.

De retour en France, M. Duc fut nommé curé de Valsonne, dans les montagnes de Tarare, en 1809. Il y mourut en 1841 (1).

L. Duplain.

. . . . . .

Je suis parti de Lyon au mois d'aoust 1792, sans passeports, sans autres habits que ceux que j'avais sur le corps. J'ai pris la route de la Savoye. Arrivé à la Verpillière, la sentinelle nationale nous demanda nos passeports; l'officier de garde, qui ne savait pas lire, nous laissa passer au

(1) Le manuscrit laissé par l'abbé Duc appartient aujourd'hui à M. Joanny Deprele, de Valsonne.

Digitized by Google

moyen d'une lettre décachetée qu'un des voyageurs avait dans sa poche. Nous arrivâmes à Bourgoin et à la Tour-du-Pin, où je trouvai un camp de dix mille Français prêts à envahir la Savoye. Au Pont-de-Bonvoisin, je passai la frontière par le moyen d'un cordonnier municipal auquel j'étais recommandé et qui me quitta lorsqu'il m'eut mis sur les terres de Savoie : J'arrivai à Chambéry, capitale du duché de Savoie, et j'y demeurai trois semaines. Je quittai cette ville avec un passeport que j'obtins du gouverneur de Chambéry, et un certificat de M. Courbon, vicaire général du diocèse de Lyon, qui émigrait pareillement. Je séjournai trois semaines à Fribourg, que je quittai de compagnie avec deux confrères émigrants, MM. Couturier et Jacquet (2).

Nous avons passé ensuite par la ville de Berne, l'abbaye de Saint-Urbain, dans laquelle nous avons trouvé l'hospitalité pendant trois jours. Nous avons été ensuite nous fixer près de là, dans la petite ville de Sursée, de deux mille âmes, située dans le canton de Lucerne.

J'y ai demeuré avec ces deux amis depuis le mois d'octobre 1792 jusqu'au mois de mars 1793. J'y ai éprouvé tous les bienfaits d'une généreuse hospitalité, par l'entremise d'une vertueuse demoiselle de condition, de la famille de Vartensée ; je n'en dirai jamais assez pour exprimer

---

(2) Dans le tableau général des prêtres du diocèse de Lyon (1er vendémiaire 1802), conservé aux archives de l'Archevêché, nous trouvons la note suivante pour M. Couturier :

Couturier, J.-B., ex-curé de Coise, y exercant, âgé d'environ 60 ans, ayant beaucoup travaillé pendant la Révolution.

Ce même *Tableau* indique neuf prêtres portant le nom de Jacquet, et l'abbé Duc ne fournit aucune indication qui permette de reconnaître quel fut celui qu'il rencontra en Suisse.

Digitized by Google

toute ma reconnaissance de ses bienfaits : plusieurs bonnes âmes fournissaient avec abondance à tous mes besoins.

J'ai quitté Sursée pour aller en Italie, en passant par Lucerne, Altorf, le pont du Diable, le Saint-Gothard que j'ai traversé par un chemin couvert de neige. J'eus ensuite beaucoup à souffrir du sbire qui m'accompagna, de Pavie à Belgiojoso.

Je traversai le Pô pour aller à Saint-Jean de Castel, où je pris une chaise de poste pour me rendre à Plaisance, ce qui surprit le maître de poste, car, voyant ma tournure en guenille, il ne croyait pas ma bourse assez fournie pour cette dépense; je demeurai trois semaines logé à l'hospice de Bologne, avec grand nombre de prêtres français émigrés qui y étaient arrrivés avant moi. Je fis demander au Gouvernement la permission de me rendre à Naples, par la route de Rome, mais ne pouvant l'obtenir, je pris celle de Livourne par Florence. Je m'embarquai à Livourne et me rendis à l'isle d'Elbe. De Porto-Ferrajo j'allai passer huit jours à Porto-Longone, où le gouverneur nommé Odea m'invita à dîner et m'envoya au bâtiment deux bouteilles de bon vin blanc du pays. En quittant Porto-Longone, nous fûmes assaillis d'une tempête qui nous a jetés sur les côtes de Palerme, d'où nous sommes entrés, le 3 juin 1793, par le golfe, dans la belle ville de Naples.

Je me rendis à la maison de commerce à laquelle j'étais adressé par celle de Lyon, sous la raison de Burlat et fils, avec laquelle elle était associée. On m'y envoie pour en soigner les intérêts, parce qu'on espérait que ma qualité de prêtre émigré serait un titre pour que le Gouvernement me laissât tranquille. J'y ai séjourné six ans, pendant lesquels j'ai eu le temps d'en connaître la position, les mœurs et les

Digitized by Google

usages. Cette ville, une des premières de l'Europe, se prolonge en amphithéâtre sur le bord de la mer, au centre d'un golfe magnifique, dans un beau climat, sous un ciel toujours serein, dominant une étendue de mer immense et des environs délicieux et autrefois si célèbres. La population est de 400,000 âmes. Les maisons de quatre à cinq étages, construites avec une terre qui se coupe facilement et à laquelle le temps donne la consistance de la pierre, sont couronnées de terrasses ou astrico, où l'on cultive des fleurs et où l'on prend le frais dans les plus belles nuits d'été.

Naples abonde en beaux édifices. Les plus belles églises sont Saint-Chiaro, où est le tombeau des rois, la cathédrale ou des Carmes, où est la relique de saint Janvier, Spirito-Santo, Li Jerosolimini, l'Annuntiada. A Capo di Chino est l'hospice général appelé il Servaglio. A Capo di Monte et à Caserte, ainsi qu'à Portici, sont des châteaux royaux. La grande route de la Calabre passe au milieu de ce dernier. Les murs de celui de Caserte sont si épais, que la reine a son cabinet de onze pieds de long dans une embrasure de fenêtre. La ville est gardée par quatre forts, dont celui de Saint-Elme, seul, mérite l'attention. Les rues sont pavées de la lave du Vésuve ; celle de Tolède est remarquable par sa largeur, l'affluence du monde et la beauté de ses édifices. A l'extrémité de la ville, sur le bord de la mer, du côté de Pausilippe, on trouve une jolie promenade publique, composée d'une triple allée de charmilles, au milieu de laquelle on voit le groupe de Dircé. La richesse du sol et la chaleur du climat influent sur les mœurs des habitants. Les campagnes produisent en même temps plusieurs récoltes : les champs sont couverts d'oliviers et de figuiers qui sont entrelacés de vignes. Ces vignes dérobent la terre aux rayons

Digitized by Google

trop ardents du soleil. Les jardins sont pleins d'orangers et de citronniers. La Pouille, la terre de Labour, la Sicile, sont des greniers à bled pour l'Europe. Les vins de Calabre et du Phare de Messine et le Lacryma-Christi, qui se recueille sur les coteaux du Vésuve, sont estimés. Les soies, les laines, les pâtes de réglisse, le lin, le chanvre, sont des objets de grand commerce : peu de pays plus riche en toutes sortes de productions.

Aussi la vie animale y est à bon prix, le peuple a peu de besoins, ce qui le rend paresseux. Il est encore grossier, criard, poltron, voleur et superstitieux. Au coin des rues, on rencontre des prêtres perchés sur une chaise, accompagnés d'un homme qui porte un grand crucifix et prêchant à qui veut les entendre. On voit souvent sur la même place un joueur de marionnettes faire des farces, un charlatan vendre son baume et un fou débiter *Orlando furioso.*

Le lazzarone achète des macaroni pour un sol (on les vend tout cuits au coin des rues) et il les mange avec les doigts; ensuite il va dormir presque nu sur le pavé. Les femmes portent une mante de taffetas noir qui les couvre toutes entières et facilite les rendez-vous. Les chaleurs du pays sont grandes; on fait généralement la méridienne après dîner. Les boutiques ne s'ouvrent qu'à cinq heures du soir et c'est un proverbe reçu que pendant ce temps on ne trouve dans les rues que des chiens ou des Français.

Les rafraîchissements abondent. A tous les pas, des aquaioli, marchands d'eau, en donnent pour trois calli, le verre à la glace. Cette denrée est pour le peuple un objet de première nécessité. Il y a la Dogana della Neve, et on serait exposé à une révolte si elle n'était pas fournie de glace.

L'hyvers est doux; on ne se chauffe qu'à des braséros, on voit peu de cheminées. La pluie pendant un certain temps

Digitized by Google

de l'année tombe par torrents. Les nuits sont belles et en janvier on fait des promenades de nuit fort agréables, sur le bord de la mer.

Les voitures sont communes; le plus simple boutiquier a la sienne pour se promener les jours de fête. Tous les vendredis de mars on étale au pont de la Madeleine les plus belles voitures attelées de huit chevaux guidés par un seul cocher. Aux fêtes de Noël, les rues sont encombrées de provisions artistement arrangées : ce sont des jours de mangeaille où l'on engagerait son matelas plutôt que de ne pas faire un festin.

Le clergé fourmille. La plupart des prêtres n'ont souvent que leur messe pour subsister : on en trouve au coin des places tout en guenilles et crottés jusqu'aux épaules, qui attendent qu'on vienne les louer, pour escorter un convoi au cimetière, ou aller donner une messe à quelque seigneur.

Le 12 juin 1794, à dix heures du soir, une éruption du Vésuve s'annonça par un tremblement de terre qui se renouvela le 15 à la même heure. L'explosion se manifesta par cinq ouvertures dans la montagne. Elles vomirent des torrents de lave avec un bruit épouvantable. La lave forma une rivière de feu de 16 pieds de hauteur sur 60 de largeur : elle alla se jeter à la mer en ravageant dans son chemin tout ce qu'elle rencontrait; le village de la Torre del Greco de 18.000 âmes fut à moitié englouti. Toute la semaine l'atmosphère resta obscurcie par les cendres vomies avec la lave.

Je suis sorti de Naples en 1799 avec l'armée française qui abandonnait le pays sous le commandement du général Macdonald, après trois mois d'envahissement pour aller au secours de la Haute-Italie conquise par le général russe Sou-

Digitized by Google

varow. Nous revinmes par Caserte, Capoue, Itri, Terracine aux Marais Poutins, où j'eus une alerte. J'étais chargé de la conduite du fourgon où était le trésor de l'armée, et escorté de cinq dragons. Je m'arrêtai au milieu des marais dans une auberge abandonnée pour y faire reposer mon convoi, mais nous n'eûmes pas débridé que des brigands à cheval nous vinrent attaquer.

Mes dragons les arrêtèrent pendant que nous rebridâmes pour continuer notre chemin. Des renforts qui arrivèrent à temps nous en délivrèrent et j'en fus quitte pour la peur.

Passant par Albano nous vînmes à Rome, autrefois capitale de l'univers, aujourd'hui capitale du monde chrétien. Cette ville a encore 150.000 âmes. La plus belle de ses portes est celle del Populo, en face de trois grandes rues, dont celle du milieu est la célèbre via Flaminia qui servait anciennement au passage des triomphateurs et qui conduit en Toscane. C'est aujourd'hui la rue du cours la plus fréquentée des Romains. Le Colisée n'est plus que ruines. Ce qui fait le plus bel ornement de l'église Saint-Pierre, c'est l'énorme coupole déjà assez belle par elle-même pour faire la merveille de l'univers. On l'a élevée sur quatre colonnes au-dessus de cette église, et elle est assez vaste pour que seize hommes puissent s'asseoir en cercle dans la boule qui supporte la croix dont elle est couronnée.

Après avoir séjourné quinze jours à Rome, à une époque où il n'y avait d'autre souverain que l'armée française et où régnait une telle disette qu'il fallait faire queue douze heures de suite à la porte des boulangers, pour attendre quelques onces de pain, j'ai pris la route de Toscane. De Florence je suis allé à Livourne, où je me suis embarqué pour l'île de Caprara qui a cinq lieues de tour, avec un seul village de 2.000 âmes : elle est éloignée de demi-heure de la Corse.

Digitized by Google

Les habitants sont tous corsaires ou pêcheurs. Le pays ne produit rien. Quelques jardins en amphithéâtre dans le village sont faits avec une terre amenée de l'île de Corse au moyen de bateaux. Je suis rentré en France par Nice où une peste qui avait enlevé jusqu'à 200 personnes par jour touchait à sa fin. Je trouvai un mort ou un mourant dans trois auberges où je me présentai pour la nuit ce qui m'engagea à aller me coucher dans une fenière et à me sauver le lendemain à pied avec ma valise sur le dos jusqu'à Grasse. Au sortir de cette ville j'atteignis une vivandière de l'armée d'Italie, montée sur un cheval de réquisition, avec son enfant dans les bras : je la priai de me laisser placer ma valise derrière elle sur le cheval. Elle y consentit à condition qu'elle descendrait de sa monture et que moi-même à cheval je porterais son enfant. Ce fut pour moi un embarras qui ne se trouva pas mince. J'arrivai ainsi à Draguignan où je pris la voiture jusqu'à Aix. De là, je vins à Lyon à pied. C'était en mars 1800. Je me rendis ensuite à Paris où je suis resté chez le banquier Récamier jusqu'à la fin de 1805, époque à laquelle je fus rappelé au diocèse de Lyon par le cardinal Fesch, oncle de Bonaparte. Je fus nommé codesservant à la succursale de Saint-Véran avec M. Proton, (canton du Bois-d'Oingt) et trois ans après desservant de Valsonne dont je pris possession le 1er février 1809.

Digitized by Google

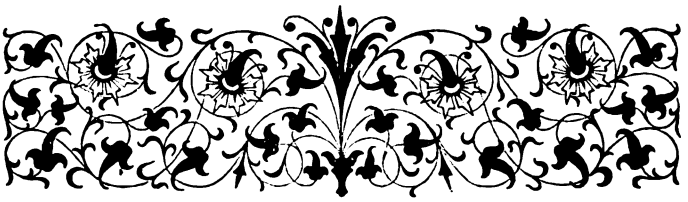

JÉRONYME HENRY

ORFÈVRE ET MÉDAILLEUR A LYON

(1503-1538)

ALFRED Armand, l'auteur d'une étude très intéressante des médailleurs italiens (1), a élargi, plus peut-être qu'il ne convenait de le faire, le cadre de son travail. Il a cru voir, dans la façon (dessin, modelé et fonte) de plusieurs médailles françaises, des présomptions en faveur de leur exécution par des mains italiennes; il les a attribuées, toutefois « avec de grandes réserves », à l'art italien.

C'est ainsi que, malgré la preuve incontestable fournie par nous de l'origine bressane de Jean Marende (2), il a

(1) *Les Médailleurs italiens des* XVe *et* XVIe *siècles*, 2e édition, 1883 et 1887.

(2) N. Rondot, *Jean Marende et la médaille de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche*, 1883.

Digitized by Google

Digitized by Google

Hélène Dujardin

JÉRONYME HENRY (1503-1538)

Digitized by Google

Digitized by Google

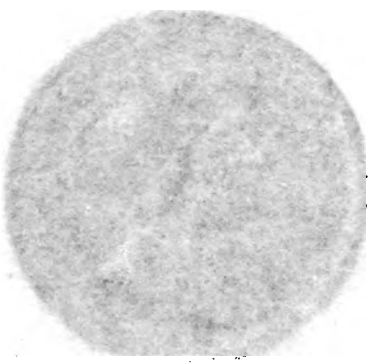

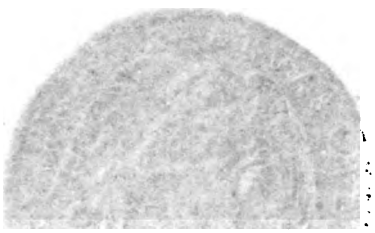

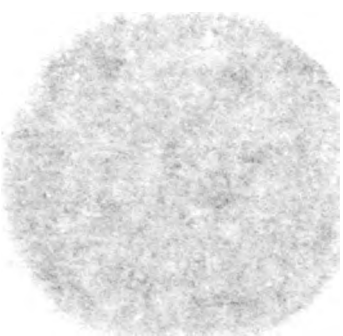

Digitized by Google

mis au nombre des Italiens ce maître qui s'était formé à Lyon, qui a été orfèvre à Bourg-en-Bresse, sa ville natale, et qui a modelé et coulé en 1502, dans cette ville, la belle et rare médaille à l'effigie de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche.

A. Armand a regardé de plus comme des ouvrages italiens quatre médailles, datées de 1518, dont l'origine lyonnaise ne nous avait jamais paru pouvoir être mise en doute (3). De Longpérier et Benjamin Fillon, dont nous avions pris l'avis, nous avaient fortifié dans notre opinion.

Le jugement que nous avions porté autrefois sur ces médailles est aujourd'hui confirmé. Ces médailles modelées et coulées, toutes les quatre de la même main, faites dans la même année, ont été exécutées à Lyon. Elles ont été faites par un orfèvre de cette ville, par Jéronyme Henry.

Jéronyme ou Jérôme Henry, maître orfèvre à Lyon, était fils de Pierre Henry, dorier. Il avait une sœur qui épousa Jacques Charpin dit l'Allemand, « dorier allemant », qui paraît avoir eu quelque habileté dans son métier.

Jéronyme Henry signait *JHenry* avec un paraphe et avec un trèfle au-dessus de son nom.

Il fut député des orfèvres en 1504, en 1511, en 1512, en 1516, en 1517, en 1528 et en 1538.

Il a fait des ouvrages d'orfèvrerie pour la ville de Lyon.

(3) *Les Médailleurs italiens*, t. II, p. 137, 143 et 144.

Digitized by Google

Nous allons faire mention de quelques-unes de ces pièces, pour donner une idée de la nature des travaux de ce maître.

1523. — Quand l'amiral Bonnivet passa à Lyon pour la seconde fois en 1523, le Consulat lui fit présent de « une belle grant esguyère et ung plat argent, le tout à personnages et anticailles (4) dorez » et émaillés. Ce présent, du poids de 28 marcs et 1 once 3/4 (6,906 gr. 62), fut payé 575 livres 17 sous 2 deniers tournois. Ces pièces avaient été faites par Henry. Celui-ci les avait « semées d'anticques » (d'imitations de monnaies antiques) de sa façon (5).

1531. — « Partyes de veysselle deus aux personnes cy après escriptz, de laquelle veysselle a esté fait don et présent par messieurs les conseillers de ceste ville de Lion pour la communaulté de ladicte ville à monseigneur de Saint-André, chevalier de l'ordre, à présent séneschal d'icelle ville...

« A Jhéronyme Henry aussi orphèvre cent vingt-neuf livres dix sept solz dix deniers tournois, assavoir lxxv livres, x sols d'un costé pour une couppe d'argent dorée pesans trois marcs sept onces dix neuf deniers et demy, qu'est à raison de xix livres le marc, et liiij livres d'autre part pour deux esguières d'argent pesans trois marcs cinq onces, à raison de xl livres le marc, montant lesdictes deux parties ladicte somme de cxxix livres xvij sols vj deniers ». (6).

---

(4) On appelait alors *anticailles* des reproductions de monnaies antiques. Des graveurs et des orfèvres de Lyon ont été réputés pour ce travail; on cite Jacques Gauvain dit le Picard et Cogonnier.

(5) Archives de Lyon, BB. 41, f° 56 recto et verso, et CC.

(6) Archives de Lyon, CC. 819. Mandement du 6 novembre 1531; le reçu signé *JHenry* est en marge.

Digitized by Google

1532. — « ... Trois cent soixante-trois livres ung sol trois deniers tournoiz pour paiement de deux fasclons d'argent pesans vingt-ung marc sept onces dix huit deniers... au feur de quatorze livres le marc... montans trois cens sept livres unze solz trois deniers tournoiz... et pour les dorer et brunyr cinq livres deux solz tournoiz, et pour deux sallières argent dorées couvertes faictes à l'enticque et fort bien ouvrées, marché fait à cinquante livres tournois les deux qu'il nous a vendu et livré... dont nous avons fait don et présent de par ladicte ville à monsieur Pomponio de Trévolse, nouveau gouverneur de ceste ville au lieu de feu monseigneur le maréchal de Trévolse son oncle pour son nouveau advènement à ladicte gouvernance... » (7).

1535-1536. — « Les conseillers de la ville et communaulté de Lion à Me Jaques Collaud... nous vous mandons que vous baillez et délivrez à Jhérosme Henris orfèvre de Lion la somme de six cens cinquante huit livres quatorze solz huit deniers tournois assavoir vjc une livre à quoy montent trente sept marcz quatre onces douze deniers argent fin employé en une gallée pour servir à table que le Consulat a fait faire et dont a esté fait don et présent de par ladicte ville à Monsr Du Bourg, chancellier de France, ainsi que fait a esté à ses prédécesseurs, à son premier advènement audit estat de chancellier, affin qu'il ait les affaires de ladicte ville et communaulté pour recommandez, qui est à raison de seize livres le marc la façon comprinse — comprins aussi l'or de la doreure... (8) ». Henry donna quit-

(7) Archives de Lyon, CC. 829. Mandement du 27 février et quittance du 14 mars 1532 (1533).

(8) Archives de Lyon, CC. 893 ; mandement du 20 mars 1535 (1536)

Digitized by Google

tance le 24 mars 1535 (1536), mais il protesta contre ce règlement, disant : « Quand il feit le marché audit pris de xvj livres le marc il n'entendoit que la façon y fust comprinse. » Le Consulat, « ouy le rapport de Mychel Guilhem, maistre de la monnoye, et d'aucuns orfèvres », donna à Henry 10 sous par marc de plus, « actendu le temps que ly avoit employé que la façon qui estoit grande »; cet *oultre plus* monta à 17 livres 10 sous tournois (9).

Ces mandements suffisent pour faire juger du caractère et de l'importance des ouvrages qui furent commandés à Jéronyme Henry. Ce qui a le plus d'intérêt pour nous, ce sont les pièces qui se rapportent aux médailles que ce maître fit sur l'ordre des échevins.

Voici deux mandements, datés de 1518, dans lesquels la nature du travail dont Henry fut chargé est indiquée nettement :

« Les conseillers de la ville et communaulté de Lion à honorable Philbert de Villars salut... Payez et dellivrez à Jhéronyme Henry orphèvre la somme de trente-trois livres huit solz trois deniers tournoys pour une médaille d'or poysant quatorze escus soleil pour icelle donner par nostre ordonnance à mons^r^ Poinctet conterolleur des chevaucheulx du Roy nostre sire pour le gratiffier des plaisirs et services qu'il a faictz à la ville pour avoir faict tenir plusieurs lettres et paquetz que ladicte ville a envoyez en court, tant aux ambassadeurs que la ville a envoyé par cy devant en court, comprins deux escuz et demy

(9) Archives de Lyon, BB. 54 et CC. 893; mandement du 4 avril 1535 avant Pâques (1536) et quittance du 16 avril 1535 (1536).

Digitized by Google

pour la façon de ladicte médaille » (mandement du 6 juillet 1518) (10).

« ... Ordonnance du Consulat, faicte le 22 octobre dernier passé (1518)... donner et faire présent à monsieur Me Pierre Garbot secrétaire du Roy... d'une médaille ou pièce d'or jusques à la valleur de trente escuz ou environ en considéracion des poynes et vacations qu'il a prinses pour ladicte ville (11)... fait faire par Jhéronyme Henry orfèvre dudit lieu, une médalle d'or du poix de vingt huit escuz d'or coronne, laquelle a esté de par ladicte ville présentée et donnée audit maistre Pierre Garbot... en laquelle médalle et pièce d'or estoient les armes dudit Me Garbot, vallant et montant tant pour l'or que pour trois escus d'or au soleil pour la façon, la somme de soixante livres douze solz tournois » (12).

On voit que Jéronyme Henry a fait à Lyon des médailles ; d'autres articles confirmeraient le fait s'il en était besoin.

Avant de nous arrêter aux médailles du médailleur lyonnais de 1518, nous ferons connaître les derniers faits que nous connaissons sur Jéronyme Henry.

Il remplaça Édouard Grand, voyer de la ville, dans la

---

(10) Archives de Lyon. CC. 659. La quittance d'Henry est autographe : « Je Jéronime Henry orfèvre citoien de Lion... quittance de « seszes escus et demy au soleil... » (7 juillet 1518.)

(11) Exemption de paiement d'une somme de 3,000 livres demandée par le roi.

(12) Archives de Lyon, CC. 665. La quittance, signée Henry, est autographe et datée du 4 décembre 1518. « Je Jéronyme Henry, certifie... » avoir reçu vingt-huit « escuz d'or coronne et trois escuz au soleil pour la fasson qu'il (le receveur de la ville), m'a payée... »

Digitized by Google

direction et la surveillance des travaux de construction des fortifications de Lyon pendant dix-huit mois : en premier lieu, depuis le 1er octobre 1523 jusqu'au 1er mai 1524 (13); ensuite depuis le 13 avril 1525 jusqu'au 15 mai 1526 :

13 avril 1524 (1525). « A esté tauxé à Jhérosme Henrys de la somme de quatre vingtz livres tournoiz pour avoir vacqué despuys le moys de janvier 1523 (1524) jusques après Pasques et pendant le temps de sept moys que le se Édouard Grant a esté mallade que despuys jusques à présent à la conduyte des murailles et clousture de Sainct Sébastien du pont du Rosne des portes et pavez de la dicte ville et a esté pryé soy contenter d'icelle somme, ce qu'il a faict en faut de ladicte ville » (14).

« ... A Jhéronyme Henry citoyen de Lyon... la somme de soixante livres tournois... pour avoir vacqué à la conduicte des ouvraiges des rempars et fortiffications de ceste ville de Lyon (15), depuis le xiije d'avril 1524 avant Pasques jusques environ le xve de mars derrier passé... » (16).

Jéronyme Henry avait pour marque une feuille de trèfle et dessinait ce trèfle au-dessus de son nom en signant ; cette marque accompagne toujours sa signature.

Henry demeurait à Lyon, du côté de l'Empire (17). La maison qu'il habitait en 1515 était située dans le quartier ci-après désigné : « Depuis la maison de l'ange tirant par

(13) Archives de Lyon, BB. 41, fo 249 verso.

(14) Archives de Lyon, BB. 41, fo 248 verso.

(15) « Rempars au-dessus de Pierre Scize et de Sainct Just. »

(16) Archives de Lyon, CC. 741, mandement du 26 juin 1526 et quittance du 27 juillet 1526.

(17) Archives de Lyon, CC. 112, 115, 136, 240, 244, 254, 260, 263 et 270.

Digitized by Google

devant Saint Nizier, comprenant les maisons de la panneterie et ronde jusques à Nostre Dame de rue Neufve » (18). Il occupait, en 1538, une maison « aulte moyenne et basse » qu'il avait « bastie à neuf... assize en la Ruecte des Villars, devers Saint Nizier » (19).

Quatre médailles, datées de 1518, sont à l'effigie (trois d'entre elles certainement) de personnages lyonnais. Ces médaille ont le même module, ont été faites de la même façon et coulées avec le même bronze.

Elles ont été faites à Lyon.

En 1518, un seul homme faisait des médailles, c'était Jéronyme Henry, cet orfèvre dont nous venons de dire quelques-uns des travaux.

Un autre orfèvre, graveur et médailleur, Jacques Gauvain dit le Picard, a travaillé à Lyon dans le même temps, mais il n'était pas dans cette ville en 1518. Il nous paraît certain que le médailleur lyonnais de 1518 est Jéronyme Henry (20).

Voici la description des quatre médailles que nous connaissons de lui. Elles sont rares.

Avers. · D · IOHANNES · DE · TALARV ·

Buste tourné à droite de Jean de Talaru, la tête coiffée d'un bonnet carré.

Au dessous : *1518*.

---

(18) Archives de Lyon, CC. 129.

(19) Archives de Lyon, CC. 25, f° 283 verso.

(20) L'abbé Sudan, qui a laissé des notes si nombreuses, lesquelles auraient tant de prix si cet érudit avait fait mention des sources où il les avait puisées, a dit dans un de ses recueils manuscrits : « Jérôme Henry, orfèvre, a fait de 1518 à 1521 des médailles, dont quelques-unes ont été conservées. »

Digitized by Google

Jean de Talaru, fils de Gaspard de Talaru, fut reçu chanoine de l'Église de Lyon en 1509.

Revers. · ACCELERA · VT · ERVAS · ME ·

Un ange agenouillé, tenant un écu aux armes des de Talaru.

Au-dessous : *1518*.

Musée du Louvre : de bronze, 49 mill. ; musée de Lyon : de bronze doré, 48 mill. 5 ; cabinet de Berlin : de bronze clair, 48 mill. 8 ; collection de M. Récamier, à Paris : de bronze, 48 mill. 9 ; collection de M. G. de Clausade, à Toulouse : de bronze, 49 mill. 5 (bel exemplaire).

(G. Combrouse, *Monuments de la maison de France*, MDCCCLVI, pl. XX.)

Avers. · D · JACOBVS · DE · VITRI ·

Buste tourné à gauche de Jacques de Vitry, la tête coiffée du bonnet carré.

Au dessous : *1518*.

Jacques de Larrière de Vitry était chanoine de l'église de Lyon.

Revers. · NON · CONFVNDAS · ME · AB · EXPECTACIONE · MEA ·

Un ange emportant au ciel un écu aux armes des de Vitry.

Cabinet de France : de bronze, 48 mill. 4 ; cabinet de Berlin : de bronze rougeâtre, 48 mill. 7 ; collection de M. Gustave Dreyfus, à Paris : de bronze, 48 mill. 5.

(*Trésor de numismatique*, médailles françaises, 1re partie, p. 32, pl. XLIII, n° 1. *Museum mazzuchellianum*, *Venetiis*, MDCCLXI, t. I, p. 36, pl. VI, ne 2.)

Avers. ANTHONIVS · DE · TOLEDO · MEDICINE · DOCTOR.

Digitized by Google

Buste tourné à droite d'Antoine de Tolède, la tête coiffée du bonnet carré.

Au-dessous : *1518*.

Petit rebord.

Revers. NON · TOLEDI · TABVLA · EST · ISTA · SED EST · SPECVLVM.

Une femme nue, tournée à droite, regardant de face, assise sur un bât garni de ses étriers, tient sur la main gauche un vase de fleurs et dans la main droite des plantes ; elle porte sur la tête un vase rempli de fruits.

Petit rebord.

Ancienne collection de Benjamin Fillon (20) : de bronze rougeâtre, 48 mill. 3.

Antoine Gonsalvo de Tolède, dit de Condeserve ou Condeserve, a été médecin à Lyon. Il avait épousé Grâce Pomard et fut l'ami d'Étienne Dolet (..1503-1518) (21).

Avers. · PETRVS · GIRARDI · CIVIS · RVTHENENSIS ·

---

(20) Benjamin Fillon a possédé cette médaille, dont on ne connaît pas d'autre exemplaire, et les médailles de Jean de Talaru et de Jacques de Vitry, toutes les trois en exemplaires de bronze rougeâtre avec une belle patine brune. Cet érudit si expérimenté en fait de numismatique et à l'esprit si pénétrant, nous écrivait le 27 avril 1880 : « J'ai toujours considéré les médailles en question comme lyonnaises. Je n'ai pas de preuve écrite à apporter à l'appui de cette opinion. Le style général de ces pièces est le seul argument que je puisse invoquer. Il est peu probable, d'après les personnages représentés, qu'il existe à ce sujet un document positif, mais je suis certain que vous saurez trouver à Lyon, vers 1518, un homme tout indiqué pour avoir fait ces médailles. »

(21) Archives de Lyon, CC. 20 et 114. — Antoine Gonsalvo est inscrit sur les rôles des tailles de 1503 sous le nom de « monsieur l'élu Condeserve médecin. »

Digitized by Google

Buste tourné à droite de Pierre Girard, la tête coiffée du mortier.

Au-dessous : *1518*.

Revers. · FEROCITATIS · VICTRIX · PRVDENCIA.

La Prudence assise soutient un écusson aux armes de Girard (un griffon tenant une hache) ; l'écusson est à gauche.

Dans le champ, en haut : G B.

A l'exergue · OTHEA ·

Cabinet de France : d'argent, 47 mill. 3 ; ancienne collection de M. J.-C. Robinson, à Londres : de bronze, 57 mill. 3 (22).

(*Trésor de numismatique*, médailles françaises, 1re partie, p. 33, pl. XLIII, n° 4.)

Les mots des légendes sont séparés par des clous.

Nous ne devons pas passer sous silence les assertions de Alfred Armand touchant trois des personnages à l'effigie desquels sont ces médailles. D'après l'auteur des *Médailleurs italiens*, ces médailles représenteraient trois cardinaux français, l'un du treizième et les autres du quatorzième siècle (23), savoir :

Jacques de Vitry, fait cardinal en 1228, † 1224 ;

Jean de Talaru, archevêque de Lyon en 1375, cardinal en 1389, † 1393 ;

Pierre Girard, de Rodez, évêque de Lodève en 1382, évêque du Puy en 1384, cardinal en 1390, † 1425.

Il y a là une coïncidence singulière, mais il est plus

(22) L'exemplaire de l'ancienne collection de M. J.-C. Robinson est sans revers ; la médaille est entourée d'une double moulure.

(23) *Les Médailleurs italiens*, 2e édition, t. III, p. 152 et 156.

Digitized by Google

naturel de penser que Jéronyme Henry a fait la médaille de deux chanoines de Lyon et d'un bourgeois de Rodez (*civis Ruthenensis*). Rien dans le costume, rien dans les inscriptions ne donne lieu de penser que le médailleur a représenté des cardinaux du treizième et du quatorzième siècle. Nous maintenons notre attribution.

Ces médailles sont intéressantes, non pas tant à raison de leur exécution à Lyon, mais par leur caractère. Elles dénotent chez leur auteur l'effet de l'influence flamande. Elles ont quelque rapport, mais avec une infériorité évidente dans le style et le modelé, avec cette médaille à l'effigie de Thomas Bohier, général des finances de Normandie, datée de 1503, que M. Aloïs Heiss a attribuée à Jean de Candida. Celui-ci, vraisemblablement d'origine italienne, a servi le roi de France comme conseiller et comme ambassadeur, et a fait de longs séjours dans les Flandres, en Bourgogne et en Italie. Il a peut-être résidé à Lyon vers 1494 (24). Jean de Candida, dont les premiers ouvrages sont dans le style italien, adopta, à la suite de son séjour en Flandre et en Bourgogne, la manière des médailleurs flamands (25).

Henry a pu prendre là des modèles, mais la fermeté, la

---

(24) Aloïs Heiss, *Jean de Candida, médailleur et diplomate sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII.* (*Revue numismatique*, 3e série, t. VIII, 1890, p. 453 à 479.)

(25) M. Aloïs Heiss a observé, dans plusieurs ouvrages de Candida, ce qu'il appelle le style italien-bourguignon et le style bourguignon pur. Ce style bourguignon est insaisissable, et l'étude des monuments de Dijon ne nous a permis d'y trouver autre chose que le style flamand auquel l'influence de l'art français a donné un peu plus d'élévation.

Digitized by Google

correction, la finesse, l'expression concentrée, la vivacité de la ressemblance, ce sont des qualités qu'il a été impuissant à s'approprier. Il a montré qu'il a eu l'enseignement des Flamands. Jacques Gauvain, qui vivait dans le même temps et qui a produit après lui, a laissé des ouvrages qui ont pour l'exécution des traits de ressemblance (26).

La date de 1517 est inscrite sur une médaille à l'effigie d'un Panciatici. Cette médaille, faite à l'occasion de la construction d'une chapelle de l'église des Jacobins, a été trouvée dans les fondements de cette chapelle.

Avers. Quarte-feuille.
BARTOLOMEVS · PANCIATIC'. CIVIS. FLORET.
Buste de Bartolommeo Panciatici tourné à droite.
Grènetis.
Revers. Quarte-feuille. HANC · CAPPELLĀ · FVNDAVIT · AÑO · DÑI · M · D · XVII.
Écusson aux armes des Panciatici.
Dans le champ, en haut : L · X·
Les mots sont séparés par des clous.
Musée de Lyon : de bronze, 46 mill. 5.

Cette médaille diffère tout à fait des précédentes, et nous n'en parlons que pour écarter toute idée que, malgré la date, elle ait pu être modelée par Henry. Elle aura été faite par un orfèvre italien peut-être, qui s'est fort appliqué à ce travail, mais qui n'a imprimé à son ouvrage aucun carac-

(26) Il est resté cinq médailles de Gauvain, entre autres la grande médaille que la ville de Lyon offrit au dauphin en 1534, lors de son entrée. (N. Rondot, *Jacques Gauvain, orfèvre, graveur et médailleur à Lyon au XVIe siècle*, 1887.)

Digitized by Google

tère artistique. La légende en caractères augustaux, entourée d'un grènetis en relief, attire le plus l'attention.

Nous devons signaler une médaille dont une des faces porte un trèfle comme marque ou signature.

Avers. YHS · XPC · SALVA TOR · MVNDI.

Buste du Christ, la tête nimbée et tournée à gauche. La barbe est en pointe, les cheveux sont longs et tombent sur les épaules.

Sous l'épaule du Christ, trois feuilles en forme de fougère ou coquilles et partie d'une quatrième, en creux.

Revers. · PAVLVS · APOSTOLVS VAS · ELECTIONIS.

Buste de saint Paul tourné à droite (27).

Sous le buste de Saint-Paul, une feuille de trèfle en relief.

Collection de de Longpérier, à Paris : de bronze jaune avec patine brune. Le flan de cet exemplaire est irrégulier ; le diamètre est, suivant les endroits, de 79, de 82, de 83 millimètres, de 83 mill. dans le sens horizontal. La pièce pèse 208 grammes. Collection de M. Édouard Aynard, à Lyon : de bronze rouge, 81 mill. 3, du poids de 214 gr. 30.

Les caractères des légendes tiennent encore du gothique français et sont plus anciens que ceux de la médaille de Louis XII et d'Anne de Bretagne de 1500 ; cependant, quelques-unes des lettres étant plus modernes, il est évident que ces caractères sont la reproduction de légendes tracées

(27) La face à l'effigie de saint Paul, avec le trèfle, forme l'avers d'une autre médaille au revers, de laquelle on lit, dans le champ, l'inscription suivante, entourée d'une couronne de lauriers : BENEDICTE | IN EXCELSIS DEO | DOMINO DE FONTI | BVS ISRAEL IBI BENI | AMIN ADOLESCENTV | LVS IN MENSIS | EXCESSV.

Digitized by Google

à une date antérieure (vers la fin du quinzième siècle), et que la pièce a été faite dans les dix premières années du seizième siècle.

On trouve quelquefois cette médaille ayant à l'avers l'effigie du Christ et un revers autre que le précédent.

Une inscription en quinze lignes est dans le champ, entourée d'une couronne de laurier :

PRESENTES | FIGVRE · AD SIMILI | TVDINEM · DOMINI · IHE | SV · SALVATORIS · NOSTRI | ET · APOSTOLI · PAVLI · IN · AMI | RALDO · IMPRESSE · PER · MAG | NI · THEVCRI · PREDECESSORES · AN | TIA · SINGVLARITER · OBSERVA | TE · MISSE · SVNT · AB · IPSO · MAG | NO · THEVCRO · S · D · N · PAPE | INNOCENCIO OCTAVO · PRO · SI | NGVLARI · CLENO. . . AD HV | NC FINEM · VT · SVVM · FRATREM · CAPTIVVM | RETINERET (28).

Les caractères de cette inscription sont aussi presque tous de la fin du quinzième siècle; l'ancienneté de quelques-de ces caractères n'est pas certaine.

Le musée de Lyon possède un exemplaire de plomb de cette médaille qui a 84 mill. 7 de diamètre.

La tête du Christ présente un type différent de celui qu'on observe sur les plaquettes de bronze, de travail italien, de la fin du xve siècle. Au lieu d'une image presque hiératique et idéalisée ou se rapprochant du type byzantin, la tête a les traits forts, un caractère personnel et une expression de sévérité.

Nous avons dit que la face à l'effigie de saint Paul porte pour marque en signature un trèfle qui était déjà au com-

(28) Les points sont représentés sur la médaille par des carreaux allongés.

Digitized by Google

mencement du quinzième siècle siècle, le différent des monnaies de Lyon et qui était la marque de Jéronyme Henry (29). Mais, sur un exemplaire de bronze du cabinet de M. Edouard Aynard, ce n'est pas un trèfle qu'on voit au-dessous du buste de saint Paul, c'est une espèce de quatre-feuilles aux feuilles pointues.

L'inscription qui précède nous apprend que la médaille a été faite d'après une émeraude gravée que Bajazet II avait donnée au pape Innocent VIII; cette médaille aurait donc été exécutée sous le règne, ou plutôt après la mort de ce pape, après 1492. Le don de cette émeraude aura eu lieu à l'époque du traité conclu entre Innocent VIII et Bajazet II, au sujet du prince Zizim (30). Les caractères des légendes sont, quant à la forme, du deuxième tiers du quinzième siècle, mais il ne sont qu'une reproduction qui date des dernières années du quinzième siècle ou des premières années du seizième.

Un mandement conservé aux Archives de la Ville de Lyon nous apprend que, en 1517, les échevins achetèrent « une pièce d'or en forme de médalle où estoit la figure de Jésus Crist d'un costé et de l'autre costé la face sainct Paul ».

« Les conseillers de la ville et communaulté de Lion à honnorable homme Philibert de Villars salut. Nous vous mandons que vous baillez et délivrez à honorable homme Esme de la Porte, marchant citoien de Lion, la somme de cent quarante-une livres quinze solz tournois pour paiement

(29) Le trèfle est dessiné nettement sur l'exemplaire du cabinet de de Longpérier.

(30) Zizim était fils de Mahomet II et frère de Bajazet II. Il mourut le 25 février 1495.

Digitized by Google

d'une pièce d'or en forme de médalle où estoit la figure de Jésus Crist d'un costé et de l'autre costé la face sainct Paul, pezant soixante unze escuz d'or, de laquelle pièce a esté faict don et présent de part ladicte ville à madame la généralle femme de monsieur le général de Lenguedoc messire Henry Bohyer, estant présentement en ceste ville, en considération des biens et plaisirs que mondict s^r le général a faictz par cy devant et peust fayre à l'advenir tant au fait de la prolongation des aydes et gabelles que ladicte ville tient à main ferme du Roy lesquelles le Roy nostredict sire a continué ceste présente année pour deux années après ensuyvans et à compter de la fin des baulx précédens, dont mondict s^r le général en faict requeste au Roy que autrement... » (Mandement du 2 août 1517) (30).

Cette pièce pesait 71 écus d'or. L'écu d'or au soleil était, en vertu de l'édit du 27 novembre 1516, du poids de 2 deniers 16 grains (3 gr. 40). Les 71 écus représentaient donc 241 gr. 40. L'écu au soleil était alors (du moins l'écu frappé à Lyon) au titre de 937, la densité du métal était de 18.61, d'où il suit que, toutes choses égales d'ailleurs, cette médaille faite de bronze devait peser 112 grammes. Nous avons dit plus haut que les exemplaires que nous avons vus pèsent 208 et 214 grammes; l'épaisseur en était, il est vrai, assez forte. Le flan de l'exemplaire de de Longpérier a 2 mill., 2 mill. 1/2 et 3 mill. d'épaisseur en certains endroits, et, au point où le bas des deux bustes se rencontre l'épaisseur totale est de 12 millimètres.

Quoi qu'il en soit, l'achat de l'exemplaire d'or à Lyon, la présence du trèfle sur l'une des faces des exemplaires de

(30) Archives de Lyon, CC. 659. La quittance datée du 13 octobre 1517, est signée *Delaporte*.

Digitized by Google

bronze, la singularité de la médaille, sont des faits sur lesquels l'attention devait être appelée.

De Longpérier inclinait à penser, à en juger par la forme des caractères, qu'elle avait été faite en France. Il lui paraissait peu probable que les pièces de bronze avec leur flan irrégulier et leur relief énorme aient été coulées d'après l'exemplaire d'or. L'existence du médaillon d'or, acheté à Lyon, fabriqué d'une autre manière, était, suivant de Longpérier, un argument très puissant pour classer à Lyon les pièces de bronze, attribuées traditionnellement et sans aucune preuve, à l'Italie. Celles-ci avaient été une reproduction lyonnaise (31). Serait-ce Jéronyme Henry qui aurait fait cette reproduction d'après le médaillon d'or?

Natalis RONDOT.

(31) Lettres du 22 janvier et du 1er mars 1880.

Digitized by Google

PHILIPPINE WELSER

III

FERDINAND ET PHILIPPINE ; LEUR COUR A AMBRAS. MORT DE PHILIPPINE

La bienveillance témoignée par Philippine à tous ceux qui l'abordaient et le soin qu'elle prenait de toutes les affaires qui lui étaient confiées ne lui faisaient oublier aucun de ses devoirs envers l'archiduc. Elle avait pour lui une bonté, un dévouement prêts à tous les sacrifices. Elle était non seulement l'aimable compagne de sa vie, mais encore comme une mère attentive. Les troubles qui survenaient fréquemment dans la santé de Ferdinand donnaient souvent à sa femme l'occasion de mettre à profit ses connaissances médicales. D'après un ambassadeur vénitien, l'archiduc ne pouvait pas rester une heure

Digitized by Google

séparé d'elle. Quand il fut question de l'élire au trône de Pologne, les ambassadeurs tyroliens parlèrent aux Polonais de la ferme résolution de leur seigneur d'emmener sa femme avec lui dans le royaume « vu que lorsque Son Altesse princière souffre de la gravelle ou éprouve de la faiblesse, Sa Grâce (Philippine) la sert assidûment. » L'archiduc ayant eu une indisposition pendant sa seconde expédition de Hongrie, revint promptement à Ambras pour se faire soigner par elle. Lorsqu'il se rendit à Spire, en 1570, elle l'accompagna jusqu'à Günzbourg, sur les bords du Danube (1).

En 1571, ils se rendirent tous les deux aux bains de Carlsbad en Bohême, y burent et s'y baignèrent.

En 1574, ils voyagèrent avec une suite plus nombreuse qu'à l'ordinaire, parce que Ferdinand se proposait de faire une visite à la Cour de Saxe à Dresde. Le cortège de l'archiduc comptait alors cent vingt-deux, et celui de Philippine trente personnes. En 1577, ils visitèrent l'Autriche antérieure (2).

Ferdinand se montra toujours reconnaissant envers Philippine. Outre la dot de 15,000 thalers qu'il lui avait constituée en 1557 et la riche pension qu'il lui servait, il lui fit en immeubles des présents vraiment princiers. Sa première donation fut celle du château d'Ambras. Ferdinand l'avait acheté en 1563, dès que son père lui eut destiné le Tyrol, et il y résida depuis volontiers. Ce château, alors sans grande apparence, devint, au bout de peu d'années, le centre d'une terre importante, et l'une des plus belles résidences de l'Allemagne.

---

(1) Rive droite, à l'est d'Ulm.

(2) Hirn. II, 331.

Digitized by Google

La donation fut faite en Bohême, l'année qui suivit l'acquisition, en 1564, « à noble dame Philippine Welser, à cause de sa conduite honorable et vertueuse. » Elle devait posséder la seigneurie à titre particulier et héréditaire. Ferdinand y joignit de nombreuses acquisitions en terres, fit agrandir et réparer le château, l'embellit, l'entretint avec le plus grand soin, en meubla et décora l'intérieur, l'orna de collections diverses, d'armes, de tableaux, de portraits, de minéraux; il y plaça une belle bibliothèque (3).

Plusieurs villages, situés dans les environs, dépendaient de la seigneurie d'Ambras et fournissaient au château des contributions en nature. Afin de le pourvoir encore plus richement, l'archiduc y ajouta, en 1577, la justice de la vallée de Stubai (4), puis la seigneurie de Königsberg (5), qu'il racheta de la famille de Thurn, à laquelle elle avait été remise en gage ; enfin les deux seigneuries de Salurn et Hortenberg. Philippine acheta elle-même le petit fief de Hohenbourg, agréablement situé près d'Igls. Ferdinand ne se borna pas à ratifier cette acquisition, il ordonna, en outre, de rayer Hohenbourg de la liste des fiefs du Tyrol, et de le considérer, à l'avenir, comme un bien allodial de la famille Welser.

Ferdinand n'oublia pas non plus Philippine dans son testament. Philippine lui avait remis sa dot, et avait confondu, pour le service de la famille, sa riche vaisselle d'or et d'argent avec celle de l'archiduc. Ferdinand lui légua, en paiement de la dot et de la vaisselle, une somme de

(3) Hirn. II. 421.

(4) Au sud-est d'Innsbruck.

(5) Au sud du Tyrol, sur la rive droite du bas Avisio, rivière qui se jette dans l'Adige, au nord de Trente.

Digitized by Google

28,000 florins, sans compter sa pension qui devait être continuée. Il priait instamment ses frères, pour le cas où il mourrait le premier, de maintenir sa femme et ses enfants dans toutes leurs possessions, afin qu'elle ne fût pas obligée de se retirer auprès de parents ou d'étrangers qui, ne connaissant pas son mariage, pourraient peut-être la maltraiter.

Aussi longtemps que Philippine demeura en Bohême, le cercle habituel de sa société ne s'étendit guère au-delà des personnes de sa plus proche parenté, les Welser, les Loxan, les Sternberg. Mais dès qu'elle eut pris possession de la belle résidence d'Ambras, elle tint une véritable Cour. Quatre-vingt-quinze personnes mangeaient tous les jours au château; on y organisait souvent des tournois et des tirs; on faisait tous les dimanches de la musique dans la chapelle (6). Il en résulta des dépenses si considérables, que le trésorier de l'archiduc (7) eut à s'occuper de la question de savoir s'il ne serait pas possible de les diminuer (8).

Philippine ne cessa jamais d'entretenir un commerce de lettres avec ses parents et avec les habitants de sa ville natale. Chose rare, son élévation ne lui avait pas fait oublier son humble origine.

La noblesse de Tyrol ne se tint pas éloignée de sa Cour. Jacques de Payrsberg rappelle, dans son journal, mainte heure joyeuse passée à Ambras. Il raconte qu'il prit part, le 13 juillet 1570, à un tir à l'arbalète pour lequel on avait donné deux prix : une coupe et un anneau. Les seigneurs, peut-être plus galants que maladroits, y furent vaincus par

(6) Hirn. II. 440-448.
(7) Hirn. II. 334.
(8) En 1574.

Digitized by Google

les dames, car Philippine gagna la coupe et sa tante Loxan l'anneau.

C'était en 1576, dix-neuf ans après le mariage, que le pape avait accordé la dispense du secret dont il a été parlé plus haut. Il est à remarquer que, même avant cette date, mais surtout après, Philippine entretint des relations amicales avec des personnages princiers. Cependant, parmi les sœurs de Ferdinand, Magdeleine et Hélène furent les seules qui se mirent au-dessus des scrupules inspirés par un mariage dont elles connaissaient l'existence, mais qui était disproportionné, et entretinrent des rapports de parenté avec leur bourgeoise belle-sœur. Lorsqu'elles se rendirent à Innsbruck et y tinrent leur Cour, Philippine vint d'Ambras pour les voir et dîner avec elles (23 novembre 1568). Ce rapprochement familier déterminera même un ambassadeur vénitien (9), à abandonner l'opinion commune, et à penser que de semblables relations n'étaient possibles que si Philippine était autre chose qu'une simple concubine de l'archiduc. Les années suivantes, une correspondance fut échangée entre Philippine et l'archiduchesse Magdeleine.

Philippine eut également des relations d'amitié avec le duc Alphonse de Ferrare. Elle lui envoya, à diverses reprises, des produits de son art culinaire, entre autres de petits tonneaux de confitures de raisin ; et le duc lui fit remettre, en échange, une paire de beaux chiens. Le duc lui donna encore, d'après Montaigne qui les vit, deux bœufs d'une grandeur inusitée, gris et à tête blanche (10).

---

(9) J. Michiel.

(10) Elle était aussi considérée, à la Cour de France, comme étant la femme légitime de l'archiduc. (*Journal du Voyage de Montaigne* I. 166.)

Digitized by Google

Dès l'année 1573, et avant que des négociations eussent eu lieu à Rome pour faire reconnaître le mariage, Grégoire XIII avait eu maintes prévenances pour elle ; il lui avait envoyé un chapelet bénit et, à la demande de l'archiduc, avait accordé au confesseur de Philippine le pouvoir d'absoudre des cas réservés.

Des princes venaient fréquemment rendre visite à Ferdinand. C'était Philippine, du moins dans les dernières années, qui leur faisait les honneurs du château. Elle recevait très convenablement ses hôtes. Un personnage de la suite du duc Ferdinand de Bavière nous le confirme. « Lorsqu'à notre retour de Venise, écrit-il, nous arrivâmes le 12 février 1579 à Ambras, Philippine nous invita, le soir, à venir dans son appartement. Elle nous offrit à manger, dans de petites assiettes, toutes sortes de mets, et à boire, nous traita somptueusement, et organisa ensuite des danses, après quoi chacun alla dormir. » Ces détails ne sont pas sans intérêt, car ils nous font connaître la vie qu'on menait au seizième siècle dans une cour princière (11).

Pendant les dernières années de sa vie, Philippine ne jouit pas d'une bonne santé. Au mois de septembre 1570, elle accompagna l'archiduc jusqu'à Günzbourg ; de là, l'archiduc se mit en route pour Spire. Dès le commencement du voyage, Philippine avait été souffrante ; après le départ de l'archiduc, elle prit la fièvre et dut se mettre au lit. Sa mère et sa tante la soignèrent. Croyant bien faire, elles prirent, pour la guérir, des mesures qui, d'après Handsch, son médecin, ne convenaient pas à son état. Elles lui mirent un si grand nombre de couvertures, que la chaleur lui aurait fait perdre connaissance si le médecin ne

(11) Hirn. II. 336.

Digitized by Google

lui eût pas administré une potion. Cependant, comme son état devenait de jour en jour plus grave, on consulta le docteur Frédéric Fuchs, d'Ulm, et le docteur Henberger, d'Augsbourg. Une amélioration s'étant produite au bout de quelques semaines, elle put retourner en Tyrol au mois de décembre. Comme l'archiduc était encore absent, Charles Welser, qui accompagnait sa sœur Philippine, lui adressa une relation fidèle du voyage. L'amélioration fut de courte durée, et l'entourage de Philippine tomba de nouveau dans une vive inquiétude. Pendant longtemps encore elle manqua d'appétit; le vin même lui répugnait, mais elle prenait volontiers des eaux acidulées de Göppinger.

Des malaises, survenus au mois de février, effrayèrent encore plus son entourage. Elle s'imaginait, lorsqu'elle était au lit, que le ciel et la terre pesaient sur elle; puis elle se levait subitement, sans ouvrir les yeux, et s'écriait: « Que m'est-il arrivé ? » Lorsqu'elle se mit en route, quelques mois plus tard, pour Carlsbad, elle fut atteinte d'une nouvelle indisposition, et interrompit son voyage à Hall. Philippine ne gardait pas toujours, à la vérité, la diète qui lui était recommandée. Ainsi, d'après Handsch, les médecins lui interdisaient la choucroute; mais comme dame Philippine en mangeait volontiers, on lui en préparait avec de la viande de porc et du chapon gras. Les malaises se renouvelèrent pendant les années suivantes; souvent les pieds enflaient (12). Les moyens les plus en usage alors, la saignée et les purgations furent fréquemment employés; Handsch croyait prévenir ainsi l'invasion déjà redoutée d'une hydropisie. Il prescrivit, comme Mattioli et Wile-

(12) Elle avait des douleurs dans le bas-ventre; quelquefois de la leucorrhée.

Digitized by Google

broch, l'usage fréquent des eaux de Carlsbad et de Lucques. Il est à regretter que nous n'ayons pas sur les premières années de Philippine autant de renseignements que sur les dernières (13).

Au mois de février 1580, le seigneur de Kolowrat ayant épousé Catherine de Payrsberg, le mariage fut célébré solennellement à Innsbruck, en présence de l'archiduc et de Philippine. Peu de semaines après, Philippine perdit sa tante Loxan (15 avril 1580), et dès le lendemain, elle fut saisie elle-même d'un malaise si violent, qu'elle dut prendre le lit. La faiblesse ne faisant que croître et aucun remède ne ramenant les forces, Gampasser, curé d'Innsbruck, pensa qu'il y avait danger de mort, et avertit la malade, le 23 avril, de songer à l'éternité. Le même jour, Philippine se confessa et le lendemain matin, entre cinq et six heures, elle communia avec une grande dévotion et reçut, quelques instants après, l'extrême-onction.

Cependant son entourage n'osait pas encore parler d'une mort prochaine; ce fut Philippine qui mit elle-même la conversation sur ce sujet. Se tournant d'abord vers son époux, elle le pria de lui pardonner si elle n'avait peut-être pas toujours agi conformément à sa volonté. Elle lui recommanda ensuite, ainsi qu'à son frère Charles, ses femmes de chambre et ses domestiques. Elle appela enfin ses deux fils. André avait vingt-deux ans et Charles vingt. Elle leur recommanda de faire toujours la joie de leur père et leur dit adieu. Elle prit congé des ducs Ferdinand de Bavière et Ottheinrich de Brunswick; elle engagea son cousin Jaroslas de Kolowrat à toujours obéir à l'archiduc. Elle songeait à la vie future; elle demandait qu'on lui parlât des choses de

(13) Hirn. II. 337-338.

Digitized by Google

Dieu; elle murmurait à voix basse des prières comme celle-ci : « Seigneur, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis pas digne d'être appelée votre enfant. » Tenant à la main une croix indulgenciée, présent du pape, elle pensait au bon larron. Comme elle regardait en haut en souriant, Ferdinand lui en demanda la cause, et elle lui répondit : « Je vois quelque chose qui me réjouit. »

Cependant un grand nombre de personnes s'étaient réunies autour de son lit. On l'engageait à ne pas parler à cause de son extrême faiblesse, mais elle ne pouvait s'empêcher de dire à chacun un mot aimable. Elle tendait la main à tous, sans distinction de rang, et les chargeait d'un salut amical pour les absents. Elle adressa encore une fois la parole à l'archiduc, le considéra avec affection et lui tendit la main droite.

Lorsque sa dernière heure fut venue, le duc de Bavière alluma un cierge et le tint près de la mourante. Philippine conservait encore sa pleine connaissance; elle dit au duc avec une attention délicate : « Votre Dilection se fatigue. » Quelques instants après, elle baisa le crucifix et promit à tous un pieux souvenir, si elle avait la grâce d'aller au ciel. On l'entendit encore prononcer ces mots : « Je serai bientôt auprès de vous; » puis elle s'endormit lentement et mourut. Tous ceux qui l'entouraient étaient vivement impressionnés, et le profond silence qui régnait n'était interrompu que par les sanglots des assistants (14).

Le 25 avril 1580, l'archiduc publia un édit, pour annoncer à tous ses sujets la mort de « haute princesse et dame Philippine ». Un deuil général fut prescrit. La nouvelle de la mort fut donnée, du haut de la chaire, dans toutes les

(14) Hirn. II, 340.

Digitized by Google

églises paroissiales; on célébra des messes; pendant plusieurs mois, les réjouissances cessèrent et les mariages durent se faire sans musique et sans danses.

Quatre jours après la mort, de solennelles funérailles eurent lieu. Le corps, enfermé dans deux cercueils, l'un en métal, l'autre en bois, fut placé dans le lieu que Philippine avait elle-même choisi de son vivant, avec le consentement de son époux, dans la chapelle dite d'argent, de l'église de la Cour à Innsbruck. Dans cette église, l'abbé de Wilten, portant la mitre et la crosse, entouré de ses religieux et en présence de l'abbé de Stamms et de plusieurs curés, chanta dans l'après-midi du 28 avril, les matines des morts; le lendemain il célébra la messe.

La mort de Philippine fut notifiée, dans toutes les formes princières, aux Cours avec lesquelles Ferdinand entretenait des relations diplomatiques. Sporeno, son ambassadeur auprès du Saint-Siège, communiqua la triste nouvelle au pape et aux cardinaux, qui firent exprimer à l'archiduc la part qu'ils prenaient à son chagrin et l'espérance que l'âme de la défunte, « femme de grande religion et piété », jouirait sûrement du salut éternel. Le baron de Sprinzenstein, représentant de l'archiduc à Prague, annonça la nouvelle à la Cour de l'Empereur; il porta publiquement le deuil avec sa suite, et reçut des divers ambassadeurs étrangers, entre autres de celui de Venise, des visites officielles de condoléance. Sprinzenstein écrivait à Ferdinand qu'on parlait beaucoup de l'événement à la Cour impériale, et que nombre de personnes témoignaient d'un grand respect pour Son Altesse. André annonça, de son côté, la mort de sa mère à ses collègues les cardinaux, et ceux-ci lui écrivirent pour lui exprimer leurs sentiments de condoléance.

Digitized by Google

IV

PHILIPPINE; SES DEUX FILS. FERDINAND.

La perte douloureuse que l'archiduc venait de faire, ébranla profondément sa santé. Il tomba malade et, dès le second jour après la mort de Philippine, les symptômes devinrent si alarmants qu'on appela en toute hâte à Innsbruck le médecin Alexandrini de Trente et le docteur Frédéric Fuchs d'Ulm.

Au mois de juin, bien qu'extrêmement faible encore, il put, afin de se distraire, se rendre avec ses fils auprès du duc de Bavière à Starnberg (15).

Ferdinand n'oublia pas Philippine. Il prit constamment soin de tous ceux qui avaient été à son service, et des nombreux pauvres dont elle avait été la bienfaitrice. Sur son ordre, on lui éleva un tombeau de marbre blanc, représentant la princesse enveloppée dans un suaire et reposant sur un lit de parade. Au milieu du sarcophage se trouve une simple inscription, à côté de laquelle sont représentées en bas-relief: à droite, la Miséricorde, et à gauche, la Foi. — Les sculptures sont l'œuvre de Collin (16).

---

(15) Au sud-ouest de Munich, sur les bords du lac de Würm. Montaigne vint à Innsbruck dans l'été de 1580; il trouva la cour portant encore le deuil.

(16) La statue couchée et les deux bas-reliefs ne valent pas le mausolée de l'empereur Maximilien Ier également sculpté par Collin.

Digitized by Google

Philippine était une femme d'une belle prestance, d'une taille au-dessus de la moyenne. Elle n'avait rien de cette apparence molle et maladive que la poésie et la légende lui ont donnée plus tard, et que la peinture a essayé de consacrer. Elle avait un profil grec, le front élevé, le nez fin, avec des narines légèrement relevées, la bouche plutôt petite que moyenne, le menton un peu pointu. Le caractère général de sa personne, comme nous le montre un portrait fait dans les dernières années de sa vie, était plutôt la majesté que la grâce (17).

Philippine ne brodait pas seulement avec habileté; elle avait de la force et de l'adresse, savait tendre un arc et atteindre le but. L'étendue de sa culture intellectuelle nous est malheureusement peu connue; elle ne semble pas avoir dépassé celle que pouvait posséder la fille d'un patricien de son temps. En dehors de la langue allemande, elle ne connaissait que le tchèque. Ce fut peut-être l'intérêt que lui inspirait l'art culinaire qui lui fit étudier la pharmacie. Des traités de botanique et ses relations fréquentes avec des médecins lui permirent de soulager de nombreux malades.

Si elle ne fit pas naître en Ferdinand le goût qu'il avait déjà pour les arts, elle le partagea certainement. Sa vive piété, de même que sa noble commisération pour les malheureux sont attestés par toute sa vie. Son livre de prières existe encore. Écrit d'une main ferme et régulière, il est agréablement encadré par des représentations de fleurs et d'animaux. Presque chaque prière commence par des initiales dorées et ornées de petites figures qui en rappellent symboliquement le texte. Au lieu d'un titre, le livre nous

(17) Hirn. II, 342.

Digitized by Google

donne, dans un bel encadrement, le portrait de l'archiduc au temps de ses jeunes années. La reliure est en velours noir, mais très endommagée par un fréquent usage; les coins et les fermoirs en sont richement dorés, avec de l'émail blanc et bleu en saillie. Les prières de ce livre offrent une grande variété; plusieurs sont des sentences tirées de la Bible. A une belle paraphrase du *Pater Noster* succède une prière pour l'heureux gouvernement des serviteurs; puis viennent des prières à dire avant d'entreprendre un travail ou après l'avoir accompli, quand on sort de la maison, quand on se rend à l'église, pour la confession des péchés, pour entendre la messe, sur les souffrances de Notre-Seigneur, pour l'Angelus, quand les heures sonnent, pour consoler dans les angoisses de la mort, pour toutes les affaires importantes de la Sainte Église, pour la paix, pour un heureux mariage, pour la bonne éducation des enfants, etc. (18).

Comme on l'a déjà dit, Philippine ne joua jamais de rôle politique. Hormayr se trompe lorsqu'il avance qu'elle mit heureusement fin à de nombreux différends entre les archiducs.

Le cercle le plus intime de la Cour de Ferdinand semble avoir été composé presque exclusivement des parents de sa femme. Catherine de Loxan, tante de Philippine, passa toute sa vie auprès d'elle, sans être revêtue d'aucune charge de Cour. Elle était luthérienne et se convertit en 1574. On trouve, dans l'escalier de la chapelle d'argent, dans l'église de la Cour à Innsbruck, son sarcophage surmonté de sa statue en marbre blanc (19). Anne Welser, mère de Phi-

(18) Hirn. II, 343.

(19) Catherine, fille aînée de Catherine Loxan, avait épousé en 1550, le seigneur Ladislas de Sternberg, capitaine du château de Bürglitz.

Digitized by Google

lippine, renonça à son droit de bourgeoisie à Augsbourg en 1560, pour s'établir à Bürglitz où elle assista aux secondes couches de sa fille. Quand celle-ci vint en Tyrol, elle s'y établit aussi, et acheta le petit château de Weiherbourg, situé sur la rive gauche de l'Inn.

Ce fut probablement dans ce château qu'elle mourut, à l'âge de près de soixante et dix ans, en décembre 1571, neuf ans avant sa fille; elle fut inhumée dans l'église paroissiale d'Innsbruck.

Pendant que la mère de Philippine demeurait en Tyrol avec sa fille ou non loin d'elle, son père Franz Welser, qui était aussi protestant, demeurait à Ravensbourg, dans la Souabe autrichienne. Il ne vint qu'une seule fois à Ambras. En 1557 il figurait encore parmi les bourgeois d'Augsbourg. Le 5 mai 1567, l'archiduc le nomma baron de Zinnenbourg, et Philippine fut appelée depuis lors baronne de Zinnenbourg. Il avait en outre le rang de conseiller du prince et en recevait une pension. Il mourut à Ravensbourg le 30 octobre 1572.

Ferdinand se montra généreux envers tous les parents de Philippine; ils ne furent pas toujours reconnaissants. Il n'oublia pas non plus son confesseur, Jean Cavaleri, qui

---

Elle en eut quatre fils et une fille. Sternberg étant mort, elle épousa en secondes noces Georges Popel de Lobkowitz, qui avait été le trésorier de l'archiduc. Lobkowitz acheta de l'archiduc en 1579, le château de Bürglitz et acquit, neuf ans plus tard, en 1588, au moyen d'un échange, la seigneurie de Kommotau. Condamné pour conspiration contre l'empereur Rodolphe II, il fut emprisonné et ses biens furent confisqués (1594). Il mourut la treizième année de son emprisonnement (1607). Quant à sa femme, elle fut assassinée par son propre fils Ferdinand, qui était devenu fou. (Hirn. 347, note.)

Digitized by Google

l'avait marié; il le fit nommer prévôt du Chapitre de Trente et lui donna plusieurs bénéfices (20).

Mais ce qui le préoccupa avant tout, ce fut d'assurer l'avenir des deux enfants qu'il avait de Philippine : André et Charles. Bien qu'ils fussent destinés à des carrières différentes, le premier à l'Église, le second à l'armée, ils reçurent tous les deux, jusqu'à l'âge de dix ou douze ans, la même éducation. En 1576, André, qui n'avait encore que dix-huit ans, fut nommé cardinal au titre de Sainte-Marie-Nouvelle. Il quitta Innsbruck, le 20 mars de l'année suivante, pour se rendre à Rome. Son père, qui ne négligeait rien de ce qui pouvait le mettre en évidence et élever sa position, lui avait donné une suite de cent vingt personnes dont trente nobles (21).

Pendant qu'André traversait la Haute-Italie, un poète lui remit un sonnet dans lequel il le célébrait déjà comme la gloire de notre hémisphère et comme le pape futur. Le jeune cardinal fit son entrée à Rome, le 25 avril 1577, jour de la fête de saint Marc. Grégoire XIII lui fit bon accueil et lui dit qu'il l'avait nommé cardinal à cause des services que son père avait rendus à l'Église. L'archiduc avait espéré qu'André deviendrait le chef du parti espagnol dans le Sacré-Collège; son attente ayant été trompée et le séjour de Rome lui coûtant des sommes considérables, il rappela son fils au bout de deux ans. André revint en Tyrol au printemps de 1579. L'archiduc, renonçant à la direction du Sacré Collège, n'eut plus qu'un souci : obtenir pour son fils, qui n'était pas encore prêtre, des évêchés, des abbayes, des bénéfices. L'évêché d'Olmütz étant devenu vacant, il le

(20) Hirn. II, 368.
(21) Hirn. II, 373.

Digitized by Google

demanda. Le pape consentait à la nomination d'André, dans l'espoir que sa haute naissance lui donnerait plus de force pour combattre l'hérésie; mais l'empereur Rodolphe s'y opposa : il pensait, non sans raison, qu'André était encore trop jeune, qu'il était un étranger pour les Moraves et ne parlait pas leur langue, qu'il ne résiderait pas et que les États protesteraient. Les chanoines nommèrent, en conséquence, le prieur de Brünn, Stanislas Paulowsky que leur avait désigné la Cour impériale. Ferdinand demanda alors la coadjutorerie avec succession future de l'évêché de Trente, qu'occupait le cardinal Louis Madruz; mais celui-ci refusa, parce qu'il n'y avait ni nécessité pressante, ni utilité évidente, seules conditions dans lesquelles le concile de Trente permettait la nomination d'un coadjuteur. Ferdinand ne se rebuta pas : il demanda successivement pour son fils et sans plus de succès les archevêchés ou évêchés de Munster, Ratisbonne, Liège, Cologne, Coire, Passau, Salzbourg, Milan, Besançon. Il finit cependant par obtenir la coadjutorerie de Brixen (22), puis l'évêché de Constance. Les Suisses, qui redoutaient le voisinage d'un prince de la maison d'Autriche, s'opposèrent à la nomination d'André au siège de Constance; mais les chanoines ayant été achetés, il devint d'abord chanoine de cette ville, et l'évêque, qui était alors le cardinal Marc Sittich de Hohenems, s'étant ensuite démis moyennant finance, André fut élu à sa place. Sixte-Quint confirma l'élection, en exprimant toutefois le désir qu'André reçût la prêtrise dans le délai d'un an, et à la condition qu'il renoncerait à la coadjutorerie de Brixen, le concile de Trente ayant interdit le cumul; mais la pro-

(22) En Tyrol.

Digitized by Google

tection des cardinaux Hohenems et Madruz lui permit de rester en possession (23).

Les évêchés ne firent pas négliger par Ferdinand les abbayes et les bénéfices; il n'obtint guère cependant que les abbayes de Murbach et de Luders (24). Les biens ecclésiastiques d'Allemagne ne lui suffirent pas; à la mort de l'archevêque de Tolède, il demanda pour son fils une pension sur les immenses revenus de ce diocèse. Philippe II lui en assura une de 6,000 ducats et lui accorda, en même temps, chose singulière, la naturalisation, afin qu'il pût obtenir des bénéfices en Espagne. André se trouva donc être, à la fois, Autrichien et Espagnol (25). Enfin, Ferdinand le nomma gouverneur, d'abord de l'Autriche antérieure (15 septembre 1579), puis de l'Alsace. André travailla dans ces pays au rétablissement du catholicisme; mais il se montra hautain pour ses sujets et peu obéissant envers son père, qui fut toujours pour lui d'une grande faiblesse.

L'archiduc Ferdinand semble avoir aimé son second fils, Charles, plus encore qu'André. Destiné à la carrière militaire, Charles entra d'abord comme colonel au service de l'Espagne, en 1587, et fit laguerre dans les Pays-Bas sous les ordres d'Alexandre Farnèse. Il aspira ensuite, mais vainement, à la charge de grand maître de l'ordre Teutonique.

Lorsque Montaigne voyageait en Tyrol, il vit à Innsbruck les deux fils de Ferdinand. « Nous allâmes aussi assister à une partie du souper du cardinal d'Autriche et du marquis

---

(23) Hirn. II, 399.

(24) Murbach, abbaye de bénédictins, fondée en 724 dans la Haute-Alsace, à l'ouest de Guebwiller. Luders était peut-être en Styrie.

(25) Hirn. II. 400 et s.

Digitized by Google

de Burgaut, enfants du dit archiduc, et d'une concubine de la ville d'Auguste, fille d'un marchand, de laquelle ayant eu ces deux fils et non autres, il l'espousa pour les légitimer; et cette mesme année la dite fame est trespassée. Toute la cour en porte encore le deuil. Leur service fut à peu près comme de nos princes; la salle estoit tendue et le dais et les chèses de drap noir. Le cardinal est l'aîné, et crois qu'il n'a pas vingt ans. Le marquis ne boit que du bouchet (hipocras fait d'eau, sucre et canelle), et le cardinal du vin fort meslé (d'eau). Ils n'ont point de nef (boîte où se met le couvert des Princes et des Rois), mais sont à demourant (découvert), et le service des viandes à nostre mode. Quand ils viennent sesoir (s'asseoir), c'est un peu loing de table, et on la leur approche toute chargée de vivres; le cardinal au-dessus; car leur dessus est tousiours le costé droit (26). »

L'archiduc Ferdinand avait eu pour Philippine une fidélité rare dans les Cours au seizième siècle, il ne put cependant supporter un long veuvage. Moins d'un an après la mort de Philippine, il chercha à se remarier; et au bout de deux ans, au mois de mai 1582, il épousait Anne-Catherine de Mantoue, fille de Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue. S'il avait eu pour but d'avoir des fils qui, nés d'un mariage princier, auraient pu succéder à ses États, il fut trompé dans son espérance, car de ce second mariage il n'eut que des filles (27).

---

(26) *Journal de voyage, de Montaigne.* T. Ier, p. 165-166.)

(27) Anne-Éléonore (26 juin 1583), qui mourut à l'âge de six mois, le 15 janvier 1584; Marie (16 juin 1584), qui mourut religieuse, et Anne (6 octobre 1585), qui épousa son cousin, l'empereur Mathias. (Hirn. II. 450-458).

Digitized by Google

Le château d'Ambras, si brillant pendant la vie de Philippine, fut délaissé après sa mort. Devenu un simple musée, il fut dépouillé peu à peu de ses richesses, en dernier lieu par Napoléon Ier. L'empereur d'Autriche, François-Joseph, l'a fait réparer, mais sans lui rendre son ancienne splendeur.

Ferdinand mourut quatorze ans après Philippine, le 24 janvier 1594. Rapprochons, en finissant, son portrait de celui de Philippine. Il était de taille plutôt petite que moyenne. Bien fait, mais un peu épais, il devint de plus en plus gros avec l'âge. Ses cheveux étaient d'un rouge clair, qui devint foncé plus tard. Il portait toute la barbe, au lieu de la simple moustache espagnole alors à la mode. Il avait le visage ovale, le nez long et régulier, le front élevé mais étroit. Ses lèvres, assez épaisses, rappelaient celles des Habsbourg. Son visage avait une apparence sereine et joviale ; tout, dans sa personne, annonçait l'homme du monde. Ressemblant beaucoup à sa mère pendant sa jeunesse, il eut plus tard les traits et la tournure de son père. Il avait l'air militaire et aimait le métier des armes, les exercices violents, entre autres la chasse et tout ce qui développe la vigueur du corps ; soldat avant tout, il dédaignait l'étiquette.

Comme souverain, il eut pour ses sujets une certaine dureté. Défiant et opiniâtre, il cherchait à inspirer plutôt la crainte que l'estime. Les Bohémiens qu'il gouverna pendant vingt ans le respectèrent sans l'aimer. S'il s'était montré sévère à leur égard, il n'avait fait que leur appliquer la loi ; ils rendirent hommage à sa dignité morale, ils l'avaient craint sans le haïr.

Bien qu'il aimât la guerre, il vécut en paix avec ses voisins. Catholique sincère, il maintint intacte dans ses États

Digitized by Google

l'autorité de l'Église; il montra toutefois envers les protestants une tolérance rare dans le temps où il vécut. Il parlait très bien l'allemand et le tchèque, convenablement le latin, savait le polonais et l'italien, peut-être même le français et l'espagnol. Il connaissait l'histoire et appréciait les arts (28).

Sans être un grand politique, Ferdinand gouverna ses États avec sagesse, en des temps difficiles. Mais il travailla surtout à établir ses deux fils et, dans ce cercle restreint de son activité, il montra plutôt les défauts d'un simple particulier que les qualités d'un prince. Les vingt-trois années de son mariage avec Philippine furent certainement les plus heureuses de sa vie. Par ses soins, son amabilité, Philippine fit de cet homme sensuel un mari fidèle. Son influence, on l'a déjà dit, ne s'est pas étendue au-delà du foyer domestique. Sa vie nous apprend peu de chose sur les grands événements et la politique de son temps. Il ne lui a manqué qu'une naissance moins obscure pour avoir été une princesse accomplie.

E. Charvériat.

(28) Hirn. II, 518.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 7 juin 1892.* — Présidence de M. Henri Sicard. — Hommages faits à l'Académie : 1° *Histoire du château de Pont-d'Ain*, par M. Cuaz, conseiller à la Cour d'appel ; 2° *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au Moyen Age*, par M. l'abbé Devaux ; 3° *Bulletin des travaux de l'Université de Lyon* (mai 1892). — M. Gilardin, conseiller à la Cour d'appel, est élu membre de l'Académie, dans la section de philosophie et d'économie politique. — M. l'abbé Chevalier donne communication de la seconde partie de son étude sur la poésie hymnologique du Moyen Age. Après avoir rappelé que les premiers chrétiens donnaient le nom d'hymnes aux chants consacrés à la louange de Dieu et des saints, l'orateur ajoute que soit Pline le Jeune, soit saint Justin, nous parlent des réunions où ces hymnes étaient chantées. En Occident, saint Hilaire paraît être le premier qui ait inauguré le chant des hymnes, dont plusieurs lui sont attribuées. Saint Augustin nous parle de l'impression que lui causait le chant des hymnes. Saint Ambroise introduisit à Milan le chant des hymnes, chantées alternativement en chœur. M. l'abbé Chevalier recherche ensuite les auteurs

Digitized by Google

des hymnes les plus connues : le *Pange lingua*, longtemps attribué à Mamert Claudien, et qui est de Fortunat ; le *Veni Creator Spiritus*, qu'une vieille légende attribue à Louis le Pieux. Abélard et saint Bernard ont aussi composé de nombreuses hymnes. Mais le plus grand poète du Moyen Age est Adam de Saint-Victor, auteur de la plupart des proses de la troisième époque, qui furent adoptées par 133 Églises. — A la suite de cette communication, M. le Président annonce à la Compagnie la mort récente de M. Bonnassieux, membre associé de l'Académie et sculpteur d'un grand talent, décédé à Paris, le 3 juin, à l'âge de 80 ans.

Séance du 14 juin 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Gilardin, nouveau membre élu dans la dernière séance, qui remercie la Compagnie de l'honneur qui lui est fait. — Hommage offert à l'Académie : *Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum, et la durée de la vie chez les habitants de cette ville, du Ier au IVe siècle*, par M. Humbert Mollière. — M. Mollière père donne lecture de son étude sur l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, comparé au traité *des Lois* de Cicéron. Montesquieu, étudiant les lois dans leurs rapports avec les mœurs, s'appesantit trop sur cette idée que tous les êtres ont des lois, ce qui tendrait au naturalisme. Après avoir traité des lois de la nature et des lois positives, l'auteur parle des lois qui régissent les Sociétés, en s'attachant particulièrement à l'état de guerre. D'après lui, les lois doivent être en rapport avec le climat et le genre de vie des peuples. Peut-être eût-il mieux valu les considérer comme règle de la vie et des mœurs. Les lois doivent être, en effet, un instrument de progrès et de civilisation, au lieu d'être la simple expression d'un état social quelconque. L'orateur examine la théorie de Montesquieu, qui reconnaît trois sortes de gouvernements : le monarchique, le républicain et le despotique. Mais ce dernier n'est pas une forme de gouvernement ; des exemples tirés de l'histoire moderne le démontrent suffisamment. D'autre part, c'est à tort que l'auteur confond la démocratie avec le gouvernement républicaln. En outre, il ajoute trop de confiance au discernement des masses dans le choix des représentants du pouvoir.

Séance du 21 juin 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Mollière père continue la lecture de son étude sur l'*Esprit des Lois*, de Montesquieu. Développant l'exposé de son système des trois formes

Digitized by Google

de gouvernement monarchique, républicain et despotique, cet auteur déclare que le principe d'action du gouvernement monarchique est l'honneur, celui du gouvernement républicain la vertu, et celui du gouvernement despotique la crainte. Mais, au sujet du premier, Montesquieu méconnaît volontiers sa véritable nature, en confondant l'honneur avec les honneurs, et en ce qui concerne le gouvernement républicain, il n'entend parler que de la vertu politique et non de la vertu morale. Étudiant plus loin les lois dans leurs rapports avec les institutions sociales, Montesquieu veut qu'elles soient parfaitement d'accord avec les principes du gouvernement en vigueur. Mais les exemples fournis par l'histoire ne confirment pas toujours cette théorie. Quant aux chapitres qu'il a consacrés à la religion, ils renferment certainement des idées chrétiennes exprimées avec une grande élévation d'idées, mais on n'y rencontre pas toutefois de profession de foi bien précise. Quoi qu'il fasse, la philosophie déteint sur son esprit et sur ses croyances, et, au fond, Cicéron est plus religieux que Montesquieu. Et quant à son principe des trois gouvernements on peut dire que, sans vraie religion, la vertu sociale sera toujours imparfaite, il n'y aura qu'un faux honneur et une crainte servile. Aussi restera-t-il peu de chose du système de Montesquieu.

Séance du 28 juin 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. le Consul d'Espagne, introduit, fait connaître que du 6 au 12 octobre, le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique sera célébré dans la ville de Huelva, en Espagne, et il invite l'Académie à désigner un délégué pour la représenter à ces fêtes, dont il communique le programme. — M. Perrin, continuant la lecture de son travail sur les établissements d'instruction à Lyon, avant 1789, donne communication du chapitre consacré à l'histoire du Collège de la Trinité. Jusqu'au commencement du XVIe siècle, les jeunes gens de notre ville et des environs étaient obligés, pour faire leurs études classiques, de se rendre à Paris, à Bourges, à Pavie, etc., ce qui présentait beaucoup d'inconvénients. C'est seulement en 1527, que Symphorien Champier, le cardinal de Rohan et Claude Bellièvre prirent l'initiative de la fondation d'un Collège qui fut créé, sur leur demande, par le Consulat, dans les granges que la confrérie de la Trinité possédait sur les bords du Rhône. On fit venir des maîtres séculiers du dehors, et l'enseignement fut donné gratuitement aux jeunes gens pauvres. On n'eut d'abord que des

Digitized by Google

externes, qui payaient 2 sous 6 deniers par mois; et ce ne fut que plus tard qu'on admit quelques pensionnaires. Mais l'installation fut très modeste à l'origine, et le nouveau Collège subit des alternatives de succès et de déclin. Barthélemy Aneau, l'un de ses recteurs, lui valut une certaine prospérité, mais ce maître distingué fut massacré, en 1561, dans une émeute, et quatre ans après, la direction du Collège fut confiée provisoirement aux Jésuites. Après un essai, qui dura deux années, le P. Edmond Auger obtint la cession définitive de l'établissement, en 1567. Alors commence une nouvelle période, qui se distingue par l'esprit de l'enseignement et l'unité dans le plan des études.

Digitized by Google

AVIS A NOS LECTEURS

Un abonné de la *Revue du Lyonnais,* projetant une petite étude sur l'œuvre du peintre Auguste Flandrin, serait reconnaissant aux personnes qui auraient ou qui connaîtraient des tableaux, portraits, dessins, lithographies, en un mot une œuvre authentique quelconque de cet artiste, de les lui signaler par l'intermédiaire de la *Revue.*

Digitized by Google

Chronique de Septembre 1892

4 Septembre. — Fête de bienfaisance, donnée sur la place Bellecour, par la Société aéronautique de Lyon, au profit de l'Œuvre des Petites Filles des soldats et la Société de patronage des enfants pauvres.

5 Septembre. — Mort, à Paris, de M. Claude-François-Philibert Tircuy de Corcelles, ancien député et ancien ambassadeur près le Saint-Siège, né à Marcilly-d'Azergues, en 1802, et dont l'inhumation a lieu à Corcelles (Rhône).

8 Septembre. — Consécration traditionnelle de la ville de Lyon à la Sainte Vierge, à Fourvière, par Mgr le cardinal Foulon, archevêque de Lyon.

11 Septembre. — Concours et distribution des prix de l'Union agricole du Mont-d'Or, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, sous la présidence de M. Guyot, sénateur, assisté de M. Clément, président de l'Union agricole.

16 Septembre. — Composition de la Chambre des Avoués à la Cour d'appel : Mes Pommier, président ; Ducreux, syndic ; Garcin, rapporteur ; Viard, trésorier ; Clair, secrétaire.

Composition de la Chambre des Avoués près le Tribunal de première

Digitized by Google

instance de Lyon : Mes Ruby, président ; Damour, syndic ; Nérard, rapporteur ; Bergeron, trésorier ; Sestier, membre ; Chaine, secrétaire.

18 Septembre. — Concours annuel du Comice agricole de Lyon à Limonest, sous la présidence de M. Henri Chassaignon, président du Comice.

19 Septembre. — Représentation, au Grand-Théâtre, d'*Œdipe-Roi*, tragédie de Sophocle, par M. Mounet-Sully, de la Comédie-Française.

20 Septembre. — Représentation de *Ruy-Blas*, au Grand-Théâtre, par M. Mounet-Sully.

22 Septembre. — Célébration de la Fête du Centenaire de la République. Inauguration de la Fontaine Bartholdi, sur la place des Terreaux.

26 Septembre. — Ouverture du Congrès annuel des Grains de Lyon, au Palais du Commerce, sous la présidence de M. Senn, assisté de MM. Assada et Convert, vice-présidents.

27 Septembre. — Deuxième et dernière journée du Congrès annuel des Grains.

— Fête artistique de la Chanson, donnée au Théâtre-Bellecour, au profit du monument à élever à Pierre Dupont.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LA

Chapelle de Grange-Blanche

Le vallon de Champvert était autrefois un site agreste et charmant. De verdoyantes collines l'entouraient, allant en pente douce rejoindre une immense prairie, traversée par un clair ruisseau. Çà et là des habitations de plaisance animaient la campagne. La vue, qui n'était pas bornée, se reportait sur un vaste horizon, enserré par les sommets du Mont-d'Or; tandis qu'aux premiers plans étalaient leur variété, la plaine de Vacques, le château de la Duchère, les ombrages de la Claire et le cours de la Saône.

Aujourd'hui le faubourg de Vaise, avec usines et chantiers, a envahi le petit vallon. Les haies ont été remplacées par des murs. Les maisons d'ouvriers, les gares de Vaise

Digitized by Google

et de Gorge-de-Loup, les voies ferrées ont enlevé pour toujours à ces lieux leur fraîcheur et leur poésie.

Cependant, de la colline de Montribloud, qui s'avance en promontoire, séparant le vallon de Champvert de celui d'Écully, on jouit toujours d'un merveilleux panorama. Par dessus les toits du faubourg, l'on découvre au midi, le clocher de Saint-Irénée, les tours de Fourvière ; au levant, le dôme de Saint-Bruno et le plateau de la Croix-Rousse, que l'on suit se perdant dans la brume jusqu'au clocher de Sathonay ; au nord, Saint-Rambert, Saint-Cyr, Saint-Didier et le Mont-d'Or ; au couchant, Écully, Tassin, et tout au loin, les montagnes du Lyonnais.

Situé aux portes de la ville, Champvert avait depuis une époque reculée attiré les bourgeois de Lyon, qui vinrent y établir ce qu'ils appelaient leur maison des champs, ou leur grange.

Dès le XVIe siècle, des habitations et des jardins s'échelonnaient sur ces gracieux coteaux. Au cours du XVIIe siècle, Champvert et Montribloud étaient aussi peuplés que de nos jours. Une des plus vastes résidences de Champvert était occupée en 1650 par la famille Agnès ; elle fut possédée ensuite par Jacques Messier (1677) et Charles Palerne (1712), tous deux recteurs de l'Aumône générale, et échevins de Lyon, qui se plurent à l'embellir ; en 1782 elle appartenait à Antoine Durand, seigneur-baron de Châtillon-d'Azergues, de la Flachère et autres lieux. A Montribloud, Gabriel de la Bérardière, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant en second du régiment de Limousin, possédait un petit domaine dont les bâtiments, jardins, verger et terres n'ont subi aucune modification depuis le

Digitized by Google

milieu du siècle passé (1). On remarque encore la maison, vieille construction du XVIe siècle, avec des fenêtres à croisée, et un joli puits de la même époque. On y voit aussi une cour de ferme, des plus pittoresques, avec son abreuvoir, abrité par une toiture soutenue par quatre piliers en pierre, et ses deux portes cochères, celle du verger et celle du chemin, larges baies cintrées, d'aspect monumental. Plus loin, sur ce même chemin de Montribloud, Camille Perrichon, le célèbre prévôt des marchands, habitait une maison longtemps possédée par les Olivier de Senozan. La maison a disparu pour faire place à une imposante construction moderne, mais il subsiste encore deux belles grilles de fer forgé, remarquable travail du temps de Louis XV, l'une donnant accès sur le chemin, l'autre moins ornée, mais dont le couronnement porte un écusson contenant les lettres C. P. (Camille Perrichon), entrelacées, sépare le jardin des communs.

Tout auprès, Jacques Prost avait acquis le domaine de Grange-Blanche, possédé au XVIe siècle par les Recteurs de l'Hôtel-Dieu. Ses descendants devaient faire construire le château que l'on voit encore, et ajouter à leur nom celui de Grange-Blanche, dont la terre avait été depuis érigée en seigneurie.

Plus récemment, en 1786, l'heureuse situation de Montribloud avait charmé Napoléon Ier alors que, lieutenant d'artillerie en garnison à Valence, il fut appelé à Lyon avec le régiment de la Fère pour réprimer une émeute. La maison

(1) *Plan figuré des dixmeries et paroisses de Saint-Just et Saint-Irénée hors les murs*, levé par les sieurs Corbeau et Contamine, le 9 décembre 1734. (*Arch. de la ville de Lyon.*)

Digitized by Google

où il séjourna quelques semaines, occupe le n° 15 du chemin de Montribloud (2).

Le versant oriental de la colline de Champvert faisait partie autrefois de la paroisse de Saint-Just, le versant occidental appartenait à Écully, sauf quelques maisons au-delà de Grange-Blanche, qui dépendaient de Tassin. Le grand chemin de Montribloud séparait la justice de Saint-Just de celle d'Écully.

L'église de la Demi-Lune, de construction récente, n'existait pas. Pour assister au service divin, les habitants de Champvert et de Montribloud avaient donc une assez grande distance à parcourir pour se rendre soit à Saint-Just ou à Vaise, soit à Écully ou à Tassin.

Aussi, dès le commencement du XVIIe siècle, songèrent-ils à établir pour leur usage, une chapelle proche de leurs demeures. L'autorisation pour construire cette chapelle ne fût néanmoins demandée à l'autorité métropolitaine et au Chapitre de Saint-Just, qu'au nom de Jacques Prost, comme l'indiquent les deux pièces suivantes :

---

(2) Cette maison appartient à ma famille depuis de nombreuses années, elle n'a subi aucune réparation modifiant sa disposition intérieure ; la *chambre de Napoléon* existe toujours. Mon grand-père a fait placer au-dessus de la cheminée une plaque commémorative. Tous les historiens lyonnais, les historiens de Napoléon, M. de Coston, Em.-Marco de Saint-Hilaire, entre autres, relatant le passage de Bonaparte à Lyon, signalent son séjour à Montribloud, sans s'appuyer toutefois sur des documents de l'époque. Je me propose, d'élucider cette question, dans une étude en préparation sur le pays de Champvert et le château de Grange-Blanche.

Digitized by Google

Permission de bâtir la chapelle de Grange-Blanche, donnée à M. Prost l'aduocat du Roy, le 6 octobre 1635 (3).

JEAN-CLAUDE DE VILLE docteur en saincte Théologie custode en l'Eglise Saincte Croix de Lyon, et vicaire général substitué au spirituel et temporel d'Éminentme et Révérendme messire Alphonse Louys du Plessis de Richelieu, cardinal archeuêque et comte de Lyon, primat des Gaules, grand aumosnier de France, scauoir faisons que vue la requeste à nous présentée par noble Jacques Prost, conser et aduocat du Roy en la sence et siège présidial de Lyon, à ce qu'il nous pleut luy permettre de faire construire et bastir une chappelle proche sa maison ou métayrie (4), appelée Grange-Blanche estant dans la paroisse de Sainct Just proche cette ville de Lyon, soubs l'offre qu'il fait de la dotter suffisamment, ladite requête signée dudit sieur Prost; notre ordonnance cejourd'hui mise au bas d'icelle, à ce que la dite requeste fust montrée au promoteur général de l'archeuêché; les conclusions dudict promoteur signées P. Chalom; le consentement de noble Nicolas de Châtillon, sacristain de l'Église collégiale de Sainct Just dudict Lyon, et en lad. qualité curé primitif de la paroisse dud. Sainct Just de Lyon de luy signé les mesmes jour et an, Nous vicaire

---

(3) Archives du château de Grange-Blanche.

Je dois à l'extrême obligeance de M. Vincent Serre, le possesseur actuel de Grange-Blanche, la communication de ses titres de propriété et de plusieurs dossiers se rapportant au château et à la chapelle. C'est grâce à ces documents, que j'ai pu entreprendre cette notice.

(4) Le château de Grange-Blanche ne remonte donc pas à une époque reculée, puisque en 1635 il est qualifié de *maison* ou *métairie*. Ce n'est que plus tard que le château fut construit, et la terre érigée en seigneurie. Les Prost furent les premiers seigneurs de Grange-Blanche. La terre de Grange-Blanche ressortissait de la justice d'Ecully appartenant au Chapitre de Saint-Jean ; mais l'emplacement où était située la chapelle, de l'autre côté du chemin de Montribloud, faisait partie de la paroisse de Saint-Just, et tombait sous la juridiction des chanoines barons de Saint-Just.

Digitized by Google

général substitué susd. nous avons permis et permettons au dit sr Prost pour sa commodité particulière tant seulement, et de ses familiers et domestiques de faire bastir lad. chappelle en lad. paroisse de Sainct Just, et près sa maison ou métayrie appelée Grange-Blanche. Laquelle chappelle sera à perpétuité et demeurera soubmise et subiette à la visitte et jurisdiction de mondit seigneur l'Éminenme cardinal archeuêque, et de ses successeurs en l'archeuêché dud. Lyon. Et tant led. sr Prost que sa famille et domestiques subiets et obligés à l'assistance qu'ils doibuent chascun en particulier aux diuins offices et seruices et aux droits et debuoirs curiaulx de leur paroisse. A la charge aussi que l'on ne célébrera la sainte messe en lad. chappelle les jours des festes solennelles, pour ne manquer point aux obligations que led. sr Prost et ses domestiques ont à leur paroisse. Et que led. sr Prost sera tenu suyuant son offre de dotter suffisamment lad. chappelle pour le seruice qui s'y debura faire et d'icelle orner de tableaux, habits sacerdotaux et autres ornements nécessaires auant que l'on y puisse célébrer la sainte messe, sans lesquelles conditions nous n'aurions accordé la construction de lad. chappelle. Et sauf en tous les droit de mondit seigneur l'Éminenme cardinal archeuesque, et de ses successeurs en l'archeuêché dud. Lyon et de l'autrui. En tesmoin de quoy nous auons signé ces présentes et icelles faict contresigner par le secrétaire de l'archeuesché dudict Lyon. Données à Lyon soubs le scel de mondit seigneur l'Éminenme cardinal et archeuesque de Lyon, le sixiesme jour dn moys d'octobre mil six cent trente-cinq.

DEVILLE.

Consentement de MM. de Saint-Just pour la bâtisse de la chapelle de Grange-Blanche, du 8 octobre 1635.

Au chappitre ordinaire tenu en l'esglise collégiale Saint Just à Lyon, le huitiesme jour du moys d'octobre mil six cent trente-cinq, convoqué au son de la cloche à l'heure et manière acoustumée par nobles et vénérables personnes Messieurs Maurice de Fenoyl, obéancier, Pierre de Bordillon, maistre du chœur, Claude Pinard, François Petit, François Rossilhe, Balthazar de Villars et André Faure, tous chanoines de lad. église assembles pour traiter de leurs affaires communes en lad. église.

Digitized by Google

Monsieur Alexandre Prost, chanoine en ladite église collégiale de Saint-Just étant entré aud. chappitre a exhibé et représenté à Messieurs une permission faite à noble Jacques Prost, conseiller et avocat du Roy en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, son père, par M. le vicaire général substitué au spirituel et temporel d'éminentissime et révérendissime messire Alphonse Loys Duplessis de Richelieu, cardinal-archevêque et comte de Lyon, primat des Gaules et grand aumônier de France, du sixième du moys d'octobre dernier de faire bastir et construire une chappelle dans la paroisse dudit Saint Just proche sa maison ou métairie de Grange Blanche pour sa commodité particulière tant seulement et de ses familiers et domestiques, prie Messieurs y apporter leur consentement comme seigneurs hauts justiciers et curés primitifs de la paroisse dudit Saint Just.

Messieurs, ayant sur ce opiné, les voix recueillies par ledit sieur obéancier, ont permis et permettent audit noble M. Jacques Prost, de faire construire et édifier ladicte chapelle proche ladicte maison de Grange Blanche et rière leur juridiction et paroisse de Saint Just conformément audict consentement de M. le grand vicaire général aux charges et conditions y apposées et sans aucune chose y déroger ni préjudicier, ordonne que ladicte permission sera ci bas enregistrée pour y avoir recours quand besoin sera donné audict chappitre iceluy tenant les an et jours susdits.

Extrait du livre des actes capitulaires de ladicte église collégiale Saint Just, par moi secrétaire d'icelle soubsigné.

Signé : DALLÉRY.

Quoique l'intervention des habitants de Champvert n'apparaisse pas dans ces actes, et que les autorisations soient accordées à Jacques Prost, personnellement, il est certain que celui-ci ne contribua que dans une mesure restreinte à la fondation, ou tout au moins à la construction de cette chapelle, élevée sur un terrain qui d'ailleurs ne lui appartenait pas.

Voici en effet la convention passée en 1635 avec le

Digitized by Google

maître-maçon chargé des travaux, et la quittance donnée à ce sujet :

Comme ainsi soit que noble Jacques Prost, conser et aduocat du Roy en la sénéche et siège présal de cette ville de Lyon et sieurs Martin Monin, Bravard, Liotaud, Jean Roze, Cézard Bardy, marchands bourgeois aud. Lyon désireux de l'augmentation du seruice diuin aient entrepris de faire construire une chapelle sous le vocable de St Roch rière la paroisse Saint Just au territoire de Champvert tout proche la maison du nommé Benotte dans le fonds donné par sa veuve et par led. sieur Monin (après la permission pour ce donnée par Monsieur le vicaire général après le consentement des sieurs de Saint-Just) et que pour les frais de la construction, décoration et dotation de lad. chapelle ils ayent promis fournir scauoir : led. sieur Prost, la somme de cent cinquante livres, ensemble les cailloux, pierre, route et sable nécessaires pour lad. construction, led. sieur Monin, la somme de cent livres avec la nape de l'hôtel, laube et autres linges nécessaires pour célébrer la sainte messe, led. sieur Bravard la somme de cent cinquante livres, led. sieur Liotaud pareille somme de cent cinquante livres et encore la chasuble, estole, manipule toile et corporaliers, led. sieur Roze la somme de trente livres et le sieur Bardy un tableau avec son cadre. Espérant que les autres propriétaires des maisons situées aux environs de lad. chapelle contribueront à ce saint et louable dessein. Qu'ensuitte de lad. résolution led. sieur Prost, de l'avis desd. sieurs Monin, Bravard, Liotaud, Rose et Bardy ait passé prix fait avec Jean Chazel, maître masson et charpentier par devant Rouget, notre royal, le neuf septembre dernier de construire lad. chapelle aud. lieu, de vingt pieds de long et douze de large en œuvre la rendre faite et parfaite dans le jour et feste Saint Michel aussi dernier passé et fournir tout ce qui seroit nécessaire pour la perfection fors la pierre de taille, la porte, serrure de lad. porte, les barreaux de fer des fenestres, les vitres, les treillis fil de fer et les cailloux, pierre, route et sable que luy fut permis prendre rière les fonds dud. sieur Prost, le tout pour et moyennant le prix et somme de trois cent livres. Que depuis ait été avisé d'agrandir lad. chapelle de cinq pieds de long et d'un pied en large, afin qu'elle put contenir plus comodément *tout le voisinage* et encore d'ordonner aud. Chazel de fournir lad. porte, serrure d'icelle, pierre de taille, vitres treillis et barreaux des

Digitized by Google

fenestres avec promesse de le récompencer de l'œuvre qu'il ferait outre et par dessus celle dudit prix fait et le rembourser desd. fournitures à quoy aiant été plenement satisfait par led. Chazel et compte du tout avec luy a été trouvé luy estre deub la somme de cinq cent vingt-six livres deux sols et six deniers savoir : quatre vingt quinze livres pour lad. pierre de taille, plus quarante livres pour lesd. vitres et treillis, plus vingt huit livres deux sols et six deniers pour les barreaux de fer, qu'on a reconnn peser deux quintaux vingt cinq livres, finalement trois cent soixante trois livres pour le surplus de lad. besogne faisant en tout lad. somme de cinq cent vingt six livres deux sols six deniers au payement de laquelle somme les sieurs voulant satisfaire.

Il est ainsy que pardevant le notre tabellion royal aud. Lyon soubsne et des témoins après nommés estably et constitué led. Jean Chazel maître-masson et charpentier demeurant en l'un des fauxbourgs de cette dite ville appelé Vaize lequel de gré reconnaît et confesse avoir eu et receu plein et entier payement de lad. somme de cinq cent vingt-six livres deux sols six deniers scavoir : dud. sieur Prost cent cinquante livres tant lors dud. prix fait que hors d'iceluy et avant la passation des présentes, Bravard pareille somme de cent cinquante livres, dud. sieur Monin la somme de cent livres et dud. sieur Liotaud la somme de cent vingt six livres deux sols six deniers tellement que de la somme de cinq cent vingt six livres deux sols et six deniers, il s'est tenu et se tient pour comptant et satisffait et aquitte et quitte lesd. sieurs Prost, Bravard, Monin et Liotaud et tous autres qu'il appartiendra à telle sorte qu'aucune chose ne soit oncques demandée ni querellée et par ces mêmes présentes lesd. sieurs Prost et Bravard ont reconnu avoué et déclaré que led. sieur Monin a fourni la nape, aube et autres linges nécessaires pour célébrer la sainte messe et led. sieur Liotaud, la chasuble, estole, manipule, voile et corporaliers conformément à leur promesse et led. sieur Bardy, le tableau avec son cadre. Ainsy l'ont voulu lesd. parties par promesses, obligations, soumissions, renonciations et clauses au tel cas requises et nécessaires. Fait et passé aud. Lyon en l'hôtel dud. sieur Prost, rue du Bœuf, paroisse de Ste Croix, le quinzième décembre mil six cent trente-cinq après midy.

Présents à ce : Pierre Mazet, Pierre Demeaux, praticiens demeurant aud. Lyon, témoins appelés et requis qui ont signé la cedde avec lesd. parties soit scellé, expédié en particulier par lesd. sieurs Bravard par moi soubs. et requis.

Signé : Demeaux.

Digitized by Google

On doit donc supposer que les habitants de Champvert s'en remirent à Jacques Prost du soin de faire les démarches nécessaires pour l'obtention des dispenses et permissions. Par sa situation officielle, et par son fils, Alexandre Prost, chanoine de Saint-Just, il était mieux placé que tout autre pour réussir.

Pendant de longues années les seigneurs de Grange-Blanche et les habitants de Champvert jouirent paisiblement du petit oratoire qui, dans une certaine mesure, leur tenait lieu de paroisse. Mais au commencement de l'année 1700, de graves contestations surgissent entre messire Alexandre Prost et ses voisins. Les archives de Grange-Blanche contiennent un volumineux dossier de pièces de procédure relatives à ces dissentiments. Les unes diffuses, pleines de redites et de répétitions, n'offriraient qu'une lecture fastidieuse, je me bornerai à les résumer pour la clarté du récit. Les autres donnent des aperçus intéressants sur les usages d'autrefois, et sont un précieux appoint pour l'histoire de la chapelle.

A l'époque dont nous parlons, le seigneur de Grange-Blanche était, depuis un temps indéterminé, détenteur de la clef de la chapelle, qu'il remettait à ses voisins lorsque ceux-ci désiraient faire dire la messe. Le bruit ayant couru qu'il voulait se dérober à cet usage, il fut sommé judiciairement par les demoiselles Buisson, d'avoir à remettre la clef de la chapelle, quand il en serait requis; celles-ci faisant observer : « qu'elles, ou leurs auteurs, ayant contribué à la construction de la chapelle, elles ont toujours eu le droit d'y faire dire la messe toutes les fois qu'elles l'ont souhaité ayant à cet effet pris la clef chez le nommé Benotte qui avait donné le sol pour construire la chapelle, et chez le sieur Prost de Grange-Blanche, depuis que l'on a bien voulu

Digitized by Google

tolérer qu'elle fut mise en dépost chez lui. » Au cas de refus les demoiselles Buisson menacent de faire ouvrir la porte par un serrurier « requis aux frais et despens dud. sieur Prost. »

Cette sommation fut remise par le notaire Hodieu :

A Monsieur Prost Degrangeblanche en parlant à sa personne en son apartement à l'hôtel de ville qui a fait réponce que depuis qu'il est en âge de raison il a veu la clef de lad. chapelle dans l'une des maisons du fief et jurdiction de Grangeblanche et a creu qu'il en estoit seul propriétaire et Patron d'autant plus qu'il a toujours veu les armes de sa famille dans cette chapelle et qu'il estoit en paisible possession de quatre prie Dieu deux à droit et deux à gauche sans y avoir jamais esté troublé par les demoiselles Buisson ny autres ; que touttes ces marques de distinction luy ont empesché de douter un moment de son droit, qu'a la vérité par honesteté et bienséance il croit bien de n'avoir jamais refusé la clef de la chapelle à aucun des voisins indifferamment ny même aux paisans et habitans des lieux circonvoisins. Mais que depuis quelques jours ayant retrouvé des pièces qu'il auoit égarées et entre autres une permission pour construire lad. chapelle accordée à feu noble Jacques Prost aduocat du Roy et son conseiller au présidial de Lion son ayeul, le six octobre mil six cent trente cinq ou sont inceré ces mots Nous vicaire général substitué avons permis et permettons aud. sieur Prost pour sa comodité particulière tant seulement et de ses familles et domestiques de faire batir lad. chapelle en la paroisse de St-Just comme aussy le consentement de messieurs de St-Just en datte du six octobre de la même année lequel consentement est donné aux mêmes clauses et conditions portées par la susd. permission et sans y déroger, que ces deux actes et plusieurs qu'il communiquera en temps et lieu lui ont fait prendre la résolution de ne plus désobéir à son archeuesque se réservant de lui en demander un très humble pardon qu'il espère d'obtenir fondé sur l'ignorance où il estoit des conditions sous lesquelles la permission de bastir la chapelle auoit esté accordée à son ayeul ayant exécuté touttes les autres très régulièrement puisqu'il se trouve aujourd'hui par surabondance de droit colateur d'une prébande de trois cents liures de rente au sort prin^al de six mille liures et qu'enfin il n'est plus en estat d'accorder la clef qu'on luy demande sans un

Digitized by Google

ordre exprès de Monseigneur de Saint George notre archeuesque auquel il s'est donné l'honneur d'en escrire le troisiesme de ce mois à Paris qu'ainsy il déclare de ne reconnoitre d'autres juges que Monseigneur de St-George et qu'il refusera lad. clef jusqu'à ce qu'il en ait ordonné autrement auquel cas il prendra telles conclusions qu'il avisera bon estre tant contre les demoiselles Buisson que tous autres qui pourroient l'inquieter dans le fait dont il s'agit faisant au surplus touttes ses protestations contraires contre celles des dlles Buisson s'en rapportant à leur prudence sur l'intention qu'elles déclarent aud. sieur Prost savoir de faire ouvrir la porte de la chapelle en cas de refus de la clef.

La querelle s'envenime ; le 16 avril les demoiselles Buisson répondent :

Que led. sieur Prost manque de mémoire ou veut persuader qu'il n'en a point puisqu'il soutient que la clef lad. chapelle a esté en une des maisons de Grangeblanche, car s'il voulait rapeler sa mémoire il se resouviendroit que luy même l'est allé prendre ches Benotte de l'ordre de son oncle prébandier ainsy qu'il luy a été soutenu par une personne de considération et digne de foy et qu'il n'en est pas même disconvenu. Quant à ce qu'il se veut aproprier la chapelle par les armes qui y sont de quelques uns de sa famille il seroit facile à justifier que ce ne sont pas les siennes ny celles de son père mais celles des prébandiers, qui aiant fait quelques réparations dans la chapelle conformément aux saints décrets et aux ordonnances on ne leur a pas empêché d'y mettre leurs armes en ces réparations et ce même prébandier qui estoit custode de Sainte-Croix estant décédé on fut obligé de prendre plusieurs prie Dieu qu'il auoit dans l'église Sainte-Croix que le prébandier qui lui succédait et qui estoit son neveu fit porter dans lad. chapelle pour le service public et ou lesd. remonstrantes et ceux qui sont fondateurs même ceux qui ne le sont pas s'y sont toujours plassés sans que cela doive tirer à conséquence.

On accepte l'aveu qu'il fait d'avoir toujours remis la clef à ceux qui l'ont demandé qui fait connoitre qu'ils auoient droit d'y faire dire la messe. Pour ce qui regarde la qualité de fondateur de la prébande on ne luy a jamais contesté la nomination. Mais pour ce qui regarde les deffenses qu'il prétend d'obtenir de Monseigneur l'archeuesque ainsy

Digitized by Google

qu'il a voulu obtenir de Monsieur son grand vicaire, Monsieur le doyen de St Jean, Monseigneur l'archeuesque a trop de lumière pour ne pas pénétrer que la chose dont il s'agit estant un trouble fait au fondateur cette connoissance est du juge royal et non pas de l'Église.

Trois jours après, le 19 avril, le seigneur de Grange-Blanche réplique à la notification des demoiselles Buisson :

Il offre de vérifier qu'il y a plus de vingt années que la clef dont il est question a toujours resté dans l'une des maisons du fief et juridiction de Grangeblanche ainsy] qu'il l'a cy devant dit et ne se souvient de l'avoir jamais vue ailleurs non plus que madame Prost sa mère auprès de laquelle il s'en est informé affin d'agir de bonne foy et de ne rien avancer qu'il ne puisse soutenir dans la suitte. Quant aux armes et aux pries Dieu que l'on prétend que deffunct messire Alexandre Prost, custode de Ste Croix, a fait mettre dans lad. chapelle, l'on a tort de dire qu'il a mis l'un et l'autre en qualité de prébandier (5), puisque c'étoit en celle de propriétaire du fief et juridiction de Grangeblanche et par conséquent de la chapelle ce qu'il a suffisamment estably, puisque messire Pierre Prost neveu dud. messire Alexandre Prost fut pourveu de la prebande le septiesme septembre mil six cent quatre vingt treize, que les pries Dieu y furent mis et apportez de l'église de Ste Croix au mois de may de l'année mil six cent quatre vingt quatre pendant la vie dud. messire Alexandre Prost de son ordre et dans un temps ou il n'étoit plus pourveu de la prébande. Que si quelques autres que ceux de la famille dud. sieur de Grangeblanche se sont mis sur ces pries Dieu, c'est parce qu'il a creu que l'honesteté l'obligeoit de faire les honneurs de chez lui. Ce qu'il déclare qu'il ne souffrira plus quisque l'on prétend d'en tirer des avantages, se réservant de marquer la différence pour le sexe des susd. demlles dans les occasions qui ne pourront tirer à conséquence. Que quand à ce qu'elles disent qu'elles acceptent l'aveu dud. sieur de Grangeblanche d'avoir toujours remis la clef elles ne veulent pas prendre le sens de sa déclaration qui ne signifie autre chose sy ce n'est

(5) Nous verrons plus loin que la chapelle de Grange-Blanche fut pourvue d'une prébende, et que la famille Prost compta, parmi ses membres, des collateurs et des prébendiers.

Digitized by Google

que cette même honesteté qui le fait toujours agir la luy a fait accorder indifferamment à tous ceux qui ne sont point compris dans l'acte du 15 décembre mil six cent trente cinq dont il a pris copie et qu'il regarde comme une pièce inutile pour s'atribuer un autre droit que celuy d'entendre la messe dans la chapelle lorsque led. sieur Prost la fera dire en se tenant neantmoins dans l'agrandissement du costé de la porte conformément au motif de cet acte sans qu'il puisse leur atribuer aucun autre droit.....

Contre ce prétendu titre il faut remarquer plusieurs choses : Premièrement ces particuliers ne se sont réservés aucun droit de propriété. En second lieu il est porté par cet acte que ces desnommés donnent lesdittes sommes afin d'agrandir la chapelle ce qui marque qu'ils n'ont eu connoissance de la permission accordée aud. sieur Prost qu'après qu'il l'a eue obtenue et que l'on ne la luy a point accordée comme fondé de leur procuration verballe ainsi qu'ils le prétendent, d'autant plus qu'il est expressément porté que c'est pour la commodité particulière de sa famille et de ses domestiques, la susditte quittence est du 15 des. 1635. En troisième lieu il est stipulé par le susd. acte que le fond a été donné par la veuue Benotte et le sieur Monin en suitte de la permission de M. le vieaire général d'où il faut induire que ce fond est un présent fait aud. sieur Prost puisque cette permission est accordée à luy seul ce qui s'établit encore puisque Benotte n'a jamais rien prétendu dans la chapelle. 4° La possession établit que la propriété est seule au seigneur de Grangeblanche puisque de tout temps il en a eu seul la clef. 5° Il est collateur d'une prébande de 300 l. de rente et fondateur par conséquent. 6° Ledit sieur Prost a fait luy seul toutes les réparations depuis l'année 1635 : il a payé la somme de 1400 l. pour les amortissements, celle de 6000 pour la fondation, 500 l. pour les lambris et peinture au moins 600 l. pour l'entretien de la chapelle depuis 65 années, 150 l. pour la batisse et tous les ornements qu'il a fourny jusqu'à ce jour lesquelles sommes reviennent à plus de 8650 l. qu'il payé seul pendant qu'il n'en a cousté que 376 l. 2 s. 6 d. aux trois desnommés dans la quittence, et enfin on n'a pu desroger à la permission qui est de droit divin par cette quittence et ou les susdits trois particuliers ne seroient pas contents du droit d'entendre la messe dans cette chapelle lorsque led. sieur Prost la fait dire, la chose doit être tournée en dommages et intérêts qui ne pourraient en ce cas excèder la modique somme qui leur en a cousté.

Digitized by Google

Lesd. sieurs Liotaud Olivier et Buisson prétendent encore trois choses : La première de mettre leurs armes conjointement et au dessous de celles du seigneur de Grangeblanche, la seconde de faire retrancher ou oster deux des quatre priedieu qui appartiennent aud. sieur Prost, et enfin d'avoir aussi des priedieu.

Leur première prétention est sans exemple puisque led. sieur Prost est patron de la ditte chapelle, et qu'il est de notorietté publique que le patron a droit seul de mettre ses armes, au préjudice du seigneur haut justicier qui n'a ce droit qu'a deffaut de patron estant à présumer que le seigneur haut justicier est le patron luy mesme lorsqu'il n'en paroit point d'autre. Leur seconde proposition est aussi desraisonnable, puisqu'il est en possession depuis plus de 20 années de ces quatre priedieu sur lesquels estoient les armes de l'oncle paternel dud. sieur Prost propriétaire pendant sa vie de la seigneurie de Grange blanche et par conséquent patron colateur fondateur et propriétaire de la ditte chapelle. Et enfin leur troisième prétention est sans fondement et puisqu'ils n'ont contribués des petites sommes cy dessus remarquées que pour l'agrandissement de la chapelle au terme de leur prétendu titre ils doivent se tenir dans cet agrandissement pour y entendre la messe sans y avoir des priedieu d'autant plus qu'ils n'en ont jamais eu depuis 1635 qui est le temps auquel la chapelle fut bastie.

Les allégations d'Alexandre Prost ne sont pas toutes d'une rigoureuse exactitude, et on peut même remarquer qu'à plusieurs reprises il manque de bonne foi.

Sa qualité de possesseur du fief de Grange-Blanche, n'implique pas la propriété de la chapelle. Jacques Prost la voulut faire bâtir, dit-il, en dehors de son enclos, à cause de la peste, comme on le verra plus loin. Mais elle fut construite sur un terrain ne lui appartenant pas, donné pour l'érection d'une chapelle, commune au voisinage, et non « par considération pour sa personne, » comme il se plaît à le répéter autre part. L'argument que « ces particuliers ne se sont réservé aucuns droits de propriété » est spécieux ; leur droit de propriété est inhérent à la part

Digitized by Google

qu'ils ont prise dans la construction de la chapelle. Ils n'ont jamais cédé ou aliéné ce droit. Alexandre Prost prétend que les sommes versées par ses voisins ont été employées seulement à l'agrandissement de la chapelle ; c'est faux. La lecture de l'acte du 15 décembre 1635 prouve le contraire. La permission de bâtir la chapelle est du 6 octobre 1635, il est donc bien peu probable que les travaux fussent terminés le 15 décembre. On croirait plus facilement qu'ils n'étaient pas encore commencés. Quant aux dépenses d'entretien et d'embellissement que le seigneur de Grange-Blanche aurait seul payées, cela n'offre rien que de très naturel ; sa fortune lui permettant d'être plus généreux que ses voisins, et son titre de collateur de la prébende devant l'attacher plus particulièrement à cette chapelle. Ces dépenses n'impliquent pas son droit exclusif de propriété.

Il est vrai que la teneur de la permission accordée à Jacques Prost, spécifiant certaines réserves, indiquerait en effet qu'il était seul en cause. Mais pour les raisons que j'ai exposées plus haut, il avait dû en effet être seul chargé des démarches nécessaires à l'obtention des dispenses.

(*A suivre*).

Léon GALLE.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

QUELQUES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIII

ET DU

MINISTÈRE DE RICHELIEU

—

LE CHEVALIER DE JARS

L'OUVERTURE de la succession de la Maison de Gonzague nous ayant attirés en Italie pour y soutenir les intérêts de notre allié, le duc de Nevers, nos troupes forcèrent le Pas de Suze que nous disputait le duc de Savoie. Ce prince, après sa défaite, se soumit à nos conditions par un traité qu'il avait bien l'intention d'exécuter le moins possible. Richelieu poussa Louis XIII à tirer vengeance de cette cauteleuse conduite, afin de prouver à l'Europe que la France était redevenue la grande et illustre Puissance qu'elle était apparue sous le règne précédent. Cette politique, approuvée dans les conseils de la couronne, où l'ascendant du grand ministre devenait chaque jour plus prépondérant fut mise à exécution.

Digitized by Google

Le roi décida qu'il commanderait en personne ses armées ; Richelieu devait précéder son maître et les reines elles-mêmes allaient être du voyage jusqu'à la frontière. Le but national de ce déploiement de forces était d'obtenir une paix prompte et assurée en faisant une forte guerre. Les reines voulaient à la fois se distraire, se rapprocher du roi pour veiller sur sa santé un peu faible, et ménager leur pouvoir sur sa personne. Le cardinal, lui aussi, les aimait mieux proches de l'armée qu'à Paris, parce qu'il pouvait ainsi plus facilement surveiller leur entourage et défendre sa puissance contre les intrigues de cour.

Richelieu partit le 29 décembre 1629, revêtu de l'autorité la plus complète que jamais ministre ait eue, accompagné du cardinal de La Vallette, des maréchaux de France La Force, Montmorency et Créquy.

L'armée défila vers Embrun, Briançon, le Mont Genèvre, et entra en Italie par Oulx et Suze. Dès qu'on fut dans la plaine, le cardinal fit mettre les troupes en bataille, les officiers à pied, lui-même suivant au centre dans son carrosse. On marcha ainsi tout le jour, jusqu'à ce qu'on atteignît la Doire Ripaire. Là, l'infanterie fit un détour pour passer la rivière sur un pont, pendant que la cavalerie marchait à gué, ayant à sa tête le premier ministre lui-même. Il s'était, pour la circonstance, revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau, par dessus un habit couleur feuille morte, agrémenté d'une petite broderie d'or et portait une belle plume à son chapeau ; deux pages marchaient devant lui à cheval ; l'un portait ses gantelets, l'autre son habillement de fête ; deux autres pages marchaient à ses côtés, tenant chacun par la bride un coursier de grand prix ; derrière lui était le capitaine de ses gardes. Il passa la rivière en cet équipage, ayant l'épée au côté et deux pistolets à l'arçon de

Digitized by Google

sa selle ; puis, lorsqu'il fut arrivé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger son cheval devant l'armée, comme s'il eut pris plaisir à faire voir qu'il savait quelque chose dans cet exercice.

Ces détails minutieux, donnés non sans malice par un contemporain, montrent qu'on était quelque peu surpris alors de voir un prince de l'Église dans cet accoutrement. Richelieu le comprenait bien lui-même ; c'est pour cela sans doute, c'est pour autoriser sa propre conduite qu'il aimait à se faire accompagner du cardinal de La Valette, qu'il donna sa confiance et une partie de son pouvoir au Père Joseph de Tremblay, et qu'il fit amiral l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis. Le grand ministre n'avait quitté l'épée pour la robe ecclésiastique, changeant le titre de marquis de Chillon contre celui d'évêque de Luçon, que lorsque son frère aîné préféra lui-même la solitude d'une chartreuse aux dignités de l'Église. Il y avait autrefois des vocations de famille : chez les Richelieu on avait la vocation d'être évêque de Luçon.

D'autres réflexions assiègent l'esprit devant le curieux tableau que nous venons d'emprunter au brave Pontis. Le puissant esprit de Richelieu savait faire cas, sans doute, de la valeur d'une habile réclame, quoique le mot fût alors inconnu, et comptait une mise en scène bien réglée parmi les petits moyens de succès qu'un bon politique ne doit pas négliger. Cela n'est point surprenant de la part d'un homme assez avisé pour avoir compris l'importance de la Presse à une époque où elle n'existait pas chez nous. Ce fut lui, en effet, qui aida Renaudot à fonder le premier journal français, la *Gazette de France*. Il est vrai que dès le XVIe siècle il existait des *gazettes* en Italie ; on les avait ainsi baptisées du nom de la piécette de monnaie qui servait à les payer.

Digitized by Google

Revenons à l'armée. Quand les troupes eurent traversé la Doire, on alla coucher à Rivoli. Le lendemain, le cardinal fit marcher l'avant-garde et l'artillerie dans la direction de Turin. Ce n'était là qu'une ruse de guerre pour donner le change à l'ennemi sur ses intentions, car, en même temps, le reste de l'armée, par une marche hardie, défilait sur Pignerol, qui se trouva ainsi investie sans que les Savoyards pussent y faire entrer aucun secours.

Décidé à s'emparer de Pignerol, Richelieu, afin d'en détourner l'attention du conseil de Savoie, eut recours à cette ruse singulière : il envoya d'abord l'avant-garde de ses troupes, sous les ordres de Créquy, du côté de Chivas, ville assez forte, située sur le Pô, à 22 kilomètres au-delà de Turin, comme s'il voulait entourer cette dernière ville et en faire le siège. Puis il fit agiter dans son conseil la résolution de s'emparer du duc de Savoie et du prince de Piémont, retirés près de Cazalette, du côté de Rivoli, pendant que l'on continuait à négocier avec eux, car le duc de Savoie était le plus grand négociateur du monde. Cette idée d'arrestation fut-elle prise au sérieux par Montmorency, ou bien n'agit-il que pour faire le jeu du cardinal ? Toujours est-il que le maréchal prévint dans le plus grand secret le prince de Piémont du danger qu'il courait, disant ne vouloir pas ternir son propre honneur en se prêtant à une trahison indigne envers un prince avec lequel il était en pourparlers.

A cette nouvelle, le prince de Piémont se hâtant de faire monter toute sa maison et ses troupes à cheval, passa vers minuit à Rivoli, se rendant à Turin. C'est ce que désirait Richelieu ; il avoue, en effet, dans ses mémoires, « qu'on avait persuadé au duc de Savoie, par divers artifices, qu'on voulait attaquer Turin ou Veillane. » Pendant que les Piémontais se réfugiaient dans Turin, le gros de l'armée fran-

Digitized by Google

çaise se massait autour de Pignerol qui, dépourvue de défenseurs, fut obligée de se rendre peu après.

Créquy revint sur ses pas aussi promptement qu'il put. Sa position était critique, car si les Piémontais affolés n'avaient perdu la tête, ils pouvaient lui couper la retraite, le séparer du reste de l'armée française, et, profitant de son isolement, l'écraser. C'était le danger de cette manœuvre. Ce malheur n'arriva pas, et nos généraux purent se réjouir ensemble d'avoir sans coup férir emporté Pignerol. Cette ville, investie le 20 mars, fut prise le jour de Pâques, qui tombait cette année le dernier jour du même mois.

Après ce premier succès on pouvait en espérer d'autres. Une armée si facilement victorieuse, commandée par des chefs illustres, ayant à sa tête le second personnage de l'État, devait être impatiente de marcher à l'ennemi. Elle n'était cependant encore en ce moment ni assez forte, ni assez munie du nécessaire pour pousser son succès et en profiter complètement. Les intrigues de cour et les puissantes inimitiés, suscitées par la conduite hautaine et l'absolutisme de Richelieu, vinrent entraver sa marche victorieuse en lui faisant refuser subsides et recrues. La situation de l'armée ne pouvant que difficilement se pourvoir de fourrages et de vivres, devenait même précaire, et l'Italie aurait pu être le tombeau de la gloire de Richelieu, si Louis XIII, plus patriote que son entourage, n'était venu lui-même au secours de son ministre. Le prince était parti dès le mois de mars 1630 pour Lyon, où il séjourna jusqu'au 8, pour se rendre de là à Grenoble.

L'animosité contre Richelieu était si grande et si mauvaise volonté de ses adversaires si manifeste, que Louis lui-même eut peine à avoir l'argent et les troupes nécessaires. Cependant tout céda enfin à l'ascendant royal ; c'est

Digitized by Google

bien à lui que notre pays dut alors la prise de Chambéry et de la plus grande partie de la Savoie. Ce qui prouve qu'un roi n'est pas un rouage inutile dans une machine compliquée comme le gouvernement d'un grand peuple. Un prince digne de son rang, ayant l'intelligence du rôle que lui confie la Providence, sait ainsi donner à la chose publique l'appui de son pouvoir; il impose silence aux compétitions, aux haines suscitées par les vues ambitieuses des hauts fonctionnaires. Les hommes ne sont jamais parfaits ; loin de s'étonner que les ministres dirigeant la politique, ou les généraux commandant les armées aient des défauts, parfois des vices, il faut profiter de leurs qualités de commandement ou d'administration, en se garant le mieux possible des dangers que leurs passions peuvent faire courir à la chose publique. Le pouvoir modérateur fait partie du rôle royal. Louis XIII le comprit. Le prince par lui-même n'avait pas un grand esprit; son caractère était triste, ombrageux, peu aimable ; il tenait cependant du Ciel, avec un grand amour de la gloire de sa maison et de celle de la France, identifiées en sa personne, la grâce de discerner parmi les sollicitations diverses et constantes qui l'assiégeaient, celles qui répondaient le mieux à l'intérêt du royaume. Par là, on s'explique comment il sut se dérober à l'ascendant d'une mère qu'il aimait, et subir celui d'un ministre qu'il n'aimait pas. Par là aussi, par ce que j'appellerai le don royal ,celui du discernement des besoins réels de la nation, il a eu un règne vraiment grand et mérite d'être associé par l'histoire à toute la gloire du cardinal, car celui-ci, sans l'appui de son maître, n'aurait rien pu.

Le roi fit pendant trois mois une campagne assez pénible dans un pays infesté de maladies. Mais aussi s'était-il pendant ce temps emparé de presque toute la Savoie. Vers la

Digitized by Google

fin de juillet, se trouvant à Saint-Jean-de-Maurienne avec Schomberg et Richelieu, il tomba malade lui-même, ayant eu un fort accès de fièvre, et, crainte de pis, son retour à Lyon fut décidé. Pour donner une idée de l'état de l'armée et du courage qu'avait montré Louis en restant dans les camps, nous rapporterons ici le propos de Soudeilles, un Gascon probablement. Ce personnage venant parler à Richelieu au camp de Saint-Jean-de-Maurienne, de la part de Montmorency, alors à Pignerol « déclara que la peste était si dangereuse et la contagion si grande en cette ville, que les oiseaux mêmes tombaient morts en passant au-dessus d'elle. »

Revenu à Lyon, le 7 août, le roi eut encore quelques accès de fièvre, et comme l'on présuma que sa santé l'obligerait à séjourner assez longtemps en cette ville, on lui prépara, pour qu'il fût mieux installé, un logement dans la maison de Mme de Chaponay, place Bellecour. Le 22 septembre, l'état du prince empira au point que le 30, on le tînt pour mort. Monsieur, son frère, alors à Paris, en partit pensant qu'il n'avait qu'à aller recueillir un si bel héritage. Cette perspective donna lieu à mille cabales; les ennemis du cardinal, et ils étaient nombreux, crurent sa perte assurée; on délibéra sur la manière dont on se déferait de lui, aussi bien dans l'entourage de la reine-mère que dans celui de Gaston. Mais tout à coup, le 2 octobre, Louis revint à la santé. Le cardinal était auprès de lui, prêt à soutenir son pouvoir chancelant ou à prendre des mesures pour assurer sa retraite. Les ennemis du ministre, après ce qu'ils avaient médité ouvertement contre lui, pensant bien qu'il ne le leur pardonnerait pas, s'il demeurait en crédit, poussèrent la reine-mère à le ruiner dans l'esprit de Louis XIII, avant qu'il pût leur faire du mal. C'est dans

Digitized by Google

cette confusion que la Cour revint à Paris où elle était installée à la Toussaint. Alors la reine-mère renouvela ses instances auprès de son fils pour faire chasser le cardinal. C'est au Luxembourg où elle était logée qu'eut lieu la célèbre conférence du 11 novembre 1630. Pour être plus près de sa mère, le roi avait pris gîte tout à côté, à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires. Peut-être Marie de Médicis serait-elle arrivée à ses fins si Richelieu, sachant le roi enfermé avec elle, n'eut forcé la porte malgré l'ordre formel qu'on avait donné de ne laisser entrer personne.

« La reine, disent les mémoires du temps, fut si en colère en le voyant entrer que d'abord elle ne pouvait plus parler. Mais, revenant enfin à elle, elle lui dit qu'il était bien hardi de les venir ainsi interrompre; qu'il était vrai, ainsi qu'il le pensait, qu'ils parlaient de lui et qu'elle disait au roi qu'elle ne pourrait plus assister à ses conseils, ni se trouver avec lui en quelque lieu que ce fût, quand il y serait; qu'il fallait nécessairement qu'il se défît de l'un ou de l'autre. A quoi le cardinal répondit qu'il était bien plus raisonnable que ce fût de lui et qu'aussi bien ne voulait-il plus vivre puisqu'il était si malheureux que d'avoir perdu ses bonnes grâces.

« Le roi voyant cela ne se déclara point, et ne cherchant qu'à s'échapper, dit seulement qu'il se faisait tard, et que, voulant aller à Versailles, il était temps de partir : et faisant la révérence il marcha aussi vite que s'il eût eu peur qu'on courût après lui. De sorte que le cardinal de Richelieu ne l'ayant pu joindre avant qu'il montât en carrosse, il se crut perdu, et que le roi l'avait plus fait pour le fuir que pour quitter la reine et n'être pas obligé de lui parler.

« Ce qui le fit aller chez lui fort découragé, et ayant conté à Mme de Combalet, sa nièce, et à M. Bouthillier

Digitized by Google

qu'il y trouva, tout ce qui s'était passé, il leur dit qu'il voulait aller ce jour-là coucher à Pontoise, pour se retirer après au Hâvre. A quoi n'osant contredire, il fit venir ses gens, et leur commanda de lui apporter promptement à dîner et de faire tenir son carrosse et son équipage prêts pour partir aussitôt qu'il aurait mangé, demeurant en cette résolution jusqu'à l'arrivée du cardinal de La Valette, lequel étant fort de ses amis et ayant appris qu'il avait été chez la reine-mère en même temps que le roi, sans qu'on eût su ce qui s'y était passé, venait en savoir des nouvelles.

« Le cardinal fut fort aise de le voir et lui dit tout ce qu'il avait fait, et que ne pouvant pas douter que le roi ne l'eût abandonné, puisqu'il était parti sans lui parler ni lui rien mander, il voulait aller tout à l'heure à Pontoise et de là au Havre, n'attendant autre chose sinon que son carrosse et ses gens fussent prêts. Ce que le cardinal de La Valette contredit fortement, disant qu'il ne devait point penser que le roi, pour ne lui avoir rien dit ni rien fait dire, l'eût abandonné, ne songeant vraisemblablement qu'à la reine, qu'il voulait fuir pour n'être pas davantage pressé de choses qu'il ne voulait pas faire; qu'il devait se souvenir que qui quittait la partie la perdait et qu'il ne pouvait rien faire de plus avantageux pour la reine et pour ses ennemis, ni plus à leur gré que de leur laisser le champ libre et le moyen de pouvoir dire et faire contre lui tout ce qui leur plairait; auquel cas le roi pourrait bien à la fin changer et oublier tous les grands services qu'il lui avait faits : mais que sans cela il n'y avait aucune apparence. »

Sans doute La Valette n'eût pas par sa seule éloquence, déterminé Richelieu à tenter, pour reprendre son ascendant sur l'esprit du roi, un effort suprême et dangereux qui pouvait le livrer sans défense aux mains de ses ennemis,

Digitized by Google

s'il n'avait pas été prévenu de ce qui se passait dans l'entourage de Louis XIII. Le favori du moment était Saint-Simon, celui que Bassompierre appelle le Petit Punais. Il tenait le parti du cardinal. En quittant la reine-mère, Louis XIII lui demanda : Eh bien, que dites-vous de cela ? En vérité, répondit le favori, je crois être dans un autre monde. Mais enfin, Sire, vous êtes le maître. — Oui, je le suis, répliqua le roi, et je le ferai sentir. — Saint-Simon se hâta de faire connaître le fait au cardinal de La Valette qui, aidé par ce renseignement, détermina Richelieu à suivre le roi à Versailles. Mme de Combalet et Bouthillier s'étaient rangés à son avis ainsi que quelques autres personnes survenues pendant ces pourparlers. Mais afin de ne prendre une aussi grave détermination qu'en toute connaissance de cause, on décida que le cardinal de La Valette retournerait à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, voir si le roi y était encore et prendre l'air de la Cour, ce qu'il fit de suite. Comme il y arrivait, le roi le fit venir pour lui commander de dire à Richelieu de le suivre sans délai à Versailles.

Louis XIII n'avait pas pris sans peine une telle décision. Quoique poussé au parti de Richelieu par Saint-Simon, il était hésitant. La raison lui commandait de soutenir son ministre, mais le sentiment lui faisait un devoir d'obéir à sa mère.

Il eut là des heures douloureuses : « L'incertitude dont son esprit était agité, dit Saint-Simon, se peignait dans ses mouvements; il se promenait à grand pas, se jetait sur son lit, se relevait précipitamment, buvait, cherchait à la fenêtre la fraîcheur de l'air, ouvrait ses habits comme un homme qu'un feu intérieur aurait dévoré. Dans cet état, un mot de son favori fut comme un trait de lumière qui le décida. Je

Digitized by Google

suis persuadé, lui dit celui-ci, que pour l'intérêt de son service, Votre Majesté protègera le cardinal contre une cabale de gens sans mérite, qui en veulent plus au ministère qu'au ministre. Sans attaquer directement la reine-mère. Votre Majesté peut se contenter d'éloigner ceux qui lui inspirent des idées contraires à votre volonté et tout ira bien ensuite. »

Cet expédient plut à Louis. Afin d'être plus libre de l'employer il quitta Paris. Richelieu averti par La Valette en fit autant et alla droit à Versailles où le roi l'attendait avec impatience, car, lorsqu'il le sut arrivé, il montra une grande joie et le reçut ensuite avec tous les témoignages de la plus vive affection. « Il s'enferma aussitôt avec lui dans son cabinet où l'on arrêta tout ce qui se devait faire pour le dehors et le dedans du royaume. »

Là furent prises secrètement les mesures dont l'exécution causa à la Cour, qui s'était toute portée au parti de la reine, sur la nouvelle de la disgrâce de Richelieu, une grande surprise : elle mérita à cette journée le surnom de Journée des Dupes. Ce fut alors qu'on se résolut à faire de nombreuses arrestations, entre autres celles des deux Marillac, le maréchal et le chancelier. On ne toucha pas à la maison de la reine-mère pour eette fois, mais celle de la jeune reine fut moins respectée ; on en chassa plusieurs dames honorées de son affection et qui avaient eu le tort de s'être entremises entre elle et sa belle-mère.

Richelieu n'était pas homme à s'arrêter en si beau chemin, ni la reine-mère, femme à céder devant l'orage. Après plusieurs tentatives de rapprochement entre elle et lui, tentatives inutiles, le roi vit qu'il ne gagnait rien et que les intrigues continuaient de plus belle, menaçant la tranquillité du royaume. Décidé cependant à ne pas se séparer

Digitized by Google

d'un ministre qui savait se rendre chaque jour plus nécessaire, Louis convoqua un conseil dans lequel on mit en délibération ce qu'il y avait à faire. Richelieu, dans ses mémoires nous a conservé le détail de tout ce qui fut dit et fait dans ce conseil dont il dirigea les délibérations avec son ordinaire habileté. On y décida l'arrestation de Marie de Médicis, ce qui fut exécuté à Compiègne le 23 février 1631.

On ne peut pas blâmer Richelieu d'avoir mis fin de la sorte à un conflit dangereux pour la sureté de l'État. Certainement Marie de Médicis n'avait pas ses vues élevées, et le gouvernement de Richelieu était un bien pour la France; tout en poursuivant, en effet, l'éclat de la fortune et les jouissances de pouvoir pour lui-même, il savait préparer avec un égal soin la grandeur de son pays, auquel il rendait d'autre part un signalé service en le débarrassant des brouillons qui s'agitaient autour de Gaston d'Orléans. Mais il est certain cependant que le ministre fut dans sa défense d'une violence qui alla jusqu'à l'injustice, car la reine-mère fut pour toujours retenue hors de France, et Marillac paya de sa tête son dévouement pour elle. Les raisons sur lesquelles est échafaudé son procès n'ont rien de sérieux ; sa mort est le fruit d'une vengeance et non d'une justice.

On pouvait, à cette époque, être un très honnête homme, bon français, homme de cœur et d'honneur, et prendre parti contre le tout-Puissant ministre en croyant bien faire.

Il était permis de dire, comme le fit plus tard le Père Caussin, confesseur du roi, que si la reine-mère avait eu des torts, encore était-elle mère du roi, qui ne devait pas la repousser quand elle ne demandait qu'à se jeter dans ses bras. Que le roi donnait à ses peuples un déplorable exemple par ses mésintelligences perpétuelles avec sa femme, avec

Digitized by Google

son frère, avec ses autres parents. Qu'enfin, en voyant tant de grands seigneurs errants dans les royaumes étrangers, tant d'autres renfermés en différentes prisons, il n'y avait pas de jour que chacun des courtisans ne craignît pour soi-même ou pour ses proches.

Sans doute moins de raideur hautaine de la part de Richelieu, moins d'ambition de réduire toute grandeur sous les lois, eussent mieux servi le roi, la France et lui-même. Mais alors il n'eût pas été Richelieu, mais bien un grand homme de pure imagination : ceux-là seuls sont sans défaut.

Internée à Compiègne même et séparée de ses principaux conseillers, Marie de Médicis négocia pendant cinq mois afin d'obtenir pour elle et les siens des conditions meilleures. Enfin le 19 juillet, elle fit la faute de quitter la France et de se réfugier dans la Flandre espagnole auprès de l'infante Clara-Eugenia, petite-fille de Charles Quint et tante de la reine. A la mort de Clara-Eugenia, la reine-mère passa en Angleterre, puis de là en Hollande et enfin à Cologne, où elle mourut. « On l'avait vue pendant quinze ans, a dit un historien, tantôt armée contre son fils et tantôt placée par lui à la tête de son conseil. Après avoir si longtemps disposé de tout dans le royaume de France, la veuve de Henri le Grand, la mère du roi régnant, la belle-mère de trois souverains de l'Europe, passa le reste de ses jours en exil, manquant parfois du nécessaire. » Errante à l'étranger, elle quitta la Flandre parce que l'Espagne était en guerre avec la France et se réfugia en Angleterre. Charles Ier, son gendre, lui accorda une retraite dans ses États et fit des instances pressantes pour que les portes de la France lui fussent rouvertes. On en délibéra à Paris. Louis remit le sort de sa mère à son conseil. Bouthillier seul pro-

Digitized by Google

posa de la placer à Avignon, terre papale. Tous les autres conclurent à ce qu'elle fût reléguée en Toscane, et le roi donna le sceau de son approbation à cette décision. Ne voulant pas s'y soumettre, Marie resta donc en Angleterre tant que les affaires de Charles Ier le lui permirent; elle se réfugia ensuite à Cologne où elle mourut le 3 juillet 1642, réduite à une sorte de misère. On montre encore en cette ville, paraît-il, le galetas où elle termina ses jours à l'âge de 69 ans. Caractère faible, hautain, brouillon, elle fut assurément l'artisan de ses propres malheurs, mais que de circonstances atténuantes il y a dans l'histoire de sa vie. Elle avait été élevée dans une cour italienne; son mari l'avait traitée avec un rare sans-façon: l'étrangeté de leur première entrevue à Lyon est célèbre, et l'on reste étonné que d'une telle union ait pu naître le chaste Louis XIII. Puis enfin, Marie était la mère du roi qui devait avoir pour elle plus de respect; elle avait été la bienfaitrice de Richelieu, qui aurait dû s'en souvenir.

Lorsqu'on arrêta la reine mère à Compiègne, le cardinal de Richelieu, par un aveuglement assez ordinaire aux gens en faveur, fit insérer, de lui-même, dans la dépêche lancée dans le public à ce sujet, que l'emprisonnement de la reine-mère venait du refus qu'elle avait fait de le recevoir en ses bonnes grâces. Il s'aperçut, mais trop tard, de l'inconvenance d'une telle déclaration; il la fit supprimer lorsqu'on en avait déjà distribué près de deux mille exemplaires.

Pendant que Marie de Médicis cherchait un refuge en Flandre, Gaston d'Orléans en trouvait un en Lorraine, Richelieu était donc débarrassé de ses deux plus dangereux adversaires. Il eût sans doute été sage alors de laisser s'assoupir les haines en ménageant les partisans de la mère et du fils. Non seulement le cardinal ne le fit pas, mais il tra-

Digitized by Google

vailla encore à réduire à l'impuissance ceux qui, sans l'attaquer lui-même, ne prenaient pas ouvertement son parti. De ce nombre étaient les ducs de Guise et d'Épernon. Plus il obligea tous ceux qui balançaient entre la reine-mère et lui à quitter la cour, et non seulement eux, mais leurs parents et leurs alliés. En même temps s'instruisait le procès des Marillac. On sait de quel poids le premier ministre pesa sur les juges pour en obtenir la sentence qu'il voulait voir rendue : il avait une âme implacable. Le maréchal de Marillac, condamné à mort contre toute justice, mourut courageusement et chrétiennement. Son frère, le chancelier, l'auteur d'une belle traduction de l'imitation de Jésus-Christ, qui rivalise avec le texte original, mourut prisonnier à Châteaudun le 17 août 1632. Le prince de Condé rendant justice à la loyale pureté de sa vie disait de lui : *innocens manibus et mundo corde.*

Cette politique violente eût perdu Richelieu s'il avait eu des adversaires dignes de lui. Mais il ne rencontra pour s'opposer à ses desseins qu'une femme irritée et mal conseillée, qu'un prince qui était le dernier des hommes. Gaston d'Orléans, par son manque de cœur et de caractère, fit le malheur de tous ceux qui s'attachèrent à son parti. A plusieurs reprises il souleva contre le pouvoir de Richelieu des tempêtes qui eussent du le renverser, tant la puissance d'un fils de France était grande alors ; elle pouvait en effet armer en sa faveur l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie, le Pape, une grande partie de l'Allemagne, car toutes ces Puissances étaient jalouses ou mécontentes de notre Cour. Mais Gaston ne sut qu'entraîner dans sa disgrâce le malheureux Montmorency, qu'il laissa battre et prendre près de Castelnaudary, en octobre 1632.

Le duc fut condamné à mort et exécuté sans que Mon-

Digitized by Google

sieur fît rien de vraiment efficace pour lui sauver la vie. « Il semble, disent les contemporains, que tout aurait dû finir par la mort d'un chef si illustre : mais le conseil du roi ne s'en tint pas là; il poursuivit tout ceux que l'on soupçonna d'avoir pris part à la rébellion. Ils étaient en grand nombre, de tous états, évêques, guerriers, magistrats. Plusieurs portèrent la tête sur l'échafaud. Entre ceux auxquels on laissa la vie, les uns furent exilés ou renfermés, les autres privés de leurs dignités et confinés dans leurs maisons y traînèrent une vie obscure. »

En relisant l'histoire du grand XVIIe siècle, on voit qu'il a été un siècle douloureux comme le nôtre. Chaque époque a ses souffrances propres. Le bon vieux temps n'a jamais existé. Vraiment on se demande en vain à quelle date de l'histoire on voudrait revivre. La seule réponse raisonnable à une telle question, c'est que la vie ne vaut pas la peine de vivre si l'on n'espère point un meilleur lendemain.

Heureux les hommes qui dans de pareilles épreuves ont le goût des lettres et savent trouver dans l'étude une distraction à leurs ennuis. Par là leur vie s'illumine. Ils conquièrent une paix qu'ils ne connaissaient guère quand ils étaient mêlés aux affaires des grands. Ne conversant plus avec des hommes pleins de passions, de préjugés, dont les heurts sont toujours douloureux, ils lient au contraire société avec les grands hommes des siècles écoulés, et encore ne voient-ils en eux que le meilleur d'eux-mêmes. Sans doute les cœurs généreux ne peuvent en aucun cas se désintéresser du sort de leurs contemporains; ils suivent donc toujours avec intérêt les phases diverses par lesquelles passe l'histoire du temps où ils vivent, mais non plus en acteurs, en simples spectateurs. Si l'observateur apprend alors à mépriser les fantoches qui occupent trop souvent la

Digitized by Google

scène politique, du moins le fait-il sans passion personnelle, puisant aussi quelque consolation dans la pensée d'échapper par son isolement même à de terribles responsabilités. Puis, lorsque dans un regard jeté sur le passé, il tourne feuille à feuille les pages si diverses de notre histoire, il voit que le bien trop souvent combattu par les puissants du jour, triomphe cependant en assez de lieux et étend déjà au loin son pouvoir : n'en peut-il pas légitimement conclure que l'avenir lui réserve aussi son jour de triomphe.

On ne sait pas, a dit un historien, à propos des représailles exercées par Richelieu, si sa sévérité étendue à tant de personnes ne fit pas plus de mal que de bien. Si ces punitions n'avaient persuadé que le cardinal était incapable d'indulgence, peut-être quelques-uns se seraient-ils efforcés d'effacer par une meilleure conduite le souvenir de leur révolte. Mais croyant qu'on ne gagnerait rien à se corriger, chacun s'entretint dans sa haine et se garda pour des temps plus favorables.

Cette réflexion s'applique à tout pouvoir qui abuse de sa puissance. Il irrite les résistances et les enracine dans les cœurs, oubliant que la force est toujours éphémère et qu'elle s'expose par ses excès mêmes à d'inévitables réactions.

Le baron DE LEUSSE.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

Confessions de Mme Arthus

La mort de son mari l'avait laissée veuve à vingt-cinq ans avec deux enfants. Bien que mise en possession, par la mort de ses parents à elle, d'un avoir fort honorable, elle continuait de tenir la maison de commerce qu'ils lui avaient attribuée en dot, au moment de son mariage.

Je l'avais connue jeune fille, dans le magasin paternel. Plus tard, son mari témoigna de quelque sympathie personnelle à mon égard, et, par une coïncidence fortuite, je me trouvai de passage à Bar-sur-Mer, le jour de l'enterrement de cet excellent homme, gros personnage à face rebondie, emporté en huit jours par une fièvre pernicieuse.

Aussi, restai-je des amis de la maison et ne fus-je aucu-

---

(1) Sous ce titre : Entre deux trains, notre collaborateur, M. Auguste Bleton, fait paraître, chez Dizain et Richard, un volume de nouvelles, accompagnées chacune d'une composition hors texte, signée d'un artiste en renom.

Deux de ces nouvelles ont été publiées dans la *Revue du Lyonnais* sous le pseudonyme de Monsieur Josse. Nos lecteurs n'ont sans doute point oublié le *Compartiment des Fumeurs* et *Le Numero 21*. Aujourd'hui l'auteur veut bien détacher de son volume une des nouvelles encore inédites, que nous donnons ici, accompagnée du joli dessin de M. N. Sicard.

Le prix du volume est de 6 francs. Il a été tiré pour les amateurs, 40 exemplaires de l'ouvrage, sur papier de Hollande grande marge. Prix : 15 francs.

Digitized by Google

nement surpris lorsque, deux ans plus tard, après m'avoir confié qu'elle était sur le point de vendre son fonds de commerce, elle m'invita à l'aller voir quelquefois en passant, dans une jolie maisonnette qu'elle faisait aménager, aux portes de la ville.

Je l'y trouvai, en effet, peu de mois après. L'habitation, tout au fond d'un jardin, donnait sur une sorte de mail dont elle était séparée par une claire-voie.

Au moment de mon arrivée, Mme Arthus était installée sous la marquise d'entrée, en compagnie de ses enfants : l'aîné, un amour de fillette aux longs cheveux, blonds et bouclés, âgée alors de six ans et occupée à ses leçons ; l'autre, un garçonnet de quatre ans, tapageur comme il sied à cet âge, remuant à la pelle la « grève » dont les allées étaient garnies.

La jeune femme m'accueillit par un : « Ah ! vous voilà ! » des plus engageants. Il y aurait eu de ma part outrecuidance à y voir autre chose qu'un témoignage du plaisir généralement éprouvé par les gens retirés des affaires, lorsqu'ils trouvent à rompre la solitude qui s'est faite tout d'un coup autour d'eux. Je n'en serrai pas moins avec empressement la main qui m'était tendue et je donnai une caresse aux deux enfants accourus à moi comme à vieil ami.

La conversation s'engagea très banale. Elle me parla du temps, des affaires ; je la questionnai sur son installation, sur ses enfants. Mais il se produisait des silences ; à certaines réticences, à certains mouvements muets de ses lèvres, au bord desquelles les mots venaient échouer, je devinais qu'une idée l'obsédait et qu'elle cherchait comment elle pourrait s'en ouvrir à moi.

J'avais remarqué en entrant que, sans avoir dépouillé la sombre livrée des veuves, elle portait sur sa robe noire un

Digitized by Google

de ces larges cols blancs, de mode à cette époque. Cette blancheur faisait singulièrement valoir son teint mat et ambré. C'était, du reste, une fort avenante personne, mince et petite, avec une voix chantante et des yeux regardant bien en face, de bonne éducation, distinguée même, et soignée au possible, depuis sa bottine chaussant un pied un peu long mais effilé, jusqu'au chignon de ses cheveux châtains, enfermés dans une résille. Tout en suivant des yeux, à chaque mouvement de sa mignonne tête, les oscillations de ce menu chignon sur le linge éclatant, je me demandais s'il ne se présenterait personne pour consoler ce veuvage prématuré et si ce col blanc ne serait pas le prélude de toilettes moins austères.

Il est probable que mes regards trahirent ma pensée; car, tout à coup, comme enhardie : « Ah ! monsieur, c'est une dure condition, celle des veuves ! » Et deux larmes perlèrent au bout de ses cils.

J'étais embarrassé, comme on l'est chaque fois qu'on se trouve en face d'une confidence ambiguë, venant d'une personne dont l'état d'âme ne vous est point familier. Pour se sauver d'une maladresse, il n'est tel que de répondre à ces ouvertures par une grosse banalité, et je n'y manquai pas :

« Au moins, dans le commerce, vous aviez des distractions — distractions assujétissantes, parfois assommantes, j'en conviens, mais qui enlèvent l'esprit à lui-même. Peut-être avez-vous quitté les affaires trop tôt.

— Oui, parlez-m'en, des affaires ! Le premier homme venu, sous le prétexte d'une emplette quelconque, a le droit de réclamer vos grâces et vos sourires, et de vous imposer, à tout le moins, ses grâces à lui, ses fadaises enveloppant une déclaration plus ou moins bien déguisée, quand ce ne sont pas de brutales allusions. Est-ce qu'on se gêne avec une femme qui est marchande et veuve ! »

Digitized by Google

*
* *

A ce moment, la servante vient chercher les enfants pour le goûter. Mme Arthus se lève et m'invite à faire le tour du jardin. L'endroit, peu grand et joliment arrangé, est à l'image de la maîtresse de maison. Au milieu des allées qu'un chaud soleil d'automne marbre de pourpre et d'or, à travers les rosiers tardifs qu'agite comme un frisson de renouveau, Mme Arthus, trottant légère et menue, ressemble à une fillette qui fait, en l'absence de sa mère, les honneurs de la résidence.

Tout en marchant devant moi, elle broie fiévreusement des poignées de feuilles qu'elle saisit au passage. Après un silence, sans se retourner et en élevant le ton par degré :

« Vous ne savez pas à quoi je pensais, quand vous êtes arrivé ? C'est que les hommes, en faisant de la femme une mineure, ont eu raison : une femme n'est vraiment heureuse qu'en tutelle. Ainsi, le christianisme avait créé pour les veuves une sorte de sacerdoce qui leur donnait rang dans l'Église et les assurait d'une protection permanente ; l'ancien droit civil, ai-je lu, maintenait en partie ce patronage. Mais la société moderne, par une dérogation que je ne m'explique pas, cesse de voir une femme dans la veuve et la jette désarmée à tous les hasards de la vie.

« Quand la mort du mari surprend une femme dans sa maturité, lorsqu'elle reste avec de grands enfants, un fils surtout, le fardeau du veuvage est moins lourd à porter. Mais seule à vingt-cinq ans, comme je l'ai été ! Ni père, ni mère auprès de soi, pas un frère, pas un parent ! Seule à défendre sa fortune et aussi sa personne ! Ne pas même pouvoir se reposer sur des amis !

Digitized by Google

« Car, tenez, si vous habitiez Bar-sur-Mer et qu'il vous plût de renouveler quelquefois la visite que vous me faites maintenant, il ne manquerait pas, malgré votre qualité d'homme marié et la différence qui sépare votre âge du mien, de s'élever aussitôt des rumeurs malveillantes. »

Je l'avais laissée parler, plaçant de loin en loin un monosyllabe, uniquement pour lui témoigner que je l'écoutais avec intérêt. Pendant ce temps, notre promenade par les sentiers en lacets nous avait amenés à la claire-voie qui sépare le jardin du mail. Je lui offris le bras pour remonter l'allée principale conduisant à la maison.

« Vous êtes surpris de m'entendre, poursuit-elle afin de m'arracher à mon rôle quasi muet de confident. J'avais besoin, voyez-vous, de dire tout haut ce que je pense tout bas depuis un an et plus.

— Et vous m'avez attendu pour cela, répondis-je, en cherchant à le prendre sur un ton paterne. Il est, n'est-ce pas ? des confessions qu'une femme fait plus volontiers à un missionnaire de passage qu'à son curé.

— Une malice à l'adresse des dames ! c'est assez votre habitude, dit-elle, avec un sourire qui, en détendant son visage, fait jaillir deux larmes de ses paupières gonflées. Mais qu'allez-vous maintenant penser de moi ? »

Ce que j'en pensais, tout le monde le devine : c'est qu'il lui fallait chercher un second mari. J'hésitais cependant à lâcher le mot tout de suite ; je me perdis dans des considérations philosophiques sur la vie, sur les compensations que la Providence nous réserve souvent, sur le temps qui est un grand médecin, et le reste.

« Non, reprend-elle, les premiers moments du veuvage ne sont pas, comme on incline à croire, les plus pénibles. L'acuité de la douleur et l'affolement qu'elle produit tien-

Digitized by Google

nent tout l'être en éveil. Aux heures de calme, on vit sur les souvenirs d'hier, on évoque l'absent, on pousse l'illusion jusqu'à l'interroger avant de prendre une décision, on n'ose déranger un meuble ou un objet sans se demander s'il approuverait le changement. Il est des femmes, je le sais, qui, fermant la porte sur le passé, vivent de leurs souvenirs. J'ai réussi à le faire pendant un temps, mais vous avez déjà compris que je ne suis point, hélas! de ces vaillantes. »

*
* *

Je le comprenais d'autant mieux que j'avais connu le feu mari de Mme Arthus et que je pouvais ajouter tout bas ce qu'elle, dans sa dignité de veuve, ne pouvait exprimer devant moi. Je crois l'avoir, en commençant, qualifié d'excellent homme; je n'ai pas à retirer le mot. Mais, d'une nature terre à terre que l'éducation n'avait pas relevée, il avait — comme il ne craignait pas de le dire quelquefois — épousé la fille de son patron « pour avoir le fonds ». Ce qu'il appréciait surtout en elle, une fois marié, c'était de posséder un excellent commis, sûr et bon vendeur, et de pouvoir conduire, le dimanche, à la musique, une femme dont l'élégance et la distinction soulevaient une admiration de bon aloi.

Ces deux êtres avaient vécu quatre années côte à côte, mais ils ne s'étaient point fondus l'un dans l'autre, ainsi qu'en témoignaient de reste les confidences entendues cet après-midi. Dans ce cas, malheureusement trop fréquent, une veuve peut se reprendre à peu près toute entière, puisque son mari n'a pas su s'assimiler ce qu'il y avait de meilleur en elle.

Digitized by Google

Jusqu'alors, j'avais laissé la parole à Mme Arthus, et, comme on l'a vu, elle avait parfaitement suffi aux frais de l'entretien ; mais c'était à mon tour de parler. Franchissant les trois marches du perron, nous entrons dans la salle à manger où des biscuits sont servis, accompagnés d'une bouteille de ce vin d'Anjou dont les gouttes d'or pâle s'épanouissent en fusées dans les verres.

« Madame, lui dis-je, en touchant son verre avec le mien, vous m'avez demandé ce que je pensais de vous. Tout d'abord, je pense que la vie solitaire et contemplative n'est pas votre fait. Si je devine juste, vous lisez peu; votre confession — car c'en est une — n'est pas celle d'une liseuse de romans.

— Je ne lis pas, je tricote.

— Et moi, je vous en félicite. L'heure est venue, je crois, de vous ressaisir et d'ordonner résolument votre existence. Si, en effet, vous ne lisez pas de romans, vous n'en auriez pas moins une tendance dangereuse à en faire.

— Ho! Monsieur...

— Un roman dans la vie, c'est permis, à condition qu'il soit à un seul exemplaire et que, bien entendu, le dénouement puisse en être lu à haute voix. Cependant, permettez-moi de vous rappeler qu'en vous remariant — le principe d'un nouveau mariage étant, d'ores et déjà, hors de discussion entre nous — vous ne disposez pas de vous seule, mais de vos deux enfants. Il importe qu'une seconde union leur soit à profit et non à préjudice.

— Comment l'entendez-vous? interroge-t-elle vivement.

— Par préjudice éventuel, je n'entends point les frères ou sœurs que vous pourrez donner à ces chers mignons :

Digitized by Google

leur bonheur à venir ne dépend nullement, à mon sens, de quelques milliers de francs, plus ou moins, à partager un jour entre eux. Mais il faut que le second père que vous leur choisirez n'apporte pas une charge gratuite avec sa personne et que son aide morale, au contraire, vous soit d'un utile secours pour leur éducation et plus tard pour leur établissement.

— Voilà, dit la jeune femme, voilà justement le point où j'attendais votre avis. Me remarier, vingt personnes me l'ont conseillé, tandis que d'autres se récriaient, en invoquant le tort que je ferais à mes enfants. Cette considération se dressait devant mes yeux comme un remords anticipé. Vous savez si j'aime ma Louisette et mon Jean, mon roi !

— Vous pouvez, Madame, rassurer votre conscience : les exemples abondent de familles où la présence d'un second papa a été un véritable bonheur pour des orphelins. Mais, puisque vous m'avez fait l'honneur de me prendre pour confident, il faut aller jusqu'au bout ; vous me devez encore un aveu.

— Lequel ? répond-elle, surprise mais non troublée.

— Ce papa numéro deux est sans doute désigné, et si je suis bon devin, notre conversation n'a été qu'un préambule pour me demander conseil sur le choix que vous avez fait.

— Vous vous trompez complètement, monsieur le devin. Je n'aperçois pas, même de loin, le mortel en question.

— C'est bien étrange, permettez-moi de vous le dire. Ainsi, comme on dirait au Parlement, la discussion a roulé uniquement sur une question de principe, sans qu'il s'y mêlât aucune question de personne ?

Digitized by Google

— Tout à fait, je vous en donne ma parole.

— Eh bien, au point où en sont les choses, j'imagine que, le principe étant admis, l'application ne s'en fera plus guère attendre.

— C'est le secret de l'avenir. Je serai très difficile, croyez-le bien. »

Sur cette déclaration, je me lève pour prendre congé, et, mon chapeau à la main, j'ajoute en manière de plaisanterie : « Quel dommage que je ne sois pas garçon et que je n'aie pas dix ans de moins! Je me mettrai sur les rangs. »

Mais elle, avec un bon et franc rire : « Vous me semblez d'une nature à donner plus de conseils que d'ordres, et c'est d'être commandée que j'ai surtout besoin. Vous comprenez bien que je ne voudrais pas être, à tout propos, obligée d'entamer avec mon seigneur et maître d'aussi longues confessions que celle d'aujourd'hui. J'y ai, cependant, éprouvé un véritable soulagement. Merci. Je vous suis bien reconnaissante. »

Alors, prenant de chaque main un de ses enfants, elle me reconduit à la grille, en renouvelant ses remerciements et en me disant : « A votre prochain voyage, n'est-ce-pas? S'il y avait lieu, vous m'autorisez à vous écrire. »

*
* *

Vous comptez, lecteur ou lectrice, que je vais vous expliquer ce qui peut, à bon droit, vous paraître bizarre en cette affaire : une dame qui attend un monsieur au passage afin de lui faire ses confidences les plus intimes, une femme qui ne peut se passer d'avoir un maître, une veuve décidée

Digitized by Google

à de secondes noces, sans que la rencontre de personne au monde ait d'abord fait parler son cœur.

Cette explication, je ne l'essaierai pas. Salomon, le sage par excellence, qui a si judicieusement écrit de tout, et qui possédait sous les yeux, en la personne de ses huit cents femmes, un vaste champ d'études et d'expériences, a pourtant renoncé à décrire les mystères du cœur feminin. Il me sera permis à moi, qui n'ai pas, à beaucoup près, la même compétence, d'imiter sa réserve et de risquer une simple approximation.

Vous connaissez ces curieux panneaux de la Renaissance, où l'artiste a su allier et combiner, pour le plaisir des yeux et l'étonnement de l'esprit, les éléments les plus divers. C'est un rigide motif d'architecture s'épanouissant en feuillage ; des trophées de fruits pendus aux dents de mascarons railleurs; une figure humaine issant d'une fleur ou allant se fondre en de capricieuses volutes, tandis qu'à côté un rinceau s'anime et donne naissance à quelque énigmatique chimère. L'ensemble forme un tout charmant, parfaitement harmonieux, tout en restant parfaitement invraisemblable. Telle mes souvenirs me présentent Mme Arthus, telle aussi vous devez revoir plus d'une femme que vous avez connue.

Quoi qu'il en soit, je ne reçus aucune lettre ; à dire vrai, je n'attendais guère qu'une lettre de faire part. Quelque temps après, revenant à Bar-sur-Mer, je m'enquis des nouvelles de Mme Arthus : toujours veuve, elle habitait toujours sa maison du mail. Il me sembla que les convenances m'imposaient une visite. D'ailleurs, la vie de voyage est si désœuvrée le soir, pour qui ne pratique ni le piquet ni la manille !

On est vers la fin de l'hiver. J'attends quelques minutes auprès d'un beau feu que la servante fait flamber à pleine

Digitized by Google

cheminée. Madame est à l'étage au-dessus, occupée à coucher les enfants, et j'entends par moment le petit Jean qui toussotte, pris d'un peu de rhume.

L'accueil est des plus affables. Je constate que la robe noire n'a point encore cédé la place aux toilettes simplement grises ou sombres.

« Ne recevant pas de nouvelles, fait-elle avec un fin sourire, vous venez en prendre vous-même.

— Alors, il y en a ?

— Si peu. Je puis presque dire qu'il n'y a rien.

— Peu de chose, mais encore, répéterai-je avec le chien de La Fontaine.

— Apprenez, cher Monsieur, dit-elle, après avoir sonné pour demander le thé, apprenez pour le cas où vous ne le sauriez pas, qu'autant il est aisé de se laisser marier, autant il est difficile de se marier soi-même. Si le mariage mystique séduit tant de femmes qui embrassent la vie religieuse et y trouvent la félicité, c'est non seulement parce que l'époux est parfait, mais aussi, je me figure, parce que le mariage se présente sous une forme impersonnelle et que chacune des divines épousées façonne un peu cette forme à son gré. Pour les simples mortelles, il n'en va pas de même; le mariage se personnifie nécessairement en un être qu'il faut trouver d'abord et conserver ensuite, quel qu'il se révèle dans l'intimité.

— Gardons-nous de rien exagérer, Madame. Le mariage suit la loi commune aux choses humaines : en tout, la sagesse est de chercher l'absolu, mais de savoir se contenter du relatif. Les candidats à votre main ne manquent pas, j'en ai l'assurance, et si j'interprète bien vos paroles de tout à l'heure, il en est au moins un dont vous inclinez à prononcer l'admissibilité.

Digitized by Google

— Il est un, en effet, grand, brun; le regard sûr trahit une pensée ferme; le visage est sévère, mais la parole douce; beaucoup de distinction et un air de jeunesse, malgré ses quarante ans accomplis.

— Voilà, ou je me trompe, un type de seigneur et maître!

— Oui certes. De plus, il est veuf lui-même, ce qui établit entre nous une communauté de situation. Mais c'est un officier, et, avec ces militaires, une femme ne sait jamais si c'est l'homme ou l'uniforme qu'elle épouse. »

La conversation, une fois engagée sur ce terrain, se prolongea tard, comme on pense. J'appris que M. de Regnaudy sous-directeur du génie, était veuf d'un premier mariage, contracté presque au début de sa carrière et d'une courte durée. En sus de sa solde, il possédait une couple de mille francs de rente. C'était chez une vieille parente à lui, habitant Bar-sur-Mer, qu'il avait rencontré la jeune veuve. La bonne dame s'était chargée d'entamer les négociations; plusieurs entrevues avaient eu lieu chez elle, et les choses avaient été si discrètement conduites que rien n'en avait transpiré en ville.

M. de Regnaudy allait être promu au grade de lieutenant-colonel et nommé à la direction d'une place des Pyrénées. Un changement de résidence ne répugnait nullement à Mme Arthus; au contraire, m'avoua-t-elle. Elle n'aurait pu admettre la pensée d'introduire un autre mari dans le magasin où elle avait été la femme de M. Arthus, et, en vertu de ce même sentiment, elle acceptait avec plaisir l'idée de vivre sa seconde existence dans une ville nouvelle. Au surplus, son petit Jean, que nous entendions par intervalles tousser en dormant, était si délicat que le séjour du Midi lui serait excellent.

Digitized by Google

Elle voulut avoir mon sentiment sur M. de Regnaudy. Pour ce, je fus invité à me trouver chez sa parente, le lendemain, un peu avant l'heure où il devait faire sa visite.

Malgré le portrait que Mme Arthus m'en avait tracé, je m'attendais à trouver, sur l'énoncé de ses fonctions, un personnage moitié ingénieur, moitié chef de bureau, quelque chose comme un garde national correct. Pas du tout, c'était bel et bien un superbe mâle, d'allure martiale, qu'on ne pouvait guère se figurer autrement que l'épée au côté, et je compris que la pauvre veuve se tînt en garde contre le prestige de l'uniforme.

*
* *

Il était difficile que le secret de ces rencontres entre Mme Arthus et M. de Regnaudy fût gardé bien longtemps. Lui peut-être en laissa-t-elle percer le mystère, afin de presser le dénouement. Mais, avec une déconcertante obstination, elle se dérobait et reculait son oui, tant et si bien que l'infortuné soupirant dut rejoindre seul son poste dans les Pyrénées et s'y installer en garçon.

C'était une épreuve à laquelle la jeune femme voulait le soumettre et se soumettre elle-même, ainsi qu'elle me le confia par lettre. Mais elle avait promis, l'été venu, d'aller faire un séjour, avec ses enfants, dans une station thermale voisine de la ville où le colonel avait son service. La promesse fut tenue, et celui-ci, plus épris que jamais, franchissait deux fois par semaine, au trot de son alezan, les quatre lieues qui le séparaient de Saint-Christol-les-Bains.

Digitized by Google

— Il est un, en effet, grand, brun; le regard sûr trahit une pensée ferme; le visage est sévère, mais la parole douce; beaucoup de distinction et un air de jeunesse, malgré ses quarante ans accomplis.

— Voilà, ou je me trompe, un type de seigneur et maître!

— Oui certes. De plus, il est veuf lui-même, ce qui établit entre nous une communauté de situation. Mais c'est un officier, et, avec ces militaires, une femme ne sait jamais si c'est l'homme ou l'uniforme qu'elle épouse. »

La conversation, une fois engagée sur ce terrain, se prolongea tard, comme on pense. J'appris que M. de Regnaudy sous-directeur du génie, était veuf d'un premier mariage, contracté presque au début de sa carrière et d'une courte durée. En sus de sa solde, il possédait une couple de mille francs de rente. C'était chez une vieille parente à lui, habitant Bar-sur-Mer, qu'il avait rencontré la jeune veuve. La bonne dame s'était chargée d'entamer les négociations; plusieurs entrevues avaient eu lieu chez elle, et les choses avaient été si discrètement conduites que rien n'en avait transpiré en ville.

M. de Regnaudy allait être promu au grade de lieutenant-colonel et nommé à la direction d'une place des Pyrénées. Un changement de résidence ne répugnait nullement à Mme Arthus; au contraire, m'avoua-t-elle. Elle n'aurait pu admettre la pensée d'introduire un autre mari dans le magasin où elle avait été la femme de M. Arthus, et, en vertu de ce même sentiment, elle acceptait avec plaisir l'idée de vivre sa seconde existence dans une ville nouvelle. Au surplus, son petit Jean, que nous entendions par intervalles tousser en dormant, était si délicat que le séjour du Midi lui serait excellent.

Digitized by Google

Elle voulut avoir mon sentiment sur M. de Regnaudy. Pour ce, je fus invité à me trouver chez sa parente, le lendemain, un peu avant l'heure où il devait faire sa visite.

Malgré le portrait que Mme Arthus m'en avait tracé, je m'attendais à trouver, sur l'énoncé de ses fonctions, un personnage moitié ingénieur, moitié chef de bureau, quelque chose comme un garde national correct. Pas du tout, c'était bel et bien un superbe mâle, d'allure martiale, qu'on ne pouvait guère se figurer autrement que l'épée au côté, et je compris que la pauvre veuve se tînt en garde contre le prestige de l'uniforme.

*
* *

Il était difficile que le secret de ces rencontres entre Mme Arthus et M. de Regnaudy fût gardé bien longtemps. Lui peut-être en laissa-t-elle percer le mystère, afin de presser le dénouement. Mais, avec une déconcertante obstination, elle se dérobait et reculait son oui, tant et si bien que l'infortuné soupirant dut rejoindre seul son poste dans les Pyrénées et s'y installer en garçon.

C'était une épreuve à laquelle la jeune femme voulait le soumettre et se soumettre elle-même, ainsi qu'elle me le confia par lettre. Mais elle avait promis, l'été venu, d'aller faire un séjour, avec ses enfants, dans une station thermale voisine de la ville où le colonel avait son service. La promesse fut tenue, et celui-ci, plus épris que jamais, franchissait deux fois par semaine, au trot de son alezan, les quatre lieues qui le séparaient de Saint-Christol-les-Bains.

Digitized by Google

Son bonheur fut vite interrompu. Entre temps, un incident de douane avait démontré aux gouvernements français et espagnol la nécessité de fixer, d'un commun accord, un point de la frontière situé dans une zone vague et insuffisamment déterminé. M. de Regnaudy, appelé à faire partie de la Commission mixte de délimitation, dut se rendre sur les lieux. A peine put-il, au cours des travaux, s'échapper et venir une fois ou deux à Saint-Christol.

Lors de la clôture des opérations, il y eut, comme d'usage, grand banquet dans la sous-préfecture la plus rapprochée de l'endroit. Le préfet du Pas-des-Pyrénées et le consul d'Espagne s'y rencontrèrent avec les autorités de *tra los montes*. C'était en plein mois d'août, et le retour au chef-lieu s'effectua par une splendide soirée, M. de Regnaudy ayant été invité à prendre place dans la voiture du préfet et du consul.

Or, Saint-Christol est sur la route. L'administration du casino a préparé une magnifique réception au préfet : l'établissement des bains et tous les hôtels ont illuminé; un souper est servi sous la grande vérandah, et c'est aux accords de la Marseillaise jouée par l'orchestre du casino et la fanfare municipale, que le premier magistrat du département gravit le grand escalier.

Le souper était bon, les toasts furent nombreux, on fit le tour des salles de jeux. Il était fort tard. Aussi le préfet, fourbu par la fatigue d'une longue et chaude journée, accepte-t-il assez aisément l'idée de coucher à Saint-Christol, qui lui est suggérée par M. de Regnaudy. Du reste, il n'ignore pas que le colonel courtise une veuve en résidence au grand hôtel des Bains, et il n'est pas fâché peut-être qu'une occasion lui fasse connaître l'héroïne d'un roman dont jasent tous les salons du chef-lieu. On prend donc gîte au grand hôtel.

Digitized by Google

La journée a été chaude, je l'ai dit ; la nuit ne l'est pas moins, et l'atmosphère est particulièrement étouffante pour des gens qui ont banqueté deux fois en douze heures. Après une heure d'un sommeil entrecoupé de sursauts et de fréquents réveils, le préfet ne tient plus au lit et va ouvrir toute grande sa fenêtre qu'il avait laissée entre-bâillée seulement.

Quel n'est pas son étonnement d'apercevoir alors, circulant dans le jardin, le cigare aux lèvres, deux personnages qu'il reconnaît bientôt, sous leur étrange accoutrement, pour être le consul de Sa Majesté très catholique et le lieutenant-colonel de Regnaudy !

Tous deux, voisins de chambre, et chassés du lit par la chaleur et l'insomnie, avaient d'abord été de l'un chez l'autre, en simple caleçon et en pantoufles. Puis la pensée leur était venue de descendre au jardin chercher un peu de fraîcheur, et, sans plus de cérémonie, ils avaient jeté un vêtement sur leurs épaules, le consul coiffé d'un foulard à la castillane, le colonel, de son képi d'ordonnance.

« Tiens, tiens, se dit le préfet, en voilà deux qui ne sont pas déjà si sots, et je ne puis m'égarer en meilleure compagnie. » Enfiler son caleçon et son pardessus est l'affaire d'une minute ; mais comme il ne porte pas de foulard la nuit et qu'il ne peut se risquer dehors nu-tête, il coiffe bravement son chapeau à plumes et rejoint les deux promeneurs nocturnes.

J'ouvre ici une parenthèse pour affirmer, si quelqu'un criait à l'invraisemblance, que l'aventure est de tous points historique. La vérité seule peut avoir de ces audaces.

Digitized by Google

*
* *

Cependant, l'aurore frangeait de rose et d'argent les cimes bleues des montagnes prochaines. Bientôt les premières lueurs du jour éclairèrent le curieux tableau que je vais tenter d'esquisser.

Nos trois promeneurs, gagnés par la fraîcheur et le sommeil se sont peu à peu endormis, qui allongé sur un banc, qui renversé ou avalé dans un fauteuil d'osier. Au second plan, derrière la grille du jardin, des montagnards se rendant au marché défilent sur la grande route, non sans s'arrêter un moment, ébahis à la vue de ces hauts personnages dont la tenue confond toutes les notions que le vulgaire peut avoir sur le port de l'uniforme.

Soudain, au braiement d'un âne en belle humeur, les dormeurs se réveillent comme tous mus par un même ressort. Aussitôt, les paysans rangés devant la grille, saisis par le sentiment qu'inspire toujours aux masses la représentation de l'autorité, se découvrent avec respect devant le trio officiel.

Aucun des trois n'avait envie de rire, je vous le jure. Mais il n'en était pas de même d'une personne qui venait à l'instant d'apparaître à une fenêtre de l'hôtel.

Mme Arthus, matinière par habitude et qui, ce jour-là, était bien excusable d'avoir le sommeil troublé par la pensée du retour de M. de Regnaudy, s'avançait sur le balcon de sa chambre, en claire toilette du matin.

Elle eut un bel éclat de rire et allait rentrer chez elle, en levant les bras au ciel, quand le préfet, qui avait deviné, rien qu'à la figure du colonel quelle était cette dame, quitte

Digitized by Google

son chapeau, et élevant la voix : « M. de Regnaudy, faites-moi, je vous prie, l'honneur de me présenter à madame. »

Le tableau était à point. Le Consul s'était empressé d'enlever son foulard, et le malheureux officier, sa casquette à la main, torturait les boutons de son dolman et l'étirait avec force, comme pour l'allonger et cacher le plus possible de son malencontreux caleçon.

*
* *

Cette plaisante histoire m'a été contée par Mme Arthus elle-même, lorsque je l'ai revue à Bar-sur-Mer. Elle procédait à son déménagement et se préparait à partir pour le chef-lieu du Pas-des-Pyrénées, où elle devait prochainement épouser M. de Regnaudy.

« Car, me confia-t-elle, je dus reconnaître, une fois le premier mouvement de surprise passé, que, des trois personnages, M. de Regnaudy était celui qui supportait le mieux, et de beaucoup, une aussi terrible épreuve. Le gentilhomme se retrouvait tout entier dans le salut et le geste qu'il esquissa pour cette présentation imprévue. J'acquis la conviction que, chez lui, l'homme est capable de survivre à l'uniforme ; et je ne suis pas fâchée de l'avoir constaté. »

Ce fut la fin des confessions de Mme Arthus. Je n'ai pas eu l'occasion de recevoir celles de Mme de Regnaudy.

Auguste BLETON.

Digitized by Google

IL A DIT AU SOLEIL....[1]

Mis en musique par M Léon Paliard.

Il a dit au soleil : « Répands sur la Nature
« Ton ardente chaleur et tes brillants rayons ;
« Donne aux fleurs le parfum ; donne aux champs la verdure,
« Et verse la lumière à tous les horizons. »
Il a dit à la nuit : « Étends tes sombres voiles ;
« Ensevelis les monts dans ton vaste manteau ; »
Et de sa voix puissante, il a dit aux étoiles :
« Apparaissez aux cieux, comme un divin flambeau. »

Tout le chante et tout le proclame :
C'est LUI, c'est LUI qui régit l'Univers ;
Comme son Créateur la Nature l'acclame,
Et son nom tout puissant fait rugir les Enfers.

---

(1) Extrait de *Premières Chansons*, 1 vol. in-18 jésus, qui paraîtra prochainement. (Mougin-Rusand, éditeur, rue Stella, 3, Lyon.)

Digitized by Google

Il a dit à l'éclair : « Illumine l'espace ;
« Remplis l'immensité de tes sillons de feu ;
« Que devant ta splendeur tout brille et tout s'efface,
« Et que tout œil humain lise le nom de DIEU. »
Il a dit au tonnerre : « Avec ta voix immense,
« Retentis sous les cieux, et fais trembler les monts. »
Et pour prouver à tous l'éclat de sa puissance,
D'un souffle il a créé les fougueux aquilons.

Il a dit à l'enfant : « Aime-moi comme un père » ;
A l'homme : « Crois-en moi, je suis ton Créateur ;
« Pour toi, j'ai fait les cieux ; pour toi, j'ai fait la terre ;
« Et pour te racheter, je me fis ton sauveur. »
Il a dit aux méchants : « Malheur à qui m'offense ! »
Au pauvre malheureux, il a promis le ciel,
Puis il a dit aux bons : « Je suis la récompense ;
« Par moi vous trouverez le bonheur éternel ! »

S. Borel.

Digitized by Google

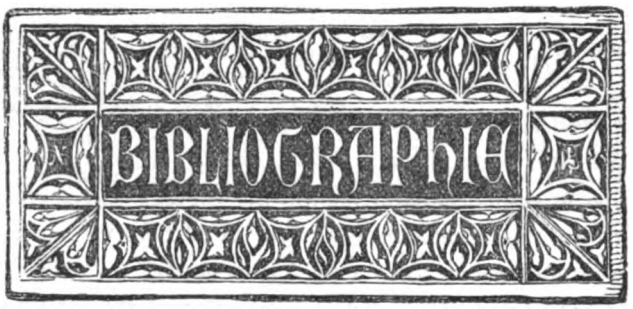

ESQUISSES ÉVANGÉLIQUES, par M. H. HIGNARD;

Lyon, Auguste Cote, libraire, place Bellecour, 8.

CET élégant volume, sorti des presses de M. A. Rey, est une œuvre vraiment lyonnaise. L'auteur, notre compatriote, est retenu loin de nous par les affections de famille et les charmes d'un climat bienfaisant; mais l'absence n'a pas relâché les liens nombreux qui le rattachent à nous. Il est resté professeur honoraire de cette Faculté des Lettres qui jette tant d'éclat sur notre cité. Il compte parmi nous un grand nombre d'amis, et beaucoup de ses anciens élèves s'honorent de ce titre. Il en est qui aiment à se rappeler, comme une de leurs plus belles années, celle qu'ils ont passée, il y a longtemps, hélas! sous la direction de cet incomparable professeur de rhétorique. S'ils ont pu conserver, au milieu des agitations de la vie, la passion des nobles études, c'est à lui qu'ils en attribuent le bienfait : c'est lui qui a allumé en eux ce feu sacré qu'ils espèrent bien ne laisser jamais s'éteindre.

Beaucoup n'ont peut-être pas suivi leur maître vénéré dans toutes ses idées religieuses. Ils peuvent ne pas partager l'inébranlable sécurité de sa foi. Tous néanmoins, nous en avons la certitude, accueilleront avec plaisir ce nouvel ouvrage de M. Hignard. S'ils en commencent la lecture, nous leur prédisons qu'ils tomberont sous le charme et que, d'épisode en épisode, ils iront jusqu'au bout.

Digitized by Google

C'est en effet dans une succession de récits distincts, mais étroitement rattachés les uns aux autres, que la vie du Christ est présentée au lecteur. Nous le suivons dans son *enfance*, dans sa *vie active*, dans son *sacrifice*.

Ce n'est pas une nouvelle Vie de Jésus que l'auteur a voulu écrire. Il en a, il est vrai, retracé les faits avec une scrupuleuse exactitude. Il a suivi de très près le récit des Évangélistes. Il a fait en cela œuvre de chrétien, mais il a fait aussi œuvre d'artiste. Son intention a été surtout, si nous ne nous trompons, de mettre en vive lumière les enseignements qui ressortent de cette divine histoire. Frappé de ces récits, profondément touché des sentiments qu'ils suggèrent, il a voulu nous faire partager son émotion. C'est pour cela qu'il a adopté la langue de la poésie.

Chacune de ses *esquisses* est un petit tableau achevé où tout concourt à l'impression qu'il veut produire. La douce figure de Marie nous est-elle jamais apparue avec plus de grâce que dans la scène de la *Visitation*? L'auteur nous la montre

Parcourant dans son cœur la merveilleuse gamme
De tous les sentiments qui, du cœur de la femme,
Pour un père, un époux, un fils, en même temps,
Font une lyre d'or aux sublimes accents.

Mais il y aurait trop à citer. Il faut lire aussi en entier ce récit de la naissance du Christ, si émouvant dans sa poétiqne simplicité; la *Purification*, avec ce beau portrait du vieillard Siméon.

Dans l'esquisse intitulée *Nazareth*, l'auteur a reproduit de naïves légendes dont les Évangiles canoniques ne parlent pas, mais qui méritent, dit-il en note, d'être conservées, « comme d'aimables souvenirs de l'imagination des premiers chrétiens. » Une des plus gracieuses est celle dont Reboul a tiré sa pièce charmante et trop peu connue des *Langes de l'Enfant Jésus*.

Nous regrettons de ne pouvoir que signaler rapidement le récit intitulé *Cana*. Passons de la jolie description de ce festin de noces à la peinture grandiose de la tempête que Jésus calme d'un mot. J'ai hâte d'arriver à l'épisode des *Marchands chassés du Temple*. Il faut chercher l'inspiration des détails de cet intéressant récit dans la toile de Jouvenet, une des plus belles de notre Musée. Nous vous conseillons, cher lecteur, d'aller

Digitized by Google

la voir, le livre des *Esquisses* à la main. Les vers de M. Hignard en sont un commentaire ingénieux et animé. Cette éclatante figure du Christ, si terrible, si majestueuse dans son indignation, vous en retrouverez l'expression non moins frappante dans ces vers :

Voyez-vous cet éclair sur son front lumineux ?
Qui pourrait soutenir la foudre de ses yeux ?

Dans la narration du poète, comme sur le tableau, vous verrez les marchands se levant en désordre, s'élançant éperdus vers la porte, les tables renversées, les bœufs effrayés luttant avec fureur contre ceux qui s'efforcent de les entraîner hors de l'enceinte du temple, les moutons cherchant en vain un refuge.

Plus heureuse, ses liens rompus, la tourterelle
S'envole vers la voûte et bénit son sauveur.

Cette visite sera pour vous une occasion intéressante de comparer les moyens différents dont disposent, pour arriver à leur but, le peintre et le poète. Le peintre doit se renfermer dans un moment précis de l'action. Le poète peut développer plus librement ce que le premier indique et suggère. Ce n'est, pas d'ailleurs, pour la peinture une cause d'infériorité, quand le tableau, comme celui de Jouvenet, laisse déborder la pensée et le sentiment d'un grand artiste.

Nous abrégeons à regret. Nous ne pouvons plus que signaler en deux mots ces dernières scènes si émouvantes de la troisième partie et ce magnifique récit d'*Emmaüs*, où le Christ nous apparaît, après sa résurrection, avec tant de grâce et tant de grandeur.

Nous le répétons : il faut tout lire dans ce petit volume dont la forme est aussi séduisante que le fond. Nous trouvons dans cette poésie les qualités qui distinguent les écrits en prose de M. Hignard, cette facilité élégante, cette phrase limpide et vive qui charme et entraîne. Quand de jeunes rhétoriciens, ses élèves, tels qu'Alphonse Daudet ou d'autres moins connus, lui soumettaient autrefois leurs essais poétiques, il se comparait modestement, comme Horace (1), à la pierre à aiguiser,

(1) . . . . . Fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi

Digitized by Google

faisant couper, mais ne coupant pas elle-même. M. Hignard ne pourrait plus le dire aujourd'hui. Il pratique l'art dans lequel il se bornait à diriger de jeunes aspirants. Il fournit désormais des modèles à imiter, au lieu de préceptes à suivre.

Et maintenant laissons ce petit livre faire tout seul son chemin dans le monde. Il aura beaucoup de lecteurs, nous le lui prédisons, beaucoup de lectrices aussi. Ces vers simples et pieux plairont aux âmes innocentes. Les jeunes filles, notamment, les goûteront, comme M. Hignard le désire. Tous en retireront plaisir et profit. Ils y trouveront ce que beaucoup ne vont pas chercher dans l'Évangile, la pure doctrine du Christ et l'enseignement de sa vie. Cette doctrine et ces exemples ont transformé le monde : ils lui ont fait connaître un nouvel héroïsme, la sainteté. Qui sait si ce livre, rencontrant quelque âme fermée à la lumière, ne renouvellera pas le miracle de Jéricho ?

Leurs yeux s'ouvrent; d'amour, de gratitude émus,
Disciples désormais, tous deux suivent Jésus.

Un semblable résultat de son travail comblerait les vœux de l'auteur. C'est, nous pouvons l'affirmer, à ce genre de succès qu'il tient le plus.

Ernest LAPAIRE.

LE PRÉSIDENT JEAN SAVARON, érudit, curieux, collectionneur, et ses rapports avec les savants de son temps, par A. VERNIÈRE. — Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1892, in-8°. — A Lyon, chez Louis Brun, libraire. Prix : 3 fr. 50.

La famille à laquelle appartenait Jean Savaron, n'est point étrangère à nos pays. Dès le milieu du XVIIe siècle, elle fournissait un échevin à la ville de Lyon; son nom se retrouve aussi à chaque page de l'histoire des Augustins de la Croix-Rousse et son souvenir est toujours vivant à Larajasse (Rhône), où le dernier des Savaron est mort seulement de nos jours.

Mais le personnage le plus connu de cette illustre famille est Jean Savaron, président de la Sénéchaussée et Présidial de Clermont et député du Tiers État de cette ville aux Etats généraux de 1614.

Digitized by Google

Né en 1550 et mort en 1622, Jean Savaron représente, au plus haut degré, le magistrat lettré et érudit de cette époque. La liste de ses ouvrages, qui occupe plusieurs pages de la notice de M. Vernière, suffit pour nous révéler à combien d'études diverses s'attachait son esprit infatigable. Mais comme si la publication de ses propres travaux ne pouvait lui suffire, on le voit encore donner au monde savant la première édition des œuvres de Sidoine Apollinaire. Sans doute, ses œuvres personnelles empruntaient, pour la plupart, leur intérêt aux événements contemporains et aux questions brûlantes qui occupaient alors l'opinion publique. Néanmoins, plusieurs de ses ouvrages lui ont survécu. C'est ainsi que son livre sur les *Origines de Clairmont* est toujours recherché des amateurs et des érudits. Et il en est de même de son *Traité contre les duels* et de sa *Chronologie des Estats Généraux*.

Mais le président Savaron était aussi un bibliophile et un collectionneur éclairé, comme en témoigne notamment le curieux mémoire que publie M. Vernière : *Des médailles et pièces rares trouvées dans le cabinet de feu M. le Président Savaron*, mémoire suivi de l'inventaire inédit, et encore plus intéressant, des livres et manuscrits, que le zélé érudit avait réunis, pendant sa longue carrière, sur l'histoire de France et de la province d'Auvergne.

A. V.

LES CHARTES DE LA TOUR DE DOUVRES (1250-1624). Documents pour servir à l'histoire du Bas-Bugey et des provinces voisines, par l'abbé F. MARCHAND. — Bourg, imp. Villefranche. — A Lyon, Louis Brun, libraire, 1891, in-8°. Prix : 4 fr.

Douvres est une petite commune du canton d'Ambérieu (Ain), et sa tour est le dernier reste du château de ses anciens seigneurs. Possédée d'abord par une très ancienne famille qui avait pris le nom de son fief, cette seigneurie passa, à la fin du XIIIe siècle, par une alliance, à la famille d'Oncieu, qui a fourni un abbé d'Ainay en la personne de Guillaume d'Oncieu (1363-1370), et pendant six siècles consécutifs, la terre de Douvres demeura entre ses mains.

Malgré les lacunes qu'elles renferment, les archives conservées dans la tour de Douvres, forment encore un fonds important. Car cette

Digitized by Google

collection comprend 149 pièces originales, pour la plupart, qui se placent entre les années 1250 et 1624. Ce sont ces documents que M. l'abbé Marchand s'est attaché à analyser, avec un grand soin, dans un volume de 240 pages, enrichi de notes, qui révèlent une profonde connaissance de l'histoire locale, et nous aident à suivre, siècle par siècle, la destinée de cet ancien fief, auquel ne s'attache pas, sans doute, le souvenir de grands événements, mais où l'on retrouve, à chaque page, des renseignements d'un grand intérêt sur les anciennes familles et diverses localités de la Bresse et du Bas-Bugey.

A. V.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 5 juillet 1892.* — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Gobin communique quelques renseignements au sujet de la fontaine Bartholdi, en expliquant que, grâce aux habiles dispositions prises par M. Hirsch, architecte de la ville, ce monument se présentera sous un aspect satisfaisant. — M. Perrin continue la lecture de son *Histoire du Collège de la Trinité*. L'orateur fait connaître les exercices pratiqués dans ce collège, dès l'année 1565, les divers recteurs qui le dirigèrent jusqu'à l'expulsion des Jésuites, le plan des études, les ressources de l'établissement. L'étude de la langue grecque, notamment, y fut reprise, grâce au concours de généreux fondateurs. Le Consulat, qui se rendait, en corps, au Collège, le jour de la Trinité, encouragea toujours tous les progrès tentés dans l'organisation de l'enseignement. Mais les épidémies qui ravagèrent Lyon, à plusieurs reprises, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, entravèrent trop souvent le cours des études. Puis vint, en 1594, l'expulsion des Jésuites, qui fut, en quelque sorte, la ruine du Collège. Pour les remplacer, le Consulat s'adressa d'abord aux chanoines de Sainte-Geneviève. Mais, en 1603, le Père Coton obtint la

Digitized by Google

révocation de l'édit de bannissement de son ordre et le rétablissement des Jésuites à la tête du Collège. C'est ainsi qu'en vertu d'un traité passé, le 3 juillet 1604, avec le Consulat, les Jésuites s'engagèrent à donner un enseignement complet aux élèves confiés à leurs soins.

Séance du 12 juillet 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Pariset fait connaître à l'Académie que le Musée industriel de la Chambre de Commerce, qui possède une belle collection de broderies de couleur, faites à la main, vient de s'enrichir d'un portrait de Meissonier, brodé avec une habileté peu commune par Mlle Faivre. Dans un rapide exposé, l'orateur fait remarquer tout à la fois le mérite de cette œuvre d'art, et l'antiquité de ces broderies, dont quelques-unes ont été retrouvées dans des cercueils de momie. — M. Charles André, continuant ses communications sur la nature et la cause de l'électricité atmosphérique, rappelle que ses observations l'ont conduit à reconnaître que l'électricité négative se rencontre, en temps ordinaire, avec le ciel le plus serein. Pour expliquer ce fait il faut admettre qu'il existe, sur la terre, une couche permanente d'électricité négative, sans qu'il soit nécessaire de soutenir, comme le fait M. Palmiéri, directeur de l'Observatoire du Vésuve, que lorsque l'existence de l'électricité négative est observée, il pleut ou il grêle quelque part. C'est là une théorie ancienne et abandonnée complètement aujourd'hui. Au surplus, on est parvenu, actuellement, à mesurer la quantité de l'électricité existante, au moyen d'un instrument enregistreur très précis. Et cette étude sera complétée par des observations que M. André compte faire dans des ascensions aérostatiques. — M. Berlioux fait observer, à ce sujet, que les montagnes du Thibet et de l'Équateur sont des foyers permanents d'électricité et qu'il y aurait avantage à y établir des observatoires.

Séance du 19 juillet 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Coutagne dépose son discours de réception : *Gaspard Duiffoprugear et les luthiers lyonnais du XVIe siècle.* — M. Perrin continue la lecture de son *Histoire du Collège de la Trinité.* Le retour des Jésuites, en 1604, ramena les élèves, et bientôt les locaux devenant insuffisants, il fallut réédifier les bâtiments, dont la première pierre fut posée le 16 décembre 1627. Mais, déjà, on avait commencé, en 1617, la construction de la chapelle, qui fut terminée en 1620. La construction de l'observatoire fut commencée en 1701, sur les conseils de Cassini. Le Consulat

Digitized by Google

contribua largement aux frais de ces constructions, qui dépassèrent bientôt la rue Neuve. En 1628 et 1629 on commença, dans le quartier de Saint-Jean, et grâce à la générosité de Mme de Chevrières, les bâtiments du Petit Collège destiné aux trois classes. En 1642, Louis XIII concourut lui-même aux frais de ce nouvel établissement, auquel fut annexé le prieuré de Saint-Romain-en-Jarez. Mais, un siècle plus tard, il fallut reconstruire ce nouveau Collège, dont la première pierre fut posée en 1731. — M. André fait connaître les conditions que doivent remplir les instruments astronomiques, pour posséder un pouvoir séparateur, permettant de distinguer deux étoiles l'une de l'autre. Le procédé employé par les astronomes diffère, à cet égard, de celui qu'emploient les opticiens, de telle sorte que le même instrument aura, aux mains des premiers, un pouvoir séparateur double de celui qu'obtiennent ces derniers.

Séance du 26 juillet 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Bonnel présente un rapport sur le prix Ampère et sur les titres des divers candidats à ce prix. A la suite de cette communication, il est décidé que la Commission délibèrera de nouveau, sur l'attribution de ce prix, après la rentrée.

Séance du 2 août 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. Saint-Lager fait hommage, au nom de l'auteur, M. E. Julien, de l'ouvrage suivant : *Le fondateur de Lyon. Histoire de Lucius Munatius Plancus.* — M. le comte de Charpin-Feugerolles communique un mémoire sur les Orlandini, banquiers de Lyon, à la fin du XVIe siècle. Originaire de Florence, cette famille suivit la fortune des Médicis. Une branche vint s'établir à Lyon, avec Jean Orlandini dont le fils Alexandre, le personnage le plus connu de cette famille, acquit une grande fortune dans la banque, si bien qu'il put prêter à Henri IV la somme de 45.000 livres et faire rebâtir, à ses frais, le chœur de l'église de N.-D. de Confort, où il établit sa sépulture. — M. Perrin continue la lecture de son *Histoire du Collège de la Trinité.* Après la reconstruction du Petit Collège, les deux établissements d'éducation traversèrent une période brillante. Tous deux comptèrent des professeurs dont le nom est demeuré célèbre : de la Colombière, Saint-Aubin, Bullioud, Ménestrier, de Colonia, P. Coton, François de la Chaise, Sarrabat, L. Béraud. Le système d'éducation, adopté par les Jésuites, consistait surtout à

Digitized by Google

donner une forme attrayante à l'enseignement. De là, de fréquentes représentations dramatiques, données dans toutes les circonstances solennelles, victoires, traités de paix, passages des princes ou de grands personnages à Lyon. Mais les Jésuites furent expulsés en 1762, et remplacés par les Oratoriens, au Grand Collège, pendant que le Petit Collège était confié à des maîtres séculiers. Le système des Oratoriens différa complètement de celui des Jésuites : plus de fêtes, plus de représentations scéniques, mais des exercices littéraires sérieux. Leur enseignement a produit des hommes d'une haute renommée : Monge, Ampère, et plusieurs autres savants de mérite ont été élèves des Oratoriens dans notre Collège. Mais la Convention supprima ce collège, pour le remplacer par une École Centrale, installée d'abord au Palais Saint-Pierre, puis dans l'ancien Collège de la Trinité, qui reçut le nom de Lycée.

— M. Lafon rappelle, à la suite de cette lecture, que le Père Béraud, célèbre mathématicien, cité par l'orateur, devint membre correspondant de l'Institut.

Séance du 9 août 1892. — Présidence de M. Mollière. — Au sujet de la lecture du procès-verbal, M. Bleton fait observer que Casimir Périer et ses deux frères doivent aussi être comptés au nombre des anciens élèves du Grand Collège.

M. Bonnel soumet ensuite à l'examen des membres de l'Académie la question suivante :

Les Arabes ont fait faire d'assez grands progrès à l'astronomie. Et c'est ainsi que plusieurs étoiles portent encore des noms arabes. Tels sont ceux de *Formalo, Baïthel Jo, Aldébaran, Antarès, Altaïr, Algol, Alcor, Albiréo*, etc. Mais que signifient ces noms? Comme ils appartiennent tous à l'ancien idiome arabe, la langue actuelle ne peut servir à en révéler le sens. Toutefois, avec le concours de M. Quatrevaux, professeur au Lycée, M. Bonnel est parvenu à découvrir que *Formalo*, constellation des poissons, signifiait *œil du poisson, Baïthel Jo*, maison des Gémeaux et *Aldébaran, celle qui est par derrière*, ce qui s'applique aux Pléïades. Il serait curieux de poursuivre cette étude et c'est pourquoi M. Bonnel appelle l'attention des membres de l'Académie sur cette question. — M. Vachez donne lecture d'une étude intitulée : *Le livre de raison d'une famille bourgeoise au* XVIIIe *siècle* (1764-1779). (Voir le n° d'août de la *Revue du Lyonnais*.)

Digitized by Google

Chronique d'Octobre 1892

9 Octobre. — Distribution solennelle des prix du concours annuel de la Société de tir de l'armée territoriale, dans la Salle Indienne, au Théâtre-Bellecour.

— Ouverture du *Cabaret artistique du Chat noir,* dans le local du café Continental, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65.

11 Octobre. — Assemblée générale du Syndicat agricole du Beaujolais, dans la salle de la mairie de Charentay (Rhône), sous la présidence de M. Émile Duport.

12 Octobre. — Représentation d'*Œdipe-Roi,* donnée par M. Mounet-Sully, au Théâtre des Célestins.

17 Octobre. — Rentrée solennelle de la Cour d'appel et du Tribunal civil. Le discours d'usage est prononcé par M. Mallein, avocat général, qui traite *De la responsabilité des Notaires.*

23 Octobre. — Fête annuelle de la Compagnie maritime de sauvetage, au Palais de la Bourse.

28 Octobre. — Ouverture des soirées-concerts de la Maison-Dorée, à Bellecour.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LA

Chapelle de Grange-Blanche

(Suite)

Pourtant, par sa haute situation dans l'administration de la ville de Lyon, par son titre de collateur de la prébende, par ses dons généreux à la chapelle, il était juste que le seigneur de Grange-Blanche fût favorisé de quelques privilèges. C'est ce que comprit fort bien Mgr de Saint-Georges, en lui conservant plusieurs prérogatives.

En effet, pendant qu'Alexandre Prost et les demoiselles Buisson échangeaient mémoire sur mémoire, ces dernières avaient fait appel à leurs voisins, copropriétaires avec elles de la petite chapelle. Ceux-ci s'étaient joints aux ardentes demoiselles, pour la revendication de leurs droits. Après plusieurs mois d'escarmouches, il y eut une ère d'apaisement. On résolut de part et d'autre de s'en rapporter

Digitized by Google

à l'arbitrage de l'autorité métropolitaine. Mgr de Saint-George, dans une ordonnance pleine de sagesse, où se reflètent sa piété et sa paternelle bonté, entreprit de concilier les deux parties adverses.

CLAUDE DE St GEORGE, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint Siège apostolique archeuesque, et comte de Lyon, primat de France, consr du Roy en tous ses conseils.

Estant informez des contestations arriuées au sujet d'une chapelle qui est prest de Grangeblanche entre Messieurs Prost de Grangeblanche, Liotaud, consr au preal de Lion, Oliuier, ex-consul de Lion et les demoiselles Buisson, le sieur de Grangeblanche prétendant estre fondateur et patron de lad. Chapelle, les sieurs Liotaud Oliuier et demoiselles Buisson prétendant aussi être fondateurs de la même chapelle, et en cette qualité d'auoir droit d'auoir chacun en particulier une clef pour y faire dire la messe quant ils vont à leur maison de campagne, éloignée de la paroisse et où ils ne sont que quelques jours pour se délasser de leurs occupations ordinaires et recueillir les fruits dans le temps de leurs saisons, des terres prez et vignes qui en dépendent. Cette contestation en ayant fait naître beaucoup d'autres entre lesd. parties elles se seroient retirées par deuant nous et nous auroient priez de les régler. Comme la religion chrétienne est fondée sur la charité qui est le grand précepte d'aymer Dieu sur toutes choses et son prochain comme soy même. En sorte que Saint Paul dit que l'accomplissement de la loy consiste en l'amour du prochain « qui diligit proximum legem ad impleuit. » La fondation d'une chapelle ne peut être agréable à Dieu sy elle est l'occasion de la diuision et l'on ne peut conceuoir que les fidelles qui sont dans les lieux consacrez à Dieu pour s'humilier sous sa main toute puissante, obtenir de sa diuine majesté la rémission de leurs péchez et l'adorer par la foy et la charité se brouillent dans un lieu saint où ils doiuent se réunir et offrir tous ensemble avec le prêtre et même toutte l'église cette hostie adorable qui est offerte pour la remission de nos péchez. Il nous a paru que lesd. parties sont venues à nous pénétrées de ces véritées auxquelles on doit auoir une attention continuelle et qui doiuent être grauées dans le plus profond de notre cœur. A ces causes nous ordonnons par prouision que le sieur de Grangeblanche gardera la clef de lad. chapelle et la donnera ou fera

Digitized by Google

donner aux sieurs Liotaud, Oliuier et dlles Buisson ou à tous ensemble, ou à chacun d'eux en particulier touttes les fois qu'ils y voudront aller faire dire la messe sans pouuoir la leur refuser sous quelque prétexte que ce soit et à l'égard des autres contestations il y sera par nous pourueu lors de notre visitte généralle que nous commencerons après la Notre Dame d'aoust prochain par les prouinces du Bugey de la Bresse et du comté de Bourgogne, lesd. choses demeurant en etat.

Donné à Lyon, dans notre pailais et sous notre scel archiepiscopal ce vingt cinq du mois de juillet mil sept cent.

Signé : de St George, archeuesque de Lion.

Pour Monseigneur signé : Lespoiure, secrétaire.

Cette ordonnance n'obtint pas un résultat immédiat; soit qu'Alexandre Prost se trouvât lésé dans ses droits, soit que ses voisins ne voulussent pas lui laisser les privilèges dont il jouissait. C'est pourquoi le 3 octobre 1700, Mgr de Saint-Georges « par son zèle ordinaire, afin de mettre fin aux différents des parties eut la bonté de se transporter en personne dans lad. chapelle de Champvert où, après avoir ouy led. sieur Prost d'une part, et lesd. sieurs Olivier et Buisson pour tous, moins en juge qu'en prélat qui veut mettre la paix entre ses diocésains, fit connaître à toutes les parties ses intentions auxquelles lesd. parties désirant se conformer et se soumettre avec tout le respect qu'ils doivent, sont convenus de ce qui suit. »

Par cette convention passée le 28 février 1701 entre Alexandre Prost, les sieurs Liotaud, Olivier et demoiselles Buisson « pour terminer à l'amiable entre bons voisins les différents et contestations qui sont venus entre les parties au sujet de la chapelle de Champvert », ces derniers reconnaissent certaines primautés au seigneur de Grange-Blanche.

En conséquence il est décidé qu'il restera dépositaire de la clef de la chapelle, mais qu'il devra la remettre aux sieurs

Digitized by Google

Olivier, Liotaud et demoiselles Buisson, sur leur réquisition, mais qu'il aura la préférence pour l'heure à laquelle il voudra faire dire la messe. Les quatre bancs de la famille Prost seront placés devant l'autel, deux à droite, deux à gauche; les sieurs Liotaud, Olivier et demoiselles Buisson auront droit d'avoir chacun le leur à la suite de ceux de la famille Prost.

Ces conventions et les droits de chaque copropriétaire furent rigoureusement respectés dans la suite jusqu'à la désaffectation de la chapelle.

Pendant près d'un siècle, l'existence du petit édifice ne fut troublée par aucun événement fâcheux. Sa construction un peu légère exigeait de fréquentes réparations. En 1748, il fut remanié de fond en comble. Ces réfections nécessitèrent une nouvelle bénédiction ainsi que nous le voyons par cette permission :

Nous permettons à Monsieur Bouchet, curé de la paroisse de Dardilly, de bénir avec les prières et les cérémonies prescrittes par le rituël, la chappelle récemment réparée, située à Champverd sur le territoire néantmoins de la paroisse de Saint-Just, en faisant à M. le curé de Saint-Just la politesse en tel cas requise.

Donné à Lyon, ce 29e may 1748.

† Nic. Êv. de Cyd. suff. de lyon, V. G. (1).

En conséquence l'on s'est transporté le 1er juin 1748 pour la bénédiction de la ditte chapelle, avec deux ecclésiastiques.

Au moment de la Révolution la chapelle abandonnée fut pillée et saccagée comme presque toutes les églises de notre région.

---

(1) Nicolas Navarre, évêque de Cydon (in partibus) suffragant du cardinal de Tencin.

Digitized by Google

Aussitôt le calme revenu, et les monuments religieux rendus au culte, les habitants de Montribloud se réunirent afin de s'entendre pour remettre leur chapelle en état. Une convention du 23 février 1805 établit les droits et les charges de chacun d'eux; c'est la dernière pièce notariée se rattachant à la chapelle. Elle n'est point sans intérêt, et contient un résumé fidèle de son histoire; elle prouve aussi que sauf la prébende, disparue dans la tourmente, l'organisation et le fonctionnement du service religieux dans ce modeste oratoire, a survécu aux orages de la Révolution.

NAPOLÉON par la grâce de Dieu et de la constitution de la République, empereur des Français, à tous présents et à venir salut. Savoir faisons que : Par devant Roche, notaire public résident au faubourg de Vaise de la ville de Lyon et son collègue soussignés.

Furent présents MM. Jean-Pierre Desfours, rentier, demeurant à Grange-Blanche, pour et au nom de M. Antoine Desfours représentant M. Jacques Prost, à cause de sa propriété de Grange-Blanche, y demeurant, commune d'Écully; Côme Robine-Rivière, demeurant à Lyon, rue Mercière, représentant le sieur Bravard; Charles-Benoît Leroux, représentant Martin Monin; Gabriel Barthélemy Magneval, représentant César Bardy; Antoine Laporte demeurant en ladite ville rue Basse Grenette, représentant Liotaud; et François Saltet fils unique de demoiselle Marie Buisson, veuve en premières noces de Pierre Saltet, et en dernières d'Alexandre Ménadier, représentée par son dit fils et représentant Jean Roze :

Tous ces derniers aussi à cause de leurs propriétés sises à Champvert proche dudit Grange-Blanche, et à ce titre tous copropriétaires de la chapelle dite de Grange-Blanche, sise au même lieu, sur la paroisse Saint Just de Lyon; faisant l'angle de l'ancien grand chemin tendant de la Tour de Salvagny à Lyon, et d'un petit chemin public tendant dudit grand chemin, à celui qui conduit aux portes de Trion : Laquelle chapelle fut fondée et construite par les auteurs des comparants susnommés et érigée en l'année seize cent trente-cinq, sous le vocable de St Roch, conformément et d'après l'acte de fondation, passé devant Me Demeaux

Digitized by Google

et son collègue, notaires à Lyon, le quinze décembre mil six cent trente-cinq; ainsi qu'il apert par la permission qui en fut donnée par M. Jean Claude Deville vicaire-général de l'archevêché de Lyon, en date du six octobre même année; comme encore par celle du chapitre et du curé primitif de St Just, le huit dudit mois d'octobre même année.

Lesquels fondateurs contribuèrent aux frais de construction, décoration et ornement de ladite chapelle, suivant un traité qu'ils firent avec Jean Chazel maçon et charpentier au faubourg de Vaize, moyennant le prix de cinq cent vingt six livres, deux sous, six deniers, dont il passa quittance le quinze décembre même année, devant Demeaux notaire, pour jouir de la dite chapelle par eux et leurs successeurs aux dites propriétés, en commun ou chacun en particulier, pour le service divin seulement. Voulant lesdits comparants, à l'imitation de leurs prédécesseurs, continuer de jouir ainsi de la dite chapelle, sans cependant porter atteinte ou nuire aux droits dont a joui Jacques Prost de Grange-Blanche, passés aujourd'hui et appartenant audit sieur Desfours : Lesquels droits sont spécifiés et réglés par la transaction qui fut passée le dix huit février mil sept cent un devant Me Hodieu et son confrère, notaires audit Lyon, entre les copropriétaires de la dite chapelle, conformément à l'ordonnance de Mgr l'archevêque en date du vingt cinq juillet mil sept cent, et qui consistent principalement d'avoir seul la clef de ladite chapelle chez lui, à Grange-Blanche, la préférence de l'heure pour y faire dire la messe : à la charge néanmoins de remettre ladite clef à chacun desdits copropriétaires, sur leur simple invitation, toutes les fois qu'ils la demanderont, et d'avoir aussi dans ladite chapelle deux bancs ou prie-Dieu, placés les premiers, l'un à droite, l'autre à gauche. Laquelle transaction fut rendue commune avec M. Jacques Asselin comme représentant M. Bardy, l'un des fondateurs, suivant l'acte particulier entre lui et M. Prost de Grange Blanche, du douze octobre mil sept cent quatre, reçu Court notaire à Lyon, pour jouir par ledit Asselin des mêmes droits que les autres quatre copropriétaires desnommés dans la transaction précitée ; comme aussi ledit Jean Roze, quoique l'un et l'autre eussent été absents à ces différentes époques, mais qui n'en étaient pas moins deux autres copropriétaires de laditte chapelle comme fondateurs d'icelle, d'après l'acte de fondation du quinze décembre mil six cent trente cinq ; Laquelle chapelle fut réparée par le dit sieur Prost de Grange-Blanche et rebénite le 1er juin mil sept cent quarante huit, par le sieur Bouchet,

Digitized by Google

curé de la paroisse de Dardilly, sur la permission de l'évêque de Cydon, du vingt may même année, avec l'agrément du curé de St Just. Lesdits comparants copropriétaires s'étant réunis pour faire à frais communs les réparations urgentes et nécessaires à ladite chapelle, qui lors du siège de Lyon (en 1793) avoit été détériorée, la rétablir et garnir des ornements nécessaires, afin d'y pouvoir faire célébrer le service divin, ont acquitté par égale part et portion, c'est-à-dire un sixième, aux maçon et charpentier, une somme de deux cent quatre vingt huit francs suivant leur compte des réparations les plus urgentes qui en a été fait. Qu'a l'avenir lesdits comparants s'entendront pour entretenir ladite chapelle de tout ce qui sera nécessaire pour y faire célébrer la ste messe; ce que chacun d'eux aura la faculté de faire toutes les fois que bon lui semblera; qu'ils auront le droit d'y avoir un banc ou prie-Dieu chacun, placés après les deux de M. Desfours et de manière qu'il puisse y avoir une chaise entre lesdits bancs : Lesquels bancs seront disposés dans l'ordre suivant : savoir, celui de M. Rivière, à droite, après M. Desfours celui de M. Laporte, à droite après M. Rivière; celui de M. Leroux, à gauche, après M. Desfours; celui de M. Magneval, à gauche, après M. Leroux; celui de M. Saltet, à gauche, après M. Magneval; et à la charge toujours par lesdits copropriétaires de remettre la clef de la dite chapelle dans la maison de M. Desfours, dite de Grange-Blanche, ainsi qu'il est d'usage, immédiatement après la messe, afin que les autres puissent l'y trouver quand ils en auront besoin; que lesdits copriétaires se préviendront quand deux d'entre eux voudront faire dire la messe, le même jour, pour que ce ne soit pas à la même heure.

De plus il est aussi constaté dans l'acte de vente de M. Étienne Prost de Grange-Blanche à M. Joachim Charret, en date du dix-huit juillet mil sept cent cinquante, devant Perrin et son confrère notaires, comme aussi dans l'adjudication faite en faveur de M. Blaise Desfours par les cohéritiers d'Ennemond Charret, héritier et successeur de son père Joachim Charret, au greffe de la Sénéchaussée de Lyon, du quinze janvier dix sept cent soixante trois, et en définitif, le cinq février suivant, qu'il a été accordé à Monsieur et Madame Perrichon et Mesdames Boisse et de Seynard leurs filles, pendant leur vie, s'ils étoient toujours propriétaires des maisons et fonds situés à Champvert qu'ils possédoient à cette époque, la jouissance d'une porte pratiquée à la dite chapelle pour y entrer sans sortir de leur enclos : De laquelle porte ils n'ont jamais joui que précairement et en conséquence du consentement

Digitized by Google

dudit sieur Prost de Grange-Blanche et que après la mort des dits sieur et dames Perrichon et dames Boisse et de Seynard, ou en cas de vente de leur dite maison et fonds, les copropriétaires de la dite chapelle pourraient faire murer la dite porte pour interdire la communication dans la dite de côté là.

La même porte ayant subsisté jusqu'à présent par le consentement tacite desdits copropriétaires de la dite chapelle, et voulant bien répondre au désir dudit sieur Leroux de la laisser encore exister pendant sa jouissance ou le tems qu'il restera propriétaire de sa maison et fonds, lesdits copropriétaires y ont consenti en faveur du dit sieur Leroux et demoiselle Marie Mauvernay son épouse seulement, pour en user toujours précairement, pendant le temps qu'il sera propriétaire de sa dite maison et enclos ayant appartenu à Monsieur et Madame Perrichon qu'il représente; Passé lequel temps ladite porte sera bouchée à gros de mur et à ses frais ou de son successeur à ladite propriété.

Les présentes ainsi convenues entre les comparants ont eu pour objet principal de retracer et faire connaître à chacun son droit à l'usage de ladite chapelle commune entre eux. Il sera à cet effet remis à chacun d'eux une expédition d'icelles dont les frais seront supportés en commun. De tout ainsi voulu, accepté respectivement et promis exécuter : dont acte : fait et passé en l'étude après midi, le quatre ventose an treize, le premier de l'Empire et ont signé après lecture faite.

Signé à la minute: Desfours de Maisonforte, Ed. Robine-Rivière, Leroux, J. By. Magneval, Antoine Laporte, F. Saltet, bourgeois; A. Roche, notaire.

Le service divin continua, dans notre petite chapelle, jusqu'en 1840; à cette époque elle était devenue tout à fait insuffisante pour le voisinage. Les habitants de Champvert et de Montribloud élevèrent par souscriptions, à quelques pas plus loin, l'église de la Demi-Lune. Ce joli et coquet édifice, de la première manière de Bossan, commencé en 1840, était livré au culte en 1842. L'année suivante, les limites de la nouvelle paroisse étaient fixées par l'autorité diocésaine et l'administration préfectorale.

Digitized by Google

L'ancienne chapelle existe toujours ; elle est située à l'angle des chemins de Montribloud et de la Chapelle ; cette dernière dénomination venant de la chapelle même. En face se trouve le parc entourant le château de Grange-Blanche; l'état des lieux n'a pas changé depuis deux siècles et demi. En 1842, époque à laquelle l'église de la Demi-Lune fut livrée au culte, la chapelle fut désaffectée. Plus tard, en 1847, elle fut acquise des divers ayant droit par M. Rater, dans la propriété duquel elle se trouvait enclavée ; puis, ainsi que beaucoup de chapelles particulières abandonnées, elle fut convertie en fenil et en remise.

On accédait du chemin dans la chapelle par une porte à deux vantaux, que précédait un perron de trois marches. La porte fut murée, et le perron démoli vers 1847. La petite porte latérale qui avait été percée pour le prévôt des marchands, Camille Perrichon et ses filles, et qui était murée à ce moment-là, fut réouverte ; c'est la seule entrée actuelle. L'intérieur a été partagé en deux, dans la hauteur, par un plancher, et le sol abaissé d'environ cinquante centimètres.

La chapelle mesure à l'intérieur $8^m,50$ de long, $4^m,50$ de large et $4^m,55$ de hauteur. Ces dimensions sont celles indiquées dans l'acte du 15 décembre 1635, que nous avons cité.

La chapelle de Grange-Blanche ne s'annonce par aucun ornement extérieur, et aucune forme spéciale d'architecture. C'est une petite construction rectangulaire, couverte d'une vulgaire toiture à deux pentes, en tuiles creuses. Deux fenêtres à plein cintre, munies de barreaux et de grillages, percées dans le mur de droite, indiquent seules la destination primitive du modeste édifice.

A l'intérieur les poutres soutenant la toiture sont cintrées,

Digitized by Google

et le plafond qui y était appliqué, avait ainsi la forme d'une voûte.

La chapelle avait été l'objet de la sollicitude de ses fondateurs, et de leurs successeurs ; elle était ornée avec goût et contenait un riche mobilier, qui fut dispersé à la Révolution. Il ne reste pas trace également des objets dont elle a été garnie quand elle fut rendue au culte en 1805. Un assez joli bénitier de brèche violette, en forme de coquille ornée de godrons, est le seul vestige qui subsiste; il est placé actuellement dans l'église de la Demi-Lune, à gauche de la porte d'entrée. Les quatre fenêtres étaient ornées de vitraux contenant les armoiries de la famille Prost (2); ces armoiries se trouvaient également en plâtre, au dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur. Mais le principal ornement consistait en un grand tableau, placé au-dessus de l'autel, représentant saint Roch et saint Sébastien « sur lequel tableau etoit peint et représenté messire Nicolas Prost (3). »

---

(2) Les armes de Jacques Prost, échevin (1628-1629) étaient : *de gueules au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant de... au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or.*

A partir de Nicolas Prost, échevin (1665-1666), les Prost de Grange-Blanche portèrent de : *de gueules à deux chevrons d'or au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or.* (Communiqué par M. W. Poidebard.)

Le Père Ménestrier, *Éloge historique;* Brossette, *Histoire de Lyon;* le docteur Poncet, *Recherches sur les jetons consulaires*, blasonnent chacun avec des variantes différentes les armes des Prost de Grange-Blanche. M. Niepce, dans son dernier ouvrage, *Les Environs de l'Ile-Barbe*, attribue par erreur à la famille Prost de Grange-Blanche, les armes des Prost de Royer, qui sont : *de gueules au rencontre de taureau d'or, accompagné de huit flammes du même.*

(3) Vente faite par messire Étienne Prost, seigneur de Grange-Blanche, et dame Anne Bourgelat, son épouse, à Joachim Charret, écuyer, de la

Digitized by Google

Dans un inventaire dressé pour la succession de M. Ennemond Charret, en 1762, il est stipulé : « seront compris dans les effets mobiliers du château de Grangeblanche ; les effets de la chapelle de Grangeblanche, une cuvette et deux burettes argent fin, du poids de trois marcs dix onces, et un calice avec sa patène argent doré, faisant partie dudit état de mobilier, mais non estimés, attendu leur destination pour le service divin. »

Pour l'archéologue, la pauvre bâtisse est sans intérêt; elle est sans attrait pour le curieux et l'artiste. Combien il est regrettable que le grand tableau de saint Roch et de saint Sébastien ait disparu, ainsi que les vitraux et les prie-Dieu armoriés ! Grâce à eux, on aurait peut-être conservé à la chapelle sa destination primitive.

*
* *

Il avait été réservé à la petite chapelle de Montribloud d'être privilégiée d'une prébende.

Les sentiments de foi de nos pères se manifestèrent en maintes occasions, on en trouve les traces à chaque page de nos annales. Après les grandes calamités, les actes de charité se montrèrent plus fréquents, la piété plus ardente ; le besoin d'implorer la clémence divine contre un fléau que la science était impuissante à combattre, provoqua ces élans de dévotion.

On sait que Lyon fut dévasté par la peste à plusieurs

---

terre et seigneurie de Grangeblanche, acte passé en l'hôtel et en présence de messire de Ponsainpierre du Perron, par Me Perrin, notaire à Lyon, le 18 juillet 1750.

Digitized by Google

reprises. La plus terrible épidémie fut celle de 1628 qui emporta cinquante mille victimes. Il fallut de longues années pour réparer les pertes, cicatriser les plaies laissées dans nos pays par cette inoubliable catastrophe. Les donations aux établissements de charité, les fondations pieuses furent nombreuses à cette époque.

Le Consulat avait envoyé une grande et belle lampe d'argent au sanctuaire de N.-D. de Lorette, avec les fonds nécessaires à son entretien. En 1643 devant un redoublement du fleau, les échevins consacrent la ville de Lyon à N.-D. de Fourvières. Chose remarquable, depuis cette époque la peste ne reparut plus; lors de l'épidémie de 1720 qui ravagea Marseille et la Provence elle s'arrêta aux portes de Lyon.

Je crois que l'on peut attribuer à la peste qui, de 1628 à 1643, ravagea nos contrées, un des principaux motifs de la fondation même de la chapelle, bien qu'il n'en soit point fait mention dans les divers actes s'y rattachant. Il est en effet très admissible, que les habitants de Champvert, réfugiés dans leurs maisons de campagne, désireux d'éviter le contact de la foule, et surtout fort éloignés des ressources du culte, désirassent établir un oratoire non loin de leurs demeures. Le vocable même de la chapelle, dédiée à saint Roch, que l'on invoquait spécialement contre la peste indique assez clairement les sentiments et le but de ses fondateurs (4). La crainte de la contagion était si grande que Jacques Prost, le

(4) Une autre chapelle dédiée à saint Roch existait à Lyon; elle était située au-dessus de la Quarantaine, à mi-coteau de St-Irénée. Elle fut vendue et démolie pendant la Révolution. Cette chapelle, dont la première pierre avait été posée le 31 mars 1581, fut érigée en suite d'un vœu fait par M. de Mandelot au moment de la peste de 1577.

Digitized by Google

principal promoteur de cette fondation, ne voulut pas que la chapelle fût construite près de sa maison. Je lis en effet, dans un mémoire relatif aux contestations qui eurent lieu entre le seigneur de Grange-Blanche et ses voisins : « Il faut remarquer que la chapelle fut bastie hors le clos de Grange-Blanche parce que en l'année 1635 la peste était à Lyon et led. sieur Prost la voulut bastir hors de chez lui, le grand chemin entre deux. »

Quoi qu'il en soit, moins de quatre ans après l'érection de la chapelle, un ancien échevin de Lyon, Claude de Couleur y établissait une commission de messes. Le contrat stipulant les conditions et clauses de cette fondation est du 19 mai 1639, il a été heureusement conservé dans les archives de Grange-Blanche; en voici les principales dispositions.

A tous ceux qui ces présentes verront :

Par devant le notaire tabellion royal garde-notte héréditaire à Lyon soussigné et présents les tesmoins bas nommés s'est personnellement établi noble Claude de Couleur ex consul (5) bourgeois de cette ville

---

(5) Noble Claude de Couleur, échevin de la ville de Lyon pour les années 1633 et 1634, mourut le 30 janvier 1656 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers au tombeau qu'il y possédait. Ce tombeau se trouvait dans la chapelle de Saint-François et de Notre-Dame des Anges, fondée par dame Clémence Goyet, sa mère. Il était fils de honorable homme Estienne de Couleur, marchand à Lyon, et fit lui-même le commerce des soies dont il retira une grande fortune. Après son échevinage il acquit la terre d'Arnas en Beaujolais, et une charge de conseiller et maître d'hôtel du roi. De son union avec damoiselle Marie Noyrat de Rouville, fille de noble Charles Noyrat, échevin de la ville de Lyon, et de demoiselle Louise de Rouville .il laissa :

1° Messire Philippe de Couleur, seigr d'Arnas, chevalier, con-

Digitized by Google

de Lyon, lequel meü de dévotion de son bon gré pour luy et les siens, a fondé et fonde par ces présentes une messe qu'il veut être ditte à basse voix et à perpétuité pour être célébrée dans une chapelle batie et construitte puis trois ou quatre ans au territoire de Champverd rière la paroisse de St Just, sous le vocable de St Roch et St Sébastien. Laquelle chapelle jouxte le grand chemin tendant de Lyon à Paris (6) de soir, autre chemin tendant de St Just à Escully de vent, la maison du nommé Benotte de matin, et la vigne du sieur Monin de bize. Laquelle célé-

---

seiller du roi en ses conseils, trésorier général de France à Lyon, qui épousa dlle Suzanne Vidaud. Une de leurs filles, Françoise, épousa messire Léonard de Palerne, trésorier de France. Le 17 juin 1716, messire Philippe de Palerne, leur fils, écuyer, seigneur de Préfarnay, lieutenant aux carabiniers du roi, nomme à la fondation de Rouville, en sa qualité de descendant en ligne directe de feu noble Guillaume Rouville, lequel avait testé par devant Me Gravier, notaire à Lyon, le 17 décembre 1596.

2° Messire Charles de Couleur, conseiller du roi et aumônier de Monseigneur, frère unique du roi, duc d'Anjou, protonotaire apostolique et chanoine de l'église collégiale de Saint-Nizier.

3° Messire Estienne de Couleur, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privés, Me des requêtes ordre de son Altesse Royale et lieutenant général civil et criminel en Beaujolais, seigneur et vicomte d'Arnas, seigneur de Briare, Champoulet et du canal de Loire et Seine en 1668.

4° Marie de Couleur, mariée à messire Jacques Charreton, seigneur de la Terrière et Rignié en Beaujolais, conseiller ordre de Sa Majesté en ses conseils d'État et privés et directeur de ses finances, par contrat du 29 décembre 1631, reçu Favard, notaire à Lyon.

Les armes de Claude de Couleur étaient : *d'azur au chevron d'or, au chef d'or chargé de trois roses de gueules.*

(Communiqué par M. W. Poidebard. — *Extrait de ses notes sur les échevins de Lyon.*)

(6) Le chemin de Montribloud aurait donc été la grande route de Lyon à Paris. Je l'ai vu désigné ainsi dans plusieurs autres anciens

Digitized by Google

bration se fera par le prébandier qui sera nommé et pourvû par led. fondateur qui veut icelle fondation être simple commission de messe tant seulement à simple tonsuré et non autrement, bénéfice ecclésiastique pour desservir laquelle. Led. sieur fondateur s'est réservé de nommer et instituer de plein droit qui et quand bon luy semblera, comme aussy avenant vacance de lad. prébande ou commission de messe par mort démission ou autrement, led. fondateur s'en réserve la nomination, disposition et plénière collation, tant pour luy, ses héritiers qu'ayant cause et droit de luy, ou d'en disposer au profit de qui bon lui semblera ; et se fera led. service et célébration de la susd. chapelle pendant vingt jours de chacune année qui sera à la Purification, Annonciation, Assomption, Nativité et Conception de la Sainte Vierge mère de Dieu et aux jours de Sainte Anne, Saint Mathias, Saint Jacques et Saint Philippe, saint Pierre et Saint Paul, Saint Jacques et Saint Christophle, Saint Barthélemy, Saint Mathieu, Saint Simond et Saint Jude, Saint André et Saint Thomas, de la Nativité de Saint Jean Baptiste, Saint Roch, Saint Martin, Saint Sébastien. Laquelle prébande ou commission de messe pourra être tenue et desservie ou faitte desservir par un frère tonsuré, pour la dotation de laquelle commission de messe et afin qu'elle soit célébrée à perpétuité aux susdts vingt jours de chacune année, led. sieur fondateur fait donnation pure, simple et irrévocable par ces présentes au prébandier d'une rente ou pension annuelle de trois cents livre sous le sol principal de six mille livres. Laquelle

---

documents. La nouvelle route, qui suit le fond du vallon, laissant la colline de Montribloud à gauche, a été ouverte en 1777.

Pourtant Monsieur Josse, l'historien des *Environs de Lyon*, fait passer l'ancienne route de Paris par la rue du Souvenir, la montée des Roches et Dardilly. Quant au chemin de Montribloud, il n'aurait été que la route de Lyon à Sain-Bel. (*Supplément littéraire du Lyon-Républicain*, 3 et 10 novembre 1892.)

Les plans anciens de Lyon ne comprennent pas le faubourg de Vaise ; sur les cartes de la province du Lyonnais, dressées à une petite échelle pour la plupart, il est difficile de se rendre compte du tracé des routes au sortir de la ville. Cependant j'espère, dans la suite, à l'aide de documents originaux, pouvoir établir d'une manière certaine le tracé de l'ancienne route de Paris.

Digitized by Google

rente ou pension annuelle de trois cents livres sera payable à chacun jour de Noël et Saint Jean-Baptiste de chacune année, dont le premier terme et payement commencera au jour de Noël prochain année présente mil huit cent trente-neuf, et icelle rente ou pension led. sieur fondateur a imposé sur tous et chacun des biens, meubles et immeubles, droits, noms, raisons et actions présens et à venirs quelconques et par spécial obligation et hypothèque spéciale (ne dérogeant à la générale ny au contraire) sur une maison appartenant aud. sieur fondateur, sise en cette ville de Lyon, rue de Clermont, paroisse St Pierre et St Saturnin où pend pour enseigne le Grand Veneur (proche la place des Terreaux que jouxte lad. rue de Clermont de soir, les escuries de noble Jean Vidaud de bize, les escuries des héritiers Genevey de vent et les escuries de... Perrin, de matin, sauf ces autres plus vrais et certains confins); pourra et sera loisible aud. sieur fondateur de racheter lad. pension de trois cents livres moyennant lad. somme de six mille livres et l'imposant sur d'autres fonds suffisans dans cette ville de Lyon ou bien achettant et acquérant une pension foncière de pareille somme de trois cents livres et pareil sol principal de six mille livres qui soit imposé sur des fonds dans cette ville auquel dernier cas demeurera lad. maison cy dessus affectée pour lad. pension et tous les autres biens dud. sieur de Couleur déchargés de toute hypothèque pour ce regard avec le pouvoir nécessaire aud. prébandier qui sera nommé et pourvu de lad. commission de messe de demander et recevoir lad. rente ou pension terme par terme, passer les quittances requises et faire les poursuittes nécessaires promettant ledit sieur de Couleur, fondateur, l'observation et accomplissement du présent contrat par obligation de tous ses biens (et a fait les soumissions et renonciations requises). Fait et passé à Lyon, après midy, maison dud. sieur De Couleur, le dix-neufvième jour du mois de may l'an mil six cent trente-neuf, présens Jacques Varenne et François Dervieu, clercs à Lyon, tesmoins requis qui ont signé la cedde des présentes avec led. sieur De Couleur.

Signé : TERRASSON, notaire royal recevant.'

Les Prost devinrent dans la suite patrons et collateurs de cette prébende.

Lorsque, vers 1750, Étienne Prost vend la terre de Grange-Blanche à Joachim Charret, écuyer, il cède à celui-ci

Digitized by Google

« tout ce qui peut lui appartenir dans la chapelle, ne se réservant que le patronage et le droit qu'il a de conférer de plein droit et nommer à la commission de messe et aucun autre bénéfice, ni à la translation du service dans aucune église ou chapelle, en sorte que le service ordonné par le fondateur soit toujours fait dans ladite chapelle. »

Parmi les prébendiers, le nom de l'abbé Pernetti (6), auteur des *Lyonnais dignes de mémoire*, est arrivé jusqu'à nous. Voici en quelle circonstance :

Comme on l'a vu dans l'autorisation donnée par l'autorité métropolitaine le 6 octobre 1635, il était interdit de faire dire la messe à Montribloud les jours de fêtes solennelles. Cette prohibition avait été levée plus tard comme l'indique la pièce suivante (7).

---

(6) Pernetti est le seul des historiens ou chroniqueurs lyonnais qui mentionne la chapelle de Grange-Blanche; on lit dans ses *Lyonnais dignes de mémoire*, t. Ier, p. 78 : « Ce fut alors (pendant la peste), que noble Claude des Couleurs, ex-consul, bourgeois de Lyon, fonda une chapelle dans le territoire de Champvert, pour aider à la piété des citoyens que la peste avait chassés de la ville, et qui habitaient ce canton : la date de cette fondation est du 19 mai 1630. La collation de cette chapelle a passé ensuite à Messieurs Prost de Grange-Blanche, qui la possèdent encore. » Ces quelques lignes contiennent deux inexactitudes : ce n'est point Claude de Couleur qui a fondé la chapelle, mais bien Jacques Prost et les habitants de Champvert ; puis la date de la fondation de la prébende est 1639 et non 1630.

La chapelle de Grange-Blanche est indiquée sur le *Plan religieux de Lyon*, par E. Reynaud, publié par Charrasse en 1860. La notice est la copie du passage de Pernetti.

(7) Cette pièce, ainsi que celles citées plus bas, font partie des archives de Grange-Blanche.

Digitized by Google

FRANÇOIS-PAUL DE NEUFVILLE DE VILLEROY, archevêque et comte de Lyon, Primat de France, conseiller du Roy en tous ses conseils.

Nous permettons à Monsieur de Grange-Blanche de faire célébrer la Ste messe dans la chapelle de St Roch proche son château de Grange-Blanche, les jours prohibés par nos ordonnances, à condition que ceux qui pourroient assister au service de la Paroisse comme domestiques et habitans du lieu ne jouiront pas de la présente permission.

Fait à Lyon, le 24e octobre 1722.

Signé : L'Arch. de Lyon.

Cette permission n'était valable sans doute que pour un temps limité, ou devait cesser à la mort de Mgr de Neuville, car nous la verrons renouveler plusieurs fois dans la suite.

En 1761, François Rieussec, gendre de Joachim Charret, et possesseur de la terre de Grange-Blanche, étant malade, fit demander la permission de dire la messe le jour de Noël, ainsi que nous l'apprend une lettre de son fils, adressée à Mme Rieussec (8).

Au verso de cette lettre on lit ces lignes de la main de l'abbé Pernetti, prébendier de la chapelle.

M. Parsinge a entre les mains une lettre qui me permet de faire dire la messe dans ma chapelle tous les jours sans exception. Je suis fâché, Monsieur, que faute de vous l'avoir communiquée, il vous ait jeté dans l'embarras où vous me paroissez être et dont je vous prie de vous tirer en faisant dire la messe demain et tous les jours qui vous conviendront. Trop heureux de vous prouver, Monsieur, à quel point je suis votre très humble et très dévoué serviteur.

L'abbé PERNETTI.

---

(8) Françoise-Marie-Pauline Charret, épouse de noble François Rieussec, ancien échevin de Lyon, fille de Joachim Charret. M. et Mme Rieussec étaient restés adjudicataires de Grange-Blanche, le 28 août 1759.

Digitized by Google

Voici la lettre dont parle l'abbé Pernetti.

A Monsieur, Monsieur l'abbé Pernetti, Chevalier de l'Église de Lyon. Lyon.

Vous n'avez pas besoin, Monsieur, d'une permission par écrit pour faire célébrer la messe dans votre chapelle de Grange-Blanche tous les jours que vous jugerez à propos. Il est vrai que l'article 4 de l'ordonnance du 3 février dernier interdit toutes les chapelles dont la visitte n'aura pas été faite et les procès-verbaux envoyés au secrétariat dans le courant du mois du mois de juin au plus tard. Mais M. l'Archevêque vient de me faire l'honneur de me dire qu'il regardoit le procès-verbal que M. le curé de 'St Just vient de dresser, comme fait dans le tems prescrit par son ordonnance, au moyen de quoi tout est en règle et rien ne peut vous empêcher d'y faire célébrer comme par le passé.

Je suis très flatté d'avoir trouvé cette occasion pour me rappeler dans l'honneur de votre souvenir et vous assurer des sentiments pleins de respect et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur et chère confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DEBINIS.

Lyon, le 18 décembre 1761.

Au verso de cette lettre : « Le R. Père Gayot est prié d'envoyer demain un Père à Grange-Blanche pour y célébrer la messe. »

Lyon, le 18 décembre 1761.

Quelques années après la même permission est renouvelée à M. Desfours (9).

*
* *

A cette chapelle, qui eut une existence assez brillante

(9) Blaise Desfours, écuyer, conseiller en la cour des Monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, avait acquis la terre et seigneurie de Grange-Blanche, le 15 janvier 1763.

Digitized by Google

et dont il ne reste qu'une petite grange, se rattache encore un souvenir : c'est une légende fort invraisemblable, qu'aimaient néanmoins à raconter les bonnes gens de Champvert. Elle m'a été redite dans mon enfance par mes grands-parents (10) et, en narrateur fidèle, je dois en tenir compte à ceux de nos lecteurs qui ont eu la patience et la bonne volonté de me suivre jusqu'ici.

On sait qu'en 1814, la Demi-Lune a été le théâtre d'un sanglant combat contre les Autrichiens. Le 20 juin, après une résistance désespérée, le petit corps d'armée, commandé par le général Digeon, fut obligé d'abandonner ses positions de Grange-Blanche et de se replier dans Lyon. Les Autrichiens restèrent maîtres du pays.

On remarquait autrefois sur l'une des marches de pierre du perron de la chapelle, celle qui touchait le sol, trois entailles. Ces entailles faites, dit-on, à coup de sabre par les Autrichiens, étaient une marque destinée à faire reconnaître l'emplacement du trésor de l'armée caché dans la chapelle, et laissé là on ne sait pourquoi. L'imagination populaire se figura longtemps que la chapelle recélait un mystérieux et précieux dépôt.

Quoi qu'il en soit, lorsque la chapelle fut convertie en remise, on enleva le carrelage pour baisser le sol. Ce carrelage était composé de petits carreaux en terre cuite, comme il en existe dans toutes nos vieilles maisons. A peu de dis-

---

(10) Des renseignements très précis m'ont été fournis à cet egard par M. François Braveray, vieillard de 78 ans, retiré aujourd'hui à Tassin. M. Braveray a été pendant vingt ans jardinier chez M. Rater, il s'y trouvait au moment de la transformation de la chapelle ; c'est un aimable vieillard jouissant encore d'une belle santé et d'une excellente mémoire. (Novembre 1891.)

Digitized by Google

tance de la porte, on observa qu'un petit espace avait été carrelé plus récemment que le reste; le mortier formant les joints était plus blanc, ayant été moins atteint par la poussière. Ces carreaux enlevés, les assistants crurent voir dans la terre remuée, et non tassée, comme la place d'une caisse ou d'un coffre. Le trésor avait disparu. Les ouvriers, qui étaient du pays, et qui espéraient avoir un monceau d'or à se partager, furent assez désappointés. Depuis ce moment on n'a plus jamais parlé du trésor de Montribloud.

Léon GALLE.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

QUELQUES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIII

ET DU

MINISTÈRE DE RICHELIEU

—

LE CHEVALIER DE JARS

REVENONS au récit des événements de la guerre civile. Louis XIII et la reine avaient rejoint le Cardinal à Toulouse où devait avoir lieu l'exécution du duc de Montmorency. Au lendemain de ce tragique événement, le roi revint à Paris en passant par Limoges; la reine et le cardinal regagnèrent la capitale par Bordeaux et la Rochelle. Dans la première de ces villes, Richelieu tomba gravement malade; on le crut perdu. Il y eut alors bien des intrigues nouées au sujet de sa succession qui semblait ouverte; le chancelier de Chateauneuf laissa un peu trop percer ses vues d'ambition. Il ne devait pas tarder à payer cette audace.

« Le roi, dit Mme de Motteville, depuis le grand coup de

Digitized by Google

Compiègne, pour adoucir en quelque sorte l'aigreur que ses peuples pouvaient avoir contre lui par la prison de la reine sa mère, et de toutes les rigueurs qui furent ensuite exécutées contre plusieurs particuliers, traita un peu mieux la reine sa femme et la voyait plus souvent : ce qui plaisait à tout le monde car elle était fort aimée. » Richelieu, pour la gagner à lui, fit revenir son amie, Mme de Chevreuse, de la Lorraine où elle avait dû aller passer son exil. Les méchantes langues du temps ont dit que le cardinal ne pouvait pas se décider à regarder d'un œil sèvère, et même à ne pas regarder du tout la belle duchesse qui, sentant son empire, promettait tout au ministre, quitte à se moquer de lui dès qu'il avait le dos tourné. C'est si bien français que cela doit être vrai. Chez nous la galanterie et les cancans font partie intégrante de la politique. La langue d'un Français, celle surtout d'une Française demeurent difficilement inactives. C'est assurément fâcheux, mais, comme compensation à cette petite misère, un bon mot, un sourire, une chanson nous consolent de bien des choses.

L'heure vint bientôt pour le Garde des Sceaux et pour ses amis de payer leurs ambitieuses espérances. Au mois de février 1633, ils commencèrent à recevoir moins bon visage du roi et de son ministre, enfin le 25 du même mois, Chateauneuf fut constitué prisonnier à Saint-Germain-en-Laye et le lendemain conduit sous bonne et sûre garde à Angoulême où il demeura assez longtemps pour faire de sages réflexions sur l'instabilité des choses humaines. En même temps que lui furent arrêtés son neveu de Leuville, le chevalier du Jars, son confident, et plusieurs autres personnes.

Au sujet de ces arrestations, Richelieu accuse Chateauneuf d'avoir eu des visées particulières, mais sans rien préciser.

Digitized by Google

Il accuse aussi le chevalier de Jars d'avoir pris part à la cabale d'Angleterre, subissant l'ascendant de Mme de Chevreuse, liée aux intérêts de lord Holland contre ceux de Creston, grand trésorier d'Angleterre, qui gouvernait le roi son maître tout en tenant le parti de la France. Il y avait là une double intrigue tendant à renverser Creston en Angleterre et Richelieu en France.

Afin d'écraser complètement ses adversaires ou, selon son expression, la rébellion allumée dans le royaume, Richelieu envoya M. de Machault faire exécuter les plus rebelles et raser plusieurs châteaux dans le Gévaudan, les Cévennes et le Languedoc. M. d'Argenson eut la même commission pour les provinces de Touraine, Berry, Limousin, Angoumois, pour la Marche et l'Auvergne. Laffemas fut chargé d'imposer l'autorité du ministre dans la Champagne et le pays Messin. En Bourgogne le Parlement de Dijon condamna aux galères à perpétuité le baron de Saint-Roman. Enfin, à Paris, le président de Mesmes fut chassé du Parlement et exilé à Blois pour avoir refusé de vérifier les lettres par lesquelles le roi ordonnait la suppression de la charge du président Le Coigneux, un des confidents de Monsieur.

J'ai eu la curiosité de rechercher d'où sortait ce Laffemas dont il vient d'être question, et qui fut surnommé le bourreau du Cardinal : il n'est pas sans intérêt, en étudiant la vie d'un grand homme, de voir de quelle qualité sont les instruments de son pouvoir.

Il m'a paru également intéressant de donner quelques détails sur la vie du chevalier de Jars, son courageux adversaire. La lutte établie entre ces deux personnages permet de présenter assez bien, après plus de deux siècles écoulés, un tableau de la vie politique au XVIIe siècle, de

Digitized by Google

mettre en relief l'énergie des caractères d'alors et de ressusciter les passions violentes dont était agitée cette époque qui compte parmi les plus illustres de notre histoire.

Isaac de Laffemas, d'une famille de petite noblesse appartenant à la religion réformée, vivait avec Catherine Bauthor, sa femme, à Beausemblant en Dauphiné. Son fils Barthélemy, né en 1545, se trouvant sans fortune, fut réduit à exercer le métier de tailleur; il quitta son pays en 1562 et se réfugia dans les États du roi de Navarre où il commença par être chaussetier de l'écurie du prince de Béarn, depuis Henri IV, ensuite tailleur attaché à la garde-robe et enfin valet de chambre de ce prince. Prospérant peu à peu il accompagna Henri IV à Paris comme tailleur valet de chambre et s'établit dans cette ville à l'enseigne de la Pomme d'or. Puis, il arriva à entreprendre d'immenses spéculations et contribua au développement de la culture du mûrier et de la fabrication des soies en France. Il ennoblit sa vie en composant une foule d'ouvrages d'une utilité pratique pour le relèvement de l'agriculture et de l'industrie nationales.

Dans un curieux traité publié à Paris en 1604, il étudie « le naturel et profit admirable du meurier que les Français n'ont pas encore seu reconnaître, avec la perfection de le semer et de l'élever ». Le dernier ouvrage de Laffemas est un « avis sur les passements d'or et d'argent » paru en 1610. Sur les instances de ce personnage, le roi fit publier une ordonnance portant que la noblesse pourrait sans déroger se livrer à la sériciculture.

Notre homme abordait tous les genres littéraires. Un jour, dit l'Estoile, qu'il présentait à Henri IV une « histoire des amours tragiques de ce temps », le roi lui dit en goguenardant à son habitude : « Puisque les tailleurs comme

Digitized by Google

vous font des livres, j'entends que mes chanceliers dorénavant fassent mes chemises. »

Après avoir amassé une fortune considérable, Laffemas rentré, à l'exemple de son maître, dans le giron de l'église catholique, mourut vers 1623, pourvu de la charge de contrôleur général du commerce, laissant de Marguerite Lebret, sa femme :

Isaac II de Laffemas, sieur de Humont, qui fut secrétaire du roi, maître des requêtes, conseiller au parlement de Bordeaux en 1627, intendant de Champagne et pays Messin, puis lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris de 1635 à 1645. Il épousa en premières noces Jeanne-Marie Hauldesens, en 1608, et se remaria avec Charlotte Becquet, fille d'un notaire au Châtelet et eut des enfants de ses deux unions.

C'est Isaac II de Laffemas qui va jouer un rôle dans le dramatique épisode raconté par Mme de Motteville au sujet du chevalier de Jars.

François de Rochechouart, plus connu sous le nom de chevalier, puis de commandeur de Jars, avait une première fois été proscrit et avait passé agréablement le temps de sa disgrâce à la cour d'Angleterre. Lorsque le cardinal voulut faire sa paix avec la jeune reine on le fit revenir.

Mais la cabale de la reine, comme on disait alors, redevint bientôt odieuse au ministre. Mme de Chevreuse, qui en était l'âme, s'enfuit à Madrid, où le roi d'Espagne parut « un peu attendri pour elle », selon l'expression de Mme de Motteville.

Le chevalier de Jars fut plus maltraité et garda dans la persécution une attitude digne de l'estime des honnêtes gens. Il montra « de quelle trempe était son âme, quelle était sa probité, la vigueur de son esprit et la grandeur de

Digitized by Google

son courage. Il fut onze mois à la Bastille, enfermé dans un cachot. Il fut pris en hiver, et l'habit de velours noir qu'il y porta demeura toujours sur son corps tant qu'il habita dans cette effroyable demeure. On l'interrogea quatre-vingts fois avec toute la sévérité possible, et il répondit toujours avec bon sens et fermeté, sans se laisser entamer sur aucun chapitre, sans se couper dans ses réponses, ni sans embarrasser personne. On l'en fit sortir pour le mener à Troyes, avec toutes les rudes apparences d'un homme qu'on allait mener à la mort. En sortant de la Bastille, comme il passa dans la cour, il vit sur le perron le maréchal de Bassompierre, le marquis de Leuville, parent du garde des sceaux Châteauneuf, Vautier, premier médecin de la reine-mère et quelques autres qui étaient prisonniers mais qui avaient été traités plus humainement que lui. Car il ne savait ni où il allait ni ce qu'il allait devenir. Il se retourna vers eux et s'écria : « Adieu, je ne sais où je vais, mais assurez-vous, quoi qu'il m'arrive, que je suis homme d'honneur, et que je ne manquerai jamais à mes amis et à moi-même. » A Troyes on lui donna pour juge Laffemas, celui qui l'avait déjà tourmenté à la Bastille et qu'on appelait le bourreau du cardinal. On accompagna celui-là d'un nombre suffisant de juges pour lui faire son procès, qui ne furent pas plus honnêtes gens que lui. Il y travailla par toutes les voies que ces sortes de gens savent pratiquer ; et il fut fortement secondé des autres. Ils voulurent lui acheter de faux témoins, mais le prévôt de l'Ile, qui avait accompagné le chevalier de Jars à Troyes, et qu'on voulut obliger de dire que, sur les chemins, ce gentilhomme avait fait quelques discours contre l'État, ne voulut point entrer dans cette malice, et nia absolument de vouloir le faire. Laffemas savait le secret du cardinal de Richelieu, qui était de ne pas

Digitized by Google

faire mourir le chevalier, étant certain de son innocence, et qu'il n'y avait nul sujet de le condamner ; mais il voulait en tirer par la peur, par les tourments et par l'apparente certitude de la mort, les secrets de l'intrigue de la reine, de Mme de Chevreuse et du garde des sceaux Châteauneuf. Laffemas avait promis au Ministre qu'il le tourmenterait si bien qu'il en tirerait à peu près ce qu'il en désirait savoir, et que sur peu de mal il trouverait moyen de lui faire son procès selon les manières mêmes du cardinal qui, à ce que j'ai ouï conter à ses amis, avait accoutumé de dire qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme, on pourrait faire le procès au plus innocent, parce qu'on pouvait sur cette matière ajuster si bien les affaires, que facilement on y pouvait faire trouver ce qu'on voudrait. Sur ce fondement, Laffemas travailla au jugement du chevalier de Jars ; il le menace et l'interroge, et fait tout ce qu'une âme pleine de lâcheté est capable de faire. Un jour, qui était la fête de tous les Saints, ce méchant juge voulant montrer à cet innocent criminel qu'il avait quelque douceur pour lui, lui permit d'entendre la messe. Il le fit mener avec une bande d'archers et une bonne garde aux Jacobins de cette ville. Le chevalier de Jars, qui de soi était violent dans ses passions et hardi à parler, vit Laffemas avec sa femme qui vinrent communier au grand autel ; il était intendant de la province et craint de tous. Mais le chevalier qui ne craignait personne, attentif et occupé de son affaire, voyant que cet homme venait de recevoir le saint sacrement, tout d'un coup s'échappe de ses gardes, et comme il se trouva proche de Laffemas, il saute sur lui, le prend à la gorge, et lui dit qu'ayant sur ses lèvres son Dieu et son Sauveur vivant, il était temps de dire la vérité et de le justifier devant Dieu et devant les hommes, et d'avouer son inno-

Digitized by Google

cence et son injustice à le persécuter, ajoutant que puisqu'il faisait mine d'être chrétien, il fallait dans cet instant se rendre à la vérité, qu'il était un scélérat, et qu'il le renonçait pour son juge, et prenait à témoins tous les assistants qu'il le récusait pour tel. Le peuple à ce cri s'assembla autour d'eux; chacun hausse les épaules, et tous commencêrent à murmurer contre ce juge inique. Le prévôt de l'Isle, qui se trouva du nombre des spectateurs, les voulut séparer; mais le chevalier de Jars ne quitta point cet homme; et le pressant de répondre, il le fit en ces termes, avec une froideur tout entière: « Monsieur, lui dit-il, ne vous plaignez point; je vous assure que Monsieur le Cardinal vous aime. » Il ajouta, sur ce que le chevalier le pressa de répondre sur son innocence qu'il en serait quitte pour aller en Italie; mais que cependant il voulait bien qu'on lui montrât de petites lettres écrites de sa main qui lui feraient voir qu'il était plus coupable qu'il ne se l'imaginait. Le chevalier, ne comprenant rien dans ce galimatias, et voyant qu'on le poursuivait vivement, se crut mort. Il résolut du moins de payer de courage, et de faire ce qu'il convenait à un homme d'honneur tel qu'il était. En effet, il fut mené sur la sellette, où fort constamment il récusa pour juge Laffemas, lui reprocha toutes ses lâchetés, l'appela une seconde fois scélérat, et avertit ses autres juges de ce que Laffemas avait promis au cardinal contre lui. Il fut interrogé tout de nouveau, et demeura trois heures en cet état. Il se défendit si courageusement qu'il confondit ceux qui le voulaient perdre, et qui avaient du moins le dessein de lui faire trahir ses amis. Sortant de là, le prévôt de l'Ile s'approcha de lui et lui dit: « Monsieur, bon courage, j'espère bien pour vous, car on m'a dit de vous ramener dans la prison où vous êtes, et c'est l'ordinaire de

Digitized by Google

mener ceux qu'on va condamner à mort dans un autre lieu. » Le chevalier lui dit du même ton, dont il avait accoutumé de censurer les choses qu'il n'approuvait pas : « Mon ami, ces pendards me vont condamner ; je le vois à leur mine. Il faut avoir patience, et le cardinal enragera de voir que je me moque de lui et de ses tortures. » Aussitôt qu'il fut parti, Laffemas montra aux juges une lettre du cardinal, ou plutôt du roi, parlant ainsi de ce chevalier : « S'il est condamné à la gêne qu'on la lui montre et qu'on ne la lui donne pas. S'il est condamné à mort, qu'on sursoie à l'exécution, « Ayant été condamné, on le mena à l'échafaud ; il y parut plein de courage et d'honneur ; il se moqua de ses juges et de ses ennemis, montrant de recevoir la mort avec une grande fermeté. Il m'a dit depuis qu'il y avait souffert, mais que Dieu lui avait fait de grandes grâces, et qu'il avait reconnu par expérience qu'il avait soin de ses créatures. Étant près d'avoir la tête tranchée on lui vint apporter sa grâce.

« J'ai ouï dire à d'autres qu'à lui, qu'après avoir reçu sa grâce, il fut longtemps sans pouvoir parler et privé de sentiment : tant la nature a de peine à souffrir sa destruction. »

Il n'y a rien d'étonnant ni de déshonorant dans cette faiblesse purement physique, après l'extraordinaire courage moral dont venait de faire preuve le chevalier. Il offre à nos réflexions un spectacle plein d'enseignements, ayant su ainsi sacrifier sa vie à son honneur, à ce qu'il croyait être son devoir ; spectacle plus beau même que celui du courage militaire, car la mort présente un aspect autrement lugubre sur l'échafaud que sur le champ de bataille. Mais si, grâce au récit passionné de Mme de Motteville, l'admiration et la sympathie vont tout d'abord au malheureux persécuté, on trouve, à la réflexion, que le personnage du persécuteur n'est

Digitized by Google

point sans grandeur. Ce Laffemas maudit est loin d'être un esprit vulgaire. Son astuce, sa cruauté ne sont pas le fait d'une âme commune. Après tout il avait dit la vérité en affirmant à de Jars qu'il en serait quitte pour un voyage en Italie, car c'est précisément ce qui lui arriva. Puis le sang-froid montré par Laffemas, et qu'admire malgré elle Mme de Motteville, prouve une possession de soi, un courage que bien des juges modernes pourraient imiter avec avantage.

On peut bien aussi jusqu'à un certain point disculper Richelieu du renom d'inhumanité que de tels récits, joints aux clameurs des contemporains, font planer sur sa mémoire. Il était assurément entouré d'ennemis irréconciliables et de complots sans cesse renaissants. Pour ne pas périr il lui fallait donc montrer à ses adversaires qu'il ne les craignait pas, et dans bien des cas il dut légitimement chercher à obtenir par la crainte le respect et l'obéissance qu'on ne lui aurait pas accordés sans cela. Ceci dit à sa décharge, il faut reconnaître que la haine chez lui était un sentiment vivace. Comme il fut serviable aux siens, ainsi se montra-t-il implacable envers ses adversaires. Il leur prête les plus noirs desseins, les accusant souvent en ses Mémoires d'avoir voulu le faire assassiner et racontant tout au long quels moyens ils voulaient prendre pour cela; nommant le misérable chargé d'être l'exécuteur de leurs machinations. Mais, ceci est à remarquer, toujours, par un hasard providentiel, il arrive que cet homme commet quelque autre crime, fait éclater au grand jour le complot, sauve ainsi le cardinal et lui permet de faire avec justice condamner l'émissaire vrai ou supposé de ses ennemis.

Richelieu, qui avait été au début de sa carrière une créature de la reine mère, fut amené par la suite à lutter

Digitized by Google

contre elle et enfin à la chasser du royaume. Sans doute la raison était de son côté, et son grand esprit, en même temps qu'il l'aidait à veiller sur ses intérêts propres, à sauvegarder son pouvoir, dont il était si jaloux, l'aidait à discerner, à défendre les intérêts et la grandeur de la France, tandis que personne dans l'entourage de Gaston et de la reine mère n'était capable de le faire. Mais comme il y avait en même temps chez lui une sorte d'ingratitude à avoir trop raison contre sa bienfaitrice, il ne pardonna jamais à celle-ci de l'avoir réduit à prendre cette attitude. Ce fait éclate bien dans la différence de ses procédés à l'égard de Gaston et de la reine mère. Il négocie toujours avec le premier, avec ses conseillers, Puylaurens entre autres, personnage dangereux et méprisable ; il leur fait la partie belle, se montre prêt à tout leur pardonner, à tout oublier, pour peu qu'ils paraissent rentrer dans le devoir. Autre est sa tactique avec la reine-mère. L'entourage de celle-ci est meilleur que celui de Gaston, ses intrigues moins coupables ; enfin, en 1633, elle paraît véritablement matée et désireuse de rentrer par une entière soumission dans les bonnes grâces du roi. N'était-ce pas le devoir de celui-ci, non seulement d'écouter les nombreux gentilshommes que sa mère, sous les prétextes les plus futiles envoyait vers lui, mais encore de leur faciliter leur tâche en ouvrant quelque voie à la réconciliation, en montrant un peu de bon vouloir ? Mais non, le cardinal était là ! Soit crainte pour son pouvoir, soit animosité contre une princesse à laquelle il devait tant, qu'il avait aussi tant offensée, quoique souvent avec justice, il mit obstacle à la réconciliation du fils avec la mère, imposant à celle-ci des conditions honteuses : l'abandon de ses fidèles serviteurs. Marie de Médicis était un très petit esprit, orgueilleux,

Digitized by Google

opiniâtre, mais elle eut le cœur honnête, et plutôt que de livrer ses amis aux ressentiments du ministre, elle préféra mourir pauvre et dans l'exil.

En 1634, ne se rebutant point, elle réitéra ses instances pour rentrer en France. Elle fit dire par le Père de Suffren, fort estimé à la cour, qu'elle n'avait intention que d'obéir au roi et de bien vivre avec le cardinal. Un nommé de Lalen porta cette assurance à Louis et à son ministre. Le même messager fut chargé par le Père de Chanteloube, le conseiller de la reine-mère le plus détesté de Richelieu, qui l'avait fait exécuter en effigie, de porter une déclaration, signée de sa main, dans laquelle « il exposait que la connaissance que la reine avait de sa fidélité ferait qu'elle ne consentirait pas à l'éloigner d'elle, mais que lui, qui pour rien au monde ne voudrait apporter d'obstacle à l'union qui devait être entre le roi et la reine-mère, non plus qu'à la parfaite intelligence d'entre la reine et Monsieur le Cardinal, suppliait très humblement Son Éminence de lui donner l'exclusion, de crainte qu'il avait que sa considération n'empêchât l'effet d'un bon accommodement, ledit Père engageant sa foi et sa parole de se retirer, tenant à grande gloire de contribuer, par sa retraite, à une œuvre désirée universellement par les gens de bien. » La reine, de son côté, avait chargé Lalen de dire au cardinal qu'elle demandait uniquement à rentrer en grâce auprès de son fils, à relier les liens d'amitié qui l'avaient unie au cardinal, et à pouvoir envoyer librement des gentilshommes au roi ; promettant, pour ôter tout soupçon à Richelieu, d'ordonner à ses messagers d'aller le voir après leur présentation à la cour. Lalen ajoutait, au nom de la reine, que du reste le point de gloire où était parvenue Son Éminence, dans l'illustration que son gouvernement avait donnée à la

Digitized by Google

contre elle et enfin à la chasser du royaume. Sans doute la raison était de son côté, et son grand esprit, en même temps qu'il l'aidait à veiller sur ses intérêts propres, à sauvegarder son pouvoir, dont il était si jaloux, l'aidait à discerner, à défendre les intérêts et la grandeur de la France, tandis que personne dans l'entourage de Gaston et de la reine mère n'était capable de le faire. Mais comme il y avait en même temps chez lui une sorte d'ingratitude à avoir trop raison contre sa bienfaitrice, il ne pardonna jamais à celle-ci de l'avoir réduit à prendre cette attitude. Ce fait éclate bien dans la différence de ses procédés à l'égard de Gaston et de la reine mère. Il négocie toujours avec le premier, avec ses conseillers, Puylaurens entre autres, personnage dangereux et méprisable ; il leur fait la partie belle, se montre prêt à tout leur pardonner, à tout oublier, pour peu qu'ils paraissent rentrer dans le devoir. Autre est sa tactique avec la reine-mère. L'entourage de celle-ci est meilleur que celui de Gaston, ses intrigues moins coupables ; enfin, en 1633, elle paraît véritablement matée et désireuse de rentrer par une entière soumission dans les bonnes grâces du roi. N'était-ce pas le devoir de celui-ci, non seulement d'écouter les nombreux gentilshommes que sa mère, sous les prétextes les plus futiles envoyait vers lui, mais encore de leur faciliter leur tâche en ouvrant quelque voie à la réconciliation, en montrant un peu de bon vouloir ? Mais non, le cardinal était là ! Soit crainte pour son pouvoir, soit animosité contre une princesse à laquelle il devait tant, qu'il avait aussi tant offensée, quoique souvent avec justice, il mit obstacle à la réconciliation du fils avec la mère, imposant à celle-ci des conditions honteuses : l'abandon de ses fidèles serviteurs. Marie de Médicis était un très petit esprit, orgueilleux,

Digitized by Google

opiniâtre, mais elle eut le cœur honnête, et plutôt que de livrer ses amis aux ressentiments du ministre, elle préféra mourir pauvre et dans l'exil.

En 1634, ne se rebutant point, elle réitéra ses instances pour rentrer en France. Elle fit dire par le Père de Suffren, fort estimé à la cour, qu'elle n'avait intention que d'obéir au roi et de bien vivre avec le cardinal. Un nommé de Lalen porta cette assurance à Louis et à son ministre. Le même messager fut chargé par le Père de Chanteloube, le conseiller de la reine-mère le plus détesté de Richelieu, qui l'avait fait exécuter en effigie, de porter une déclaration, signée de sa main, dans laquelle « il exposait que la connaissance que la reine avait de sa fidélité ferait qu'elle ne consentirait pas à l'éloigner d'elle, mais que lui, qui pour rien au monde ne voudrait apporter d'obstacle à l'union qui devait être entre le roi et la reine-mère, non plus qu'à la parfaite intelligence d'entre la reine et Monsieur le Cardinal, suppliait très humblement Son Éminence de lui donner l'exclusion, de crainte qu'il avait que sa considération n'empêchât l'effet d'un bon accommodement, ledit Père engageant sa foi et sa parole de se retirer, tenant à grande gloire de contribuer, par sa retraite, à une œuvre désirée universellement par les gens de bien. » La reine, de son côté, avait chargé Lalen de dire au cardinal qu'elle demandait uniquement à rentrer en grâce auprès de son fils, à relier les liens d'amitié qui l'avaient unie au cardinal, et à pouvoir envoyer librement des gentilshommes au roi ; promettant, pour ôter tout soupçon à Richelieu, d'ordonner à ses messagers d'aller le voir après leur présentation à la cour. Lalen ajoutait, au nom de la reine, que du reste le point de gloire où était parvenue Son Éminence, dans l'illustration que son gouvernement avait donnée à la

Digitized by Google

France, « rien ne saurait plus lui résister, non seulement dedans mais dehors le royaume, de sorte que quand il ferait donner à la reine le choix des meilleures et des plus fortes places du royaume, elle n'y serait pas en sûreté si le cardinal entrait dans la moindre défiance d'elle. Cela étant, comme personne n'en pouvait douter, la reine ne pouvait trouver sûreté que dans le cœur et la confiance du cardinal; que si la confiance y était parfaite, la sûreté de la reine y serait tout entière; que s'en retournant en France, elle hasardait tout et le cardinal aucune chose, le fort donnant la loi au faible, tellement que s'il était capable d'entrer en défiance de la reine, il la perdrait toutes les fois et quantes qu'il lui plairait; qu'au contraire elle ne lui pouvait nuire en façon du monde quand elle en aurait la volonté. »

On répondit à ces ouvertures en demandant à la reine de remettre d'abord entre les mains du roi, pour qu'il en fît justice, certains de ses serviteurs, comme Fabroni, Mathieu de Morany, abbé de Saint-Germain, et le Père de Chanteloube. C'était signifier qu'on ne voulait pas s'accommoder. Richelieu, dans une lettre au Père de Suffren pour expliquer sa conduite, dit qu'il ne peut moins faire, sachant de source certaine que le Père de Chanteloube a voulu le faire assassiner; il donne en même temps de cette assertion si grave des preuves peu concluantes. Même, peut-on dire, il apporte, pour motiver son refus, un tel entassement de raisons quelconques, qu'il paraît avoir voulu remplacer la qualité par la quantité. Une ou deux bonnes raisons, appuyées de preuves convaincantes, eussent fait meilleur effet. Enfin, il a cette fois encore sous la main un sacripant, du nom de Chavagnac, auquel il fait tenir les propos les plus compromettants pour ses adversaires; ledit Chavagnac les accuse des plus grandes noirceurs. Il fut récompensé

Digitized by Google

par la corde d'avoir mené à bien une si belle besogne, c'est tout ce que méritaient ses nombreux méfaits; mais pour la gloire de Richelieu, mieux eût valu le témoignage d'un honnête homme. Chavagnac, qui de son vrai nom s'appelait Blaise Rouffet, fut condamné à mort par le Parlement de Metz, le 10 mai 1634, pour supposition de nom, conspiration contre le cardinal et pour meurtre d'un maître de poste de Lyon, ce dernier crime parfaitement prouvé. Le 7 juillet suivant, le Père de Chanteloube fut condamné à être rompu et brisé vif, s'il pouvait être appréhendé. C'était la réponse à sa lettre.

La reine ne se découragea point et fit encore une demande d'accommodement par l'entremise d'un nommé Chantemèle, sans plus de succès.

En regard de ce dur traitement vient se placer la négociation qui eut lieu avec Gaston d'Orléans en septembre de la même année.

On lui accorda abolition générale pour tous ceux qui l'avaient suivi et servi depuis sa première sortie du royaume, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, excepté pour quelques-uns déjà délaissés par Monsieur dans de précédents accords. Puylaurens, l'instigateur de toutes ses frasques, obtint le gouvernement du Bourbonnais, la capitainerie de la ville de Moulins, et on lui promit de payer en son nom le duché d'Aiguillon quinze jours après le retour de son maître en France. Le duc y pénétra par la Capelle le 9 octobre et arriva le 11 à Soissons, où Louis XIII le fit recevoir par Bouthillier, secrétaire d'État, qui lui portait cinquante mille écus comme don de bienvenue. Il est vrai de dire que Gaston était encore à ce moment l'héritier présomptif de la couronne.

Lorsque le duc d'Orléans et son ami Puylaurens furent

Digitized by Google

France, « rien ne saurait plus lui résister, non seulement dedans mais dehors le royaume, de sorte que quand il ferait donner à la reine le choix des meilleures et des plus fortes places du royaume, elle n'y serait pas en sûreté si le cardinal entrait dans la moindre défiance d'elle. Cela étant, comme personne n'en pouvait douter, la reine ne pouvait trouver sûreté que dans le cœur et la confiance du cardinal; que si la confiance y était parfaite, la sûreté de la reine y serait tout entière; que s'en retournant en France, elle hasardait tout et le cardinal aucune chose, le fort donnant la loi au faible, tellement que s'il était capable d'entrer en défiance de la reine, il la perdrait toutes les fois et quantes qu'il lui plairait; qu'au contraire elle ne lui pouvait nuire en façon du monde quand elle en aurait la volonté. »

On répondit à ces ouvertures en demandant à la reine de remettre d'abord entre les mains du roi, pour qu'il en fît justice, certains de ses serviteurs, comme Fabroni, Mathieu de Morany, abbé de Saint-Germain, et le Père de Chanteloube. C'était signifier qu'on ne voulait pas s'accommoder. Richelieu, dans une lettre au Père de Suffren pour expliquer sa conduite, dit qu'il ne peut moins faire, sachant de source certaine que le Père de Chanteloube a voulu le faire assassiner; il donne en même temps de cette assertion si grave des preuves peu concluantes. Même, peut-on dire, il apporte, pour motiver son refus, un tel entassement de raisons quelconques, qu'il paraît avoir voulu remplacer la qualité par la quantité. Une ou deux bonnes raisons, appuyées de preuves convaincantes, eussent fait meilleur effet. Enfin, il a cette fois encore sous la main un sacripant, du nom de Chavagnac, auquel il fait tenir les propos les plus compromettants pour ses adversaires; ledit Chavagnac les accuse des plus grandes noirceurs. Il fut récompensé

Digitized by Google

par la corde d'avoir mené à bien une si belle besogne, c'est tout ce que méritaient ses nombreux méfaits; mais pour la gloire de Richelieu, mieux eût valu le témoignage d'un honnête homme. Chavagnac, qui de son vrai nom s'appelait Blaise Rouffet, fut condamné à mort par le Parlement de Metz, le 10 mai 1634, pour supposition de nom, conspiration contre le cardinal et pour meurtre d'un maître de poste de Lyon, ce dernier crime parfaitement prouvé. Le 7 juillet suivant, le Père de Chanteloube fut condamné à être rompu et brisé vif, s'il pouvait être appréhendé. C'était la réponse à sa lettre.

La reine ne se découragea point et fit encore une demande d'accommodement par l'entremise d'un nommé Chantemèle, sans plus de succès.

En regard de ce dur traitement vient se placer la négociation qui eut lieu avec Gaston d'Orléans en septembre de la même année.

On lui accorda abolition générale pour tous ceux qui l'avaient suivi et servi depuis sa première sortie du royaume, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, excepté pour quelques-uns déjà délaissés par Monsieur dans de précédents accords. Puylaurens, l'instigateur de toutes ses frasques, obtint le gouvernement du Bourbonnais, la capitainerie de la ville de Moulins, et on lui promit de payer en son nom le duché d'Aiguillon quinze jours après le retour de son maître en France. Le duc y pénétra par la Capelle le 9 octobre et arriva le 11 à Soissons, où Louis XIII le fit recevoir par Bouthillier, secrétaire d'État, qui lui portait cinquante mille écus comme don de bienvenue. Il est vrai de dire que Gaston était encore à ce moment l'héritier présomptif de la couronne.

Lorsque le duc d'Orléans et son ami Puylaurens furent

Digitized by Google

France, « rien ne saurait plus lui résister, non seulement dedans mais dehors le royaume, de sorte que quand il ferait donner à la reine le choix des meilleures et des plus fortes places du royaume, elle n'y serait pas en sûreté si le cardinal entrait dans la moindre défiance d'elle. Cela étant, comme personne n'en pouvait douter, la reine ne pouvait trouver sûreté que dans le cœur et la confiance du cardinal; que si la confiance y était parfaite, la sûreté de la reine y serait tout entière; que s'en retournant en France, elle hasardait tout et le cardinal aucune chose, le fort donnant la loi au faible, tellement que s'il était capable d'entrer en défiance de la reine, il la perdrait toutes les fois et quantes qu'il lui plairait; qu'au contraire elle ne lui pouvait nuire en façon du monde quand elle en aurait la volonté. »

On répondit à ces ouvertures en demandant à la reine de remettre d'abord entre les mains du roi, pour qu'il en fît justice, certains de ses serviteurs, comme Fabroni, Mathieu de Morany, abbé de Saint-Germain, et le Père de Chanteloube. C'était signifier qu'on ne voulait pas s'accommoder. Richelieu, dans une lettre au Père de Suffren pour expliquer sa conduite, dit qu'il ne peut moins faire, sachant de source certaine que le Père de Chanteloube a voulu le faire assassiner; il donne en même temps de cette assertion si grave des preuves peu concluantes. Même, peut-on dire, il apporte, pour motiver son refus, un tel entassement de raisons quelconques, qu'il paraît avoir voulu remplacer la qualité par la quantité. Une ou deux bonnes raisons, appuyées de preuves convaincantes, eussent fait meilleur effet. Enfin, il a cette fois encore sous la main un sacripant, du nom de Chavagnac, auquel il fait tenir les propos les plus compromettants pour ses adversaires; ledit Chavagnac les accuse des plus grandes noirceurs. Il fut récompensé

Digitized by Google

par la corde d'avoir mené à bien une si belle besogne, c'est tout ce que méritaient ses nombreux méfaits; mais pour la gloire de Richelieu, mieux eût valu le témoignage d'un honnête homme. Chavagnac, qui de son vrai nom s'appelait Blaise Rouffet, fut condamné à mort par le Parlement de Metz, le 10 mai 1634, pour supposition de nom, conspiration contre le cardinal et pour meurtre d'un maître de poste de Lyon, ce dernier crime parfaitement prouvé. Le 7 juillet suivant, le Père de Chanteloube fut condamné à être rompu et brisé vif, s'il pouvait être appréhendé. C'était la réponse à sa lettre.

La reine ne se découragea point et fit encore une demande d'accommodement par l'entremise d'un nommé Chantemèle, sans plus de succès.

En regard de ce dur traitement vient se placer la négociation qui eut lieu avec Gaston d'Orléans en septembre de la même année.

On lui accorda abolition générale pour tous ceux qui l'avaient suivi et servi depuis sa première sortie du royaume, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, excepté pour quelques-uns déjà délaissés par Monsieur dans de précédents accords. Puylaurens, l'instigateur de toutes ses frasques, obtint le gouvernement du Bourbonnais, la capitainerie de la ville de Moulins, et on lui promit de payer en son nom le duché d'Aiguillon quinze jours après le retour de son maître en France. Le duc y pénétra par la Capelle le 9 octobre et arriva le 11 à Soissons, où Louis XIII le fit recevoir par Bouthillier, secrétaire d'État, qui lui portait cinquante mille écus comme don de bienvenue. Il est vrai de dire que Gaston était encore à ce moment l'héritier présomptif de la couronne.

Lorsque le duc d'Orléans et son ami Puylaurens furent

Digitized by Google

France, « rien ne saurait plus lui résister, non seulement dedans mais dehors le royaume, de sorte que quand il ferait donner à la reine le choix des meilleures et des plus fortes places du royaume, elle n'y serait pas en sûreté si le cardinal entrait dans la moindre défiance d'elle. Cela étant, comme personne n'en pouvait douter, la reine ne pouvait trouver sûreté que dans le cœur et la confiance du cardinal; que si la confiance y était parfaite, la sûreté de la reine y serait tout entière; que s'en retournant en France, elle hasardait tout et le cardinal aucune chose, le fort donnant la loi au faible, tellement que s'il était capable d'entrer en défiance de la reine, il la perdrait toutes les fois et quantes qu'il lui plairait; qu'au contraire elle ne lui pouvait nuire en façon du monde quand elle en aurait la volonté. »

On répondit à ces ouvertures en demandant à la reine de remettre d'abord entre les mains du roi, pour qu'il en fît justice, certains de ses serviteurs, comme Fabroni, Mathieu de Morany, abbé de Saint-Germain, et le Père de Chanteloube. C'était signifier qu'on ne voulait pas s'accommoder. Richelieu, dans une lettre au Père de Suffren pour expliquer sa conduite, dit qu'il ne peut moins faire, sachant de source certaine que le Père de Chanteloube a voulu le faire assassiner; il donne en même temps de cette assertion si grave des preuves peu concluantes. Même, peut-on dire, il apporte, pour motiver son refus, un tel entassement de raisons quelconques, qu'il paraît avoir voulu remplacer la qualité par la quantité. Une ou deux bonnes raisons, appuyées de preuves convaincantes, eussent fait meilleur effet. Enfin, il a cette fois encore sous la main un sacripant, du nom de Chavagnac, auquel il fait tenir les propos les plus compromettants pour ses adversaires; ledit Chavagnac les accuse des plus grandes noirceurs. Il fut récompensé

Digitized by Google

par la corde d'avoir mené à bien une si belle besogne, c'est tout ce que méritaient ses nombreux méfaits; mais pour la gloire de Richelieu, mieux eût valu le témoignage d'un honnête homme. Chavagnac, qui de son vrai nom s'appelait Blaise Rouffet, fut condamné à mort par le Parlement de Metz, le 10 mai 1634, pour supposition de nom, conspiration contre le cardinal et pour meurtre d'un maître de poste de Lyon, ce dernier crime parfaitement prouvé. Le 7 juillet suivant, le Père de Chanteloube fut condamné à être rompu et brisé vif, s'il pouvait être appréhendé. C'était la réponse à sa lettre.

La reine ne se découragea point et fit encore une demande d'accommodement par l'entremise d'un nommé Chantemèle, sans plus de succès.

En regard de ce dur traitement vient se placer la négociation qui eut lieu avec Gaston d'Orléans en septembre de la même année.

On lui accorda abolition générale pour tous ceux qui l'avaient suivi et servi depuis sa première sortie du royaume, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, excepté pour quelques-uns déjà délaissés par Monsieur dans de précédents accords. Puylaurens, l'instigateur de toutes ses frasques, obtint le gouvernement du Bourbonnais, la capitainerie de la ville de Moulins, et on lui promit de payer en son nom le duché d'Aiguillon quinze jours après le retour de son maître en France. Le duc y pénétra par la Capelle le 9 octobre et arriva le 11 à Soissons, où Louis XIII le fit recevoir par Bouthillier, secrétaire d'État, qui lui portait cinquante mille écus comme don de bienvenue. Il est vrai de dire que Gaston était encore à ce moment l'héritier présomptif de la couronne.

Lorsque le duc d'Orléans et son ami Puylaurens furent

Digitized by Google

France, « rien ne saurait plus lui résister, non seulement dedans mais dehors le royaume, de sorte que quand il ferait donner à la reine le choix des meilleures et des plus fortes places du royaume, elle n'y serait pas en sûreté si le cardinal entrait dans la moindre défiance d'elle. Cela étant, comme personne n'en pouvait douter, la reine ne pouvait trouver sûreté que dans le cœur et la confiance du cardinal; que si la confiance y était parfaite, la sûreté de la reine y serait tout entière; que s'en retournant en France, elle hasardait tout et le cardinal aucune chose, le fort donnant la loi au faible, tellement que s'il était capable d'entrer en défiance de la reine, il la perdrait toutes les fois et quantes qu'il lui plairait; qu'au contraire elle ne lui pouvait nuire en façon du monde quand elle en aurait la volonté. »

On répondit à ces ouvertures en demandant à la reine de remettre d'abord entre les mains du roi, pour qu'il en fît justice, certains de ses serviteurs, comme Fabroni, Mathieu de Morany, abbé de Saint-Germain, et le Père de Chanteloube. C'était signifier qu'on ne voulait pas s'accommoder. Richelieu, dans une lettre au Père de Suffren pour expliquer sa conduite, dit qu'il ne peut moins faire, sachant de source certaine que le Père de Chanteloube a voulu le faire assassiner; il donne en même temps de cette assertion si grave des preuves peu concluantes. Même, peut-on dire, il apporte, pour motiver son refus, un tel entassement de raisons quelconques, qu'il paraît avoir voulu remplacer la qualité par la quantité. Une ou deux bonnes raisons, appuyées de preuves convaincantes, eussent fait meilleur effet. Enfin, il a cette fois encore sous la main un sacripant, du nom de Chavagnac, auquel il fait tenir les propos les plus compromettants pour ses adversaires; ledit Chavagnac les accuse des plus grandes noirceurs. Il fut récompensé

Digitized by Google

par la corde d'avoir mené à bien une si belle besogne, c'est tout ce que méritaient ses nombreux méfaits; mais pour la gloire de Richelieu, mieux eût valu le témoignage d'un honnête homme. Chavagnac, qui de son vrai nom s'appelait Blaise Rouffet, fut condamné à mort par le Parlement de Metz, le 10 mai 1634, pour supposition de nom, conspiration contre le cardinal et pour meurtre d'un maître de poste de Lyon, ce dernier crime parfaitement prouvé. Le 7 juillet suivant, le Père de Chanteloube fut condamné à être rompu et brisé vif, s'il pouvait être appréhendé. C'était la réponse à sa lettre.

La reine ne se découragea point et fit encore une demande d'accommodement par l'entremise d'un nommé Chantemèle, sans plus de succès.

En regard de ce dur traitement vient se placer la négociation qui eut lieu avec Gaston d'Orléans en septembre de la même année.

On lui accorda abolition générale pour tous ceux qui l'avaient suivi et servi depuis sa première sortie du royaume, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, excepté pour quelques-uns déjà délaissés par Monsieur dans de précédents accords. Puylaurens, l'instigateur de toutes ses frasques, obtint le gouvernement du Bourbonnais, la capitainerie de la ville de Moulins, et on lui promit de payer en son nom le duché d'Aiguillon quinze jours après le retour de son maître en France. Le duc y pénétra par la Capelle le 9 octobre et arriva le 11 à Soissons, où Louis XIII le fit recevoir par Bouthillier, secrétaire d'État, qui lui portait cinquante mille écus comme don de bienvenue. Il est vrai de dire que Gaston était encore à ce moment l'héritier présomptif de la couronne.

Lorsque le duc d'Orléans et son ami Puylaurens furent

Digitized by Google

France, « rien ne saurait plus lui résister, non seulement dedans mais dehors le royaume, de sorte que quand il ferait donner à la reine le choix des meilleures et des plus fortes places du royaume, elle n'y serait pas en sûreté si le cardinal entrait dans la moindre défiance d'elle. Cela étant, comme personne n'en pouvait douter, la reine ne pouvait trouver sûreté que dans le cœur et la confiance du cardinal; que si la confiance y était parfaite, la sûreté de la reine y serait tout entière; que s'en retournant en France, elle hasardait tout et le cardinal aucune chose, le fort donnant la loi au faible, tellement que s'il était capable d'entrer en défiance de la reine, il la perdrait toutes les fois et quantes qu'il lui plairait; qu'au contraire elle ne lui pouvait nuire en façon du monde quand elle en aurait la volonté. »

On répondit à ces ouvertures en demandant à la reine de remettre d'abord entre les mains du roi, pour qu'il en fît justice, certains de ses serviteurs, comme Fabroni, Mathieu de Morany, abbé de Saint-Germain, et le Père de Chanteloube. C'était signifier qu'on ne voulait pas s'accommoder. Richelieu, dans une lettre au Père de Suffren pour expliquer sa conduite, dit qu'il ne peut moins faire, sachant de source certaine que le Père de Chanteloube a voulu le faire assassiner; il donne en même temps de cette assertion si grave des preuves peu concluantes. Même, peut-on dire, il apporte, pour motiver son refus, un tel entassement de raisons quelconques, qu'il paraît avoir voulu remplacer la qualité par la quantité. Une ou deux bonnes raisons, appuyées de preuves convaincantes, eussent fait meilleur effet. Enfin, il a cette fois encore sous la main un sacripant, du nom de Chavagnac, auquel il fait tenir les propos les plus compromettants pour ses adversaires; ledit Chavagnac les accuse des plus grandes noirceurs. Il fut récompensé

Digitized by Google

par la corde d'avoir mené à bien une si belle besogne, c'est tout ce que méritaient ses nombreux méfaits; mais pour la gloire de Richelieu, mieux eût valu le témoignage d'un honnête homme. Chavagnac, qui de son vrai nom s'appelait Blaise Rouffet, fut condamné à mort par le Parlement de Metz, le 10 mai 1634, pour supposition de nom, conspiration contre le cardinal et pour meurtre d'un maître de poste de Lyon, ce dernier crime parfaitement prouvé. Le 7 juillet suivant, le Père de Chanteloube fut condamné à être rompu et brisé vif, s'il pouvait être appréhendé. C'était la réponse à sa lettre.

La reine ne se découragea point et fit encore une demande d'accommodement par l'entremise d'un nommé Chantemèle, sans plus de succès.

En regard de ce dur traitement vient se placer la négociation qui eut lieu avec Gaston d'Orléans en septembre de la même année.

On lui accorda abolition générale pour tous ceux qui l'avaient suivi et servi depuis sa première sortie du royaume, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, excepté pour quelques-uns déjà délaissés par Monsieur dans de précédents accords. Puylaurens, l'instigateur de toutes ses frasques, obtint le gouvernement du Bourbonnais, la capitainerie de la ville de Moulins, et on lui promit de payer en son nom le duché d'Aiguillon quinze jours après le retour de son maître en France. Le duc y pénétra par la Capelle le 9 octobre et arriva le 11 à Soissons, où Louis XIII le fit recevoir par Bouthillier, secrétaire d'État, qui lui portait cinquante mille écus comme don de bienvenue. Il est vrai de dire que Gaston était encore à ce moment l'héritier présomptif de la couronne.

Lorsque le duc d'Orléans et son ami Puylaurens furent

Digitized by Google

installés à la cour, il n'y eut trames noires et odieuses qu'ils imputèrent au Père de Chanteloube et à la reine mère. Mais il est difficile de les croire sur parole. Il leur convenait trop bien de chanter cet air-là, car plus ils chargeaient leurs anciens alliés, plus ils croyaient blanchir leur propre conscience qui en avait grand besoin.

Le procédé est peu noble, mais bien dans le caractère connu de ceux qui l'employèrent ; ils étaient désireux de complaire au ministre en flattant ses passions, en se pliant à sa politique : pour ces raisons leurs assertions doivent être suspectes à la postérité.

Du reste, il y a dans les Mémoires de Richelieu, au sujet des complots dévoilés par Gaston, une phrase fort curieuse et qui permet de juger à leur valeur les renseignements obtenus. Parlant de la manière employée pour décider le prince à parler, Richelieu s'exprime ainsi :

« Non pas que Monsieur contât ces choses de lui-même, mais le cardinal lui demandait s'il n'était pas vrai qu'on lui disait telles et telles choses et il l'avouait ingénuement. »

C'est qu'en effet Monsieur n'était pas un coupable repentant, venant s'accuser de ses fautes et dévoiler, pour le bien de l'État, les trames ourdies contre son repos et sa prospérité. Esprit frivole et cœur lâche, il parlait sans réflexion, mû par le seul désir de plaire au roi et au ministre qu'il craignait ; prêt à se disculper en chargeant les autres. La Providence montra sa bonté envers la France en ne lui donnant pas un tel maître. Elle retarda ainsi la révolution qui se fût faite sous un roi misérable comme Gaston, et permit à la vieille mouarchie française, avant sa chute tragique, de répandre encore un incomparable éclat dans la personne de Louis XIV qui a personnifié en lui-même le plus grand siècle de notre histoire.

Digitized by Google

Après avoir tiré du duc d'Orléans les plus graves accusations contre la reine mère, après avoir dit lui-même tout le mal possible de cette princesse, le cardinal, dans ses mémoires, termine en bon Tartuffe, son discours à ce sujet par ce petit couplet à l'adresse de la postérité, « mais il est certain qu'après tout c'était une des plus vertueuses princesses du monde, qui avait beaucoup de bonnes qualités, mais que ses soupçons et sa jalousie qu'elle avait d'un chacun et la mémoire qu'elle ne perdait jamais des injures qu'elle seule se faisait, était cause que ceux à qui elle les imputait avaient à se prendre garde. »

Peut-être, s'il avait été moins aveuglé par la passion, Richelieu eût-il porté un autre jugement et agi autrement. Il ne nous eût point autorisés à rappeler ce que lui-même a écrit au sujet de la mort de Wallenstein : « Quand l'arbre est tombé tous accourent aux branches pour achever de le défaire; la bonne et la mauvaise réputation dépend de la dernière période de la vie, le bien et le mal passent à la postérité et la malice des hommes fait plutôt croire l'un que l'autre. » La malice de Richelieu, ce malin incomparable, a fort aidé la postérité à juger la reine mère plutôt en mal qu'en bien.

Sans doute Marie de Médicis continua ses intrigues avec les adversaires du cardinal et fut coupable en cherchant à s'appuyer sur l'Espagne ennemie de la France, comme le prouve l'arrestation et l'interrogatoire de son agent Clausel, que le duc de Rohan fit prendre assez traîtreusement en 1635, après lui avoir donné rendez-vous. Mais c'était en désespérée qu'elle agissait alors et parce qu'elle voyait bien que tant que Richelieu serait au pouvoir, les portes de la France lui serait fermées. Puis elle pouvait dire aussi pour s'excuser, que le Ministre poussait Louis XIII à la lutte

Digitized by Google

afin de se rendre nécessaire et qu'elle-même en traitant de la paix avec nos ennemis, en y poussant de son mieux, ne cherchait que le véritable intérêt de la France ruinée par une longue guerre. Enfin, la mansuétude avec laquelle on traitait son fils Gaston, dont les incartades se renouvelaient chaque année, devait l'exaspérer quand elle voyait comme on la traitait elle-même.

Il faut, en effet, admirer la patience, la souplesse de Richelieu lorsqu'il s'agit des folles équipées du frère du roi et des prétentions du comte de Soissons, toujours portés à soulever des troubles dans le royaume, à fomenter des intrigues, à lier parti avec les Espagnols. Pour écarter le danger de ce côté, le ministre trouve bon d'avaler bien des couleuvres, d'accorder aux révoltés tout ce qu'ils demandent envoyant cent messagers nouveaux traiter de la paix avec eux, leur accordant bribe à bribe leurs demandes souvent déraisonnables et insolentes. C'est qu'ils sont pour lui de simples adversaires politiques avec lesquels on doit lutter d'adresse, de finesse, pour les amener au moindre prix possible à la paix. Certes, la négociation est prudemment, habilement menée et pour le plus grand bien de l'État. En 1637, Louis XIII, outré de dépit contre le comte de Soissons, voulait le pousser à bout et rejeter ses demandes, comme il l'eût bien mérité. « Mais le cardinal représenta au roi, entre plusieurs raisons, deux principales qui le pouvaient pousser à accorder audit sieur le Comte, le surplus de ce qu'il désirait : la première était qu'ayant bon pied, bon œil, il ne pouvait arriver en l'étendue de cet été aucun inconvénient à l'état des grâces que l'on accorderait audit sieur le Comte; la seconde, qu'on pouvait par ce moyen se délivrer de beaucoup d'embarras présents et de mauvaises suites pour l'avenir; que le seul nom dudit sieur le Comte joint

Digitized by Google

aux ennemis ne donnerait pas peu de cœur aux mal affectionnés du royaume, et ledit monsieur le Comte, se voyant pour jamais perdu en France, donnerait grande chaleur aux ennemis d'entreprendre tout ce qu'il pourrait contre elle; qu'au moins sa jonction reculerait-elle la paix, si on ne la voulait faire à des conditions honteuses et tout à fait ruineuses à la France, en donnant un établissement à lui et à la reine mère. »

Ainsi, il voulait bien donner un établissement au comte de Soissons, cousin du roi, mais redoutait d'en donner un à la reine mère du roi. Et cependant ils sont aussi coupables l'un que l'autre, fomentent les mêmes troubles, lient les mêmes alliances avec l'ennemi héréditaire.

On trouve bon de tout céder au comte de Soissons pour écarter les complications qui pourraient survenir si on le poussait à bout, si on lui laissait croire que sa rentrée en France est impossible. Mais on ne trouve pas mauvais en même temps de maintenir en cet état, de pousser à cette extrémité la mère du roi : voilà la passion !

L'amour du bien public dirige les négociations du cardinal dans le premier cas; la passion le fait parler et agir dans le second, et ce grand esprit en est à ce point aveuglé qu'il ne s'en aperçoit pas, qu'il croit agir uniquement dans l'intérêt de la France. Le cynisme avec lequel il expose l'affaire dans ses Mémoires prouve bien qu'il s'ignorait lui-même, qu'il se faisait illusion sur les mobiles déterminant sa volonté. Il s'est fait illusion jusqu'au bout et sans doute son langage était sincère quand, à son lit de mort, il se disait prêt à paraître sans crainte devant Dieu, n'ayant jamais recherché son intérêt propre mais celui du royaume. Tant il y a de la faiblesse dans les plus grands esprits, de la petitesse dans les plus grands caractères.

Digitized by Google

Dans l'entourage du roi deux sortes d'influences étaient redoutables pour Richelieu : celle de la reine mère qui avait longtemps commandé à une volonté un peu vacillante, celle du confesseur qui s'adressait à une conscience délicate. Le ministre fut assez habile pour les vaincre l'une après l'autre, mais non sans peine surtout pendant que le Père Caussin fut en fonction. Ce Père dut faire une peur sérieuse à Richelieu qui le fit changer sous divers prétextes graves mais peu justifiés. Aussi le cardinal en parle-t-il rageusement, avec mépris, l'appelant : « Ce bon petit père, ce petit bonhomme. » Un tel ton est rare dans les Mémoires qui visent d'ordinaire à l'allure grave de l'histoire, et donne à penser que Richelieu a plus craint cet adversaire que tous ceux qu'il a traités avec le plus de violence. Rappelons aussi que c'est le Père Caussin qui reprochait au roi de retenir en prison ou sous un régime de terreur si grand nombre de ses sujets et de traiter trop inhumainement sa mère. Le roi avait un esprit étroit mais une âme religieuse, et les raisonnements de conscience pouvaient faire sur lui une impression dangereuse pour le ministre.

Celui-ci, non content d'abattre son adversaire, voulut prévenir autant que possible tout danger qui lui pourrait venir du successeur du Père Caussin, le Père Sirmond. Aussi recommanda-t-il au roi de ne point trop le laisser approcher de sa personne; et, ajoutent ses Mémoires : « Afin que le Père Sirmond ne pensât pas qu'en ne lui laissant pas la liberté de mal faire on lui voulait ôter celle de faire le bien, on l'avertit que s'il trouvait quelque chose à redire à la conduite qui s'observait dans l'État, Sa Majesté trouvait bon qu'il en demandât l'éclaircissement à ceux de son conseil. » Autrement dit, pour bien confesser le roi il devait d'abord confesser ses ministres.

Digitized by Google

Ainsi vivait-on à la cour de France sous le ministre peut-être le plus illustre que nous ayons eu. Aussi, quand il mourut, quoique ce fût au fond un malheur national, la joie n'en fut pas moins grande un peu partout, car le pays étouffait sous la main puissante qui le dirigeait.

La reine mère n'était plus, mais bien des prisonniers virent alors s'ouvrir les portes de leur prison et bien des exilés celle de leur patrie. Le chevalier de Jars fut de ce nombre. Il avait passé en Italie le temps de son exil et y avait connu, pendant son séjour à Rome, Julio Mazarini, depuis cardinal Mazarin. Il fortifia par ses paroles l'opinion favorable qu'Anne d'Autriche avait conçue de la capacité de ce personnage, contribuant ainsi pour sa part à donner un successeur à Richelieu; mais il se brouilla avec le ministre nouveau quand il le vit opposé à ses amis. Le chevalier de Jars joua un rôle dans les premiers troubles de la Fronde et contribua à les apaiser en s'entremettant pour réconcilier Mazarin avec le Garde des Sceaux Chateauneuf revenu au pouvoir : on lui avait donné pour prix de ses services et de sa fidélité la commanderie de Lagny-le-Sec et l'abbaye de Saint-Satur. Il ne cessa de jouir jusqu'à la fin de sa vie de la plus haute faveur près de la reine régente. Cependant, suivant un exemple fort répandu alors, il abandonna la Cour dans sa vieillesse, afin de mettre un intervalle entre les dissipations de la vie et sa fin prochaine. Il mourut en 1670. Le chevalier de Jars était le frère puîné de Gabriel de Rochechouart, marquis puis duc de Mortemart. Sa famille était une branche de celle des vicomtes souverains de Limoges, et comptait des alliances avec plus d'une maison royale, les maisons d'Angleterre, de Bourgogne, de Navarre. Aujourd'hui la famille de Mortemart se trouve triplement alliée à la maison de Bourbon et par suite à beaucoup d'autres familles souveraines de l'Europe.

Digitized by Google

Le chevalier de Jars était l'oncle du duc de Vivonne, de Mme de Montespan, de la marquise de Thianges et de l'abbesse de Fontevrault, enfants du duc de Mortemart. Ces personnages illustres à des titres divers ont donné lieu à ce mot si connu qui est la marque de leur race : l'esprit des Mortemart.

Vivonne, d'abord enfant d'honneur de Louis XIV, fut général des galères, parut à la tête d'une escadre devant Alger et obligea la Régence à faire avec la France un traité pour la sûreté du commerce.

Il se montra aussi vaillant sur terre que sur mer et se trouva au passage du Rhin où son cheval de bataille, appelé Jean-le-Blanc, ayant fait un faux pas, faillit renverser son maître dans les flots : « Tout beau, Jean-le-Blanc, dit tranquillement Vivonne, voudrais-tu faire mourir en eau douce un général des galères? »

Il fut maréchal de France en 1675. Vivonne est demeuré célèbre par ses bons mots comme il l'était par sa corpulence. Le roi Louis XIV qui aimait à le railler, lui dit un jour devant le duc d'Aumont, également possesseur d'un embonpoint remarquable : « Vous grossissez à vue d'œil, vous ne faites pas assez d'exercice. Ah! sire, c'est une médisance, répliqua le caustique maréchal, il n'y a point de jour que je ne fasse trois fois le tour de mon cousin d'Aumont. » Vivonne était l'ami particulier de Boileau.

Le baron DE LEUSSE.

Digitized by Google

DE LA CRÉATION

D'UN MUSÉE HISTORIQUE

A LYON

APPEL A LA PRESSE LYONNAISE

C'EST *à la Presse lyonnaise toute entière, sans distinction de partis, que j'adresse cet appel.*

Quelles que soient ses divisions sur le terrain religieux et politique, elle est toute unie sur celui du patriotisme ; et dans les questions où il s'agit de l'honneur et de l'intérêt de notre grande cité, tous ses organes rivalisent d'ardeur pour faire prévaloir ce qui profite au bien public.

Aussi je m'adresse à tous avec confiance, assuré de leur appui et de leur zèle à soutenir le projet sur lequel je sollicite aujourd'hui leur attention.

Lyon, au milieu de ses richesses artistiques, manque d'un musée historique. Un pareil musée, dont j'ai cherché à faire ressortir la nécessité dans les pages qu'on va lire, aurait un

Digitized by Google

double résultat : recueillir une quantité d'objets anciens et curieux, artistiques ou non, qui se perdent faute d'un local pour les réunir, et conserver tous ces objets à la disposition des hommes studieux qui s'occupent de l'histoire de notre vieille cité, et des artistes ou des industriels qui voudraient s'en inspirer.

L'importance de pareils résultats, qui ne peuvent que contribuer à la gloire et à l'utilité de Lyon, milite puissamment pour la création de ce musée, et doit engager à étudier sérieusement cette question.

C'est à la Presse à s'emparer de cette idée ; à elle de la discuter, de l'examiner à fond, d'intéresser l'opinion publique à sa réalisation, afin de peser sur l'Administration municipale, qui, renouvelée depuis peu, sera sans doute mieux disposée à la réaliser.

Si la Fresse, fidèle à son but de travailler au bien public, consent à employer son influence en faveur du projet qu'on lui propose, on peut le dire d'avance, le succès couronnera sûrement ses efforts.

Digitized by Google

L'étranger qui visite Lyon est surpris de voir combien les collections d'art ou d'industrie sont peu nombreuses dans cette grande ville. En dehors du musée du Palais Saint-Pierre et de celui du Palais du Commerce (1), ce dernier peu connu et relativement peu fréquenté du grand public, il ne trouve rien qui puisse attirer son attention. Le Palais des Arts, il est vrai, réunit plusieurs collections distinctes, dont chacune formerait à elle seule un musée; mais leur réunion dans un même local les gênera toutes mutuellement un jour, et empêchera chacune d'elles de prendre les accroissements qui lui seraient nécessaires pour se compléter. Il faut avouer qu'une telle pénurie est étrange dans une ville aussi considérable et qui renferme plusieurs industries dépendant étroitement de l'art de toutes les époques. C'est que, malheureusement, l'esprit commercial y étouffe un peu le sentiment de l'idéal. D'autres grandes villes, comme celles de l'Italie au Moyen Age, ont eu un esprit commercial aussi développé; mais leurs marchands, devenus riches, avaient su conserver le culte du Beau; ils savaient faire un noble usage de leur opulence, fruit de leur travail, aimant à s'entourer d'artistes et d'objets d'art et de curiosité, et leurs maisons devenaient comme des musées, où l'on n'eut qu'à puiser plus tard pour former ces riches collections publiques qui font la renommée

(1) Depuis que cet article a été écrit, ce dernier musée a été entièrement réorganisé l'année passée; on en a fait un musée spécial admirablement installé sous l'habile direction de M. Monvenoux, l'architecte du Palais.

Digitized by Google

de l'Italie et y attirent en si grand nombre des visiteurs de tous les pays.

Ces réflexions viennent naturellement à l'esprit, en constatant à Lyon l'absence d'un musée qu'il eût été plus facile d'y créer que dans toute autre ville de France ; je veux parler d'un musée des antiquités, — je ne dis pas des antiques, il existe déjà au Palais Saint-Pierre, — mais des antiquités lyonnaises depuis les temps les plus anciens jusqu'à la Révolution ; une sorte de musée archéologique et historique contenant tous les objets d'art, toutes les curiosités, et même les objets les plus simples et les plus ordinaires, pourvu qu'ils puissent servir à l'histoire de la cité lyonnaise et à celle des mœnrs et des usages de ses habitants.

Qu'avons-nous, en effet, au Palais Saint-Pierre ? nous avons un musée en quelque sorte universel, où les échantillons de l'art de presque tous les peuples et de tous les temps se trouvent assemblés. On y voit des tableaux et des statues de maîtres italiens, flamands, espagnols et français. Les vases grecs, étrusques, les amphores romaines, s'y rencontrent à côté de nos vases de Sèvres ; il en est de même pour les bronzes, les ivoires, la céramique et la ferronnerie, où l'art étranger, italien, allemand, espagnol, grec et byzantin y est représenté au moins autant que l'art français. En réalité, l'élément étranger y domine. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à prendre le *Catalogue sommaire de 1887* ; sur les 250 numéros réunis dans la section d'Archéologie et du Moyen Age qui nous intéresse le plus, il en existe à peine une quinzaine qui soient attribués à des Lyonnais, ou placés sous la dénomination de *travail lyonnais*. C'est donc là un musée général ; ce n'est pas un musée lyonnais.

Je ne prétends pas critiquer par là son existence ni

Digitized by Google

contester son utilité; un tel musée, où l'on met sous les yeux du public les œuvres d'art de tous les genres, de tous les pays et de toutes les époques, étant indispensable dans une ville dont tant d'habitants s'occupent de travaux artistiques ou industriels confinant à l'art.

Je veux dire seulement qu'à côté de ce musée universel, dont tout le monde souhaite l'accroissement, il y a, et il devrait y avoir, place pour un musée purement lyonnais, ne renfermant que des objets trouvés à Lyon, ou sortis certainement de mains lyonnaises. Cette création est si naturelle et si indispensable qu'elle a été réalisée dans une certaine mesure au Palais Saint-Pierre, où il y a une salle exclusivement réservée aux peintres de notre ville. Je ne parle pas de la section d'épigraphie, qui, en dehors de toute intention ou idée préconçue, est forcément lyonnaise, les inscriptions découvertes à Lyon concernant nécessairement l'histoire de cette ville. Or la pensée qui a inspiré la création du musée des peintres lyonnais devrait se généraliser et s'étendre à toutes les branches de l'art et du travail humain, et le musée archéologique lyonnais serait fondé.

On pourrait objecter qu'il ferait tort au musée du Palais Saint-Pierre ; mais le contraire serait beaucoup plus vrai; il lui rendrait plutôt service en le débarrassant d'une foule d'objets de valeur inférieure, et en lui permettant de réserver toutes ses galeries et ses vitrines, toujours trop petites, à ce que l'art a créé de plus beau dans tous les genres. Ces deux musées, loin de se nuire, ne feraient donc que se compléter l'un par l'autre. Celui du Palais Saint-Pierre serait consacré aux œuvres d'art supérieures, appartenant à toutes les époques et à tous les pays, qui, par leur perfection et le fini de leur travail, mériteraient l'honneur de servir de modèle aux artistes, et de fixer l'admiration des

Digitized by Google

amateurs du Beau. Au musée historique ou archéologique lyonnais on réserverait tous les objets trouvés dans le pays ou se rapportant à l'histoire locale, que l'on néglige trop souvent, parce qu'ils laissent à désirer au point de vue de la forme. Le premier, représentant toutes les manifestations artistiques, offrirait par là même une histoire complète de tous les arts ; le second, se bornant aux choses d'art ou de curiosité de Lyon, servirait puissamment à l'histoire de notre ville.

Quels services une pareille collection, qui serait aujourd'hui considérable si on l'avait commencée il y a 40 ans, ne rendrait-elle pas à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Lyon ? Car, outre le plaisir de se rendre compte *de visu* de l'habileté professionnelle de ceux qui nous ont précédés dans toutes les branches d'industrie, et l'avantage d'étudier leurs procédés sur leurs œuvres mêmes, de l'ensemble de ces œuvres se dégagerait une vive lumière sur les annales parfois obscures de notre vieille cité. C'est qu'en effet rien n'aide tant à l'histoire, qui est la résurrection du passé, que le rapprochement des choses et des textes. Tel document serait resté inexplicable sans une médaille, un tableau, une simple pierre grossièrement sculptée, en présence desquels il devient immédiatement intelligible. Voyez la clarté que jettent dans l'histoire les illustrations que nombre d'auteurs modernes ajoutent à leurs ouvrages. Prenez, par exemple, l'*Histoire des Romains*, de V. Duruy, ou les différents ouvrages du bibliophile Jacob, pour les temps plus voisins du nôtre. Grâce à leurs reproductions de médailles, de poteries, de meubles, etc., il semble qu'une révélation se fait à nos yeux, nous sommes transportés en plein dans ces époques passées, et nous pénétrons plus intimement dans la connaissance de la vie et des mœurs des peuples disparus.

Digitized by Google

Tel est le résultat que produirait un musée exclusivement lyonnais, où serait rassemblé tout ce qui se rapporterait à l'histoire locale, quelle qu'en fût du reste la valeur intrinsèque et même artistique : bois et pierres sculptés, bronzes, cuivres, fer ouvragé, marbre, albâtre, débris de construction, étoffes, cuirs, meubles, gravures, dessins, poteries, verreries, émaux, orfèvreries, ivoires, jusqu'aux ustensiles les plus modestes servant aux divers usages de l'homme. En entrant dans un pareil musée, on se verrait reporté aux précédentes époques de notre vieille cité, et on aurait l'illusion de l'ancienne vie et des anciens usages lyonnais, en même temps qu'on pourrait étudier les différentes méthodes de travail de nos artistes et de nos artisans d'autrefois. En un mot, ce serait l'histoire concrète et vivante de Lyon et de ses habitants, à toutes les époques de son existence, véritable leçon de choses qui nous en apprendrait plus long que les livres et dissiperait bien des difficultés. Il me semble que dans un tel musée, l'ouvrier prendrait plus d'intérêt que dans tout autre, parce qu'au lieu d'y voir exposées les œuvres de peuples anciens ou étrangers dont il ne connaît guère que le nom, il y verrait les travaux de ses propres ancêtres ; tout lui parlerait de son pays, en même temps que tout lui en apprendrait l'histoire (2).

---

(2) Pour faciliter la création de ce musée, il faudrait encourager les ouvriers, par la perspective d'une récompense, à conserver tous les objets qu'ils mettent au jour dans les fouilles qu'ils font pour le compte de la ville ou des particullers. Dans ce but le Conseil municipal devrait mettre chaque année, à la disposition des Conservateurs du Musée, une somme modique, pour acheter sur-le-champ tout ce qui aurait un intérêt historique ou archéologique. Ce serait un moyen très efficace d'empêcher la perte d'une quantité de petits objets anciens que l'on

Digitized by Google

Un autre avantage non moins précieux de ce musée, ce serait de recueillir une foule d'objets anciens qui, sans lui, se perdent ou sont dispersés aux quatre coins de la France, au grand détriment de l'histoire locale. Que de pertes regrettables se sont produites depuis 40 ans, époque où on a commencé les grands travaux qui ont transformé la ville, faute d'un local destiné à recevoir toutes les trouvailles faites dans les démolitions de plusieurs vieux quartiers ! Si des mains pieuses et empressées avaient pris le soin et la peine de recueillir tant de choses intéressantes par leur travail et par les souvenirs qu'elles évoquent, nous aurions actuellement un splendide musée archéologique qui ferait l'envie et l'admiration des étrangers, et serait pour les habitants une source féconde d'instruction, et pour les historiens une mine inépuisable de renseignements. Par suite de l'absence de ce musée et d'un homme pour l'organiser, tous ces objets ont été gaspillés ou dispersés ; un petit nombre seulement est entré dans des collections particulières, ce qui ne les empêche pas d'être perdus pour l'histoire locale à laquelle ils ne peuvent servir, dès lors que leur origine n'est plus connue. Trop souvent des pierres enrichies de sculptures ont été enfouies dans des constructions nouvelles ; ce qui est arrivé, si je ne me trompe, pour les belles moulures des fenêtres de l'hôtel du Cheval-Blanc, dont les chambranles, supportés par des culs-de-lampe de toute beauté, ont été en partie recueillis par des particuliers.

Ces pertes si regrettables ne se sont-elles pas renouvelées dans les démolitions de l'ancien quartier Grôlée ? Sans

---

voit extraire à chaque instant de notre vieux sol lyonnais, si riche en ce genre.

Digitized by Google

doute on ne pouvait espérer y faire une bien riche moisson de curiosités ; car, tel que nous l'avons connu, il n'a jamais été le séjour de familles opulentes, et on n'y voyait ni grands hôtels, ni maisons luxueuses (3) ; mais enfin on a dû y découvrir tout de même quelque chose à glaner, ne serait-ce que des fers ouvragés, assez communs à Lyon, quelques vieilles boiseries ou des pierres sculptées. On y a trouvé, paraît-il, de belles impostes et des bretagnes superbes. Tous ces objets, dont quelques-uns ont été achetés par des amateurs, sont encore perdus pour l'histoire de ce quartier, faute, je le répète, d'un musée où on aurait pu les recueillir, faute aussi d'un homme décidé et entreprenant qui soit toujours à la recherche de toutes les choses intéressantes mises au jour par la pioche du démolisseur. Et il en sera toujours ainsi, même dans les démolitions isolées d'anciennes maisons qui se font chaque année en assez grand nombre, tant que ce musée n'existera pas. Que le passé nous serve au moins de leçon pour l'avenir.

Cette considération devrait peser d'un grand poids sur tous ceux — et ils sont nombreux — qui s'intéressent aux choses de l'archéologie et à l'histoire de notre ville, pour les engager à presser de tous leurs efforts la fondation et

(3) A partir du moins du XVe siècle ; car auparavant il y avait là plusieurs hôtels de riches bourgeois, dont deux ou trois subsistaient encore en partie ; un entre autres du XVIe siècle. On y voyait aussi plusieurs maisons du XVIIe, dont quelques-unes avaient un certain caractère, avec des cours remarquables et quelques belles cages d'escalier. Notre sympathique bibliothécaire, qui a recueilli beaucoup de documents sur ce quartier et de nombreux dessins et photographies, prépare un travail des plus intéressants qui est attendu avec impatience par les amateurs.

Digitized by Google

l'installation d'un musée si nécessaire. C'est incroyable ce qui se perd, chaque année, d'antiquités ou d'objets curieux et historiques qui mériteraient d'être conservés. En quelques mois j'en ai fait la pénible expérience. Dans deux démolitions opérées sous mes yeux, on a trouvé des sculptures anciennes et des débris d'inscriptions; j'en ai recueilli quelques-unes, mais le reste m'a échappé et a été probablement perdu par suite de l'indifférence publique. De passage à Lyon je n'avais ni le temps ni le moyen de les acquérir toutes. Je les ai bien signalées à un amateur; mais comment un amateur, malgré toute sa bonne volonté, pourrait-il rassembler dans un appartement nécessairement restreint, tous les objets qui se rencontrent à chaque instant? Il fait un choix des plus rares et des moins encombrants; et à son grand regret il se voit contraint d'abandonner les autres à leur triste sort; c'est-à-dire qu'ils seront employés comme de vulgaires matériaux si ce sont des pierres, ou bien vendus à des passants ou à des marchands, qui à leur tour les vendront à des amateurs. De toutes façons ces trouvailles, qui auraient pu être si utiles à l'histoire de la ville, ne lui serviront absolument de rien.

Pour se rendre compte de l'influence considérable que des musées nombreux peuvent exercer sur une population pour former et développer le goût des arts, qu'on réfléchisse sur ce qui se passait au Moyen Age. D'où vient qu'alors le sens artistique était si général, qu'il n'est presque pas de petites villes qui ne conservent encore aujourd'hui quelques restes remarquables de monuments civils, religieux ou militaires de cette époque? C'est que les objets d'art étaient répandus partout à profusion : les abbayes, les seigneurs, les simples marchands possédaient en ce genre des richesses prodigieuses. Les plus modestes églises de village étaient

Digitized by Google

ornées de sculptures et de peintures, œuvres de véritables artistes. Je ne parle pas des cathédrales, ni des collégiales, dont les statues, les reliquaires, les tableaux et les vitraux formaient d'admirables musées, qui par leurs beautés agissant sans cesse sur l'imagination du peuple créaient pour ainsi dire en son cerveau le sens et le goût du Beau. Il importe donc de recueillir les moindres débris de ces anciennes richesses en multipliant les musées; et il n'est pas moins nécessaire de consacrer un de ces musées à tous les objets d'art et industriels exécutés dans la région, afin que l'artiste et l'inventeur y cherchent leurs inspirations, et l'historien ses documents les plus suggestifs.

L'urgente nécessité d'un pareil musée étant évidente, une autre question se pose : serait-il donc si difficile de le fonder? En aucune façon : j'ose même dire que, si une telle fondation était généralement reconnue utile et nécessaire, on pourrait la regarder comme faite.

C'est à l'Administration municipale qu'incomberaient d'abord le devoir et l'honneur de s'en occuper, et ce serait un jeu pour elle de la réaliser, tant elle a de ressources et de moyens d'action sous la main. La municipalité d'une grande ville comme Lyon ne doit pas être seulement soucieuse d'embellir l'extérieur de la cité dont elle a le soin et la charge, par la création de belles rues, de ponts splendides, de fontaines monumentales, etc. C'est là le côté extérieur de la ville qui a son importance, mais dont le souci ne doit pas faire oublier ce que j'appellerais sa *beauté intérieure*, c'est-à-dire la création ou l'agrandissement des bibliothèques, des musées, de tout ce qui parle à l'esprit et à l'intelligence.

D'après ce que l'on dit, cette beauté intérieure de la ville

Digitized by Google

a toujours été un peu dédaignée à Lyon, au profit de la beauté extérieure. A part les salles du Palais des Beaux-Arts que l'Administration, dans ces dernières années, a su faire aménager et embellir à grands frais, tout le reste est passablement négligé. On ne s'occupe pas suffisamment à augmenter le nombre des volumes des grandes bibliothèques, notamment de la partie qui concerne le Lyonnais; on a laissé échapper certaines collections, formées à grands frais et à grand'peine par leurs possesseurs, après de longues recherches, et qu'il eût été facile d'acquérir et de mettre à la disposition du public.

L'installation des Facultés absorbe, il est vrai, l'attention et une partie des ressources de l'Administration municipale, mais ce n'est pas une raison de laisser le reste si complètement de côté; et on pourrait toujours facilement se procurer quelques ressources pour la création du musée archéologique dont les dépenses d'ailleurs seraient peu considérables une fois le local trouvé.

L'exemple de ce qu'a fait Paris devrait piquer nos édiles d'une émulation salutaire. Le Conseil municipal de la capitale, bien que radical, a compris qu'en fait d'art et d'archéologie la politique doit être exclue; il s'est occupé activement à recueillir tout ce qui a trait à l'histoire de la ville dont il a la charge. Non seulement il a réuni au musée Carnavalet ce qui concerne le Moyen Age, et aux Thermes ce qui regarde l'Antiquité, mais encore il a fait dresser des cartes archéologiques de Paris à différentes époques, et imprimer luxueusement un grand nombre d'anciens manuscrits sur différentes communautés ou corporations et sur les hôpitaux (4). A la dernière Exposition une salle spéciale,

(4) Qu'il me soit permis à ce propos de regretter que la Ville de Lyon

Digitized by Google

disposée dans le Pavillon de Paris, présentait aux yeux du visiteur les magnifiques résultats de ces soins et de ces efforts éclairés. En les examinant, un Lyonnais ne pouvait s'empêcher de faire une comparaison pénible, et de regretter que la municipalité de sa propre ville ne suivît pas un exemple aussi convaincant (5).

---

ne suive pas sur ce point l'exemple de Paris, en s'occupant de sa précieuse collection des Registres consulaires, qui remonte à l'année 1416, pour finir à la Révolution; elle renferme sans interruption, dans tout cet espace de temps, l'histoire officielle de notre cité. Peu d'autres villes peuvent se glorifier d'une suite aussi ancienne et aussi complète des délibérations de leurs consuls ou de leurs échevins. On tremble en pensant que ce trésor unique pourrait être à tout jamais perdu, en devenant la proie de l'incendie qui se répandrait rapidement au-dessus de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville; et cependant il serait facile d'éviter un pareil malheur en faisant imprimer peu à peu ce recueil en entier.

Outre Paris, Bordeaux et d'autres villes moins importantes que Lyon nous ont donné l'exemple en commençant la publication de leurs plus anciennes délibérations municipales. Que serait-ce pour Lyon de consacrer 3 à 4,000 francs par année à une œuvre aussi importante et aussi capitale pour son histoire. Quant à l'éditeur, il est tout indiqué par ses précédents travaux et par l'héritage d'un nom qui se trouve déjà en tête du premier volume de cette collection, le seul publié jusqu'ici aux frais d'une Société savante. Le fils, dont la science est à la hauteur du zèle, est digne de continuer ce que le père a si bien commencé : et on peut être sûr que la Ville n'aurait qu'à se féliciter de lui avoir confié cette tâche.

(5) Il est bien à craindre que cet exemple ne soit pas suivi de quelque temps. Croirait-on que le précédent Conseil municipal, imitant en cela le Conseil général, a eu le triste courage de supprimer les modestes subventions qu'il accordait annuellement aux Sociétés savantes, dont les ressources sont forcément assez limitées. Bien plus, sous un prétexte plus ou moins plausible, il leur a retiré l'année dernière le local qu'il leur avait prêté au Palais Saint-Pierre. Ce sont là

Digitized by Google

Au commencement de cette année, le même Conseil municipal, « qui a la dévotion de sa ville », pour employer l'heureuse expression d'un critique, s'est rendu acquéreur, au prix d'un million, de l'ancien hôtel de Sens, édifice privé du xve siècle. Après l'avoir fait réparer, il se propose d'y installer le trop plein des collections des temps mérovingiens et du moyen Age qui encombrent l'hôtel Carnavalet, ses pierres tombales, ses statues, ses armures et ses meubles anciens. Ce sera donc un second musée historique archéologique, tel que nous le réclamons ici, pour l'établissement duquel Paris ne craint pas de dépenser des sommes considérables; car il se rend compte qu'un tel musée est un ornement pour une ville, une source d'études pour les savants et les artistes, et un attrait pour les étrangers. Tout le monde artistique et antiquaire s'est réjoui de cette acquisition, et toute la Presse l'a approuvée, parce que, ainsi que

---

des économies indignes d'une grande ville et d'un département qui se font gloire de leur haut degré de civilisation. Ce devrait être l'honneur d'une assemblée de savoir encourager et soutenir les Sociétés qui se consacrent à l'étude des sciences et des arts dans un but absolument désintéressé, et qui par leurs travaux contribuent à l'ornement et à la renommée de leur pays. Chose étrange ! pendant que l'État organise à grands frais l'enseignement supérieur des lettres et des sciences, on voit la seconde ville de France refuser quelques faibles secours, une vraie goutte d'eau dans l'océan de son budget, à des Sociétés d'amateurs, dont l'unique souci est d'augmenter la somme des connaissances humaines, et d'en répandre le goût et les bienfaits dans toutes les classes de la société. Espérons qu'il se trouvera tôt ou tard quelqu'un assez éclairé et désintéressé pour suppléer à cette abstention fâcheuse des corps élus, en fournissant, à des Sociétés si dignes d'encouragement, le local et les ressources dont elles ont besoin pour continuer leurs utiles travaux. En retour, celles-ci conserveraient avec reconnaissance le nom et le souvenir de celui qui les aurait libéralement aidées.

Digitized by Google

le dit un journal, « ce sera un régal de délicat d'entrer dans cette demeure restaurée et d'y visiter un *musée essentiellement parisien* ». Quand aurons-nous, nous aussi, — si nous l'avons jamais, — le même régal de délicat, et le plaisir de posséder un musée *essentiellement lyonnais?*

On a publié, au mois de juin 1890, une longue liste de travaux, prêts à être exécutés ou simplement à l'étude, pour servir à l'embellissement de la ville, tels que places et jardins publics, nouvelles rues, le pont de Fourvière, les abattoirs, etc. Pourquoi sur cette liste (6) ne placerait-on pas, et au premier rang, le projet de la construction d'un musée historique et archéologique de Lyon. On peut dire que de tous les projets, celui-là est le plus pressant; car ici tout retard est irréparable. Que l'on mette quelques années de plus ou de moins à élargir une rue ou à faire un jardin, il n'y a guère là qu'une gêne un peu plus longue pour les habitants; mais reculer de dix ans la construction du musée dont je parle, c'est occasionner la perte d'une quantité considérable d'objets précieux, trouvés dans cet espace de temps, que l'on aurait pu y recueillir, et qui tombés aux mains des particuliers ne seront désormais d'aucune utilité pour l'histoire locale.

Au défaut de la municipalité, c'est aux Sociétés savantes Lyonnaises que doivent revenir la sollicitude et la charge de promouvoir un pareil projet, de le soutenir et de contribuer par tous leurs efforts à le faire aboutir. Que ces Sociétés soient littéraires, historiques ou scientifiques, une telle entreprise ne peut être étrangère à leur but et à leurs travaux; toutes, à des titres et à des degrés divers, sont

(6) Elle a été publiée par plusieurs journaux, et notamment par le *Nouvelliste* du 16 juin 1890.

Digitized by Google

intéressées à ce que l'histoire de Lyon soit de mieux en mieux connue, et à ce qu'on amasse tous les documents qui peuvent conduire à ce résultat. Il leur appartient donc d'employer toute l'influence dont elles disposent comme corps savants, et aussi toute l'influence dont peut jouir chacun de leurs membres en particulier, pour faire réussir un projet dont la réalisation leur serait tout d'abord très profitable à elles-mêmes; car ce musée, au bout de peu de temps, leur fournirait des matériaux et des documents innombrables pour leurs études et leurs travaux. Si elles voulaient appuyer un tel projet de leurs vœux plusieurs fois renouvelés, auprès des Administrations compétentes, on pourrait d'avance leur prédire un succès certain.

Bien plus, ce que l'Administration ne voudrait pas faire, de simples particuliers le pourraient avec l'aide et l'appui des Sociétés savantes. N'a-t-on pas vu à Lyon même, il y a quelques années, un musée tout entier formé par la patience et les efforts d'un seul homme, qui depuis en a enlevé l'honneur à sa ville natale pour le transporter à Paris (7). Or si M. Guimet a pu, de sa seule initiative, former le musée des religions, un archéologue patient et résolu pourrait plus facilement encore établir un musée d'histoire

(7) Les bâtiments déserts de l'ancien musée Guimet ne pourraient-ils pas servir à loger au moins provisoirement notre musée archéologique? Dans ce but, nos édiles obtiendraient peut-être facilement de l'acquérir à un prix raisonnable. Avec quelques réparations on aurait ainsi une installation toute prête, et d'autant plus convenable et mieux appropriée que les terrains environnants pourraient recevoir les monuments en pierre, tombeaux, colonnes, etc., trop encombrants pour être disposés à l'intérieur. Ce serait peut-être là la meilleure solution de la question du logement, assez difficile à résoudre dans une ville comme Lyon, où la population est si dense et le terrain si cher.

Digitized by Google

et d'antiquités lyonnaises. Il lui suffirait, avec de la persévérance et de l'énergie, d'avoir des relations de société étendues pour vaincre toutes les difficultés. Je sais par expérience et je vais montrer immédiatement ce que peuvent accomplir ces qualités et ces avantages.

Je donnais tout à l'heure à la ville de Lyon l'exemple de la ville de Paris, je pourrais citer maintenant aux archéologues lyonnais, comme un modèle à imiter, un de leurs collègues qui, avec l'assistance de quelques rares amis, passionnés comme lui pour tout ce qui intéressait la ville où il est né, est parvenu par sa persévérance à la doter d'un superbe musée d'archéologie. Il s'est dit un jour qu'il ferait une œuvre utile à son pays, en créant un musée où l'historien et l'archéologue, aussi bien que l'artiste, pourraient venir chercher des sujets d'étude et trouver des solutions à leurs difficultés. Puis il s'est mis à l'œuvre ; il a recueilli, seul d'abord, aidé ensuite par les amateurs qu'entraînait le succès déjà obtenu, tous les objets ayant trait, en quelque façon, à l'histoire du pays. Ensuite la municipalité, sollicitée par ses amis, l'a aidé de quelques secours. Enfin plus tard, éclairée, par le résultat même de tant d'efforts, sur l'utilité de ces collections, elle lui a donné pour les loger, une ancienne église, ne servant à rien, la première en date du style Plantagenet, qui, par cette destination, a été préservée de la destruction qui la menaçait à une époque plus ou moins éloignée. Chaque année elle lui vote une somme peu considérable, qui ne s'élève pas à 5.000 francs, mais suffisante pour tout entretenir en bon état, avec un concierge qui sert aussi de surveillant, et même pour lui permettre de faire quelques acquisitions.

Grâces à des frais si modestes, la ville d'Angers a la gloire de posséder un musée dont beaucoup d'autres, plus considé-

Digitized by Google

rables, pourraient être justement fières, et dans lequel ceux qui s'occupent de l'histoire du pays sont toujours sûrs de trouver d'utiles renseignements avec un accueil des plus bienveillants. Du reste, pas de directeur, ni de conservateur largement payés : le fondateur a gardé gratuitement pour lui toutes ces fonctions; et aux mêmes conditions son successeur est déjà tout trouvé (8). Le public a appris à connaître le chemin d'un musée si utile quoique peu coûteux, où il se plaît à aller le jeudi et le dimanche, et où il s'instruit des usages et des manières de vivre de ses ancêtres; et cet avantage lui est assuré grâce à l'esprit d'initiative et au goût pour l'archéologie d'un seul homme.

Est-ce qu'un archéologue aussi dévoué et aussi désintéressé ne se rencontrerait pas dans une ville telle que Lyon où les amateurs abondent? Ce n'est peut-être pas dans le caractère lyonnais de faire des avances et de se multiplier au dehors. Non pas qu'on recule devant le travail dans notre ville; l'esprit d'entreprise n'y est pas rare, au contraire; mais on n'aime guère à se répandre dans un cercle trop étendu de connaissances. Un petit nombre de relations choisies, ou déterminées par les circonstances, suffit à satisfaire le besoin de sociabilité du Lyonnais; tandis que la fondation d'un musée exigerait des démarches fréquentes

(8) Ce qui ne les empêche pas de rechercher avec la plus grande activité tout objet, si minime soit-il, qui possède quelque intérêt historique ou archéologique. C'est plaisir à un amateur de voir le zèle avec lequel le collaborateur du fondateur parcourt presque chaque jour tous les chantiers de démolition de vieilles maisons, ou les fouilles faites par la voirie, pour recueillir tous les objets anciens, qu'il achète à peu de frais ou se fait donner par les propriétaires. Rien n'échappe à sa vigilance. Combien de villes soucieuses de leurs anciens souvenirs, pourraient souhaiter d'avoir à la tête de leur musée un homme aussi entreprenant.

Digitized by Google

dans les milieux les plus divers : auprès des amateurs pour les engager à faire quelques dons; chez les marchands pour leur acheter des pièces intéressantes; vers les entrepreneurs pour leur demander de veiller sur les trouvailles que pourraient faire leurs ouvriers; et près des Sociétés savantes pour solliciter leur concours; sans oublier l'Administration pour réclamer sa haute protection.

Voilà certes bien des visites qui ne peuvent se faire sans qu'il en coûte quelque peine et quelques sacrifices. Se trouvera-t-il un homme assez entreprenant et assez dévoué pour se charger d'un tel fardeau ? Je le croirais, si cet homme se voyait assuré des sympathies et de l'aide de quelques amateurs, s'intéressant aux choses de l'art et aux antiquités lyonnaises, et assez riches pour pouvoir lui faciliter les premiers pas, en lui faisant des avances absolument indispensables pour commencer; car il faut tout d'abord un local, si modeste soit-il, pour recevoir des collections plus ou moins encombrantes, et il y a nécessairement quelques menus frais à ajouter à cette première dépense. Mais une fois l'entreprise commencée et mise en train, j'ose dire qu'elle marcherait ensuite d'elle-même; les visiteurs, étonnés d'abord, puis satisfaits de voir des collections qui leur parleraient de l'histoire de leur ville, se feraient un plaisir d'en accroître les richesses par des dons plus ou moins considérables, mais qui augmenteraient rapidement à mesure que les collections deviendraient plus nombreuses et plus intéressantes. Une publicité intelligente, employée à faire connaître les noms des donateurs et la nature de leurs dons, les encouragerait certainement dans leurs bonnes dispositions. Et ce musée, commencé par le travail et le dévouement d'un seul, ou d'un petit nombre, deviendrait bientôt un patrimoine commun et s'accroîtrait par les générosités et les efforts de tous.

Digitized by Google

Les entrepreneurs de travaux eux-mêmes, qui sont les mieux placés pour faire des découvertes nouvelles importantes, séduits par cette publicité ingénieuse, n'hésiteraient pas à surveiller les trouvailles de leurs ouvriers et à en faire profiter le nouveau musée. J'ai eu plusieurs preuves que que presque tous sont toujours disposés à seconder les recherches des archéologues et que, s'ils ne s'occupent pas davantage à découvrir et à conserver les objets anciens ou curieux qu'ils peuvent rencontrer dans leurs travaux, c'est qu'ils n'y sont pas assez encouragés, et que les amateurs ne se mettent pas suffisamment en relation avec eux.

L'entreprise ainsi lancée (9), acquerrait bientôt les sympathies de tous les hommes intelligents, et l'Administration elle-même, si elle n'avait pas voulu prendre les devants, se verrait contrainte de suivre le courant. Elle comprendrait que c'est pour elle un devoir et un honneur de lui donner son appui : et dès lors l'avenir serait assuré.

L'article précédent était presque achevé, quand il m'est tombé sous la main un article publié autrefois dans la *Revue du Lyonnais*, qui fortifie singulièrement ma conclusion précédente. Dès 1874, M. Niepce préconisait l'ouverture d'un musée archéologique à Lyon. J'ai été heureux de voir

(9) Je signalerai ici une autre entreprise à l'initiative des conseillers municipaux et au dévouement des amateurs ; c'est la recherche dans le lit du Rhône, à la hauteur de la Faculté de médecine, des pierres à inscriptions antiques qui y sont réunies en assez grand nombre. L'Administration pourrait employer dans ce but le bateau-cloche du service spécial du Rhône. Il est étonnant que dans une ville comme Lyon, où il y a tant de grandes fortunes, il ne se trouve pas un Mécène, ami des lettres et des arts, qui se fasse gloire de laisser son nom à une pareille œuvre et à d'autres de ce genre.

Digitized by Google

que je ne suis pas le seul, ni même le premier, à soutenir une pareille proposition; cela prouve combien elle est fondée en raison, et combien un pareil établissement manque à Lyon et y serait utile. Après avoir rapidement passé en revue les différents musées spéciaux qui sont réunis au Palais Saint-Pierre et critiqué leur organisation, qui du reste a été améliorée depuis ce temps, il demandait la création d'un musée historique dans le genre de celui de l'hôtel Carnavalet à Paris.

Ce musée a existé, paraît-il, durant quelques années, à l'Hôtel de Ville, dans l'ancien local des archives qui était admirablement aménagé et approprié à sa destination. En 1855, quand on transforma cette salle en appartements de gala, on relégua les archives communales sous les combles de l'Hôtel de Ville, où elles sont encore, exposées à toutes les chances d'incendie, et on dispersa les collections du musée historique entre les archives communales et départementales, et le Palais Saint-Pierre. A peine né, ce musée avait déjà vécu. Et cependant pour faire comprendre son importance, et l'intérêt qu'il y aurait eu à le conserver et à l'augmenter, il suffit de citer l'énumération suivante d'une partie de ses richesses :

« Cette collection se composait, entre autres, des anciens drapeaux, bannières, étendards, clefs de ville, armes et armures, inscriptions de pose de première pierre en cuivre, ferrures, matrices, médailles et sceaux historiques, relatifs aux personnages et aux faits historiques, aux monuments, etc.

« On y rencontrait également de nombreux portraits, manuscrits ou gravés, de personnages appartenant à l'histoire de notre ville, ou y étant nés; des séries de plans et cartes gravés ou manuscrits de la ville de Lyon et de ses

Digitized by Google

environs à toutes les époques; des plans (élévations et coupes) manuscrits ou gravés des édifices projetés ou exécutés; des vues diverses de la ville, manuscrites ou gravées.

« Enfin, le même local contenait ce qu'on appelait le musée Rosaz, uniquement formé d'objets relatifs à l'histoire de la Révolution française à Lyon, acheté par la ville, et digne du plus haut intérêt. »

En 1874, dans un rapport fortement motivé, adressé au Préfet, la Commission des bibliothèques et des archives de la ville demanda le transfert des archives communales dans un local isolé, moins exposé aux dangers d'incendie. Elle proposait l'achat de l'ancien couvent des Carmes, qui remplissait toutes les conditions désirables pour recevoir les archives dites historiques; les autres, administratives ou civiles, devant rester à l'Hôtel de Ville. De plus ce couvent offrait assez d'espace pour qu'on y pût installer, avec une bibliothèque archéologique, un musée historique composé de tous les objets énumérés plus haut. Cette idée était d'autant plus heureuse, que dans les vastes jardins et terrasses qui avoisinaient le monastère, on aurait pu placer des statues anciennes, des pierres tombales, ou bien encore reconstruire d'anciens édicules, ou des façades de maisons, ayant quelque caractère, comprises dans des démolitions, et reconstituer d'anciens monuments découverts dans des fouilles, comme on a fait pour les tombeaux de Trion.

Ce projet était excellent sous tous les rapports, il donnait la plus heureuse solution à un problème depuis longtemps posé, et cependant, malgré l'approbation du préfet, il n'eut pas de suite. Pourquoi? je l'ignore absolument; peut-être

Digitized by Google

faudrait-il en chercher la cause dans la politique (10). En tout cas, son exécution est aussi nécessaire et aussi urgente qu'en 1874. « L'art et la science, conclurai-je avec M. Niepce, réclament impérieusement ce musée historique. La seconde ville de France ne sera pas sourde à leur voix. Il est, du reste, plus que nécessaire, que prochainement on ouvre enfin des locaux à tant de trésors artistiques demeurés comme enfouis dans les greniers, les caves, les tiroirs et les portefeuilles de nos divers dépôts, et où ils se détériorent. Il faut que la ville se pare de tous ses ornements, qu'elle les montre à l'étranger qui passe, et croit, à la vue de nos musées incomplets (malgré la réorganisation du Palais des Arts), que Lyon n'a nul souci de l'art et le dédaigne même. »

Il faut que le Conseil de Lyon imite le zèle de celui de Paris à augmenter le nombre et la richesse de ces musées, comme à embellir ses rues, en ayant, comme lui, la *dévotion* de sa ville. La future exposition lui en impose plus que jamais le devoir.

E. L.

(10) Serait-il impossible de reprendre maintenant ce projet ? Je ne le crois pas. Je pense au contraire qu'avec de la bonne volonté il serait très facile à réaliser.

Digitized by Google

PAYSAGE ET PENSÉES

D'AUTOMNE

Dans les sentiers des parcs moroses,
Où l'automne éteint les couleurs
Des chrysanthèmes et des roses
Aux très maladives pâleurs !

Tout est repos, tout est mystère ;
Et les feuilles mortes du bois
Se détachent, couvrant la terre,
De tapis dorés par endroits.

Le soleil adouci s'embrune
Par le brouillard exténué,
On dirait un halo de lune
Brillant au ciel diminué.

Pas un bruit. Parfois fugitives
Comme des traits on voit passer
Des bécassines et des grives
Ou des perdrix rouge foncé.

Digitized by Google

Un assoupissement immense
S'empare des choses du sol;
Il semble que le Temps commence
A suspendre son cours et son vol.

Et dans les clairières lointaines
Les cerfs ne viennent plus brouter
Le cresson touffu des fontaines,
Ou de la chaleur s'abriter.

Le calme est si profond que l'âme
Du promeneur silencieux,
Sent tomber en elle la flamme
De vains désirs ambitieux.

L'époque où s'endort la Nature
Dépouillant les dons du Printemps,
Montre qu'ici-bas, rien ne dure;
Joie et soleil sont inconstants.

Car l'homme fonde sur le sable
Qui, sur terre, cherche toujours,
La fixité d'un bonheur stable,
La pérennité des beaux jours.

Ah! comme toi, Nature Mère,
Qui portes sans t'anéantir,
Le poids de la saison amère,
Le sage doit savoir pâtir.

Restant au courage fidèle
Il doit, quand faiblissent ses pas,
Prendre sur les arbres modèle:
Ils sont debout dans les frimas,

Digitized by Google

Et conservent en eux la sève
Qui coule en leurs cœurs toujours verts
Et qui rejaillira sans trève
Après les farouches hivers.

C'est ainsi que le grave automne,
Sous le ciel moins plein de clarté,
Nous verse la paix et nous donne
Un peu de sa sérénité.

Pierre DE BOUCHAUD.

Digitized by Google

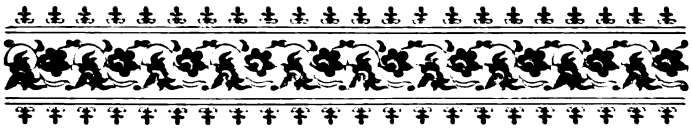

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 8 novembre 1892.* — Présidence de M. H. Sicard. — Hommages faits à l'Académie ; 1° Par M. Bouchacourt, au nom de M. Dufresne : *Notice sur Edmond et Charles Talasne*; 2° par M. Bleton : *Entre deux trains*, recueil de nouvelles; 3° par M. Vachez : 1° *Les usages locaux de la ville de Lyon et du département du Rhône;* 2° *Les livres de raison dans le Lyonnais et les provinces voisines.* — M. Bouillier, membre de l'Institut et membre émérite de l'Académie, présente un tableau du personnel de l'Académie pendant le temps qu'il lui a appartenu, comme membre titulaire. Cet intéressant travail sera publié dans le numéro du mois de décembre.

Séance du 15 novembre 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — Hommages faits à l'Académie : 1° *Esquisses évangéliques*, par M. H. Hignard. 2° Deuxième fascicule du *Repertorium hymnologicum*, par M. l'abbé Ulysse Chevalier; 3° *Étude sur Wagner*, par M. Coutagne. — M. Morin-Pons présente un rapport sur la candidature de M. Roty, au titre de membre associé de l'Académie. Grand prix de Rome en 1875, nommé plus tard, membre de l'Institut et chevalier de la Légion d'honneur, M. Roty est l'auteur de la médaille du prix Chazière, sur laquelle se trouvent habilement gravés tous les détails concernant cette

Digitized by Google

fondation. Cet artiste s'est fait connaître par des œuvres d'un mérite réel, et le rapporteur rappelle notamment, à ce sujet, que la collection des médailles exposées par M. Roty à l'exposition de Munich, fut acquise par l'empereur d'Allemagne. Il rappelle aussi les éloges donnés à cet artiste par la Presse, et notamment par le *Journal des Débats*, dans son numéro du 28 mai 1891.

Séance du 22 novembre 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — A la suite de deux rapports présentés par MM. Bonnel et Coutagne, M. Amédée Reuchsel est désigné comme lauréat du prix Ampère.

Séance du 29 novembre 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. le Président annonce que la distribution des prix Lombard de Buffières, Dupasquier et Livet aura lieu dans la séance publique du 20 décembre. — M. Teissier fait hommage des trois publications suivantes renfermant les derniers travaux scientifiques sur la nature et les formes de la grippe : 1° *La grippe-influenza*, par M. Teissier; 2° *Nouvelles Recherches bactériologiques et expérimentales relatives à la pathogénie de la grippe-influenza*, par MM. Teissier, Roux et Pittion; 3° *Revue critique sur la bactériologie de la grippe*, par le docteur Bérier, de Bourgoin (Isère). — M. l'abbé Chevalier fait hommage des sept derniers numéros du *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.* — M. Rougier commence la lecture d'une étude sur l'admission des femmes dans les Sociétés de Secours Mutuels, à l'occasion d'un vœu récemment exprimé dans le Congrès des Sociétés de Secours Mutuels, tenu à Bordeaux, au moins de septembre dernier. Après avoir signalé qu'à cet égard, le Rhône occupe un rang inférieur à celui de plusieurs autres département, l'orateur examine et réfute les objections faites à l'admission des femmes dans les Sociétés de Secours Mutuels. Il examine ensuite successivement la situation des Sociétés mixtes comprenant des hommes et des femmes et celle des Sociétés composées seulement de femmes. Il formule, à cet égard, les règles qui doivent être suivies, pour assurer pleinement des secours réguliers et complets en corrélation avec les ressources des sociétés. L'enquête faite aux États-Unis par le Bureau du travail, appelle enfin son attention et il constate que, grâce à la création de Sociétés multiples et très diverses, l'ouvrière isolée est parvenue, dans ce pays, à une situation bien supérieure à celle des ouvrières de France.

Digitized by Google

Chronique de Novembre 1892

3 Novembre. — Séance solennelle de rentrée des Facultés de droit, de médecine, de sciences et lettres, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. Le Discours de rentrée est prononcé par M. Appleton, professeur à la Faculté de droit, qui traite : *De la situation sociale et politique des Femmes dans le Droit moderne.*

5 Novembre. — Mort de M. Massicault, ancien préfet du Rhône, de 1882 à 1886, et gouverneur général de la Tunisie, décédé à Tunis à l'âge de 54 ans.

9 Novembre. — Mort de M. Æschimann, président du Consistoire de l'Église réformée.

10 Novembre. — Ouverture de l'Exposition de Chrysanthèmes, dans la salle des Folies-Bergère.

11 Novembre. — Inauguration à Giens, près d'Hyères (Var), de l'hospice Renée-Sabran, sous la présidence de M. Monod, directeur de l'Assistance publique, en présence d'un grand nombre de Lyonnais, appartenant à l'Administration municipale et à la Commission administrative des Hospices civils de Lyon.

13 Novembre — Mort de M. Ducros, préfet du Rhône, du 28 mai 1873 au 15 octobre 1875, décédé à Paris à l'âge de 82 ans.

Digitized by Google

15 novembre. — Rentrée solennelle des Facultés catholiques, sous la présidence de Son Éminence le Cardinal Foulon, archevêque de Lyon et chancelier de l'Université catholique.

La séance de rentrée est terminée par un discours prononcé par Mgr Perraud, évêque d'Autun.

— M. Faure, juge suppléant au Tribunal civil de Lyon, est nommé juge titulaire au Tribunal civil de Marvejols (Lozère).

— Ouverture de l'Exposition des œuvres de peinture de MM. Bariot et Balouzet, dans le Salon des Arts anciens et modernes, quai Saint-Antoine, 30.

19 novembre. — Mort de M. Olivier-Clément Faye, président du Tribunal de Commerce de Lyon, directeur de la Caisse d'Épargne de Lyon, décédé à l'âge de 61 ans.

20 novembre. — Mort de M. Gaspard Poncet, peintre d'un talent distingué, auquel sont dus notamment les peintures des cryptes de Saint-Nizier et de l'Antiquaille et celles de la chapelle de Saint-Loup, à l'Ile-Barbe.

26 novembre. — M. le docteur Jaboulay est nommé chirurgien-major des Hôpitaux, à la suite d'un brillant concours.

— Distribution par la Société académique d'Architecture, au Palais du Commerce, des récompenses décernées aux ouvriers, chefs d'ateliers et contremaîtres de l'industrie des bâtiments, s'étant distingués par leurs bons et loyaux services.

27 novembre. — Ouverture du Concours des Vins, dans la salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce, sous le patronage de la Société d'Agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

28 novembre. — Ouverture de la 4e session des Assises du département du Rhône, sous la présidence de M. Alliod, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Anselme des Pomeys et Degors, aussi conseillers à la même Cour.

30 novembre. — Conférence faite sur le Dahomey, par M. le lieutenant Martinaud, dans un des salons de l'Hôtel de Ville.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

BONNASSIEUX

MEMBRE DE L'INSTITUT

Né à Panissières (Loire), le 19 Septembre 1810.
Mort à Paris, le 3 juin 1892.

Digitized by Google

JEAN BONNASSIEUX

Sculpteur forézien (1810-1892)

BONNASSIEUX fut un grand artiste et une belle âme : c'est ce que j'essayerai de faire comprendre. J'ai hésité, je l'avoue, à me charger de cette tâche; non par fausse modestie, mais j'aurais voulu la laisser à ceux qui ont connu Bonnassieux de près. Pour moi, je n'ai fait que l'entrevoir : *Virgilium vidi tantum*; du moins je n'ai rien négligé pour m'éclairer. J'écrirai cette notice, si je puis, avec la simplicité qui me semble avoir été le trait dominant de celui dont je vais résumer la vie et l'œuvre.

Jean Bonnassieux est né à Panissières (Loire), le 18 septembre 1810. Ses parents, Mathieu Bonnassieux et Jeanne Vergoin, étaient d'honnêtes paysans foréziens. Pendant les

Digitized by Google

longues heures inoccupées de son enfance. Jean s'amusait à tailler des figures dans des morceaux de bois. Ces essais rustiques furent montrés à quelques connaisseurs qui devinèrent un artiste dans le naïf imagier, et s'intéressèrent au petit sculpteur campagnard. Le curé de Panissières et le capitaine Roche, engagèrent les parents de l'enfant à l'envoyer à Lyon. Il entra là, en 1828, dans l'atelier de sculpture sur bois de M. Juvèneton, qui comprit que la place de Bonnassieux était, non pas chez lui, mais à l'École des Beaux-Arts de Lyon. Nous savons d'ailleurs peu de chose de la jeunesse de Bonnassieux, bien qu'il parlât volontiers, et sans le moindre embarras, de ses humbles commencements.

M. Paul Dubois, dans le discours qu'il a prononcé, au nom de l'Académie des Beaux-Arts, sur la tombe de Bonnassieux, a dit que celui-ci, après avoir commencé ses études à Lyon, était venu compléter son éducation artistique à Paris. C'est là une erreur; ou du moins ce n'est qu'une demi-vérité. Il est vrai que Bonnassieux, à son arrivée à Paris, vers 1835, entra dans l'atelier de Dumont pour se mettre en état d'aborder le concours du prix de Rome avec chance de succès, et qu'il parla toujours de lui avec reconnaissance, comme il parlait de tout homme qui lui avait rendu le plus petit service. Mais quand il quitta Lyon, il n'avait plus grand'chose à apprendre de son art. Celui qu'il regardait comme son vrai et seul maître de sculpture, c'était Legendre-Héral, homme au cœur d'or, grand artiste lui-même, et alors professeur à l'École de Lyon (1). Aussi, bien que Bonnassieux apportât la même

(1) Nous tenons ce renseignement, qui a son intérêt pour l'histoire de l'École de Lyon, de la source la plus sûre.

Digitized by Google

conscience à tous ses ouvrages, il a sculpté avec plus d'amour et de tendresse que tout autre le beau buste de Legendre-Héral, qui est au Musée de Lyon, dans la galerie des « Lyonnais dignes de mémoire ». Bonnassieux a raconté dans la *Revue du Lyonnais* (1), la destinée singulière de Charles Legendre, fils de son maître aimé, devenu général aux États-Unis pendant la guerre de Sécession, par un enchaînement d'aventures qui tiennent du roman.

Une des premières œuvres de Bonnassieux fut une statue en bois pour une vieille église des environs de Feurs; il y tenait comme à un souvenir de jeunesse. Elle fut brisée plus tard, par je ne sais quelle étrange insouciance; l'artiste en eut un grand chagrin : « Non pas, disait-il, pour ce que cela valait, mais c'était mon début! »

Dès 1834, Bonnassieux avait envoyé au Salon de Paris un *Hyacinthe blessé*, œuvre naïve et charmante. En 1836, il remporta le grand prix de Rome avec son *Socrate buvant la ciguë* ; il partit allègrement pour la terre classique, avec l'enthousiasme et la belle humeur de ses vingt-cinq ans. A Rome, entre autres camarades, Bonnassieux trouva le peintre lyonnais Michel Dumas, dont il a fait revivre depuis la physionomie un peu oubliée. C'est à la Villa Médicis qu'il fit *l'Amour se coupant les ailes*, la plus élégante peut-être de ses œuvres profanes, aujourd'hui au Musée du Luxembourg; exposée au Salon de 1842, elle valut à Bonnassieux une 2me médaille. En 1844, il obtint une 1re médaille avec son *David lançant la fronde*, belle et fière statue, dont le marbre fut malheureusement détruit par accident, mais qui a été reproduite en bronze pour l'exposition de 1878.

(1) 5e série. T. Ier, p. 354 (1886).

Digitized by Google

A partir de ce moment, le succès s'attacha à ses œuvres et ne les quitta plus. Non pas cependant le succès bruyant et populaire : Bonnassieux était trop modeste, trop défiant de lui-même pour courir après le bruit, et d'ailleurs le caractère discret et distingué de son ciseau n'était pas pour séduire les foules. Aux Salons de 1846 et de 1847, Bonnassieux se révéla comme un portraitiste de premier ordre par son buste de M. *Terme*, maire de Lyon, et surtout par cet admirable *Lacordaire*, que G. Planche trouva cependant, je ne sais pourquoi, médiocre et d'une exécution sèche. Le grand orateur aimait, dit-on, à poser dans cet atelier si honnête et si chrétien, et ne marchandait pas sur la longueur des séances. Au Salon de 1848, Bonnassieux exposa la *Vierge-Mère* de Feurs, figure exquise, sobre de lignes et très simple de composition. C'était encore une veine nouvelle de son talent si souple.

Il prit part encore à quelques expositions. En 1855, sa *Méditation* fût très goûtée des juges éclairés; il obtint une 1re médaille et la croix d'honneur. Cette statue fut brûlée en 1871 dans l'incendie du Palais-Royal; mais il en existe une répétition agrandie au Musée du Luxembourg. L'empereur, ce bon et pauvre méditatif, voulut avoir une copie de cette œuvre. Bonnassieux exposa en 1864 une statue en bronze de *Las Cases*, exécutée pour la ville de Lavaur; c'est, croyons-nous, le dernier Salon auquel il ait voulu prendre part. Connu désormais, il ne disputa plus de médailles à personne; les jeunes lui surent gré de cette réserve et de ce désintéressement, car il entre souvent un peu d'égoïsme dans l'estime que nous avons pour les autres. Bonnassieux fut élu à l'Académie des Beaux-Arts, le 28 juillet 1866, en remplacement de Jaley; la même année, on le nomma membre du conseil supérieur de l'École des

Digitized by Google

Beaux-Arts, fonctions qu'il a gardées jusqu'à sa mort. Enfin, en 1881, sur la prière de Dumont, sans l'avoir demandé et presque à son insu, Bonnassieux fut nommé professeur de sculpture à l'École des Beaux-Arts. Il apporta dans son enseignement le cœur et l'aménité qu'il mettait à tout ce qu'il faisait, s'occupant plus du succès de ses élèves que de sa propre réputation, et leur donnant sans compter son temps, son influence et ses relations. Il offrit sa démission en 1883 pour raison de santé.

Voilà, ou peu s'en faut, toute la vie extérieure de Bonnassieux; il a vécu d'une existence modeste et sans événements. Tout entier à sa profession et à ses devoirs de père de famille, inconnu dans ce qu'on appelle le monde, visité chez lui chaque jour par des amis d'élite, il ne sortait guère de son atelier que pour aller à l'église de sa paroisse, à l'École des Beaux-Arts, à l'Académie, dont il suivait les séances avec assiduité, ou à quelque concert. Bien peu de gens savent que la musique a été une des passions de Bonnassieux, et qu'elle faillit même un instant le disputer à la sculpture. Mais il vit de bonne heure qu'il ne pourrait exceller dans deux arts si différents; par conscience, il renonça à la musique, pour ne plus la goûter qu'en admirateur platonique; elle resta seulement pour lui une noble jouissance, et encore il se refusait souvent ce plaisir, pour peu qu'il pût le distraire d'un travail pressé.

Sa vie a été faite de travail, de devoir et de retraite. Rien n'y a été donné à la pose et au tapage de la réclame; les honneurs sont venus le trouver sans qu'il les ait cherchés; il n'est sorti quelquefois de son silence, pendant la première partie de sa vie, que pour assurer sa légitime réputation, et avec elle son travail, le bien-être de sa famille, l'honneur et la tranquillité de sa vieillesse. Sa mo-

Digitized by Google

destie a même été excessive, et il s'est effacé dans bien des occasions où il eût été permis et honorable de prendre son rang. L'air réservé, timide, d'un air un peu maladif, d'une conversation simple, franche et sans ombre d'apprêt, éclairée quelquefois seulement d'un mot qui trahissait la flamme secrète de l'âme et l'enthousiasme de l'artiste, incapable d'un mot désobligeant, toute sa personne respirait une candeur et une bonté qui tout de suite vous gagnaient à lui. Nous avons eu entre les mains quelques-unes de ses lettres; on ne peut en trouver de plus simple, de plus honnête et de plus cordialement affectueuse; il y parle de lui et de ses œuvres avec défiance et modestie, des autres, surtout de ses enfants et petits-enfants, avec une bonté souriante.

Nous regrettons qu'une discrétion, dont on nous fait un devoir, nous empêche de parler comme il le faudrait de cette admirable famille qu'il avait faite à l'image de ses vertus. Bonnassieux avait épousé Mlle Madinier, de Tarare. De cette union sont nés une fille et un fils. M. Pierre Bonnassieux, qui a joué dans son enfance avec le marbre et le bronze, a suivi cependant une voie bien différente de celle où l'exemple de son père semblait naturellement l'appeler. Il s'est fait connaître par de belles études historiques et en particulier par un beau travail sur l'*Histoire des Grandes Compagnies de Commerce*, qui a paru tout récemment, et qui est le développement d'un mémoire couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. On sait qu'un de ses livres, l'*Histoire de la réunion de Lyon à la France*, est pour nous d'une extrême intérêt; M. Pierre Bonnassieux est donc un peu un de nos compatriotes. Il a d'ailleurs écrit des articles, dans la *Revue lyonnaise* et dans la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

Son père n'a jamais cessé d'être Forézien et Lyonnais par le cœur. Quelques-uns, une fois transplantés à Paris, comblés d'honneurs et de gloire, ne se souviennent plus de leur province que pour en parler avec mépris; c'est plus qu'une injustice, c'est une sottise. Moins que d'autres peut-être, les Foréziens ont commis cette légèreté. Notre petite province, sans grand éclat historique, a cependant gardé de vieux souvenirs et de vieilles ruines qui attachent notre âme à nos plaines encadrées de montagnes, et notre pensée revient souvent à notre Loire et à notre Lignon. Jean Bonnassieux aimait de tout son cœur ce cher pays de Forez où il avait passé sa modeste enfance. Il nous a laissé, à Montbrison, à Feurs, Saint-Maurice, quelques-uns de ses meilleurs ouvrages. Il refaisait avec plaisir son pèlerinage à Panissières et à Feurs. Le Forez ne lui a pas été ingrat. La *Société de la Diana* l'a nommé vice-président d'honneur (3), et lui a confié le soin de sculpter la statue de son grand poète Victor de Laprade. A Paris, s'est constituée la *Société amicale des Foréziens*; comme elle ne s'occupe ni de religion, ni de politique, ni de science, ni d'art, ni de littérature, elle écarte tout ce qui a coutume de diviser les hommes ou de créer des rivalités, et ne cultive en eux que les souvenirs du pays natal. Bonnassieux en fut nommé président. M. le Dr Gonnard, qui a prononcé aux funérailles de Bonnassieux un discours plein de cœur et d'émotion (4), nous a discrètement appris que cet honneur ne laissait pas d'être une charge assez lourde. Tous les Foréziens qui habitent Paris n'y ont pas trouvé la

(3) Voy. dans le *Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 301, l'allocution de M. le comte de Poncins, président de la Société.

(4) Voy. ce discours dans le *Mémorial de la Loire* du 11 juin 1892.

Digitized by Google

fortune; plus d'un apprit à connaître le chemin d'une maison où la bienfaisance était secrète, cordiale et assaisonnée de bonté.

Avec l'amour du sol natal, Bonnassieux avait conservé la foi de ses jeunes années. M. Paul Dubois l'a loué de s'être « appliqué à la recherche et à la *pratique* des idées les plus hautes. » Il paraît que c'est une manière administrative et officielle de faire entendre que Bonnassieux était resté chrétien. Il l'était avec simplicité, sans faiblesse comme sans ostentation. Quand le gouvernement du second empire entreprit la décoration du Nouveau Louvre, on lui demanda la statue de Voltaire. L'artiste refusa avec fermeté; il est juste d'ajouter qu'on n'insista pas; ces prétendus « tyrans de la pensée » lui gardèrent si peu rancune de sa résistance, qu'on lui commanda une statue de *Fénelon*. Si quelques journaux firent de l'éclat autour de ce petit événement, Bonnassieux fut étranger à tout ce bruit; il fallait bien peu le connaître pour soupçonner un instant qu'il eût calculé son refus comme un moyen de réclame auprès du clergé; sa droiture candide était incapable de ces raffinements d'habileté.

Bonnassieux s'est quelquefois reposé du travail de l'atelier en écrivant des pages d'une bonhomie charmante. Cet homme presque sans lettres trouva sans effort un style qui était bien à lui; tant il est vrai que, pour écrire passablement, il suffit d'être intelligent, d'avoir un sujet et des idées claires sur ce sujet. Les lecteurs de cette Revue ont pu juger de sa manière par ce curieux article sur Charles Legendre que j'ai rappelé tout à l'heure, et par un travail moins piquant, mais plus fouillé sur Michel Dumas (5). Il

(1) *Revue du Lyonnais*. 5e série, t. II, p. 185 et 319.

Digitized by Google

s'y excuse de manier un autre instrument que l'ébauchoir, sous prétexte que « le droit de parler ne donne pas le talent de bien dire. » Cette excellente étude n'a pas besoin de l'indulgence que l'artiste réclame pour son inhabileté littéraire. Il est bien entendu d'ailleurs que Bonnassieux n'a pas la moindre prétention à ce qu'on est convenu de nommer le beau style. Il écrit tout droit son idée, sans y chercher façon; mais l'expression juste, souvent pittoresque, vient naturellement sous sa plume. Bonnassieux, dans cette étude, a raconté gaiement ses souvenirs de l'École des Beaux-Arts de Lyon, les bonnes heures de travail suivies de folles soirées, où l'on allait rire aux Célestins des grimaces du bon vieux Célicourt. La vie de Rome, les longues séances dans les musées, les croquis de paysans pris au jour le jour sur les marchés, les joyeux soupers à la trattoria Leppre, où l'on réformait après boire un monde évidemment trop vieux, les excursions d'automne par monts et par vaux avec Pillard, Girodon et le brave Ménier, la mésaventure comique de ce pauvre Dumas qui, peignant la rencontre de l'ange et d'Agar, a mis les ailes de l'ange à l'envers, et les retourne en pestant contre sa maladresse, tout est rendu avec verve et vérité. Bonnassieux atteint même une fois à la grandeur. Michel Dumas, alors à Paris, avait entrepris de peindre un Christ en croix, sujet difficile, presque impossible. Ingres, dans une première visite, avait laissé deviner quelques réserves, tout en donnant courage à l'artiste. Dumas fait un effort immense; le maître revient quelque temps après : « Ingres se retourne, lui dit que son tableau est beau, « superbe, et, suivant son habitude quand il ne trouve pas « le mot sur-le-champ, c'est dans le geste, un geste enthou- « siaste et puissant, qu'il achève sa pensée en embrassant « Dumas. »

Digitized by Google

Bonnassieux a été comme artiste, mais avec beaucoup plus de science et d'expérience, ce qu'il était comme écrivain : quelque chose de droit et de simple. Quelle idée se faisait-il de l'art, de ses conditions et de ses moyens d'exécution ? Il est peut-être oiseux de poser la question, et il est inutile d'y répondre. Les vrais artistes, en général, ne raisonnent guère sur l'esthétique; ils font tout naïvement des statues et des tableaux, comme l'oranger fait des oranges. L'artiste, c'est une âme dans laquelle passe et se transforme la nature; n'y cherchons pas plus de mystère. Au surplus, il suffira de dire quelques mots de l'œuvre de Bonnassieux, pour savoir à peu près comment il a compris l'art, et à quelle fin il l'a fait servir.

Bonnassieux a sculpté, presque sans distraction, pendant plus de cinquante ans; sa vieillesse a été sans infirmités; il n'a laissé tomber le ciseau de ses mains que pour aller contempler l'Éternelle Beauté. Aussi, malgré le soin qu'il apportait à ses moindres travaux, a-t-il laissé une œuvre très considérable. On nous a communiqué une note écrite de sa main, où il a rangé ses ouvrages qu'il regardait comme les meilleurs. On nous saura gré, croyons-nous, de reproduire cette liste, sorte d'examen de conscience en abrégé d'un grand artiste qui fait un choix dans son œuvre

MES PRINCIPAUX OUVRAGES :

1. L'*Amour*, 2e médaille, au Musée du Luxembourg.
2. *David*, 1re médaille. — Brisé.
3. Groupe en bronze du *Baptême du Christ*, place Saint-Jean, à Lyon.
4. *Vierge-Mère*, église de Feurs (Loire).
5. *Jeanne Hachette*, au Palais du Luxembourg.

Digitized by Google

6. *Méditation*, 1re médaille et décoration. — Brûlée.

7. *Henri IV*, bronze à La Flèche (Sarthe).

8. *Notre-Dame de France*, au Puy (Haute-Loire).

9. Groupe en marbre des *Heures*, salle de la Bourse de Lyon.

10. *Duchesse de Luynes*, marbre, à Dampierre.

11. *Mater dolorosa*, marbre à Tarare (Rhône).

12. *D'Andigné*, marbre, au château de Monet (Maine-et-Loire).

13. *Mgr Darboy*, marbre, à Notre-Dame.

14. *Père Captier*, marbre, à Arcueil.

15-20. Bustes en marbre : *Modestie*, au Musée de Lyon. — *Comtesse Caraman*, à Ponge. — *Terme*, dans sa famille. — *Duc de Clermont-Tonnerre*. — *Lacordaire*, à l'Institut. — *Marquis de Queux-Saint-Hilaire*, marbre pentélique.

(*Ce qui suit a été ajouté par une main pieuse*)

21. *Le Sacré-Cœur*, marbre, à Tarare.

22. *Le Cardinal Pie*, en marbre, à Poitiers.

23. *Le Monument de Mgr La Bouillerie*, à Bordeaux, en marbre.

24. *Saint-François-d'Assise*, en marbre, à Lyon, à la cathédrale (6).

---

(6) Il serait trop long, il serait même impossible de dresser un catalogue complet de l'œuvre de Bonnassieux. Voici cependant les principaux ouvrages qu'on peut ajouter à cette liste : 1° VIERGES : *Vierge de Wimile* (brisée par accident; Bonnassieux l'a esquissée de souvenir dans son *Album*); *Notre-Dame des Anges*, à Brest; *Immaculée-Conception* de Boulogne-sur-Mer; *Notre-Dame-de-Grâce*, sur le pignon de l'église Saint-Nizier; *Notre-Dame de Bon Accueil*, à Saint-André de Tarare; *Vierge de Saint-Maurice* (Loire); *Notre-Dame des Étudiants*, à

Digitized by Google

Bonnassieux n'a fait que traverser, dans sa jeunesse, la sculpture mythologique, où cependant paraissaient l'appeler la délicatesse et la grâce de son talent, mais il fut sollicité de bonne heure par des sujets plus hauts et plus vivants qui l'écartèrent de cet art un peu frivole.

Parmi ses œuvres allégoriques, il faut signaler la *Méditation*, le couronnement du pavillon de Marsan, où il a mis tant de philosophie dans un genre qui ne comporte guère que des banalités décoratives, et surtout le groupe si connu des *Heures*, à la Bourse de Lyon. L'Heure présente, debout et triomphante au sommet du cadran, comme si elle avait l'éternité pour elle, tend la main à l'Heure à venir et repousse d'un geste impérieux l'Heure passée, prête à retomber dans le gouffre sans fond des temps écoulés. M. Émile Montégut, dans une analyse assez prétentieuse, à mon sens, qu'il a faite de cette œuvre, l'a entourée de commentaires, dont beaucoup sont ingénieux, mais quelques-uns passablement étranges (7). Entre autres choses, singulières

---

Saint-Sulpice; *Vierge de Saint-François-Xavier*, à Paris. — 2° AUTRES STATUES : *Willy Campbell*, à Sidney (Australie); *Las Cases*, à Lavaur; *Cardinal Gousset*, à Reims; *Lacordaire*, en bronze, à Flavigny; *Laprade*, à Montbrison; *Mgr Guérin*, à Langres; *Sainte-Catherine*, à la Tour Saint-Jacques. — 3° FIGURES MYTHOLOGIQUES ET ALLÉGORIQUES : *Hyacinthe blessé*; *l'Air*, *la Terre*, figures allégoriques au théâtre de Lyon; *Le Sage accueillant la Vérité et repoussant l'Erreur*, (couronnement du pavillon de Marsan). — 4° BUSTES: *A.-M. Ampère*, *Ballanche*, *de Gérando*, *Legendre-Héral*, au Musée de Lyon; *Ingres*, au Père-Lachaise; *duc de Luynes*, à la Bibliothèque Nationale; *de Rougé*; *général Morin*, à l'Institut. — 5° BAS-RELIEFS : *Conversion de saint Augustin*, à l'église Saint-Augustin, à Paris; *Napoléon dictant ses campagnes à Las Cases* et *Las Cases enlevé de Longwood*, sur le piédestal de la statue de Las Cases; etc.

(7) *En Bourbonnais et en Forez*, p. 301 et suiv. — M. Montégut,

Digitized by Google

il a vu dans ce groupe une image du Crédit, « qui se refuse à celui qui penche vers la ruine et s'offre à celui qui s'avance vers la fortune. » C'est trop spirituel, et cet excellent Bonnassieux est bien innocent de cette petite épigramme. Ce qu'il y faut louer sans restriction, c'est une composition savante quoique très simple, un équilibre parfait, la légèreté du ciseau, le mouvement aisé du marbre, et une chasteté qui sait revêtir la nudité même de décence.

Cependant Bonnassieux restera surtout connu par ses Madones. Il les a semées sur tous les points de la France; mais le Lyonnais et le Forez ont gardé les plus belles. Si la statue colossale de *Notre-Dame de France*, au Puy, est son œuvre populaire, il n'a rien fait de plus exquis que *Notre-Dame de Feurs*, de plus profond et de plus émouvant que cette pathétique *Mater dolorosa* de la Madeleine de Tarare, pudiquement ensevelie dans sa robe de deuil, et les yeux abîmés dans la contemplation de la couronne d'épines. A Wimile, il s'inspire d'une antique légende; à Feurs, le style sévère d'une église gothique lui donne l'idée d'une simplicité touchante, qui réduit pour ainsi dire l'art à la pensée pure. Ainay, c'est la pudeur méditative et recueillie (8);

---

dans ce chapitre, rapporte en ces termes l'opinion de M. Guillaume sur le groupe des *Heures* : « L'artiste y a appliqué tout bonnement, tout naïvement, les lois de son art; il s'est dit que son œuvre devait faire partie intégrante de la paroi à laquelle elle appartenait, sans chercher à valoir égoïstement par elle-même; pas le moindre coup de pouce, aucun de ces artifices par lesquels les artistes essaient de donner plus de relief à leur œuvre, afin de lui créer une sorte d'indépendance, et d'attirer ainsi plus sûrement sur elle l'œil des curieux, etc. »

(8) Voy. sur l'*Immaculée-Conception* d'Ainay, un bon article de M. l'abbé J. Roux dans la *Revue du Lyonnais*, nouv. série, t. II, p. 436. — Cette statue est mal éclairée.

Digitized by Google

Le Puy, la maternité puissante et dominatrice de celle qui règne par son fils sur le ciel et sur la terre; à Saint-André de Tarare, l'Enfant étend les bras dans un mouvement plein de grâce; à la chapelle des Étudiants, de Saint-Sulpice, il s'incline avec abandon vers son jeune auditoire. Bonnassieux a traité vingt fois le même sujet sans se répéter jamais. On étudiera surtout dans cette partie de son œuvre quelques-unes de ses qualités les plus hautes : la souplesse du talent, la naïveté de la composition et de l'exécution unie à une science profonde de toutes les ressources du métier, un modelé ferme et précis, une distinction simple et sans recherche, et tout cela mis au service d'une tendresse toute religieuse; on sent que toutes ces Vierges ont passé par le cœur de l'artiste avant d'arriver à son ciseau.

Bonnassieux a publié un Album où il a réuni douze de ses Madones les plus belles (9) pour « montrer, une fois de plus, que la Vierge avec l'Enfant Jésus constitue le programme le plus inépuisable et le plus heureux qu'un artiste puisse désirer. » Mais après quelles hésitations il s'est décidé à cette publication! Comme il a peur qu'on ne l'accuse de faire de la réclame! C'est une « petite collection gravée très simplement et sans prétention, et offerte de même au public, » ou plutôt à quelques amateurs indulgents. Il revient souvent dans ses lettres sur la même idée : « Il ne vaut pas la peine de parler de cette collection toute modeste, de ces gravures très simples et ne visant nullement à l'effet. » Bonnassieux est là tout entier, avec son excessive défiance de lui-même.

---

(1) *Douze statues de la Vierge*, par J. Bonnassieux, membre de l'Institut, gravées par Dubouchet et Audibran, Paris (Firmin-Didot) 1879. — Cet album n'a été tiré qu'à 500 exemplaires.

Digitized by Google

Bonnassieux n'a guère moins excellé dans la sculpture historique. Le buste, genre un peu ingrat, de ressources restreintes, lui valut quelques-uns de ses premiers succès. Qui n'a vu, au musée de Lyon, son *Ampère* à la tête irrégulière et puissante, traits tombants, grosses lèvres, cheveux en broussailles; le buste si fin, si expressif de *Legendre-Héral;* la longue tête triangulaire de *de Gérando*, avec le regard doux et profond du métaphysicien et du rêveur? Nous ne parlons ici que des bustes que nous avons pu voir.

Ses bustes, si achevés qu'ils fussent, n'étaient cependant pour Bonnassieux qu'une sorte de délassement dans l'intervalle de ses grands travaux. Le groupe en bronze du *Baptême du Christ*, encadré dans l'élégante fontaine de la place Saint-Jean, est une de ses œuvres les plus connues à Lyon; l'artiste a eu l'idée heureuse de mettre un Jésus tout jeune, à peine sorti de l'adolescence « encore au début du noviciat de la vie », en face d'un saint Jean déjà presque vieilli par les austérités. Deux ou trois des statues de Bonnassieux doivent au caractère même des circonstances d'avoir été plus remarquées : c'est *Mgr Darboy* tombant à la Roquette, d'une main s'appuyant aux murs de sa prison, de l'autre bénissant ses bourreaux; c'est le *Père Captier* gisant à terre, à demi soulevé dans un geste sublime. D'autres, beaucoup moins connues, cachées dans quelque chapelle de château, ne sont pas moins parfaites. L'artiste lui-même, si rarement content de ses œuvres, ne pouvait s'empêcher de convenir que la *duchesse de Luynes*, représentée couchée sur son tombeau, était un de ses meilleurs ouvrages. Le *général d'Andigné* est une mâle figure de héros. « Le général, accoudé sur un canon, est saisissant de grandeur et de vérité. Ce n'est pas là un modèle rapidement pétri dans

Digitized by Google

la glaise, puis abandonné au praticien ; le marbre vient dans l'atelier du maître et y reste des mois; il le travaille, le retouche; les accessoires ne détournent pas l'attention que captive cette admirable tête; et cependant ils sont si bien traités qu'un coin de draperie blanche retombant sur le socle de granit gris semble un linge véritable oublié par l'artiste (10). »

Bonnassieux a sculpté pour le Forez une de ses dernières œuvres, la statue en bronze de *Victor de Laprade*, inaugurée à Montbrison le 17 juin 1888. Le poète est représenté debout et légèrement appuyé sur un cippe; l'artiste a franchement accepté, sans le moindre artifice de draperie flottante, les difficultés du costume moderne. On pourrait faire peut-être quelques réserves sur la pose de la statue; mais cette tête de poète inspiré, si dédaigneux des petitesses qui composent la vie humaine, dont les yeux vont chercher, bien au-delà des étroits horizons d'ici-bas, l'idéal dont son âme avait soif, est d'une beauté sublime.

Ce grand artiste, on peut le dire, est mort dans l'atelier où il avait passé sa vie. Quelques semaines avant sa mort, il travaillait encore au *Saint-François d'Assise* en extase, de notre cathédrale de Saint-Jean, où il a mis toute sa foi religieuse. Cette statue à peine achevée, Bonnassieux fut frappé d'une congestion pulmonaire; un instant, il parut triompher du mal, mais une seconde atteinte l'emporta en quelques heures, le 3 juin 1892. Ses funérailles furent célébrées le 6 juin, avec tous les honneurs dus au membre de l'Académie des Beaux-Arts et ce qui vaut mieux, au milieu de la douleur des vieux amis qui pleuraient un des hommes les meilleurs qu'ils eussent jamais connu.

l'abbé REURE.

(1) Vicomte Dauger, dans les *Notes d'art et d'archéologie*, juin 1892.

Digitized by Google

VIEUX

SOUVENIRS ACADÉMIQUES

LYONNAIS (1)

Si chaque membre de cette Académie est tenu par vos statuts, et plus encore par les convenances, de ne pas laisser s'écouler un trop long temps sans payer un tribut à la Compagnie, je suis bien en retard avec vous, et je ne puis différer davantage de m'acquitter enfin de ma vieille dette académique. Il est vrai que j'ai pour excuse d'avoir passé à l'éméritat et de ne plus séjourner à Lyon depuis déjà bien des années; mais dans les trop rares apparitions qu'il m'a été donné de faire au milieu de vous, j'ai été à chaque fois si bien accueilli que j'ai sur la cons-

(1) Lecture faite à l'Académie de Lyon à la séance de rentrée, le 8 novembre 1892, par M. Bouillier, membre de l'Institut.

Digitized by Google

cience de ne pas vous avoir témoigné plus tôt combien j'en suis reconnaissant. D'ailleurs, dans l'excellente suite qu'un de vos secrétaires généraux, M. Bonnel, vient de donner aux deux volumes de votre histoire jusqu'en 1840 par M. Dumas, j'ai récemment fait la découverte, en comparant les dates, que j'étais devenu doublement votre doyen, et par la lointaine époque à laquelle remonte mon élection, et aussi, si toutefois je ne me trompe pas, par le nombre de mes années. Être le doyen d'une un peu nombreuse Compagnie, c'est un honneur, si on le veut bien, mais un honneur plein de danger et qui d'ordinaire n'est pas de longue durée. Je risquerais donc de mourir insolvable, et sans vous avoir fait mes adieux, si à la veille d'une longue absence je ne m'étais enfin décidé à solliciter de votre Président un tour de faveur dans cette première séance qui, après deux mois de suspension de vos travaux, eût pu être mieux remplie.

J'ai espéré que, grâce à cette qualité de doyen, vous accueilleriez avec plus d'indulgence mes vieux souvenirs académiques, mes impressions d'autrefois et mes vœux d'aujourd'hui; j'ai même espéré que vous me pardonneriez si j'avais le tort de vous parler un peu trop de ma propre personne. Parler longuement et parler de soi, c'est, vous le savez, le défaut ordinaire des vieillards; chaque année nous nous en apercevons aux discours des doyens d'âge de la Chambre des députés et du Sénat.

Je suis entré à l'Académie en 1843 ; j'étais jeune alors, mais de cela il y a un demi-siècle. Comme Nestor, auquel Homère fait dire dans l'*Iliade* qu'il a vu passer deux générations d'hommes, j'ai vu se succéder ici deux générations d'académiciens, parmi lesquels des collègues, des amis qui m'étaient chers, comme Heinrich, Teissier, Valantin, pour

Digitized by Google

ne nommer que les derniers que nous avons perdus. Si je suis arrivé jeune à l'Académie, ce fut seulement après un premier échec. Je le dis pour aider à consoler, s'il se peut, les nombreux candidats qui ont été, comme moi, victimes des rigueurs d'un règlement d'après lequel, pour échouer, il suffit d'avoir contre soi une minorité de sept ou huit voix.

Quand j'entrai ici pour la première fois, je trouvai autour de cette même table un cercle d'hommes distingués dans les sciences, les lettres et les arts, qui tous ont depuis longtemps disparu, mais dont les noms ne sont pas encore oubliés. Quant à moi, ils sont demeurés bien gravés dans ma mémoire et je me souviendrai toujours de l'accueil bienveillant qu'ils firent au jeune professeur récemment nommé à la chaire de philosophie de la Faculté des lettres.

Quand je compare cette Académie d'il y a cinquante ans à l'Académie d'aujourd'hui, j'y trouve non pas assurément plus de savoir et de mérite, mais peut-être un plus grand nombre de physionomies originales, je puis le dire sans crainte d'offusquer l'amour-propre de la nouvelle Académie. Je vais tâcher de vous en dépeindre quelques-unes au courant de mes souvenirs, sans chercher à les classer, et surtout sans nulle prétention à être complet. Je ne veux d'ailleurs parler que des morts, j'éviterai de nommer les vivants.

Parmi les plus anciens que j'ai connus, je vois encore la bonne et ouverte figure du docteur VIRICEL qui a tenu une place éminente parmi les grands chirurgiens qui se sont succédé à notre Hôtel-Dieu. Par un innocent et léger travers d'amour-propre littéraire, il aimait à faire des parallèles, entre autres celui d'Alexandre et de César. Je

Digitized by Google

n'offenserai pas sa mémoire en ajoutant qu'il y réussissait moins bien qu'à faire des opérations d'une main, dit-on, presque toujours heureuse.

J'ai connu bien des présidents plus ou moins complimenteurs, c'est d'ailleurs un peu dans leur rôle, mais je n'en ai pas connu qui le fût autant que le conseiller MENOUX qui présidait alors l'Académie. Il tournait tout en madrigal à l'Académie et même aussi, disait-on, à la Cour d'assises.

Quelqu'un qui faisait beaucoup moins de compliments et de madrigaux, c'est le docteur RICHARD DE LAPRADE, à la parole mordante et incisive, fort intransigeant en politique, comme on dit aujourd'hui, très arrêté aussi dans ses doctrines médicales. Dans une savante brochure intitulée *Animisme et Vitalisme*, il me fit l'honneur de rompre une lance avec moi en faveur du duodynamisme de Montpellier. Il avait déjà la satisfaction de voir assis à côté de lui son fils, notre grand poète, qui était alors mon collègue à la Faculté des lettres. Quelques années après il eut la satisfaction plus grande de le voir entrer à l'Académie française. Cette élection fut un jour de fête pour toute notre Compagnie, qui la célébra par un grand banquet offert au père et au fils.

Nous avions d'autres poètes, mais nullement lyriques et d'un vol moins élevé. Tels étaient M. DE MONTHEROT, le beau-frère de Lamartine, qui faisait des petits vers amusants et spirituels ; tel était aussi M. DUMAS, alors secrétaire perpétuel, qui, à l'imitation de M. Viennet à l'Académie française, faisait des contes et des fables dont il égayait nos séances privées et publiques. Je fais plus de cas de son *Histoire de l'Académie* qui restera un monument en notre honneur. Un autre poète de plus de talent était Jean TISSEUR, à la figure spirituelle et quelque peu maligne,

Digitized by Google

l'auteur du poème sur Jacquart. Je ne fais que le nommer, parce que sa perte est plus récente et que plusieurs d'entre vous l'ont connu mieux que moi. Vous avez au milieu de vous un autre poète non moins distingué, de la même famille, son frère, Clair TISSEUR, l'auteur de *Pauca paucis*.

Je fus surtout frappé de la tête à la Mirabeau de PRUNELLE, savant médecin et professeur de Montpellier, député influent, maire de notre ville, qu'il a su bien administrer dans les temps orageux et difficiles de 1830. Le contraste était grand avec la fine figure et la taille petite et svelte de TERME, médecin philanthrope, qui lui a succédé comme député et maire de Lyon.

Il y a eu ici plus d'une dynastie académique : le docteur ROUGIER, si plein d'aménité et un de nos meilleurs présidents, est le père du professeur d'économie politique de l'École de droit, un des membres les plus zélés et les plus actifs de l'Académie actuelle. Parmi les médecins, je me rappelle encore PÉTREQUIN, qui s'est fait un nom dans l'histoire de la médecine par ses travaux sur Hippocrate. Quelle douce et originale figure était celle de BREDIN, directeur de l'École vétérinaire, l'ami d'Ampère, de manières si affectueuses et d'une mise si simple ; je ne lui ai jamais vu d'autre coiffure qu'une casquette, qui était toujours la même, du moins à ce qu'il m'a semblé.

La théologie avait un représentant déjà connu par ses travaux d'histoire ecclésiastique, le doyen de la Faculté de théologie, l'abbé Pavy, depuis évêque d'Alger, et un prédécesseur du cardinal Lavigerie. Nous avions aussi un philosophe à tendance mystique, l'auteur original de l'*Unité spirituelle* et de la *Douleur*, BLANC-SAINT-BONNET, avec sa grande barbe blonde et son ton d'apôtre inspiré.

Pas plus autrefois qu'aujourd'hui ne nous manquaient

Digitized by Google

des historiens et des archéologues qui se sont fait un nom par leur érudition et leurs travaux. Je citerai MONTFALCON, l'auteur de l'*Histoire de Lyon*, DE BOISSIEU, dont le grand ouvrage sur les *Inscriptions lyonnaises* fait autorité pour les historiens et les archéologues.

Du côté du barreau et de la magistrature, l'Académie ne s'était pas recrutée d'une manière moins heureuse. On y voyait siéger Théodore GRANDPERRET, GILARDIN, VALENTIN-SMITH, bientôt appelés aux premiers postes du parquet et de la magistrature parisienne.

L'enseignement supérieur nous fournissait aussi un précieux contingent, quoiqu'il fût bien restreint, en comparaison de ce qu'il est aujourd'hui, quoiqu'il n'y eût encore à Lyon que deux Facultés au lieu de quatre, et que chacune n'eût que cinq ou six chaires. De la Faculté des Sciences était venu d'abord son doyen, TABAREAU, le plus aimable des doyens, l'organisateur de la Martinière, le créateur de ses méthodes ingénieuses d'enseignement. A côté de lui était le professeur de chimie, pâle et d'aspect maladif, BINEAU, un des meilleurs disciples de Dumas, qui ne sortait guère de son triste et sombre laboratoire de la voûte du collège, et qui est mort sur ses fourneaux.

Nous pouvions aussi nous vanter de posséder un géologue justement renommé, le professeur FOURNET. C'est lui qui a découvert le Rhône souterrain, dont les eaux naturellement filtrées alimentent la ville de Lyon. Entre tous ses nombreux ouvrages ou mémoires, je me borne à citer le plus considérable de tous, sur l'extension du bassin houiller, qui a rassuré ceux qui craignaient qu'un jour le charbon vînt à manquer sur notre pauvre globe. Cet excellent collègue était parfois de ton et de formes un peu rudes. Un jour qu'on lui faisait une objection dans une réunion

Digitized by Google

d'ingénieurs des mines, il répondit brusquement : « Vous osez me soutenir cela, à moi qui ai passé la moitié de ma vie sous terre » ? « Il n'y paraît que trop », répliqua son contradicteur. Encore mieux y paraissait-il à toutes les observations, qu'il avait recueillies sur les couches souterraines de notre sol et aux conclusions qu'il savait en tirer. A ses leçons de la Faculté s'était formée à Lyon une école d'amateurs de la géologie, explorant, le marteau à la main, toutes les roches, tous les terrains de la région.

Voici, d'ailleurs, une anecdote qui montre jusqu'où pouvait aller cette passion de la géologie inspirée par Fournet. J'ai entendu raconter qu'au retour d'une excursion, un de ses élèves les plus zélés que je pourrais nommer, en débarquant du bateau à vapeur, tomba dans le Rhône avec son lourd butin de roches et de cailloux; quoique étant au risque de se noyer, il ne pensa qu'à ses chers échantillons noyés avec lui, et il s'écria, non pas : « Sauvez-moi ! » mais : « Sauvez mes minéraux ! ».

Nous eûmes aussi, à la même époque, deux mathématiciens de premier ordre, Briot et Bouquet qui nous furent bientôt enlevés par Paris et par l'Institut. La santé de Frenet, leur digne successeur, l'éloigna trop tôt de Lyon, de la Faculté des Sciences et de l'Académie.

De la Faculté des Lettres après Victor de Laprade, vint à l'Académie Dareste de la Chavanne, mon successeur au décanat, auteur de cette grande histoire de France, deux fois honorée du prix Gobert par l'Académie française; puis Heinrich, l'auteur de l'*Histoire de la littérature allemande*, qu'aucun travail du même genre n'a encore dépassée. Heinrich, votre excellent secrétaire général, dont je ne dirai rien de plus, parce que la plupart d'entre vous, vous l'avez connu, vous l'avez vu à l'œuvre et vous l'avez apprécié et aimé comme moi.

Digitized by Google

Ce serait de ma part une véritable iugratitude si je ne donnais un souvenir à notre excellent recteur d'alors, à M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut, si assidu à nos séances où il nous a communiqué ses savants travaux sur les premiers siècles de l'histoire littéraire de Lyon.

Des artistes de non moins grand mérite complétaient la Compagnie; c'étaient, entre autres, les statuaires BONNET et FABISCH, l'architecte CHENAVARD, le graveur VIBERT, les peintres BONNEFOND et SAINT-JEAN. Nous admirons leurs œuvres à notre Musée des Peintres lyonnais, les belles fleurs si vivantes de Saint-Jean, *la Chèvre blessée, le Vœu à la Madone*, de Bonnefond, ce grand coloriste. Autant Saint-Jean était pâle et mélancolique, autant Bonnefond était plein de feu et de verve, autant il nous charmait par sa gaîté spirituelle et communicative.

Dans cette énumération incomplète, je ne vais pas au-delà de l'époque à laquelle j'ai quitté Lyon et à laquelle, d'ailleurs, remontent les souvenirs personnels de la plupart d'entre vous. Je vais manitenant, pour continuer, vous parler un peu de moi, comme je vous en ai demandé la licence en commençant.

En 1856, j'ai été nommé président, honneur qui m'a été d'autant plus sensible que l'Académie m'adjoignit pour président des sciences Amédée BONNET, le grand chirurgien, correspondant de l'Institut, associé de l'Académie de médecine, auquel m'unissait une étroite sympathie, non pas tant à cause de son génie inventeur que de l'élévation de son esprit, de la noblesse de son caractère, de son dévouement à ses élèves, de son amour de la science. Comment ne pas remarquer, en passant, quel a été autrefois de même qu'aujourd'hui, l'éclat particulier de votre section de médecine et de chirurgie ! Bien des noms célèbres

Digitized by Google

avaient précédé le nom de Bonnet, bien d'autres l'ont suivi. Hélas, Bonnet nous fut trop tôt enlevé! Tous, nous voulûmes rendre à sa mémoire un honneur non moins exceptionnel que mérité. Ses confrères et collègues de Paris, Nélaton à leur tête, comme ceux de Lyon, ses admirateurs, ses amis, ses nombreux élèves, s'unirent pour lui ériger une statue. Cette statue qui reproduit si bien l'expression méditative de ses traits, est parfaitement à sa place dans une cour de l'Hôtel-Dieu. Remarquez que l'honneur était plus grand en ce temps-là qu'il le serait aujourd'hui, où sont si prodigués les bustes et les statues.

En ma qualité de président, je prononçai un discours dans chacune des deux séances publiques de l'année 1857. Je n'en parlerais pas s'ils n'avaient eu pour objet des questions académiques et l'histoire de l'Académie. Dans l'un je résumais, d'après M. Dumas, l'histoire de l'Académie au dix-huitième siècle, où figure plus d'un nom illustre et qui mérite une place, non seulement dans l'histoire locale, mais dans l'histoire littéraire de la France.

Dans l'autre, j'exposai de nouveau, car j'y avais déjà touché dans mon discours de réception, un projet d'association des Académies de province entre elles et avec l'Institut. Plus tard, j'ai repris encore et développé cette même idée dans un ouvrage spécial intitulé : *l'Institut et les Académies de province.*

Je suis revenu à ce projet, à ce rêve, si vous voulez, bien plus tard, dans une conférence, à une séance publique de l'Académie d'Amiens, et encore tout récemment en présidant le banquet de Saint-Point, à l'accasion du centenaire de Lamartine, dans une allocution aux représentants des Sociétés savantes qui, l'Académie de Lyon en tête, avaient répondu à l'appel de l'Académie de Mâcon.

Digitized by Google

Bien qu'à l'Institut je me fusse appuyé sur des antécédents historiques, que j'eusse rappelé les affiliations d'autrefois, au dix-septième et dix-huitième siècle, des principales académies de province avec l'Académie des sciences et l'Académie française, je n'ai pas réussi à persuader mes confrères parisiens de vouloir bien renouer quelques liens avec la province savante et lettrée.

Mais si Paris trop absorbé en lui-même ou trop orgueilleux, ne semble pas disposé à faire des alliances dans l'intérêt des sciences et des lettres, avec des Sociétés plus modestes, je ne désespérerais pas de voir se nouer quelques liens fraternels entre des Académies ou Sociétés voisines d'une même région. Pourquoi, surtout dans les jours de séances publiques et de fêtes littéraires, n'échangeraient-elles pas d'amicales invitations et ne se communiqueraient-elles pas des travaux intéressant toute la province ? Pourquoi même ces Académies voisines ne s'associeraient-elles pas dans quelque œuvre commune d'utilité scientifique et historique, pour tel ou tel ordre de recherches et d'observations, pour des fouilles dans les archives, pour certaines grandes publications en commun ?

Puisque tous les syndicats, même les plus séditieux, sont autorisés aujourd'hui, je ne pense pas que les Ministres actuels puissent prendre quelque ombrage d'un syndicat pacifique de Sociétés savantes, comme il est arrivé autrefois, sous l'Empire, à M. Rouland, qui s'émut contre moi parce que je contrariais son dessein de rattacher les Sociétés savantes, non à l'Institut, mais à lui-même et à ses bureaux. Son mécontentement s'accrut bientôt encore de ma protestation contre la révocation brutale de notre confrère Victor de Laprade. Quoique en ce temps-là les doyens fussent plus indépendants qu'aujourd'hui, je devais

Digitized by Google

m'attendre à quelque disgrâce ; heureusement un Ministre libéral lui succéda bientôt, M. Duruy, qui m'appela à l'inspection générale puis à la direction de l'École normale supérieure.

Malgré cet avancement considérable, ce ne fut pas sans regrets que je quittai ma ville natale où tant de liens me rattachaient. Dans mes regrets avaient place cette Académie qui m'était devenue de plus en plus chère, ces séances intéressantes auxquelles j'avais été si longtemps assidu et auxquelles je ne devais plus pouvoir assister que de loin en loin.

Parmi ces séances dont j'emportai à Paris le souvenir avec moi, étaient au premier rang celles où prenait la parole M. Sauzet qui, depuis qu'il était hors de la politique, semblait s'être consacré tout entier aux travaux de notre Académie. Plus d'une fois, vous l'avez appelé à la présidence. Qui le méritait mieux, et qui mieux siégeait à ce fauteuil ? Je n'ai connu nulle part, même à l'Institut, de président qui eût la mémoire plus heureuse, l'improvisation plus facile, plus élégante et plus d'à-propos. Sauzet était le président par excellence ; après chaque lecture et quel qu'en fût le sujet, il la résumait, la refaisait en quelque sorte à son tour, quelquefois même il lui donnait plus d'ampleur ou de clarté. Une discussion où il prenait part s'engageait-elle, le charme était complet, surtout quand un magistrat éminent, jurisconsulte, philosophe et littérateur, le premier président Gilardin, lui donnait la réplique. Il fallait remonter dans votre histoire jusqu'aux premières années de la Restauration jusqu'à Camille Jordan, pour trouver chez nous quelqu'un dont l'éloquence approchât de celle de Sauzet.

L'Académie, fidèle à d'antiques traditions et coutumes

Digitized by Google

lyonnaises, avait réclamé, mais en vain, le rétablissement d'une fête de l'éloquence qui, jusqu'en 1789, se célébrait annuellement à Lyon. Cette fête, il semblait que l'Académie elle-même l'eût rétablie dans son sein les jours où parlaient MM. Sauzet et Gilardin.

Mais si ces séances brillantes sont celles qui se représentent encore aujourd'hui le plus vivement à ma mémoire, je n'ai pas oublié bien d'autres qui ont été remplies par les savantes communications d'hommes compétents de toutes vos sections. D'ailleurs soixante volumes in-4° de vos mémoires sont là pour attester quelle a été, dans toutes les directions de l'esprit humain, votre activité littéraire et scientifique. Quel intérêt n'empruntent-ils pas à cette variété des sujets qui justifie le triple et glorieux titre que vous portez si bien d'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Beaux-Arts, et la division de vos membres en cinq sections qui correspondent exactement aux cinq classes de l'Institut dont elles sont, pour ainsi dire, la représentation en abrégé.

Des Administrations très démocratiques sans doute, mais fort peu libérales à l'égard des Sociétés savantes, qui sont un honneur de notre ville, vous ont retranché ces subventions annuelles dont vous étiez en possession depuis longtemps, sous tous les régimes, et que vous employiez si bien, soit pour encourager d'utiles recherches, soit pour mettre au concours des questions de grand intérêt. Mais par compensation, grâce à des particuliers généreux, vous vous êtes enrichis de fondations spéciales qui vous permettent d'encourager et de récompenser dignement non seulement des œuvres scientifiques, littéraires et artistiques, mais, comme l'Académie française, des œuvres de bienfaisance, la vertu, la charité, le dévouement. N'avez-vous pas

Digitized by Google

dans les mains un prix, le prix Chazières, dont la valeur dépasse celle des plus grands prix dont l'Institut dispose ? Après l'Institut, à une grande distance sans doute, vous êtes aujourd'hui la plus riche des Académies de France.

Indépendamment de ces hommes distingués que la cité ne cesse de vous fournir, quelle nouvelle et riche pépinière de candidats n'avez-vous pas dans ces Facultés au complet, dans ces chaires multipliées d'enseignement supérieur, qui ne perdront rien pour ne pas recevoir ce vain nom d'Université dont elles peuvent se passer ?

S'agit-il de combler les vides que fait chez vous la mort et ceux moins douloureux, que fait l'éméritat, vous n'avez que l'embarras du choix. Pour telle de vos places, j'ai vu récemment autant de candidats, tous de mérite, que pour le fauteuil le plus disputé de l'Académie française.

Il est bon d'être modeste, mais il ne faut pas cependant l'être à l'excès. Souvenez-vous donc toujours, mes chers Confrères, qu'après l'Institut, auquel un si grand nombre des membres de cette Académie ont été, et sont encore rattachés par les honorables liens de la correspondance, vous êtes le premier Corps savant de France.

Aussi n'est-il pas permis de vous oublier, à ceux auxquels vous avez servi d'échelon pour arriver à l'Institut, quel que puisse être l'éclat de ce nouveau titre et malgré le grand tourbillon de la vie parisienne.

Quant à moi, je puis en terminant vous répéter cette heureuse et touchante citation de Virgile, que Mairan, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, adressait au Président de l'Académie de Béziers où il avait débuté dans les honneurs académiques :

Digitized by Google

« Celle qui la première m'adjoignit à elle, a
« emporté mon amour, que celle-là le garde
« avec elle et le conserve jusqu'au tombeau! »

Illa meos quæ prima sibi me junxit, amores
Abstulit, illa habeat secum servetque sepulcro (1).

Francisque BOUILLIER
de l'Institut et de l'Académie de Lyon.

(1) Enéide, 4me livre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Causerie d'un Bibliophile

IX

Il est peu de collectionneurs et d'amateurs lyonnais qui ne connaissent le curieux et amusant recueil publié par Alexis Rousset sous le titre : *Vieux châteaux et vieux autographes*, *Autographes et dessins*, *Le monde en déshabillé*, etc. (1) et qui comprend dix volumes.

(1) Je crois devoir donner ici la nomenclature exacte de ces volumes, dont la collection complète est assez difficile à réunir.

1875 — *Vieux châteaux et vieux autographes; — Souvenirs du Lyon d'autrefois*, publiés par Alexis Rousset.
Frontispice, Tournier, sculp. imp. V. Giraud, Lyon.

1877 — *Autographes et dessins; — Souvenirs du vieux Lyon et du vieux*

Digitized by Google

Cette collection parut de 1875 à 1884, elle fut interrompue par la mort d'Alexis Rousset, arrivée le 25 juin 1885.

Ce recueil est une publication des plus originales; il se compose d'un nombre considérable de lettres de personnages

---

Paris, — publiés par Alexis Rousset, — *faisant suite à Vieux châteaux et Vieux autographes.*
Frontispice, Tournier, sculp. Lith. Tabourin, Oullins.

1878 — *Exposition rétrospective d'autographes et de dessins. — Souvenirs du vieux Lyon et du vieux Paris* — publiés par Alexis Rousset — *faisant suite à Vieux châteaux et vieux autographes et à Autographes et dessins.*
Frontispice, Tournier, sculp. Lith. Tabourin, Oullins.

1879 — *Le monde en déshabillé. — Autographes et dessins du vieux Lyon et du vieux Paris* — publié par Alexis Rousset — *faisant suite à Vieux châteaux et vieux autographes, à Autographes et dessins et à Exposition rétrospective d'autographes et de dessins.*
Frontispice, Tournier, sculp. Lith. Tabourin, Oullins.

1880 — *Trouvailles d'un chiffonnier littéraire. — Autographes, lettres, dessins et vers,* — publiée (*sic*) par Alexis Rousset.
Frontispice, Tournier, sculp. Lith. Tabourin, Oullins.

1881 — *La Société en robe de chambre. — Autographes, lettres, dessins et vers,* publiés par Alexis Rousset.
Frontispice, Tournier, scul. Lith. Tabourin, Oullins.

1882 — *Essai d'histoire sans historien. — Temps anciens et nouveaux. — Lettres, dessins, mélanges historiques et littéraires,* publiés en autographes par Alexis Rousset.
Frontispice, Lith. Tabourin, Oullins.

1882 — *Étapes historiques de la France au dix-huitième siècle. — Temps anciens et nouveaux. — Mélanges littéraires et historiques. — Suite d'Essai d'histoire sans historien,* publiés en autographes par Alexis Rousset.
Frontispice, Lith. Tabourin, Oullins.

1882 — *Voyage en express dans la douzaine de républiques, royautés et empires qui se sont succédé (sic) en France au dix-neuvième siècle qui*

Digitized by Google

célèbres, et de Lyonnais connus dans les arts, les lettres et les sciences. Des poésies et des dessins rompent la suite de ces lettres et en éloignent la monotonie. Le tout est autographié; les lettres reproduites en fac-similé d'une rigoureuse exactitude. Les six premiers volumes sont plus particulièrement intéressants pour l'histoire littéraire et artistique de Lyon ; ce sont aussi les plus rares. L'auteur ne mettait pas en vente ses publications, il les offrait gracieusement à ses amis.

Voici une lettre de remerciement qui lui fut adressée à ce sujet par M. Valentin-Smith; cette lettre peut tenir lieu de préface ou d'introduction aux *Autographes*, elle en fait ressortir tout l'intérêt et la piquante originalité.

« Monsieur et cher confrère (2),

« J'ai reçu votre charmant volume *Étapes historiques de la France au dix-huitième siècle;* mille fois merci du gracieux envoi.

---

n'est pas fini. — Temps anciens et nouveaux. — Mélanges littéraires et historiques (suite) 3e volume à l'Essai d'histoire sans historien, publiés en autographes par Alexis Rousset.
Frontispice, Lith. Tabourin, Oullins.

1884 — *Excursion dans le Moyen Age allant de Clovis à François Ier du cinquième siècle au seizième. — Temps anciens. — Mélanges littéraires et historiques. — 1er volume de l'Essai d'histoire sans historien*, publiés en autographes et en impression par Alexis Rousset.
Frontispice, (Imp. Albert, 30, rue Condé.)

(2) M. Alexis Rousset et M. Valentin-Smith faisaient partie tous deux de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, dont ils furent les doyens.

Digitized by Google

« Je ne saurais vous dire combien j'aime à prendre et reprendre tous les volumes que vous avez eu la bonté de me donner et tout ce que j'éprouve de plaisir en les feuilletant souvent, tenaillant et égarant ma pensée à vouloir démêler, dans les lettres ou écrits divers qu'ils renferment, le caractère de chacun par les caractères de son écriture. Illusion de la folle du logis qui se complaît tant dans les illusions!

« Il y a, suivant les temps, une véritable mode dans la forme de l'écriture que l'on voit être à peu près la même, chez tous à une même époque, sauf la signature que chacun trace suivant sa fantaisie. Cette uniformité se comprend : la copie de modèles semblables donnée aux enfants quand ils apprennent à écrire, amène une forme semblable d'écriture.

« L'écriture en France était allongée avant et même sous Louis XIV, tourmentée sous la Révolution, bâtarde sous le Consulat, ronde sous l'Empire. Elle devient anglaise sous la Restauration, époque à laquelle on cherchait à tout modeler, à commencer par le gouvernement, sur l'Angleterre.

« Toutefois la folle du logis persiste, chez moi, à vouloir trouver un rapport entre la signature surtout des personnes et leur caractère. Ainsi la signature ferme de Louis XIV me semble trahir un monarque aux idées arrêtées et impérieuses; celle illisible de Napoléon Ier me paraît montrer (l'imagination aidant) un despote, toujours pressé, d'une activité fébrile, tout comme son écriture griffonnée à dessein pour dissimuler ses fautes d'orthographe.

« Dans la signature si nette et toujours si soignée de Louis-Philippe, je crois trouver un rapport avec la conduite correcte de ce roi; dans celle de Napoléon III je crois voir

Digitized by Google

une imitation tronquée de la signature de son oncle Napoléon Ier.

« Après cela vous pouvez juger combien m'intéressent vos livres qui contiennent tant de signatures et tant d'écritures variées.

« De nouveau tous mes plus vifs remerciements et agréez, mon cher confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments.

« VALENTIN-SMITH. »

Dans les jours d'ennui et de mélancolie, ou quand peu disposé à entreprendre un travail absorbant, je laisse mes regards errer sur les rayons chargés des reliures multicolores de mes bouquins, je suis toujours attiré par les volumes du bon Roussetti. Je revois alors avec le même plaisir ces dessins spirituellement crayonnés par Steyert, Paul Saint-Olive, Genod, Louis Guy; les vues de nos vieux quartiers disparus et enfin les trois châteaux de Roussetti! Celui de l'Arche surtout, que je me souviens avoir visité après le décès de son possesseur. C'était par une laide journée d'automne, le petit castel était démeublé, démantelé, abandonné; l'herbe poussait dans les allées du parc en miniature; les ronces envahissaient la *Tour de Nesle*.

Pauvre château de l'Arche, qu'est-il devenu? Peut-être qu'il n'en reste plus que la description et le croquis des *Autographes*.

Alexis Rousset en mourant laissa des matériaux pour plusieurs volumes. Ces papiers après avoir éprouvé nombre de vicissitudes, ont été remis à M. François, secrétaire d'Alexis Rousset pendant les dernières années de sa vie. Ce ne fut pas une petite affaire de mettre l'ordre dans ces

Digitized by Google

documents. Mais pour M. François, qui considérait le poète comme un maître vénéré, et qui avait à cœur de terminer son œuvre, la tâche parut légère. Cependant il ne crut pas devoir donner le jour à tous ces documents; il relégua ceux d'un intérêt médiocre. Malgré cette suppression nécessaire on arriva à former deux volumes (3).

Il fallut ensuite trouver un éditeur, et un imprimeur pour tirer les documents autographiés ainsi que les figures. MM. Dizain et Richard qui ont le monopole des publications artistiques lyonnaises et M. Storck, l'habile imprimeur au dévouement duquel on ne fait jamais appel en vain, ont bien voulu apporter leur concours à l'achèvement du recueil des autographes. *Les Excursions dans la vieille et la nouvelle France, Le siècle à vol d'oiseau*, forment les tomes XI et XII de ce recueil.

Ces deux derniers volumes ne sont pas d'un intérêt moindre que les tout premiers. Parmi les lettres de personnages célèbres, reproduites en fac-similé, je remarque les signatures de : Lacordaire, Chenavard, Garnier-Pagès, Béranger, Auguste Barbier, le poète, auteur des *Iambes*, Louis Veuillot, Paul de Musset, Anatole France, Collot-d'Herbois, Paul de Kock, Jules Simon, le Père Loriquet, Dufaure, etc.; pour les personnages lyonnais celles de : Auguste Bernard, historien du Forez, Fortis, Terme, Dardel, Bourgelat, Vaïsse, Lemot, Simon Saint-Jean, etc. Un charmant billet du regretté poète Soulary, à Alexis Rousset mérite d'être cité :

---

(3) *Excursions dans la vieille et la nouvelle France. — Le siècle à vol d'oiseau ; Mélanges littéraires autographiés*; Lyon, 1892, 2 vol. in-8, prix : 20 francs. En vente chez Dizain et Richard, libraires-éditeurs, rue Saint-Pierre, 20, à Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

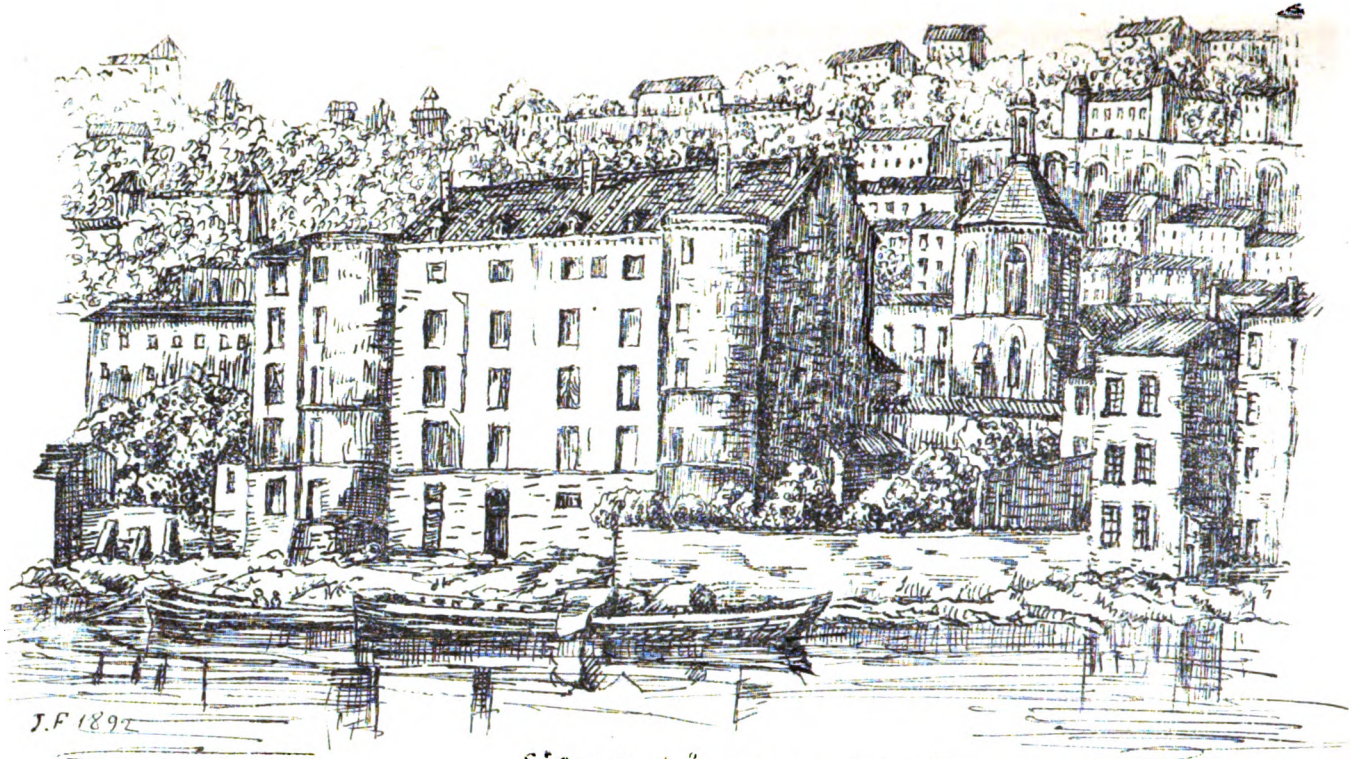

St George et la commanderie (1830

Digitized by Google

« Lyon, 7 janvier 1878.

« Mon cher ami,

« Merci de votre souvenir; je pensais que vous me boudiez : jugez de mon contentement en recevant votre carte illustrée (4). J'ai des autographes à votre disposition; venez les prendre en me serrant la main.

« Votre sonnet est parfait c'est un diamant donné à vos amis pour leurs étrennes; il n'y a que les rois et les poètes pour faire de ces cadeaux-là.

« M. Coste-Labaume, le spirituel directeur de la *Renaissance*, me décochait au commencement de l'année, le joli quatrain que voici :

Bonjour, bon an, mon cher poète;
Votre muse vieillit si peu
Qu'un an de plus sur votre tête
N'est qu'un charbon de plus au feu.

« Ces vers seraient allés à votre adresse qu'ils n'auraient pas protesté, bien au contraire, vous serez éternellement jeune.

« Bien à vous.

« Joséphin SOULARY. »

Entremêlées à ces lettres on trouve des poésies de Beauverie, d'Arthur de Gravillon, d'Auguste Vettard, de Puits-

(4) Alexis Rousset avait coutume d'envoyer à ses amis, pour le jour de l'an, en guise d'une vulgaire carte de visite, soit une petite eau-forte, soit un dessin lithographié, souvent accompagnés de quelques vers.

Digitized by Google

pelu, nos contemporains. La période romantique est représentée par Mme Desbordes-Valmore, Antony Rénal, Kauffmann, Léon Boitel. Parmi les pièces adressées à Alexis Rousset et signées Adèle Souchier, baron Guillebert, A. Chanoz et bien d'autres, je détacherai un sonnet de Mme François-Damé, inspiré par les sentiments d'une filiale affection, et portant l'empreinte de la douleur laissée par l'irrévocable séparation.

AUX MANES D'ALEXIS ROUSSET

Trois jours après.

Il est mort, devant lui la tombe s'est ouverte,
Sur son étroit cercueil le sol est nivelé;
Là, sur le seuil fermé de sa maison déserte,
Le juge et le notaire ont posé le scellé.

De lui... plus rien... O mort, dans la matière inerte
Dois-tu donc enfouir l'esprit annihilé,
Réponds, sphinx éternel qui toujours déconcerte?
..... Soudain, midi sonna lentement martelé.

Les douze coups partaient de la triste demeure,
Criant partout la vie, en égrenant chaque heure
Que l'écho transportait en rythme indéfini.

Le sphinx envoyait-il dans ce vibrant symbole,
Le mystique au revoir d'une âme qui s'envole
Sur les ailes du temps, libre, dans l'Infini?

Mme A. François-Damé.

Digitized by Google

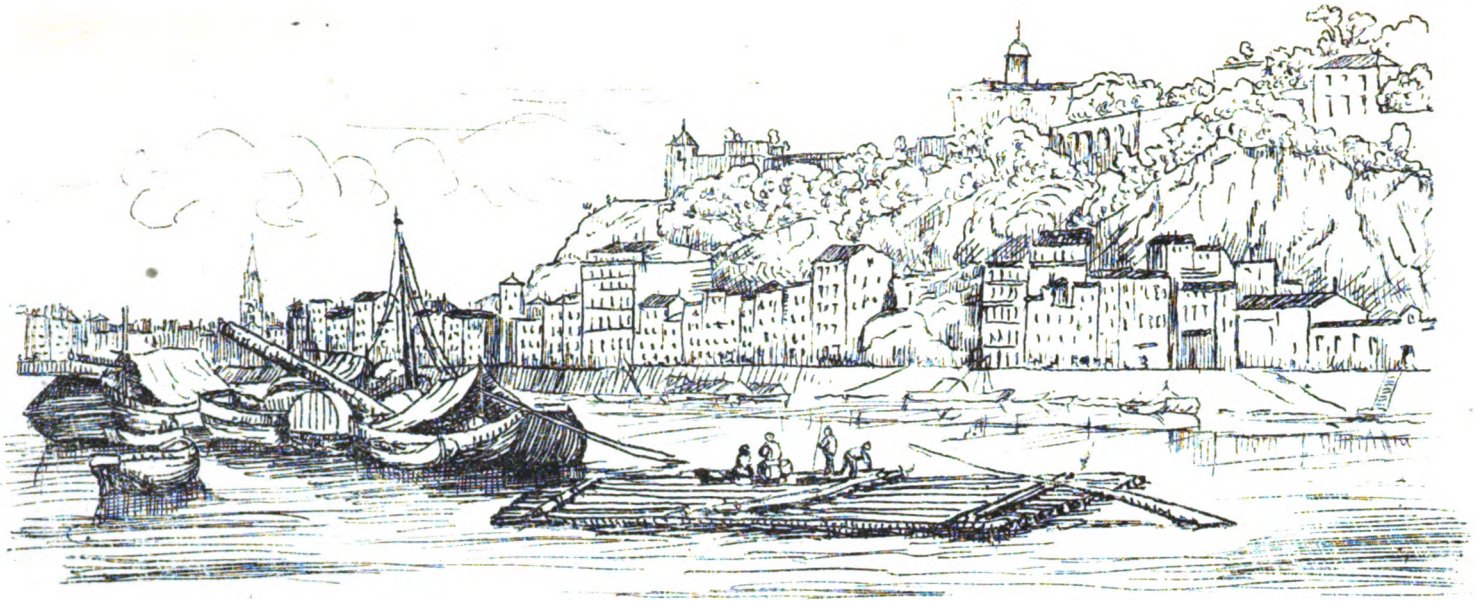

La Saône en 1830 vue prise vers le quai pierre-Scize

Digitized by Google

Digitized by Google

Plus de quatre-vingts dessins, dont vingt portraits, ornent ces nouveaux volumes. Les portraits sont pour la plupart ceux de personnages lyonnais. On remarquera celui d'Alexis Rousset dû au crayon de M. François. Ce portrait mérite les plus vifs éloges, il fait grand honneur au jeune artiste par le modelé, la finesse d'exécution et sa ressemblance frappante. Les éditeurs des *Autographes* ont eu la gracieuseté d'en faire un tirage spécial pour notre *Revue*; ils y ont ajouté deux vues de Lyon, également dessinées par M. François.

Les nombreux dessins que j'ai signalés représentent les vieux quartiers de Lyon, disparus vers 1850. Ils ont été reproduits d'après Baron, Paul Saint-Olive, Fonville, Leymarie, ou copiés sur des gravures faisant partie d'ouvrages rares et difficiles à rencontrer aujourd'hui.

Ainsi donc, c'est au zèle de M. François et de Mme François-Damé, qui ont voué à la mémoire d'Alexis Rousset un culte de reconnaissance et d'affection, que les amis du poète pourront attribuer le couronnement de sa tâche. C'est en même temps un suprême hommage rendu à cet homme modeste qui, par sa bienveillance et son désintéressement, s'était attiré de nombreuses sympathies.

Léon Galle.

Digitized by Google

VILLES ANTIQUES : VIENNE ET LYON GALLO-ROMAINS, in-8°, 1891, III-300 p. Paris, Hachette. — NIMES GALLO-ROMAIN, in-8°, 1891, XII-407 p. Paris, Hachette, par Hippolyte BAZIN, agrégé de l'Université, docteur ès lettres.

MONSIEUR Hippolyte Bazin, que beaucoup d'entre nous ont apprécié dans l'exercice d'importantes fonctions administratives au lycée de Saint-Rambert, vient de se rappeler au souvenir des Lyonnais par la publication d'un intéressant volume consacré aux antiquités gallo-romaines de notre ville. Le livre de M. Bazin, que nous avons le plaisir de présenter aujourd'hui à nos compatriotes, fait partie d'une collection de monographies

Digitized by Google

dans lesquelles l'auteur se propose de faire revivre le passé des villes les plus anciennes de la Gaule. Cette série de portraits de villes antiques gallo-romaines, inaugurée par Nîmes, Vienne et Lyon, se continuera bientôt par Arles « la Rome des Gaules » et les stations romaines du littoral de la Provence : Nice, Antibes, Cannes, Fréjus, etc.

Les différents volumes de cette collection sont et seront disposés d'après un plan uniforme. En premier lieu l'auteur étudie les monuments, c'est-à-dire les témoignages les plus irrécusables du passé, ceux dont l'interprétation laisse le moins de place aux incertitudes et aux hésitations de la critique érudite. Une deuxième partie, la plus neuve sans contredit du travail de M. Bazin, est consacrée à l'examen des inscriptions classées suivant un ordre systématique. Enfin l'étude des musées et des collections archéologiques (1) au point de vue des richesses locales qu'ils renferment, termine chacune de ces intéressantes notices. En raison de sa régularité et de sa simplicité, ce plan est digne de tous les éloges. M. Bazin, préoccupé avant tout du désir d'écrire un livre de vulgarisation savante, ne pouvait en adopter de meilleur. Que s'il avait été question au contraire d'un ouvrage de haute synthèse historique sur la civilisation de nos grandes villes gallo-romaines, l'auteur aurait sans doute adopté un plan d'un caractère plus philosophique en groupant autour de chaque fait historique, économique et social, les textes du tout genre : monuments, inscriptions, fragments archéologiques, etc., qui s'y rapportent et en fournissent les preuves. Mais, nous le répétons, M. Bazin

(1) Il ne s'agit ici naturellement ici que des collections *publiques*. Les collections privées sont aujourd'hui de trop peu d'importance pour fournir à l'histoire des documents de grande valeur.

Digitized by Google

désirait avant tout présenter une synthèse archéologique, et le plan qu'il a suivi est sans aucun doute le mieux approprié à ce genre d'exposition.

L'auteur, qui est un archéologue et un lettré, adonné depuis de longues années à l'étude des antiquités grecques et romaines, a reconnu bien vite que les travaux des antiquaires, malgré leur valeur souvent incontestable, restaient le plus souvent lettre morte pour le grand public. Quelle est la cause de ce fait regrettable ? L'indifférence trop générale du public à l'égard des recherches de cette nature. Nous voulons bien le croire. Mais les archéologues eux-mêmes n'ont-ils rien à se reprocher ? Ne semble-t-il pas qu'ils mettent tout en œuvre pour rendre difficile l'intelligence de leurs écrits ? Ne semble-t-il pas qu'ils dédaignent systématiquement la faveur de l'opinion publique et qu'ils cherchent à tenir à l'écart la masse des lecteurs :

Odi profanum vulgus et arceo ?

Pour être compris du grand public, il leur faudrait expliquer en termes connus les expressions techniques dont ils abusent trop souvent ; il leur faudrait aussi présenter de temps en temps le tableau d'ensemble de leurs découvertes et réunir en un corps de doctrine ou d'observations des recherches éparpillées un peu partout. Nulle bibliothèque, même publique, n'est assez grande ni assez riche pour recueillir toutes ces dissertations ; nulle érudition n'est assez vaste pour les connaître toutes. Il est donc nécessaire de procéder de temps en temps à l'inventaire de ces richesses. Il faut que les archéologues puissent se guider dans ce dédale d'imprimés de tout genre, de tout format et, il faut l'ajouter aussi, de toute valeur. Il faut que les esprits cultivés puissent trouver aussi des guides d'une science sûre, d'un talent attrayant qui leur fassent parcourir

Digitized by Google

en peu de temps cet immense domaine. Telle est l'entreprise que des archéologues, littérateurs de grand mérite ont tentée avec succès. Qui ne connaît parmi nous les *Promenades archéologiques* de M. Gaston Boissier, et la magistrale *Histoire de l'art dans l'antiquité*, de M. Georges Perrot? En plaçant sa collection de *Villes antiques* sous le puissant patronage de ces deux maîtres, M. Bazin indique nettement le caractère et les tendances de son œuvre.

Ces remarques faites, — et il fallait les faire pour prouver la nécessité de l'entreprise de M. Bazin, — abordons l'étude du demi-volume (2) que l'auteur a consacré à Lugdunum ou Lugudunum, l'ancienne capitale des Gaules, la ville la plus riche de France en documents épigraphiques. Ce demi-volume nous a paru un peu court pour l'étendue du sujet. Que M. Bazin veuille bien nous pardonner cette observation, ce n'est pas un blâme que nous émettons, c'est un regret qui nous échappe. M. Bazin sait d'ailleurs fort bien que les archéologues ne sont guère habitués à entendre leurs lecteurs se plaindre de la brièveté de leurs écrits. Si nous n'avions éprouvé beaucoup de plaisir à lire ces deux cents pages sur Lugdunum, il est bien certain que nous n'en réclamerions pas trois ou quatre cents. Il est vrai, d'autre part, que ces deux cents pages sont bien remplies. M. Bazin a su y condenser les principaux résultats acquis par les savantes recherches de MM. Hirschfeld et A. Allmer. M. Allmer surtout a été largement mis à contribution. Tout le monde sait bien à Lyon que M. Bazin ne pouvait choisir un guide plus autorisé (3).

---

(2) Pages 179 à 393 du volume intitulé : *Vienne et Lyon gallo-romains.*

(3) Cf. [A. Allmer et P. Dissard : *Trion. Antiquités découvertes en*

Digitized by Google

L'exposé de la topographie du Lyon antique a dû coûter beaucoup de temps et de peine au laborieux auteur. Si les monuments romains encore en place sont relativement rares sur le sol de notre cité, il n'en est pas de même des lieux où se sont opérées depuis la Renaissance des trouvailles de quelque importance. Sur un plan annexé à son ouvrage, M. Bazin a marqué avec soin les emplacements consacrés par les découvertes archéologiques. Les découvertes récentes : — amphithéâtre de la propriété Lafon sur le plateau de Fourvière, tombeaux de la voie d'Aquitaine, exhumés dans les travaux de la gare de Saint-Just, — y sont naturellement décrites avec une certaine complaisance. M. Bazin nous paraît même céder trop facilement à un sentiment bien légitime de patriotisme quand il compare (4) les tombeaux de la voie d'Aquitaine aux monuments funéraires de la voie des Tombeaux de Pompéi. Les mausolées massifs et en définitive de style assez grossier, qu'a révélés la profonde tranchée de Saint-Just, ne sauraient être mis en parallèle, croyons-nous, ni pour le nombre, ni pour le style, ni pour l'aspect architectural, avec cette belle série de monuments funéraires de Pompéi, où l'archéologue retrouve les formes les plus variées : hémicycles, façades à fronton, triclinia funèbres, cippes quadrangulaires, tombeaux ronds, dont la réunion constitue une sorte de musée unique au monde.

La partie la plus intéressante et aussi la plus personnelle du livre de M. Bazin est sans contredit celle qu'il a consa-

---

1885, 1886 et antérieurement au quartier de Lyon, dit Trion, 2 vol. in-8.

A. Allmer et P. Dissard : *Inscriptions antiques du musée de la ville de Lyon*, 4 vol. in-8.

(4) Page 229 de son volume.

Digitized by Google

crée à la synthèse des faits épigraphiques. Pour classer les précieuses indications que nous fournissent les monuments lapidaires, l'auteur a adopté le plan méthodique usité dans les tables de recueils d'inscriptions. Il passe rapidement et avec raison sur les hauts fonctionnaires qui représentaient à Lugdunum le pouvoir central. Il s'arrête avec plus de complaisance sur ce qui nous intéresse davantage : les corporations et les gens de métiers. Nous regrettons que M. Bazin n'ait pas cru devoir résumer en quelques pages ce que nous savons aujourd'hui du régime corporatif gallo-romain. S'il est une question d'importance capitale pour l'existence d'une société c'est bien celle de l'organisation du travail. Les intrigues diplomatiques ne durent souvent qu'un jour, les faits militaires ne durent que quelques années, ce qui dure pendant des siècles pour attester la vitalité d'une nation, c'est le mode d'organisation qu'elle a su donner au travail. De nos jours où l'intelligence de l'histoire s'est singulièrement élargie, il y a une tendance bien marquée à replacer les faits économiques au rang qui leur convient. Quelques pages consacrées à l'exposé de cette question auraient été sans aucun doute bien accueillies du lecteur.

Les documents épigraphiques ne sont pas toujours d'interprétation facile et il faut savoir gré à M. Bazin d'avoir donné le plus souvent la transcription française des termes usités dans la langue des inscriptions. Çà et là cependant il nous semble qu'on pourrait demander à M. Bazin quelques suppléments d'information. Que sont en effet les *astiferi* dont il est question dans une inscription de Vienne? (5).

(5) Bazin. *Vienne et Lyon gallo-romains*, p. 90.

Digitized by Google

Que signifie enfin la formule de dédicace *sub ascia* si fréquente sur les monuments lapidaires de notre région? A-t-elle quelque rapport avec une industrie funéraire, avec une idée religieuse, avec une tradition ancienne? La question sans doute n'est pas encore résolue, mais nous aurions désiré que M. Bazin nous mît au courant des solutions proposées par les érudits. Notre impatiente curiosité ne trouve guère à se satisfaire d'une note aussi sommaire que celle de la page 339. — Sur un autre point M. Bazin nous paraît tirer d'une inscription funéraire des conclusions un peu forcées.

Un certain Aetherius avait eu la fantaisie de faire graver sur sa tombe les paroles qui suivent :

Hic condite corpus,
Terra Mater rerum
Quod dedit ipsa tegat.

c'est-à-dire : « Déposez ici mon corps. Que la terre, mère des choses, recouvre ce qu'elle-même a donné » (6). Cette épitaphe ne nous paraît pas être *absolument matérialiste*, comme le déclare M. Bazin. De ce que le mourant n'y parle que de son enveloppe corporelle, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il nie l'âme. Il n'en parle pas, voilà tout.

Les observations qui précèdent n'enlèvent rien au mérite de l'œuvre de M. Bazin. Il n'existe pas à notre connaissance de livre d'intelligence plus facile pour l'étude de nos antiquités gallo-romaines. Érudit et lettré l'auteur a su intéresser les lecteurs de toute catégorie. Les archéologues

(6) P. 127 du volume de M. Bazin.

Digitized by Google

eux-mêmes trouveront quelque profit à voir condensés en des volumes de dimensions moyennes — des volumes qu'on peut lire — les résultats de nombreuses recherches dispersées dans des recueils souvent peu accessibles. Quant aux lettrés qui, sans avoir fait de l'archéologie une étude spéciale, professionnelle, désirent s'initier à des connaissances devenues indispensables, ceux-là remercieront vivement le savant professeur d'avoir bien voulu consacrer ses loisirs, ses veilles aussi sans aucun doute, à une œuvre des plus utiles. Ajoutons que ces deux volumes d'impression élégante sont ornés de dessins prestement enlevés qui complètent le texte par un commentaire illustré des plus instructifs. Désireux avant tout de conférer à l'archéologie droit de cité auprès du grand public, M. Bazin n'a rien négligé de ce qui pouvait contribuer au succès de son entreprise. Espérons que, pour le plus grand bien des antiquaires et des gens du monde, la cause qu'il défend avec tant de zèle et de science sera définitivement gagnée.

A. Rainaud.

Digitized by Google

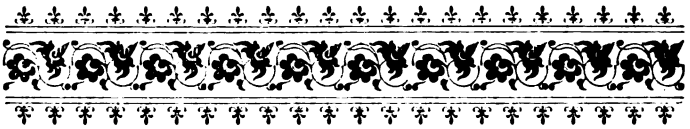

SOCIETÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 6 décembre 1892.* — Présidence de M. Henri Sicard. — Hommage fait à l'Académie : *Les potiers de terre à Lyon, au XVIe siècle*, par M. Natalis Rondot. — M. Roty, membre de l'Institut, est nommé, à l'unanimité des membres présents, membre associé de l'Académie. — M. Rougier présente une étude sur la situation économique des ouvrières, en Angleterre et en France. Dans le premier de ces deux pays, où la vie est coûteuse, les ouvrières en couture sont peu rémunérées, les intermédiaires prélevant la plus forte part des bénéfices. Aussi la misère y est-elle grande et la femme ne peut y prélever sur son maigre salaire une somme suffisante pour payer une cotisation dans une Société de secours mutuels, si sa famille ne lui vient pas en aide. En France, le salaire des femmes s'est élevé notablement depuis quelques années. Mais malgré cette hausse, le salaire est insuffisant encore. Aussi le travail de l'atelier est-il préféré, chez nous, au travail isolé, et faut-il recourir nécessairement aux ressources qu'assure la mutualité et surtout au concours des membres honoraires. C'est pourquoi le dernier Congrès de Bordeaux a-t-il exprimé le vœu que toute personne participe à ces œuvres, soit à titre de membre actif, soit en qualité de membre honoraire. C'est ainsi qu'à Lyon, la Chambre de

Digitized by Google

Commerce subventionne les Sociétés des ouvriers en soie. En définitive, on peut venir en aide à ces Sociétés sous les formes les plus diverses ; 1° par le dispensaire ; 2° par la création de Sociétés de secours comme celles qui existent aux Etats-Unis ; 3° par la création de magasins de vente des travaux des ouvrières. A Paris, ont été fondés l'œuvre de Marie-Auxiliatrice et l'asile de Villepinte pour les ouvrières malades. A Lyon, existe une œuvre semblable à la première ; mais il nous manque un asile comme celui de Villepinte. En résumé, le sort des femmes ne peut s'améliorer que par la hausse du salaire, et avec le concours de la bienfaisance.

Séance du 13 décembre 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — L'Académie décide que, l'année prochaine, le prix Lombard de Buffières sera décerné aux élèves, exceptionnellement méritants, qui se destinent à une carrière industrielle, agricole ou scientifique. — M. Leger communique une étude sur l'organisation du travail, dans les temps modernes, depuis 1789. Dans cette étude, l'orateur s'attache à exposer surtout ce qui a été fait par les grandes Sociétés industrielles, pour assurer le bien-être de la classe ouvrière, tant en France qu'à l'étranger. Ainsi en est-il d'abord des grandes Compagnies des chemins de fer, qui ont limité d'abord la durée du travail le plus pénible, en élevant le salaire en proportion des soins exigés de l'agent et de la responsabilité qu'il encourt. A cet égard, la bienveillance des Compagnies se révèle, sous les formes les plus diverses, par un supplément de paie au cas de surélévation du prix des choses les plus usuelles, par l'allocation de remèdes en temps d'épidémie, par la gratuité du transport de l'agent et de sa famille, etc. Partout ont été créées des cités ouvrières, des magasins à prix réduit, des crèches, des asiles, des orphelinats, des écoles primaires et des écoles d'apprentissage. Et quand on songe que les employés de la Cie P.-L.-M. sont au nombre de 65,000, on se rend compte aisément des sacrifices que s'imposent les Compagnies. Enfin, aux frais de maladie et aux dépenses funéraires qu'elles prennent à leur charge, il faut ajouter aussi les caisses de retraite, qui ont, au plus haut degré, un caractère moralisateur, et dont l'orateur fait connaître le fonctionnement, dans chacune des grandes Compagnies. Car si quelques-unes les entretiennent au moyen d'un léger prélèvement sur le salaire, combiné avec un prélèvement sur les recettes, d'autres, au contraire, les prennent entièrement à leur charge.

Digitized by Google

C'est ainsi que par une admirable combinaison du bénéfice et du travail, des économistes pratiques sont parvenus à assurer le bien-être de la classe ouvrière, ce qui ne serait évidemment pas possible, si l'Etat parvenait à s'emparer des chemins de fer. — Au sujet de cette lecture, M. Rougier signale les difficultés que fait naître, pour le bon fonctionnement des caisses de retraite, l'abaissement du taux de l'intérêt qui leur est servi. — M. Leger répond qu'il n'ignore pas ces difficultés ; mais qu'elles ne peuvent entraver le service des caisses de retraite, fondées par les Compagnies, car plusieurs d'entre elles (les Compagnies du Nord et d'Orléans) prennent à leur charge le déficit résultant de l'abaissement du taux de l'intérêt, tandis que les autres se chargent elles-mêmes de la gestion des caisses qu'elles ont fondées. — M. Caillemer fait observer de même que c'est pour ce motif que la Commission des Hospices civils de Lyon n'a pas de caisse de retraite et préfère prendre sur les fonds de sa caisse les retraites qu'elle consent à servir.

Séance publique du 20 décembre 1892. — Présidence de M. Henri Sicard. — M. le Président présente le compte rendu des travaux de l'année 1892. — M. Coutagne fait un rapport sur le prix Ampère-Cheuvreux, qui est décerné à M. Amédée Reuchsel. — M. Raoul de Cazenove communique un rapport sur le prix Dupasquier, qui est attribué à M. Vermare, sculpteur. — M. Pariset présente le rapport sur le prix Lombard de Buffières, qui est obtenu par l'abbé Boisard, fondateur d'une école d'apprentissage. — M. Vachez termine la séance par la lecture d'un rapport sur le prix de vertu, fondé par M. Clément Livet, qui est décerné de la manière suivante : 3.000 fr. à Mlle Catherine Chauve, fondatrice de l'asile de Sainte-Anne ; 500 fr. à Mlle Joséphine Lavenir, et 500 fr. à Mlle Antoinette Combe, deux servantes dévouées à leurs maîtres malheureux.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET ARTS UTILES DE LYON — *Séance du 4 novembre 1892.* — Présidence de M. Burelle. — M. le Président, après le dépouillement de la correspondance qui se compose principalement de lettres d'adhésion au concours de vins annoncé par la Société, adresse, en son nom et au nom de ses collègues des félicitations à M. Péteaux nommé, depuis la dernière réunion, chevalier de la Légion d'honneur. Professeur de physique et de chimie à l'École

Digitized by Google

vétérinaire de Lyon, depuis de longues années, M. Péteaux a formé déjà un grand nombre d'élèves qui gardent de son enseignement et de sa personne un ineffaçable souvenir. — M. Sicard dépose, pour les publications de la Société, un volumineux mémoire sur les coquilles des eaux douces et des eaux saumâtres. Dans le compte rendu qu'il donne de ce travail il s'attache surtout à l'histoire des migrations du *dreyssentia fluviatilis*, espèce voisine des moules, signalée pour la première fois en 1769, par le naturaliste russe Pallat, sur les bords du Volga. L'apparition de ce mollusque en France, date de 1836; en 1852, le docteur Jourdan le trouve dans la Saône, à Lyon. Actuellement, il est presque partout en Europe, excepté cependant en Italie, en Espagne et en Suisse. Il a envahi même les conduites d'eau dans certaines rues de Paris. — M. Cornevin fait hommage à la Société du dernier volume qu'il vient de publier. Cet ouvrage qui semble provoqué par la pénurie des fourrages, est consacré à l'étude de l'utilisation, pour l'alimentation du bétail, des résidus industriels. Ces résidus qui peuvent se ranger sous trois catégories principales : résidus végétaux, résidus animaux et résidus excrémentiels sont minutieusement étudiés au point de vue du parti qu'on en peut tirer. La Société décerne le titre de membre dans la section de l'industrie à M. Étienne Berne.

Séance du 11 novembre 1892. — Présidence de M. Burelle. — M. le Président rend compte des travaux de la Commission chargée de la préparation et de l'organisation du concours pour la répartition des primes offertes par le Ministère de l'agriculture aux améliorations agricoles. — Le concours sera, cette année un concours de vins pour tout le département. Il est fixé aux 25 et 26 du présent mois et sera tenu au Palais du Commerce, dans la salle des réunions industrielles. — M. le Président fait connaître le programme élaboré par la Commission désignée à cet effet. Ce programme reçoit l'approbation de la Société qui déclare s'en remettre pour les détails d'exécution, aux soins du Bureau sous la direction de M. le Président.

Séance du 18 novembre 1892. — Présidence de M. Cornevin, ancien président. — Sont nommés, pour faire partie du jury du concours, et y représenter la Société. MM. Cambon, Marnas, Raulin et Leger. Cette section du jury sera chargée d'examiner les publications concernant l'emploi des levures sélectionnées ; elle aura aussi à se rendre

Digitized by Google

compte des résultats obtenus. — M. Marnas rend compte d'expériences qu'il a faites avec la levure de l'Institut de la Claire. De 80 hectolitres de vin, il a fait deux lots, dont l'un devait être soumis à l'action de la levure Romanée-Conti, et l'autre servir de témoin. La vendange était un mélange d'othello, senasqua, serine et gamay, et avait reçu du sucre en quantité suffisante pour relever la teneur alcoolique de 3 o/o. — L'action de la levure a produit une fermentation plus active et donné au vin plus de couleur, et un bouquet supérieur. Mais, en dépit des promesses contenues dans les prospectus, le titre alcoolique n'a pas été élevé et l'analyse a révélé, dans les deux lots, exactement 11 o/o d'alcool. — Après quelques détails sur la forme de la levure et sur le mode d'emploi, M. Marnas parle de l'acidification des vins qu'il attribue à des fermentations incomplètes.

Séance du 25 novembre 1892. — Présidence de M. Gensoul, ancien président — A l'occasion du procès-verbal, M. Péteaux dit que les expériences faites par M. Revol à l'École d'agriculture d'Écully, confirment pleinement les résultats annoncés par M. Marnas dans la dernière séance. — M. Billioud-Monterrad appelle l'attention sur une question vivement agitée, depuis quelque temps, celle du rôle fertilisateur du plâtre à l'égard de la vigne. Le sulfate de chaux dont on connaissait, bien qu'on ne put l'expliquer d'une façon satisfaisante, l'action sur les trèfles et les luzernes, active, d'une manière non équivoque, la végétation de la vigne. Diverses théories ont été émises ; la plus plausible est celle qui s'appuie sur le rôle du plâtre dans le phénomène de la nitrification. — M. Marnas fait observer que pour expliquer les réactions qui doivent se produire dans le sol, il faut faire intervenir une certaine dose d'humidité et que la nitrification se produit d'autant mieux que le sol est plus sec. — M. Péteaux dit, d'après les découvertes de MM. Müntz et Schlœsing, que la nitrification est surtout une question de température ; elle ne commence que vers 12° ou 15°; elle s'active considérablement de 20° à 22° et n'arrive à son maximum d'activité qu'à 37°. Aussi est-ce dans les pays chauds, en Espagne, en Égypte, aux Indes et au Pérou où il ne pleut presque jamais, que le sol fournit le plus de salpêtre.

Digitized by Google

Société de Géographie de Lyon. — *Séance du 3 décembre 1892.* — Mgr Le Roy, vicaire apostolique du Gabon, fait une conférence sur le Zanguebar, et, en particulier, la région du Kilima-Ndjaro. Il donne sur la vie des habitants, leurs mœurs et leur religion, sur le mariage, l'esclavage et l'anthropophagie de nombreux et intéressants renseignements rehaussés d'anecdotes très spirituellement racontées et illustrées de projections.

Section lyonnaise du Club-Alpin français. — *Assemblée générale du 6 décembre 1892.* — Trois récits d'excursions alpestres : *Six jours en Tarentaise et en Maurienne*, par M. Lafond. — *Le pic central d'Argentière*, par M. Dulong de Rosnay. — *Ascension dans le Haut-Dauphiné*, par M. Achille Escudié.

Digitized by Google

Chronique de Décembre 1892

1er décembre. — La Société académique d'architecture procède comme il suit à la constitution de son bureau annuel. Sont nommés : Président, M. Gaspard André; vice-président, S.-M. Perrin; secrétaire, M. Cahuzac; secrétaire-adjoint, M. F. Roux; trésorier, M. Moreau; archiviste, M. L. Torchier.

2 décembre. — L'Académie des Sciences morales et politiques décerne un prix de 3.000 fr. à M. Émile Bourgeois, professeur à la Faculté des Lettres, pour son étude sur la *Politique étrangère de Dubois*, et un autre prix de 1.000 fr. à M. Thamin, professeur à la même Faculté pour son livre intitulé : *Éducation et positivisme.*

3 décembre. — M. Charles Chatanay est nommé avoué à la Cour d'appel, en remplacement de M. Garcin, démissionnaire en sa faveur.

5 décembre. — Séance de rentrée de la Conférence des Avocats stagiaires, sous la présidence de Me Dubreuil, bâtonnier. Le discours d'usage est prononcé par Me Josserand, sur la *Censure dramatique.* Le bâtonnier félicite l'orateur auquel a été décerné le prix de la fondation Mathevon. A l'issue de la séance, Mes Létant et Giroud sont nommés secrétaires de la Conférence pour l'année judiciaire 1892-1893.

8 décembre. — Premier tour de scrutin pour l'élection du Président et des juges du Tribunal de Commerce. — Comme d'ordinaire, sans résultat.

Digitized by Google

— Illumination générale à l'occasion de la fête du 8 décembre.

10 décembre. — Séance annuelle tenue par la Société de Viticulture, dans la salle des réunions industrielles, au Palais du Commerce, sous la présidence de M. Victor Cambon, ingénieur, nouveau président de la Société.

11 décembre. — Conférence faite par M. Paul Desjardins, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, sous les auspices de la Société des Amis de l'Université.

— Remise faite par M. le Préfet du Rhône, dans la grande salle des Fêtes de l'Hôtel de la Préfecture, aux personnes qui se sont signalées par des actes de courage et de dévouement et aux ouvriers et employés comptant plus de trente ans de services dans la même maison.

16 décembre. — M. Clédat est nommé doyen de la Faculté des Lettres pour trois ans.

22 décembre. — Second tour de scrutin pour l'élection du président et des juges au Tribunal de Commerce. Sont élus : Président, M. Favre, juges titulaires : MM. Moret, Gautier, Buisson, Vindry, Averly et Duchez; juges suppléants : MM. Baroin, Brachet, Vignet, Bouvier, Coullet, Dumont, Rossel et Traverse.

24 décembre. — Élection des membres de la Chambre de Commerce. Sont élus : MM. Louis Chavent, Joseph Guinet, Eugène Bonnetain et Léon Permezel.

27 décembre. — Élection des membres de la Chambre Syndicale des agents de change. Sont nommés : Syndic, M. A. Chaumonnet; adjoints, MM. J. Robert, C. Plantin, A. Donat, C. Bouvier, C. Gantillon et F. Rey.

— Élection des membres du bureau de la Société botanique de Lyon Sont nommés : Président, M. Debat; vice-président, M. le docteur Beauvisage; secrétaire général, M. O. Meyran; trésorier, M. Chevalier; archiviste, M. l'abbé Boulu.

Digitized by Google

TABLE

DU

QUATORZIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages.

Abbé VACHET. — Le Tiers-ordre de Saint-François d'Assise ou Picpus, à la Guillotière 5, 83
J. DE MAUBOU. — Épisodes du siège de Lyon en 1793 133
L. DUPLAIN. — Naples en 1792 (notes d'un prêtre lyonnais émigré) 159
Léon GALLE. — La Chapelle de Grange-Blanche. . . . 313, 377
E. L. — De la création d'un musée historique à Lyon 419
F. BOUILLIER. — Vieux souvenirs académiques lyonnais. . . . 467
Chronique du mois. 71, 130, 211, 376, 447, 504

HISTOIRE GÉNÉRALE

E. CHARVÉRIAT. — Étude sur Philippine Welser 105, 186
Baron DE LEUSSE. — Étude sur quelques années du règne de Louis XIII et du ministère de Richelieu. Le chevalier de Jars (1625-1642) 329, 398

Digitized by Google

HISTOIRE DES MŒURS ET DES INSTITUTIONS

A. VACHEZ. — Le Livre de Raison d'une famille bourgeoise au XVIIIe siècle (1764-1779). 73

LITTÉRATURE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE

A. MAZON. — Les démêlés de Soulavie avec l'abbé de Barruel . 30
P. DE BOUCHAUD. — Étude sur Charles Fuster 98
Aug. BLETON. — Les Confessions de Mme Arthus, nouvelle . . 347

BIOGRAPHIE

Abbé REURE. — Jean Bonnassieux, sculpteur forézien (1810-1892). 451

BEAUX-ARTS

Natalis RONDOT. — Jéronyme Henry, orfèvre et médailleur à Lyon (1503-1538). 168

POÉSIE

S. BOREL. — Il a dit au soleil. 364
P. DE BOUCHAUD. — Paysage et Pensées d'automne. 442

BIBLIOGRAPHIE ET CRITIQUE LITTÉRAIRE

E. CHARVÉRIAT. — Histoire de la monarchie de juillet, par Paul Thureau-Dangin 56
M. LAPAIRE. — Esquisses évangéliques, par H. Hignard. . . . 366
A. VACHEZ. — Le président Jean Savaron, par A. Vernière . . 369

Digitized by Google

A. VACHEZ. — Les Chartes de la Tour de Douvres, par l'abbé Marchand 370
L. GALLE. — Causerie d'un bibliophile 481
A. RAINAUD. — Vienne et Lyon gallo-romains. Nîmes gallo-romain, par M. Bazin 490

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon . 121, 206, 372, 445, 498
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. 124
Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon. 125, 500
Société de Géographie de Lyon. 503
Section lyonnaise du Club alpin français. 503

PLANCHES DE LA REVUE

Médailles de Jéronyme Henry (1503-1538). 168
Les Confessions de Mme Arthus 346
Portrait de Jean Bonnassieux 450
— d'Alexis Rousset. 481
Vue de Saint-Georges et de la Commanderie (1830) 486
— de la Saône (1830). 488

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 885 037

Digitized by Google